
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 203 518 6
Universit
Southe
Libra



ANNALES

[illegible]

HAINAUT

ANNALES

DE

HAINAUT.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N. 14.

ANNALES

DE

HAINAUT,

PAR JEAN LEFÈVRE,

PUBLIÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS, AVEC DES NOTES,

Par M. le Marquis

De FORTIA D'URBAN,

De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, de l'Académie de Bruxelles, etc., etc.;

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT

AUX

ANNALES DE JACQUES DE GUYSE.

TOME DIX-SEPTIÈME.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR,

RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, N. 12.

1835.

PRÉFACE.

Ce volume ne contiendra que l'histoire des années 251 et 252 de l'ère chrétienne; comme c'est principalement la doctrine religieuse de cette époque que je dois étudier pour arriver à la connaissance complète du christianisme lorsqu'il fut introduit dans le Hainaut, je me suis étendu principalemeut sur l'histoire ecclésiastique. Saint Ciprien y tient le premier rang. Ses ouvrages ont été fort souvent imprimés, mais jamais par ordre chronologique, en sorte que ceux qui ont écrit sa vie, ont souvent confondu les tems, ce qui a dénaturé quelquefois son histoire et même sa doctrine. J'ai donc cru devoir en donner la traduction, en suivant rigoureusement l'ordre des tems, soit pour ses lettres, soit pour ses ouvrages. Le lecteur pourra ainsi se faire une idée précise de la marche qu'il a suivie et de la manière dont il a renversé pour toujours la morale trop rigoureuse

des stoïciens qui n'admettaient aucune distinction entre les crimes et qui regardaient ainsi les conversions comme impossibles et le repentir comme sans utilité. Saint Ciprien représente Dieu comme un être essentiellement bon, se réjouissant plutôt à la vue d'un coupable repentant qu'à celle d'un homme constamment vertueux. Nous sommes en général si loin de la perfection que le poëte a dit avec raison :

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

C'est ainsi que sa doctrine a ramené au christianisme un grand nombre d'hommes, et il fallait bien qu'elle fût véritablement populaire pour opérer tant de conversions, dans un tems d'horribles persécutions. On l'étudiera donc avec intérêt et l'on me pardonnera de paraître m'être écarté de mon sujet, tandis que je m'y suis véritablement renfermé.

Additions sur les Guelfes et les Gibelins, les blancs et les noirs.

J'ai dit, dans le volume précédent (1), que les noms de Guelfes et de Gibelins, pour distinguer les partisans de la maison de Souabe de ceux de

(1) Page 111.

la maison de Bavière, avaient pris leur origine en 1140, lors des querelles de l'empereur Conrad III et de son frère Frédéric, duc de Souabe, avec Henri le Superbe, duc de Bavière, et son frère Welfe, ou Guelfe (1). C'est un fait incontestable (2). J'ai donc lu avec surprise dans un ouvrage plein de recherches savantes, la note que je rapporte ici textuellement (3) :

« En 1215, Buondelmonte fut assassiné par les « Amidei aux piés de la statue de Mars. Ce meurtre « alluma dans Florence une guerre civile qui de « proche en proche se répandit dans toute l'Italie « et donna naissance aux factions des Guelfes et « des Gibelins. »

On vient de voir que les factions des Guelfes et des Gibelins avaient commencé l'an 1140, soixante-quinze ans avant la date donnée à l'événement que l'on vient de rapporter. Il y a donc ici une légère inexactitude. Deux factions furent effectivement formées à Florence par l'assassinat

(1) Voyez l'Art de vérifier les dates, chronologie des empereurs d'Occident, et surtout celle des ducs de Bavière.

(2) Il est prouvé surtout par le témoignage d'Othon de Frisingue, mort en 1158. Sa chronique a été imprimée plusieurs fois, d'abord par Bertrand Tissier, dans sa *Bibliotheca patrum Cistercensium*, et plus ample dans le tome I du Recueil des Écrivains d'Allemagne, d'Urstisius. Voyez la Méthode pour étudier l'histoire, par Lenglet du Fresnoy, nouvelle édition par Drouet. Paris, 1772.

(3) Histoire du paganisme en Occident. Paris, 1835. I, 287.

de Buondelmonte. Elles portaient le nom de blancs et de noirs. Ce ne fut qu'ensuite que ces blancs et ces noirs, étant entrés dans la faction gibeline et la faction bavaroise, se confondirent avec elles (1).

J'ai cru devoir faire ici cette observation qui m'a paru importante; il y a des auteurs tellement distingués qu'il est nécessaire d'avertir le public des erreurs légères qui peuvent leur échapper. C'est un hommage que je rends ici à mon savant confrère.

Le Marquis DE FORTIA.

Paris, 14 juillet 1835.

P. S. du 28 juillet. Comme Othon de Frisingue, dont je viens de parler, est un auteur peu connu en France, je vais en donner un extrait après avoir rapporté le titre de la collection où je viens de dire que s'en trouve la meilleure édition.

Germaniæ historicorum illustrium, quorum plerique ab Henrico IV imperatore usquè ad annum Christi M. CCCC; tomus primus, opera et studio

(1) Voyez l'Art de vérifier les dates, chronologie de la Toscane.

Christiani Urstisii Basiliensis, cum indice auctorum, rerum et verborum locupletissimo. Francofurti ad Mœnum, sumptibus Jacobi Godofredi Seyler. 1670. in-folio.

Suivant la préface d'Urstisius, la chronique d'Otton a ici cinquante chapitres et plus que dans les éditions précédentes.

I. *Ottonis episcopi Frisingensis, Lupoldi pii Marchionis Austriæ F. chronicon, sive rerum ab orbe condito ad sua usquè tempora gestarum, libri octo: nunc denuò recogniti, et locis aliquot emendati accessit in hac editione: appendix vetusti cujusdam et Germanici scriptoris, historiarum à fine libri septimi Ottonis, usquè ad annum salutis M. CC. XII continuatarum, nuspiàm antè hac excusa.*

Vita Ottonis Frisingensis episcopi. Il est dit dans cette vie qu'Otton, fils de Lupoldus surnommé Sanctus, marquis de l'Orient, aujourd'hui marquis d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV, fut nommé évêque de Frisingen en 1138, après la mort de son frère Conrad, et mourut en 1158. Sa chronique a été imprimée pour la première fois en 1515, à Strasbourg, par

Schurerius, imprimeur de cette ville. Elle est dédiée par l'auteur à l'empereur Frédéric.

Le premier livre, en trente-trois chapitres, donne l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la mort de Thonosconcoleros ou Sardanapale, roi des Assiriens.

Le second livre, en cinquante-et-un chapitres, va depuis Arbate, premier roi mède des Assiriens, jusqu'à la mort de Jules César assassiné dans le sénat romain.

Le troisième livre, en quarante-sept chapitres, va depuis le règne d'Octavien, jusqu'à la mort de l'empereur Constance, dont le fils, appelé Constantin, lui succède. C'est alors qu'ont fini les persécutions de la religion chrétienne. Otton en compte dix.

Le quatrième livre, en trente-trois chapitres, va depuis la mort de Maximien l'an 311 jusqu'à la fin de l'empire romain sous Augustule, et à l'entrée des Francs dans les Gaules. Il dit que les Francs avaient d'abord porté le nom de Sicambres.

Le cinquième livre, en trente-six chapitres, va depuis l'envoi fait par l'empereur Zénon en Italie, de Théodoric, roi des Goths, jusqu'au combat des trois frères Lothaire, Charles et Louis, fils de Louis-le-Débonnaire, l'an 841. L'auteur finit par

une déclamation contre l'incertitude de la marche ds événemens.

Le sixième livre, en trente-six chapitres, va depuis l'empereur Lothaire en orient et Michel en occident, jusqu'à la mort du pape Grégoire. Il parle d'une comète vue en 1066.

Le septième livre, en trente-six chapitres, va depuis l'élection du pape Victor, successeur de Grégoire, jusqu'à la mort de l'empereur Conrad, prédécesseur de Frédéric, l'an 1152. Dans le chapitre trente-cinq se trouve une liste des papes et des empereurs depuis l'ère chrétienne.

Le huitième livre, en trente-sept chapitres, est le dernier d'Otton de Frisingen; il va depuis les signes qui annoncent, selon l'auteur, la venue de l'antéchrist, jusqu'à la fin de la cité de Jésus-Christ. Tout ce livre se rapporte à l'antéchrist et l'histoire n'y occupe aucune place.

II. *Ottonis de S. Blasio, ad librum septimum chronici Ottonis Frisingensis episcopi, continuatæ historiæ appendix deducta in annum salutis M. CC. X. Nuncprimùm è tenebris in lucem prolata, ac typis edita.*

Cet appendix, en cinquante-deux chapitres, va depuis l'an 1146, époque de l'élection du pape

Eugène, jusqu'au couronnement de l'empereur Othon, le 5 des calendes d'octobre 1209.

C'est donc seulement dans le septième livre de sa chronique, qu'Otton de Frisingen a pu parler des Guelfes et des Gibelins. Mais il parle seulement des fauteurs de Guelfe dans le chapitre vingt-six, intitulé :

De factione Boemorum, expeditioneque regis illorum. De ducatu dato Henrico fratri Leopaldi (*sic*), malisque plurimis ob hoc à Guelfone, et prædicto Henrico provinciæ Bajoariæ irrigatis.

Eo tempore Conradus Moraviensis comes, conspiratione factâ cum Boemis, ducatum terræ illius affectans, de Moraviâ in Boemiam exercitum ducit. Cui cùm dux Ladislaus cum copiis occurrere parat, à suis proditus, fugæ præsidio vix periculum mortis evasit : sicque profugus ad regem veniens, casum suum deplorat. Quem rex, misericordiâ motus, cum exercitu in Boemiam reduxit, ac Pentecoste in urbe Pragâ provinciæ illiûs metropoli celebrata, Conrado fugato, in ducatum restituit.

Non multò post Saxoniam ingressus, data in uxorem vidua ducis Henrici Lotharii imperatoris filia, fratri suo Henrico Marchioni, pacem cum Saxonibus fecit, eidemque Marchioni Noricum ducatum, quem consilio matris ducis Henrici filius jam abdicaverat, concessit. Quæ res in terrâ nostrâ maximæ discordiæ seminarium fuit. Guelfo enim princeps præfatum ducatum jure hæreditario contigisse calumnians, armatâ manu in præsentiâ ducis Bajoariam ingreditur, parteque provinciæ vastatâ, regreditur. Ob ea dux inflammatus immenso coadunato milite, fines nostros ingreditur : multisque ecclesiarum reditibus direptis, tandem etiàm ipsiûs nostræ civitatis munitiones, propter quosdam ex ipsa, qui fautores Guelfonis dicebantur, destruxit. Cui dùm Guelfo cum copiis occurrere parat, audito quòd rex superventurus esset, cessit. Porrò dux simul cum rege castrum comitis Conradi, qui ex parte Guelfonis erat, obsidione clausit, vastatisque in circuitu universis, adjutorio regis in deditionem coegit, ac igne succendit.

Je rapporte ce chapitre en entier, qui fera connaître le stile de l'auteur et sa manière de raconter. En voici la traduction.

De la ligue des Bohémiens et de l'expédition de leur roi; du duché donné à Henri, frère de Léopold, et de plusieurs maux causés à cette occasion, par Guelfe et le susdit Henri, à la province de Bavière.

Dans ce tems-là, Conrad, comte de Moravie, s'étant ligué avec les Bohémiens, voulut s'emparer du duché de Bohême. Il conduisit pour cela une armée de Moravie en Bohême. Le duc Ladislas se préparait à le combattre avec ses troupes, lorsqu'il fut abandonné par les siens (1). Obligé de prendre la fuite, il ne sauva sa vie qu'avec peine. Il se réfugia auprès du roi (2), et lui raconta ses malheurs. Le roi, touché de compassion, le ramena en Bohême avec une armée; ils célébrèrent la fête de la Pentecôte dans la ville de Prague, métropole de cette province. Conrad, comte de Moravie, prit la fuite, et Ladislas fut rétabli dans son duché.

(1) L'an 1142, suivant l'Art de vérifier les dates, chronologie des rois de Bavière.

(2) Conrad, roi de Germanie, appelé par l'Art de vérifier les dates, empereur Conrad III. Il avait été couronné empereur en 1138. Henri-le-Superbe s'était opposé à son élection. C'est ce qui avait causé la guerre entr'eux.

Peu de tems après, le roi, étant entré en Saxe, maria la veuve du duc de Saxe, Henri (le Superbe), fille de l'empereur Lothaire (1), avec le marquis Henri, son frère (utérin); il fit la paix avec les Saxons, et donna à ce marquis le duché de Norique que le fils du duc Henri (le Superbe) avait abdiqué par le conseil de sa mère. Cette donation fut la source d'une grande discorde dans notre terre. En effet, le prince Guelfe, son oncle (frère de Henri-le-Superbe), réclamant mal à propos le duché par son droit héréditaire (2), entra à main armée en Bavière en présence du duc, et, ayant ravagé la province, retourna chez lui. Le duc, irrité de cette invasion, rassembla une armée nombreuse et entra dans notre pays. Il pilla les revenus de plusieurs églises, et s'empara même des munitions de notre ville, à cause de quelques-uns des habitans qui passaient pour fauteurs de Guelfe. Pendant que Guelfe réunissait des troupes pour le combattre, il apprit que le roi allait venir, et resta chez lui. Mais le duc réuni au roi alla bloquer le château de Conrad, comte de Moravie, qui était partisan de Guelfe. En ayant ravagé tous les environs, il força par son secours

(1) Elle s'appelait Gertrude.

(2) Ou plutôt par celui du jeune Henri-le-Lion, dont il était le tuteur, et dont il refusa d'admettre la renonciation.

le château à se rendre au roi, et le livra aux flammes.

Ce chapitre n'est pas facile à comprendre, l'auteur ne donnant point de dates, en sorte qu'il est assez pénible d'en rattacher les événemens à l'histoire générale. J'observerai d'abord que la ville de Frisingen ou Freysing, de laquelle Otton était évêque, était la capitale de la Haute-Bavière, lorsqu'un évêché y fut fondé l'an 717 de l'ère chrétienne (Géographie de Mentelle et Malte-Brun. Paris, 1803. V., 271). Ce récit sera le supplément de ce que j'ai dit dans le tome précédent (page 110).

Ce fut en 1138 que la diète de Goslar priva Henri-le-Superbe des duchés de Saxe et de Bavière. La Saxe fut donnée à Albert, marquis de Brandebourg, et la Bavière à Léopold, dit le libéral, marquis d'Autriche. Henri recouvra la Saxe à la tête d'une armée, et se préparait à reprendre la Bavière, lorsqu'il mourut le 19 décendre 1139. Son frère Welphe poursuivit son entreprise l'an 1140; l'empereur Conrad III vint au secours de Léopold, et poussa si vivement son rival, qu'il l'obligea de se renfermer dans le château de Weinsberg, en Suabe, dont il fit aussitôt le siége. Les habitans, affectionés à Welphe, firent une vigoureuse résistance, dans une sortie

qu'il voulut faire à leur tête, il leur donna, dit-on, pour mot de ralliement *Heiwel.* Frédéric, duc de Suabe, frère de l'empereur, qui commandait à ce siége, ayant découvert ce mot, ajoute-t-on, donna aux siens celui de *Weibelingen* ou *Geibelingen*, du nom d'un village de Suabe, où il avait été élevé. Ces noms, depuis, ont été fameux en Italie. On entendait par Welfs, qu'on appelait *Guelphes*, les antagonistes de l'empereur, et par *Gibelins*, ses partisans (*Dodechin* et *Andr. Presbyt*). La sortie que fit Welphe sur ceux qui assiégaient le château de Weinsberg, ne fut point heureuse. Il fut repoussé avec perte. La place étant réduite aux abois, les habitans furent contraints de se rendre à discrétion. On ne permit qu'aux femmes de sortir librement avec ce qu'elles pourraient emporter de plus précieux. Satisfaites de cette grace, elles abandonnèrent leurs richesses, chargèrent leurs maris sur leurs épaules, et sortirent ainsi de la place. L'empereur fut si touché de cette action, qu'il pardonna aux habitans, et leur permit de retourner chez eux en liberté (*Chronic. S. Pantaleonis, ad annum* 1140). Welphe, depuis la sortie malheureuse qu'il fit sur ceux qui l'assiégeaient dans Weinsberg, n'y était point rentré. Ainsi l'on se trompe en le mettant du nombre de ceux que leurs femmes emportèrent

en sortant de la place. Il continua la guerre, soutenu par Roger, roi de Sicile, qui, pour se maintenir sur son trône, cherchait à occuper l'empereur en Allemagne. Léopold, toujours harcelé par son rival, quoique presque toujours vainqueur, ne jouissait pas tranquillement de la Bavière, dont les peuples, toujours attachés au sang de leurs anciens maîtres, ne lui rendaient qu'une obéissance forcée. Il avait épousé Marie, fille de Sobieslas Ier, duc de Bohême. Sobieslas étant mort le 13 mars 1140, eut pour successeur son neveu Wladislas IV, fils de Wladislas III, prédécesseur de Sobieslas. Les commencemens du règne de Wladislas IV furent troublés par Conrad, comte de Moravie, petit-fils de Conrad, frère puîné de Wratislas, premier roi de Bohême. Conrad prétendit que le duché devait lui être donné par la prérogative de l'âge. Il attira dans son parti un grand nombre de seigneurs de Bohême, et, soutenu d'un corps de troupes de Béla II, roi de Hongrie, il gagna, l'an 1142, une bataille contre Wratislas, qui fut obligé de se renfermer dans Prague, métropole de la province. Il ne put s'y maintenir et se réfugia auprès de l'empereur Conrad III, qui le ramena en Bohême avec une armée, et ils célébrèrent la fête de la Pentecôte (7 juin) dans la ville de Prague. Conrad, comte de Moravie, prit

la fuite, et Ladislas fut rétabli dans son duché.

Léopold d'Autriche, duc de Bavière, était toujours occupé à combattre les partisans de Guelfe et pensa même périr dans une sédition qu'ils excitèrent à Ratisbonne. L'ayant étouffée, non sans peine, il en punit les auteurs, et réduisit la ville au parti de la soumission. Ce fut l'un de ses derniers exploits. Il mourut à Altaich, le 18 octobre 1142, sans enfans de Marie, son épouse, fille de Sobielas I[er], duc de Bohème.

La mort de Léopold donna de nouvelles espérances à Welphe de recouvrer la Bavière pour son neveu : mais l'empereur Conrad, dans une diète tenue à la Pentecôte en 1142, conséquemment avant la mort de Léopold, avait déclaré duc de Bavière, Henri, surnommé Jochsamergott, frère aîné de Léopold. Tous deux étaient frères utérins de l'empereur Conrad, ayant la même mère Agnès, fille de l'empereur Henri IV. Pour mieux affermir Henri, dans cette position, l'empereur Conrad lui fit épouser Gertrude, veuve de Henri-le-Superbe, duc de Saxe et de Bavière. Elle persuada à son fils du premier lit, Henri-le-Lion, de renoncer à sa prétention sur la Bavière, par l'espérance qn'elle lui donna d'être bientôt maître de la Saxe; ce qu'elle fit effectiment. On vit dès-lors briller en lui d'éminentes qualités avec une grande

ardeur pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres. Il perdit sa mère l'an 1143, qui mourut sans avoir eu d'enfans de son second mariage. Ce fut sans doute alors que le prince Guelfe fit en Bavière l'invasion dont parle Otton de Frisingue, et c'est en la racontant qu'Otton raconte les première dissensions des Guelfes et des Gibelins dont il me suffit d'avoir montré ici la première origine. Je rentrerai plus directement dans le sujet de ces annales en rapportant ici la lettre suivante qui a pour objet de faire connaître les antiquités du Hainaut.

Lettre à M. Huguenin jeune, sur les antiquités du Hainaut.

Paris, 25 juillet 1835.

J'ai l'honneur de présider, Monsieur, la société de l'histoire de France, à laquelle vous avez bien voulu faire hommage d'un ouvrage très intéressant, intitulé BRUNECHILD ET LES AUSTRASIENS (1),

(1) Metz, juillet 1834, 109 pages in-8° avec une planche représentant le tombeau de la reine Brunehaut, enterrée dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin-lès-Autun.

dans lequel vous parlez des rois Bavon (ou Bavo) et Brunehaut, dont j'ai moi-même parlé fort au long dans les Annales de Hainaut, en dix-sept volumes in-8°, qui ne sont vraisemblablement pas connues à Metz, en sorte qu'il est tout simple que vous n'en ayez pas fait mention.

J'ai commencé en 1805 et terminé en 1811 un ouvrage en dix volumes in-12 sur l'antiquité du monde, où j'ai cru faire voir qu'un sistème préadamite pouvait être soutenu sans attaquer l'authenticité de la Genèse, ce que je n'ai nullement voulu faire.

D'après cela vous jugez qu'un roi Semnotès ou Dis, fondant les colonies celtes après le déluge d'Ogigès ou de Noé, suivant le Bérose d'Annius de Viterbe (1), l'an 2194 avant notre ère, et commençant une suite de rois celtes, qui continue jusqu'au siège de Troie, ne m'a nullement surpris ; j'en ai inséré l'histoire dans un tableau historique et géographique du monde, commencé en 1810, et dont le quatrième volume a paru aussi la même année.

Dans les Annales de Hainaut (2), j'ai parlé d'après Jacques de Guyse et un ancien manuscrit sur

(1) Voyez le discours sur la première partie des Annales de Hainaut, p. 437 et suivantes de la seconde partie du tome V de cet ouvrage.

(2) Tome I, p. 119, 121 et 123.

les antiquités de Trèves, d'un Trébéca qui fonda la ville de Trèves; et Reucléri, d'après ce même Jacques de Guyse, a parlé de Bavon, comme vous le dites. Si l'on admet à la lettre le vers fameux,

Antè Romam Treviris stetit annis mille trecentis.

cette fondation a eu lieu l'an 2053 avant notre ère; mais en admettant la chronologie d'Eusèbe pour l'Assirie et le royaume de Ninus, on pourra faire descendre cette fondation à l'an 2019 avant notre ère, ainsi que je l'ai conjecturé (1).

Trébéca qui fonde Trèves, et Bavo qui bâtit Bavai, nous paraissent aujourd'hui assez ridicules, n'étant liés à aucun récit historique parvenu jusqu'à nous depuis près de quatre mille ans.

Mais supposez que l'Europe soit conquise par les Cosaques, ou livrée à une anarchie destructive, ou attaquée par un de ces fléaux dévastateurs, tels que les éruptions de volcan et les déluges; supposez que l'Amérique conserve au contraire sa civilisation, mais n'ait plus au bout de quatre mille ans que des souvenirs confus; persuadera-t-on aux Vico (2) de cette époque, habitans de la

(1) Tome V, seconde partie, p. 437.

(2) Sur Jean-Baptiste Vico, Napolitain, et son sistème, publié en 1725; voyez ce que j'ai dit dans Homère et ses écrits. Paris, 1832, p. 148 et suivantes, ou tome X de ces Annales, p. 204 et suivantes.

Pensilvanie, que quarante siècles avant eux la Pensilvanie a pris son nom de Guillaume Penn, venu d'une petite île d'Europe, appelée Angleterre, pour civiliser ce grand continent de l'Amérique si supérieur à l'Europe, et du mot *silva* puisé dans la langue latine qui n'était parlée alors ni en Angleterre, ni en Amérique? Au lieu de cela, Kings-Town se trouve dérivé de deux mots anglais ; la Virginie vient du mot latin *virgo*, vierge. désignant la reine Élizabeth, qui n'a jamais mis les piés en Amérique. Concluons de ces données bien certaines qu'au bout de quatre mille ans on a très peu de moyens de savoir si une étimologie est bonne ou mauvaise, et que Trébéca peut fort bien avoir donné son nom à Trèves, et Bavon à Bavai. Nous savons que Trèves et Bavai ont existé, et nous sommes forcés de convenir que ceux qui ont parlé plusieurs siècles avant nous de ces deux villes, ont pu en savoir plus que nous là-dessus.

Quant au roi Brunehaut, dont vous attribuez l'invention (1) à Charles de Bovelles, né vers 1470, je vous conseille d'abandonner cette conjecture. Jacques de Guyse, qui parle de cet archidruide (2) en plusieurs chapitres sous le nom de *Brunehuldis*,

(1) Brunechild et les Austrasiens. Note de la page 96.

(2) Tome I, p. 318, de ces Annales.

est mort en 1399, soixante et onze ans avant la naissance de Charles de Bovelles. Il n'a nullement inventé cette histoire pour laquelle il cite Lucius de Tongres (1) dont les ouvrages ne nous sont point parvenus, en sorte qu'il nous serait difficile de les juger : son histoire a été adoptée par le poëte Reucléri dont vous parlez, et qui y avait vraisemblablement puisé aussi celle du roi Bavo. Suivant ces deux auteurs, Brunehaut a fait de grandes conquêtes dont Bavai était la capitale ; il y a fait construire sept grandes routes, dont chacune avait son temple. Famars est l'emplacement d'un de ces temples (2), comme le prouve encore son nom. La pierre de Brunehaut, dont M. de Bast parle fort au long dans ses antiquités romaines et gauloises (3), est, comme il le reconnaît formellement, un monument antérieur aux Romains, et remontant à la plus haute antiquité.

« Ce monument, » dit-il, « est haut d'environ « quinze piés, large de dix et épais de deux. D'après « les fouilles et les expériences faites, sa base doit « se trouver très profondément enfoncée dans la

(1) Jacques de Guyse dit, tome I, p. 79, que ce Lucius de Tongres n'a fait que traduire en français vulgaire et grossier un ouvrage latin dont l'auteur était encore plus ancien que lui.

(2) Sur l'idole et le temple de Mars. Voyez le tome I de ces Annales, p. 351. C'est un des temples que Brunehaut fit construire.

(3) Gand, 1804, p. 111.

« terre, et égaler pour le moins, si elle ne la sur-
« passe pas, la partie qui est hors de terre. Cette
« masse énorme n'est que du grès, et quoi qu'en
« dise Pontrain, historien de la ville de Tournai (1),
« il est très vraisemblable qu'elle aura été trouvée
« dans l'endroit même, ou non loin de là; parce
« que les habitans assurent que tous les champs y
« abondent en grès ; mais à qui attribuer ce mo-
« nument? à la reine Brunehaut? Cette opinion
« ne paraît guère fondée. Cette reine n'a jamais
« été maîtresse de Tournai, ni de son territoire.
« Elle était reine d'Austrasie, et Tournai apparte-
« nait au royaume de Soissons; Tournai était de
« l'apanage de Chilpéric. » Il en était de même de
Bavai.

Je ne crois donc pas que l'on puisse attribuer à la reine Brunehaut la construction des chaussées de Brunehaut comme l'a fait M. de Sismondi dans son Histoire des Français (2), où il a commis d'autres erreurs assez graves; j'en ai relevé deux très importantes (3) dans mes notes sur les Annales de Hainaut, et mon savant confrère et ami, M. Ray-

(1) Son histoire a été imprimée sans nom d'auteur, à La Haye, en 1750. Il parle fort superficiellement de ce monument, et prétend qu'on ne trouve pas de grès en cet endroit. Note de M. de Bast.

(2) Paris, 1821, I, 445 et 446.

(3) L'une relative à l'élection de Hugues Capet, l'autre sur l'imposteur Baudouin.

nouard, dans le Journal des Savans, a ajouté de nouveaux argumens aux miens.

En tout, je trouve que nous sommes beaucoup trop difficiles sur nos antiquités, et trop disposés à les mettre sur le compte des Grecs et des Romains dont les écrits sont mieux connus que les nòtres. La plupart des livres cités par Jacques de Guyse sont perdus comme l'Histoire des Francs, citée par Grégoire de Tours; comme l'histoire d'Hunibaud (1), que les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, ont cependant admis comme ayant existé.

Le malheur que nous avons eu de perdre nos anciens auteurs, suffit-il pour nous faire croire que nous n'avons pas eu d'histoire, et pour refuser notre confiance au petit nombre de nos anciens monumens? je ne le crois pas. C'est à vous qui entrez si honorablement dans la carrière, à vous enfoncer dans cette pénible recherche, et à vous faire nommer le restaurateur de notre ancienne histoire, du moins pour l'Austrasie, puisque vous l'annoncez comme l'objet spécial de vos études. Si je puis vous être utile en cette occasion, je vous prie de disposer de moi. J'ai envoyé à votre com-

(1) Voyez l'Histoire littéraire de France par des Bénédictins, III. 271. Paris, 1735. J'ai aussi parlé d'Hunibaud ou Hunibalde, p. 311 du tome IV de mon Tableau historique et géographique du monde.

patriote, M. Piroux, à Nanci, un Essai sur l'origine de l'Écriture, où j'ai fait voir l'antiquité de ce bel art si nécessaire à l'histoire. S'il veut bien vous le communiquer, vous verrez que je n'ai rien négligé pour connaître la vérité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Marquis de FORTIA,

De l'Académie des Inscriptions.

P. S. Un auteur antérieur de deux siècles à Jacques de Guyse, Godefroi de Viterbe, qui écrivait en 1185, a parlé avant lui de Trébéca. On trouvera son ouvrage dans la collection intitulée.

Germanicorum scriptorum, qui rerum à Germanis per multas ætates gestarum historias vel annales posteris reliquerunt, tomus alter quo continentur Gotefridi Viterbiensis Pantheon, Werneri Rolewinkii fasciculus temporum, et H. Mutii chronica. Ad hos scriptores, magnâ diligentiâ recognitos, accessit nunc recens Secundi appendix, nunquàm antehac in lucem edita. Ex bibliothecâ Johannis Pistorii Nidani D. vitas auctorum qui hoc volumine continentur, invenies post præfationem. Cum indice locupletissimo Francofurti apud hæredes Andreæ Wecheli anno 1584, *in-folio.*

Godefroi, prêtre de Viterbe, fut successivement chapelain et secrétaire des empereurs Conrad III, Frédéric Ier et Henri IV. Après avoir employé quarante ans à voyager dans les différentes parties de l'Europe pour recueillir les matériaux dont il avait besoin, il rédigea une chronique universelle en vingt parties, qui commence à Adam et finit à l'année 1186. Cet ouvrage, qu'il intitula *Pantheon*, quoique la plupart des princes dont il y trace l'histoire n'aient été rien moins que des dieux, est dédié à Urbain III, qui occupait alors le trône pontifical, l'an 1185. Il

est écrit en prose mêlée de vers; on ne peut lui refuser beaucoup de bonne foi, de la franchise, et une érudition très vaste pour le tems où il a vécu. Ce n'a été que quatre cens ans après lui, l'an 1558, que Basile-Jean Hérold a donné la première édition du Panthéon, déjà loué par Trithème. Godefroi de Viterbe savait le latin, le grec, l'hébreu, le caldéen et beaucoup d'autres langues. Il avait voyagé quarante ans, et visité un grand nombre de bibliothèques.

C'est à la page 88, partie 3, de sa chronique, dans l'édition de Pistorius, que cet historien dit :

De Trebetâ filio Nini, qui urbem Treverim ædificavit in Galliâ.

Filius est Trebeta, de Nini semine regis,
Cedere quem regno, regina noverca coegit ;
Ut pater elegit, regna noverca regit.
Pulsus ab hinc Trebeta subiit Germanica regna,
Fundat ibi Treverim, fluvio præsente Mosellâ,
Post, eadem Treveris Belgica Roma fuit.

Ensuite, à la page 89, il ajoute.

Trebetæ epitaphium in civitate Treveri, est hoc :

Nini Semiramis, quæ tanto conjuge felix,
Plurima possedit, sed plura prioribus addit.
Non contenta suis, nec totis finibus orbis,
Expulit à patrio privignum Trebeta regno,
Insignem profugus Treverim qui condidit urbem

Cette épitaphe de *Trebeta* ou plutôt *Trebeca* n'est pas complète. Jacques de Guyse la donne tout entière comme on peut le voir au tome premier, page 122 de ces Annales. Godefroi de Viterbe n'en est donc pas l'auteur comme l'ont avancé sans fondement quelques critiques modernes.

SUITE
DES
ANNALES
DE HAINAUT,
PAR JEAN LEFÈVRE.

SUITE DU QUARANTE-SIXIÈME LIVRE
ET DES NOTES
SUR LE CHAPITRE XXXVIII.

I. J'ai commencé dans le volume précédent une longue note sur le chapitre trente-huitième du quarante-sixième livre des Annales de Hainaut par Jean Lefèvre, à l'occasion de la réforme faite par saint Louis, roi de France, dans l'abbaye de Saint-Denis. J'ai entrepris d'y faire connaître l'histoire de saint Denis, évêque de Paris, qui ne m'a point paru avoir été étudiée avec assez de soin jusqu'à présent. Non-seulement elle est importante pour bien comprendre l'introduction du christianisme dans le nord de la France antérieurement à Clovis; mais je ferai

voir qu'elle est nécessaire pour connaître le commencement des églises chrétiennes dans la Belgique, et conséquemment dans le Hainaut. Je développerai ainsi des événemens que Jacques de Guyse paraît avoir ignorés, quoiqu'il ait donné de grands détails sur tout ce qui concerne la religion. Il faut absolument alléguer des preuves claires et des faits bien établis pour démontrer de nouveaux événemens à une époque aussi reculée et dans un tems où l'on est plutôt disposé à nier ceux que racontent les anciens historiens. On ne sera donc pas surpris de trouver ici un traité complet sur ce sujet, qui m'occupera assez long-tems, d'autant plus qu'en fesant l'histoire de saint Denis, évêque de Paris, je parlerai de saint Denis, évêque d'Alexandrie, et de saint Denis, pape, ayant cru devoir les faire bien connaître pour empêcher qu'ils ne soient confondus avec l'évêque de Paris du même nom. On voit que les chrétiens prenaient bien souvent ce nom de Denis, et ne le confondaient nullement avec celui de Bacchus, dont le culte a été bien peu connu dans les Gaules, à moins que l'on ne veuille remonter à une très haute antiquité. Quant au tems qui nous occupe ici, il faudra y distinguer :

1° Saint Denis l'Aréopagite, évêque d'Athènes, mort l'an 95 de notre ère;

2° Saint Denis, évêque de Corinthe, qui vivait l'an 171;

3° Saint Denis, évêque d'Alexandrie, mort l'an 264;

4° Saint Denis, pape, mort l'an 269;

5° Saint Denis, évêque de Paris, vivant encore l'an 287.

J'ai parlé des deux premiers dans le volume précédent. L'histoire simultanée des trois autres me fournira ici les matériaux des Annales complètes de l'histoire romaine pendant qu'ils ont vécu. Je diviserai ce récit en plusieurs articles que je numéroterai, afin d'en pouvoir citer plus facilement le contenu. J'écrirai au haut des pages le numéro de l'article, et le chiffre de l'année dont il y sera question. On pourra suivre ainsi sans peine le fil de mon récit.

Ce récit sera en quelque sorte le commentaire du septième livre de Jacques de Guyse, chapitres XV et suivans.

Élection du pape saint Corneille. Décius soutient la guerre contre les Goths.

251.

II. Les consuls de l'année 251 furent :

Imp. C. Messius Décius III;

Q. Hérennius Étruscus Messius Décius.

Le premier de ces consuls est l'empereur Décius que l'on trouve quelquefois désigné par C. Messius Quintus Trajanus Décius III (1).

(1) *Theodori Jansonii ab Almeloveen Fastorum romanorum libri duo. Amstelædami*, 1740, p. 151.

On a vu dans le volume précédent comment la persécution de l'empereur Décius fut le moyen qu'employa la Providence pour établir la religion chrétienne à Paris, dans plusieurs provinces de la France, et même en Espagne. Décius, ignorant cet effet de ses rigueurs, employait contre les chrétiens une ruse cruelle dont il trouvait l'exemple dans la conduite de ses prédécesseurs. Il attaquait surtout les évêques et les prêtres, persuadé que les peuples, destitués de l'appui de leurs pasteurs, seraient plus aisés à vaincre. Il comprit si bien l'importance de cette politique pour réussir dans ses vues, qu'après la mort du pape saint Fabien, il empêcha pendant plus d'un an qu'on ne lui donnât un successeur, et ce ne fut qu'à la faveur des révoltes et des guerres, qui attirèrent nécessairement toute son attention, que le clergé et le peuple de Rome eurent la liberté de s'assembler pour élire saint Corneille, le 4 juin 251 (1). Avant de donner les détails de cette élection, je commencerai par l'histoire civile de cette année.

L'empereur Décius avait été obligé de se transporter dans l'Illirie; la Dacie, province nouvelle et à peine soumise, n'était ni assez forte pour résister aux Barbares, ni assez opulente pour assouvir leur cupidité. Tant que les rives éloignées du Niester servaient de bornes à l'empire, les fortifications du bas Danube furent gardées avec moins de précautions : ensevelis dans une fatale sécurité, les habitans de la Mœsie se

(1) Histoire des empereurs romains, par Crévier, Paris, 1827, 67 et 68.

persuadèrent qu'une distance (1) trop vaste pour être franchie les mettait à l'abri de tout danger de la part des barbares. L'irruption des Goths, sous le règne de Philippe, les tira de leur funeste erreur. Le roi ou chef de cette fière nation traversa avec mépris la province de la Dacie; il passa le Niester et le Danube, sans rencontrer aucun obstacle. Les troupes romaines ne connaissaient déjà plus de discipline; elles livrèrent à l'ennemi les postes importans qui leur avaient été confiés, et la crainte d'un juste châtiment en fit passer un grand nombre sous les étendards des Goths. Tous ces barbares parurent enfin devant Marcianopolis, ville bâtie par Trajan en l'honneur de sa sœur, et qui était alors la capitale de la seconde Mœsie (2). Cette ville, située à quelque distance de la mer, porte encore le nom de *Marcenopoli*; mais les Bulgares l'appellent Prébislaw, ou la ville illustre (3).

Les habitans se crurent trop heureux de racheter à prix d'argent leurs biens et leurs personnes; et les conquérans retournèrent dans leurs déserts, plutôt encouragés que satisfaits par ce premier succès de leurs armes contre un État faible, mais opulent. Dé-

(1) Histoire de la décadence de l'empire romain, trad. de Gibbon par M. F. Guizot. Paris, 1819, II, 112.

(2) Dans le seizième chapitre de Jornandès, au lieu de *secundo Mœsiam.*, on peut substituer *secundam*, la seconde Mœsie, dont Marcianopolis était certainement la capitale. Voyez le Synecdème ou *de Provinciis* d'Hiéroclès, et Wesseling sur ce passage dans ses *Itineraria*, p. 636. *Amstelædami*, 1735.

(3) Géographie ancienne abrégée, par d'Anville. Paris, 1768, I, 311.

cius fut bientôt informé que Cniva, roi des Goths, avait passé une seconde fois le Danube avec des (1) troupes plus nombreuses; que ses détachemens répandaient de tous côtés la désolation en Mœsie; et que le principal corps d'armée, composé de soixante-dix mille Germains et Sarmates, pouvait se porter aux entreprises les plus audacieuses. Une invasion si formidable exigeait la présence du monarque, et le développement de toutes ses forces.

Décius trouva les Goths occupés au siége de Nicopolis, sur le Jatrus, un de ces monumens qui devaient perpétuer le souvenir des exploits de Trajan. C'est aujourd'hui un simple lieu portant le nom de Nicop, et situé sur l'Iantra, à l'écart du Danube. Il ne faut pas le confondre avec le Nicopoli fatal à une armée chrétienne, qui fut défaite par Bajazet Ier en 1393, et où il y avait beaucoup de noblesse française (2).

A l'approche de l'empereur, les Goths se retirèrent, mais avec le projet de voler à une conquête plus importante, et d'attaquer Philippopolis, ville de Thrace, bâtie par le roi de Macédoine, père d'Alexandre, presqu'au pié du mont Hémus (3). L'historien Zonaras, par une méprise singulière, dit Gibbon, attribue la fondation de Philippopolis au prédécesseur immédiat de l'empereur Décius (4). Mais c'est Gibbon

(1) Gibbon, II, 113.

(2) Géographie ancienne, par d'Anville, I, 307.

(3) Étienne de Byzance, *de urbibus*, p. 740. Wesseling, *Itineraria*, p. 636.

(4) Zonaras, édition de Ducange, 1686, p. 625

qui se trompe: l'empereur Philippe était né à Bostra en Arabie, et Zonaras dit qu'il donna son nom à sa patrie bien éloignée de la Thrace (1). Celle de Thrace était aussi appelée *Trimontium* à cause de sa situation entre des collines. Elle conserve le nom de Philippopoli ou de Philiba, comme disent les Turcs. Elle fut métropole de la province distinguée par le nom de *Thracia* (2).

L'empereur suivit les Goths par des marches forcées dans un pays difficile; mais lorsqu'il se croyait encore à une distance considérable de leur arrière-garde, Cniva se tourna contre lui avec une violente impétuosité. Le camp des Romains fut pillé, et, pour la première fois, leur souverain prit la fuite devant (3) une troupe de barbares à demi armés. Après une grande résistance, Philippopolis, privée de secours, fut emportée d'assaut. On assure que cent mille personnes perdirent la vie dans le sac de cette ville (4). Plusieurs prisonniers de marque ajoutèrent à l'importance du butin; et Priscus, frère du dernier empereur Philippe, ne rougit point de prendre la pourpre, sous la protection des plus cruels ennemis de Rome (5). Cependant la longueur du siége avait

(1) Cédrenus, *Parisiis*, 1647, I, 257, avait dit la même chose avant Zonaras; mais il place Bostra en Europe, et commet ainsi une faute que Zonaras n'a point répétée.

(2) Géographie ancienne, par d'Anville, I, 295.

(3) Gibbon, II, 114.

(4) Ammien Marcellin, XXI, 5.

(5) Aurélius Victor, c. 29.

donné à Décius le tems de ranimer le courage, de rétablir la discipline, et d'augmenter le nombre de ses troupes. Il intercepta différens partis de barbares, qui accouraient de la Germanie pour venir partager la victoire de leurs compatriotes (1). Des officiers d'une fidélité et d'une valeur éprouvées eurent ordre de garder les passages des montagnes; Claude, qui régna depuis avec tant de gloire, gardait les Thermopiles avec deux cens Dardaniens, cent homme de cavalerie pesante, et cent soixante de cavalerie légère, soixante archers crétois, et mille hommes de nouvelles troupes bien armées (2). Enfin le prince employa les plus grands efforts pour s'opposer aux progrès ou à la (3) retraite des Goths. Encouragé par le retour de la fortune, il se préparait à frapper les plus grands coups, et il attendait avec inquiétude le moment de venger sa propre gloire et celle des armes romaines. Jornandès (4) et Zosime (5) parlent de ces événemens; mais il est aisé de découvrir, dans le récit général de cette guerre, les préjugés opposés de l'auteur grec et de l'historien des

(1) Les mots *victoriæ Carpicæ*, qui se trouvent sur quelques médailles de l'empereur Décius, insinuent ces avantages. Zosime, c. 31, p. 41 de l'édition de Heyne, dit que les Carpes habitaient auprès du Danube.

(2) Voyez une lettre originale de l'empereur à cet officier dans l'Histoire auguste, p. 200.

(3) Gibbon, II, 115

(4) C. 5-18.

(5) L. 1, p. 22 dans l'ancienne édition, c. 23, p. 32, dans celle de Heyne, *Lipsiæ*, 1784.

Goths. Ils ne se ressemblent que par le manque d'exactitude (1).

Décius rétablit l'office de censeur.

251.

III. Dans le tems que l'empereur luttait contre la violence de la tempête, son esprit calme et réfléchi, au milieu du tumulte de la guerre, méditait sur les causes plus générales qui, depuis le siècle des Antonins, avaient précipité si impétueusement la décadence de la grandeur romaine. Il découvrit bientôt qu'il était impossible de replacer cette grandeur sur une base solide, sans rétablir la vertu publique, les principes fondamentaux de la constitution, les mœurs antiques de l'État, et la majesté opprimée des lois. Pour exécuter un projet si beau, mais si difficile, il résolut de faire revivre l'ancien office de censeur, magistrature importante qui avait beaucoup contribué à maintenir le gouvernement (2), jusqu'à ce qu'usurpée par les Césars, elle eût perdu son intégrité primitive, et fût tombée insensiblement en oubli. Vespasien et Titus avaient été les derniers censeurs (3). La modestie de

(1) Gibbon, II, 116.

(2) Montesquieu, Grandeur et Décadence des Romains, c. 8. Il parle de la nature et de l'usage de la censure avec la sagacité qui lui est ordinaire, et avec une précision peu commune.

(3) Pline, Hist. nat., VII, 49.

Trajan ne lui avait pas permis d'accepter un honneur dont il était digne, et son exemple avait été une loi pour les Antonins (1).

Persuadé que la (2) faveur du souverain peut donner, mais que l'estime du peuple confère seule l'autorité, Décius abandonna le choix d'un censeur au libre suffrage du sénat. Les voix unanimes, ou plutôt les acclamations de l'assemblée, nommèrent Valérien comme le plus digne de remplir cet auguste emploi, le 27 octobre 251. Ce vertueux citoyen, qui fut depuis revêtu de la pourpre, servait alors avec distinction dans les troupes. Dès que l'empereur eut appris son élection, il assembla dans son camp un conseil-général, et avant de donner l'investiture au nouveau censeur, il crut devoir lui rappeler la difficulté et l'importance de sa charge.

« Heureux Valérien », dit le prince à son illustre sujet, « heureux d'avoir mérité l'approbation du sénat « et de la république! acceptez la censure, et réformez « les mœurs du genre humain. Vous choisirez parmi « les sénateurs ceux qui méritent de conserver leur « rang dans cette auguste assemblée. L'ordre équestre « vous devra le rétablissement de son ancienne splen- « deur (3). En augmentant les revenus de l'État, son- « gez à diminuer les charges publiques. Partagez en « plusieurs classes régulières la multitude confuse des

(1) Voyez le Panégirique de Trajan par Pline, c. 45 et 60.

(2) Gibbon, II, 116.

(3) *Tu equestrem ordinem in antiquum statum rediges.* Histoire de Valérien par Trebellius Pollio, chap. 2.

« citoyens. Que la puissance militaire, les richesses, « les vertus et les ressources de Rome, soient l'objet « constant de votre attention! Vos décisions auront « force de loi. L'armée, le palais, les ministres de la « justice, les grands officiers (1) de l'empire sont sou- « mis à votre tribunal : nul n'est excepté que les con- « suls ordinaires, le préfet de la ville, le roi des sa- « crifices et la première des vestales, aussi long-tems « que cette vierge conservera sa chasteté; et même ce « petit nombre, qui peut ne pas redouter la sévérité « du censeur romain, s'efforcera de gagner son es- « time (2). »

En effet, malgré cette exemption, le grand Pompée avait comparu devant le tribunal du censeur pendant son consulat. Mais l'occasion était, à la vérité, également singulière et honorable (3).

Un magistrat revêtu d'un pouvoir si étendu aurait été moins le ministre que le collègue de son maître (4). Valérien redoutait, avec raison, une place qui devait l'exposer aux soupçons et à l'envie. Sa modestie parut alarmée de la grandeur du poste où on voulait le placer. Après avoir insisté sur sa propre insuffisance et sur la corruption du siècle, il représenta fort adroi-

(1) Gibbon, II, 117.

(2) Voyez le discours original dans l'Histoire auguste, p. 173, 174.

(3) Plutarque, Vie de Pompée, p. 630.

(4) C'est peut-être ce qui a trompé Zonaras. Cet auteur rapporte, livre XII, p. 625, que, selon quelques-uns, Valérien fut alors déclaré le collègue de Décius.

tement que l'office de censeur ne pouvait être séparé de la dignité impériale, et que les mains d'un sujet étaient trop faibles pour supporter l'énorme fardeau d'une telle administration (1). Les événemens de la guerre arrêtèrent bientôt (2) l'exécution d'un projet séduisant, mais impraticable; ils mirent Valérien à l'abri du danger, et épargnèrent probablement au prince la honte de ne pas réussir. Un censeur peut maintenir les mœurs d'un État; il ne saura jamais les rétablir. Il est impossible que l'autorité d'un pareil magistrat soit avantageuse, qu'elle produise même aucun effet, à moins qu'il ne trouve dans le cœur du peuple un sentiment vif d'honneur et de vertu, et qu'il ne soit soutenu par son respect religieux pour l'opinion publique, et par une foule de préjugés utiles favorisant les mœurs nationales. Dans un tems où ces principes sont anéantis, l'office de censeur doit dégénérer en vaine représentation, ou devenir un instrument d'oppression et de despotisme. C'est ainsi qu'échouèrent les tentatives d'Auguste pour la réforme des mœurs (3). La loi Julia, portée par cet empereur, ne prononçait contre l'adultère que le simple bannissement. Il voulut être plus sévère que ses propres lois. Mais la fortune qui l'avait servi puissamment contre la république, sembla l'abandonner dans sa famille, où les déréglemens de sa fille et de sa petite-

(1) Histoire auguste, p. 174. La réponse de l'empereur est omise.

(2) Gibbon, II, 118.

(3) Gibbon, II, 119.

fille empoisonnèrent sa vieillesse. Il les chassa de Rome, et punit leurs amans par la mort ou par l'exil. Jules-Antoine, amant de la première Julie, fille d'Auguste, fut puni de mort; Décimus Silanus, amant de la seconde Julie, fille de la première, fut exilé. L'empereur fut inexorable pour un genre de faiblesse dont lui-même avait donné l'exemple dans sa jeunesse et qui était alors si commun à Rome entre les deux sexes. Il le qualifiait d'attentat énorme contre la religion, contre la majesté, et voulut être plus rigoureux que ses ancêtres (1). Mais ce fut en vain. La religion païenne était impuissante contre de tels déréglemens. Le christianisme seul pouvait les combattre, et Décius, en le persécutant d'une manière si cruelle, se priva d'un moyen de réformer les mœurs publiques, bien supérieur à la censure; il mérita d'être puni par les ennemis de l'empire comme il le fut bientôt.

Mort de l'empereur Décius. Gallus parvient à l'empire.

251.

IV. Il était plus aisé de vaincre les Goths que de déraciner les vices de l'État; et cependant la première de ces entreprises coûta à l'empereur son armée et la vie.

Environnés de troupes romaines, les Goths se trouvaient exposés à des attaques continuelles. Le siége de Philippopolis leur avait enlevé leurs meilleurs sol-

(1) Tacite, Annales, III, 24.

dats, et le pays dévasté n'offrait plus de subsistance à ce qui restait de cette multitude de barbares mal disciplinés (1). Décius avait remporté sur eux de grands avantages (2). Voulant les exterminer entièrement, il se proposait de leur fermer le passage par lequel ils comptaient retourner dans leur pays. Son projet était, sinon de les détruire, du moins de faire perdre pour toujours à cette nation la pensée de rentrer sur les terres romaines. Il chargea Gallus, l'un des principaux officiers de son armée, de garder avec un bon corps de troupes la rive gauche du Danube (3), pendant que lui-même, avec le gros de l'armée, les poursuivait en queue (4). Les barbares intrépides méprisèrent le danger. Ils préférèrent la mort à l'esclavage. La bataille se donna sous les murs d'une ville obscure de la Mœsie, appelée *Forum Terebronii* (5). Les Goths ne pouvaient échapper, si la trahison de Gallus ne fût venue à leur secours (6). Ce perfide,

(1) Gibbon, II, 119.

(2) Zosime, livre I, chap. 23, dans l'édition de Heyne. *Lipsiæ*, 1784, p. 34.

(3) Zosime, p. 33, dit le Tanaïs ou le Don qui se jette dans la mer d'Azov. Ce serait transporter le champ de bataille en Scithie. Mais il s'agit ici du Danube qui a son embouchure dans la mer Noire.

(4) Histoire des empereurs, par Crévier. Paris, 1827, VIII, 70.

(5) Tillemont, Hist. des empereurs, III, 598.

(6) Cette accusation contre Gallus, rapportée par Zosime, chap. 23, p. 33, est admise par Crévier, p. 70, et niée par Gibbon, p. 124. Ce dernier la trouve improbable, non sans motif. Cependant les détails donnés par Zosime inspirent quelque confiance, ainsi que la conduite postérieure de Gallus.

guidé par la passion d'usurper l'empire, leur fit des propositions qui furent accueillies avidement, et le projet d'une embuscade pour faire périr Décius fut concerté entr'eux. Les Goths se divisèrent en trois corps de troupes. Ils placèrent le premier derrière un étang, où l'empereur en tua la plus grande partie. Le second corps, envoyé pour secourir le premier, fut culbuté de même. Mais le troisième s'approchant, Gallus fit dire à l'empereur de traverser l'étang. Décius eut l'imprudence de s'y engager sans avoir fait sonder le terrain. Le marais était profond et fangeux; l'empereur s'y étant embourbé avec toute son armée, se vit dans le moment attaqué par une nuée d'ennemis. On rapporte de lui (1) en cette occasion un trait de fermeté et de grandeur d'ame semblable à celui que l'histoire loue dans Crassus au milieu de ses infortunes vis-à-vis les Parthes. On dit que le fils aîné de Décius, qu'il venait d'élever au rang d'Auguste, et qui était consul cette année (art. II.), sous le nom de Quintus Hérennius Étruscus Messius Décius (2), ayant été tué dans le combat, ce père généreux, loin de succomber à la douleur, entreprit de consoler ses troupes, et de ranimer leur courage, en leur disant que la perte d'un soldat n'était pas la ruine d'une armée. Sa grandeur d'ame, ou peut-être son insensibilité, fut inutile dans l'affreuse position où il se trou-

(1) Aurélius Victor, *de Cæsaribus, cap. XXIX* dans les *Scriptores historiæ romanæ. Heidelbergæ*, 1743, II, 135.

(2) *Theodori Jansonii ab Almeloveen Fast. rom. Amstelædami*, 1740.

vait (1). Enfoncé dans la fange, percé de traits par un ennemi qui tirait de loin sans danger pour lui-même, Décius succomba comme son fils. Toute l'armée romaine, soldats et officiers, périrent sans qu'il en échappât un seul.

C'est ainsi que la justice divine vengea le sang de ses saints cruellement répandu par ce violent persécuteur. Le règne de Décius n'avait duré qu'un peu plus de deux ans. Sa mort tombe sur la fin de novembre (2) 251 (3). On vient de voir que son fils aîné avait été, avant lui, le jouet de la perfidie de Gallus (4).

Caius Vibius Trébonianus Gallus, malgré l'existence de ce fils, trop jeune sans doute pour gouverner par lui-même, fut proclamé empereur sans difficulté par les troupes de la Mœsie et de la Pannonie. Il était natif de l'île de Méninge, aujourd'hui Gerbi, près des côtes de l'Afrique, et il représenta fidèlement dans sa conduite la perfidie africaine. Après avoir fait périr Décius par une lâche et horrible trahison, il rendit des respects à sa mémoire, et le mit au rang des dieux, ainsi que ce fils aîné dont la perte avait été supportée par son père avec tant de courage. C'était une pratique constamment observée par tous les usurpateurs

(1) Zosime, livre I, chap. 23.

(2) Histoire des empereurs, par Crévier. Paris, 1827, VIII, 70 et 71.

(3) L'Art de vérifier les dates, chronologie des empereurs romains.

(4) Histoire des empereurs, par Crévier, VIII, 71.

du trône pour déguiser leur crime, et Décius l'avait suivie pour Philippe. Gallus fit plus. Quoiqu'il eût un fils connu dans l'histoire sous le nom de Volusien, il adopta Hostilien, fils de Décius, et lui conféra le titre d'Auguste. On peut même soupçonner qu'il avait commencé par faire déclarer Hostilien Auguste, comme fils du dernier empereur, et que ce fut sous le prétexte de lui servir de tuteur à cause du bas âge de cet enfant, qu'il se fit lui-même revêtir des titres de la souveraine puissance (1). En effet, dès que les sénateurs à Rome eurent appris la mort de Décius, ils nommèrent Gallus et Hostilien Augustes, et Volusien César (2). La vie et la mort de Décius et de son fils les ont fait comparer aux anciens héros de la vertu républicaine (3). Le coup funeste qui enleva ces deux princes abattit pour quelque tems l'insolence des légions. Il paraît qu'elles attendirent patiemment et qu'elles reçurent avec soumission le décret du sénat qui réglait la succession à l'empire (4).

La première chose que fit Gallus fut de conclure la paix avec les Goths (5), en les laissant retourner dans leur pays avec tout ce qu'ils avaient de butin et de

(1) Id., p. 75. C'est l'opinion adoptée par Gibbon, II, 122.

(2) Aurélius Victor, *de Cæsaribus*, c. 30.

(3) L'Histoire auguste, p. 223, leur donne une place très honorable parmi le petit nombre des bons princes qui régnèrent entre Auguste et Domitien.

(4) Gibbon, II, 121.

(5) Jornandès, *de rebus gothicis*, c. 19, édition de Grotius. *Amstelædami*, 1655, p. 638. Zosime, livre I, ch. 24, p. 34 dans l'édition de Heyne.

prisonniers, sans même faire rendre la liberté à beaucoup de personnes qualifiées, qu'ils avaient prises à Philippopolis et ailleurs (1). Outre cela, il promit de leur payer une certaine quantité d'or par an, afin qu'ils ne vinssent plus piller les terres de l'empire (2).

Dans le siècle des Scipions, les rois qui recherchaient la protection de la république, ne dédaignaient pas de recevoir des présens de peu de valeur, mais auxquels la main d'un allié puissant attachait le plus grand prix. Une chaise d'ivoire, un simple manteau de pourpre, une coupe d'argent, ou quelques pièces de cuivre, satisfesaient les princes les plus opulens de la terre. Lorsque Rome eut englouti les trésors des nations, les Césars crurent qu'il était de leur grandeur, et même de leur politique, d'exercer envers les alliés de l'État, une libéralité constante et réglée par une sage modération : ils secouraient la pauvreté des barbares, honoraient leur mérite, et récompensaient leur fidélité. Ces marques volontaires de bonté ne paraissaient pas arrachées par la crainte; elles venaient seulement de la générosité et de la gratitude des Romains. Les amis et les supplians avaient des droits aux présens et aux subsides de l'empereur : ceux qui les réclamaient comme une dette essuyaient un dur refus. Mais la clause d'un paiement annuel à un ennemi vainqueur ne peut être considérée que

(1) *Zonaræ annales. Basileæ*, 1557, p. 232, *b*. livre XII, p. 628 dans l'édition de Ducange, 1686.

(2) Histoire des empereurs, par Tillemont. Paris, 1691. III, 584.

comme un tribut ignominieux. Les Romains, jusque-là maîtres du monde, n'avaient point encore été accoutumés à recevoir la loi d'une troupe de barbares. Le prince qui, par une concession nécessaire, avait probablement sauvé sa patrie, dit Gibbon, devint l'objet du mépris et de l'aversion générale (1).

Saint Corneille est élu évêque de Rome. Saint Ciprien fait son éloge.

251.

V. J'ai déjà parlé (*art.* II.) de l'élection de l'évêque de Rome, saint Corneille, et j'ai promis des détails sur ce sujet, qui entre plus spécialement dans mon plan. Je vais remplir cet engagement.

Après que l'Église romaine eut été sans chef durant plus de seize mois, la Providence qui ne pouvait abandonner le siége de la religion, lui donna enfin pour évêque saint Corneille, qui, selon l'opinion la plus probable, fut élu et ordonné le mercredi 4 juin 251 (2). Nous ne pouvons mieux faire connaître ce saint et comment se fit son élection, qu'en employant

(1) Gibbon, III, 122-124.

(2) Cette date a d'assez grandes difficultés. On trouvera les raisons qui ont déterminé Tillemont dans une longue dissertation de son tome III. Paris, 1701, p. 735. Mémoires pour servir à l'histoire de l'Église.

les termes de saint Ciprien qui en parle ainsi (1) à un évêque d'Afrique, appelé Antonien :

« Je viens maintenant, mon très cher frère, à la « personne de Corneille, notre collègue, afin que « vous le connaissiez mieux ainsi que nous, et que « vous ne jugiez pas de lui sur les mensonges de « personnes fourbes et médisantes, mais sur le juge- « ment de Dieu qui l'a fait évêque, et sur le témoi- « gnage des autres évêques répandus dans le monde « entier, qui ont tous, d'un commun accord, consenti « à son élection ; car ce qui le rend encore plus re- « commandable à Dieu, à Jésus-Christ, et à tous nos « confrères, c'est qu'il n'est pas parvenu tout d'un « coup à l'épiscopat, mais qu'il n'est monté à ce haut « faîte du sacerdoce qu'après avoir passé par tous les « degrés inférieurs, et avoir souvent attiré les graces « de Dieu sur lui dans les autres fonctions ecclésias- « tiques. De plus, il ne l'a point désiré, ni demandé, « ni envahi comme font les autres qui sont dévorés « d'orgueil et d'ambition ; mais étant paisible et mo- « deste, humble et retenu comme le sont ceux que « Dieu choisit pour ces dignités, il a plutôt souffert « que fait violence pour être évêque. Il a été élu par « plusieurs de nos collègues qui étaient alors à Rome « et qui nous ont envoyé des lettres pleines de témoi- « gnages avantageux en sa faveur. Il a été élu par le « jugement de Dieu et de Jésus-Christ, par la voix

(1) Épître 52, p. 96; 2 de l'édition de Pamélius. C'est l'épître 51 dans la traduction de Lombert

« de presque tout le clergé de Rome, par les suffrages « de tout le peuple qui se trouva présent alors, et « par le consentement des anciens prêtres et des hon-« nêtes laïques; personne n'ayant été créé avant lui, « et la place de Fabien, c'est-à-dire celle de saint « Pierre, ou la chaire sacerdotale, étant vacante (1). » Le latin dit : *Factus est autem Cornelius episcopus de Dei et Christi ejus judicio, de clericorum penè omnium testimonio, de plebis quæ tunc affuit suffragio, et de sacerdotum antiquorum et bonorum virorum collegio.* Ce texte est rendu clairement par le sens que j'ai adopté, et Péarson a cru avec raison qu'il s'agissait ici des 16 évêques qui ordonnèrent Corneille : Tillemont n'est pas de cet avis, et paraphrase le texte en traduisant : « Les évêques n'ont « fait que suivre le jugement de Dieu et de son Christ, « le témoignage que presque tous les ecclésiastiques « de Rome lui ont rendu, et les suffrages de tout le « peuple qui était présent, l'ayant tiré, non du rang « des laïques, mais du nombre des ministres de l'au-« tel les plus anciens et les plus saints (2). » Il me semble que cette traduction est un véritable contre-sens.

Les prélats qui eurent part à l'élection de Corneille étaient au nombre de seize; et l'on ne peut douter que les évêques Pompée et Étienne, qui rendirent

(1) Les OEuvres de saint Cyprien, traduites par Lombert, Rouen, 1716, p. 148 et p. 243; lettre 55 dans l'édition d'Amsterdam, 1700.

(2) Mém. pour servir à l'hist. ecclés., par Tillemont. Paris, 1701, III, 431.

témoignage à ceux d'Afrique (1) de la manière sainte et canonique dont cette élection s'était faite, ne fussent du nombre de ceux qui y avaient assisté. On croit qu'ils étaient évêques en Afrique; en effet, quand saint Ciprien écrit qu'ils y vinrent, il ne dit point qu'ils y eussent été envoyés par saint Corneille ou par d'autres, ni qu'ils eussent eu aucune autre raison particulière d'y venir. Saint Ciprien écrivit une lettre (2) à l'évêque Pompée sur la question du batême; et Pompée, évêque de Sabra ou Sabrate (3) dans la Tripolitaine, assista en ce tems-là au concile de Carthage. Ces deux Pompée sont vraisemblablement la même personne.

Décius régnait encore lorsque saint Corneille fut élu; et quoiqu'il paraisse que la persécution était fort diminuée, au moins en Afrique dès la fin de l'an 250, Décius se montrait toujours ennemi des évêques, et il était surtout très éloigné de souffrir qu'il y en eut un à Rome. C'est ce qui a fait croire à quelques-uns que l'on prit pour élire saint Corneille l'occasion de la révolte de Julius Valens, qui usurpa cette année l'empire à Rome, comme nous l'apprenons d'Aurélius Victor, mais qui ne le conserva pas long-tems. Aussi saint Ciprien, qui nous représente admirablement quelle était la générosité de saint Corneille, le loue

(1) Id., p. 432. Voyez la note de Tillemont, p. 737.

(2) C'est la lettre 74 dans l'édition de Pamélius, et 73 dans celle de Rigault suivie par Lombert.

(3) Aujourd'hui *Tripoli Vecchio*. Voyez ma nouvelle édition de l'Itinéraire d'Antonin, p. 19.

non d'avoir accepté, mais d'avoir administré sans crainte le souverain pontificat durant l'empire de Décius (1). Voici ses expressions (2) :

« Après avoir été ainsi élevé à l'épiscopat sans « brigue, sans violence, par la seule volonté de Dieu, « qui fait les évêques, combien n'a-t-il pas fait paraî- « tre de vertu, de résolution et de foi, de s'être assis « hardiment dans la chaire épiscopale au tems « où un tiran ennemi des évêques de Dieu, jetait feu « et flamme contr'eux, et eût mieux aimé un compé- « titeur du trône qu'un évêque de Rome! » Ce mot compétiteur semble désigner Valens (3). Saint Ciprien continue d'écrire à l'évêque Antonien :

« Ne sommes-nous pas obligés, mon très cher « frère, de louer hautement sa foi et son courage? Ne « devons-nous pas mettre au nombre des confesseurs « et des martirs celui qui s'est tenu si long-tems assis « en attendant ses bourreaux, et que les ministres de « la rage du tiran vinssent venger sur lui par l'épée, « par les croix, par le feu, ou par quelqu'autre genre « extraordinaire de supplices, le mépris généreux « qu'il fesait de ses édits détestables, de ses menaces « et de ses tourmens? Ainsi, quoique la bonté et la « puissance de Dieu aient protégé l'évêque qu'il avait « élu, on peut dire néanmoins que Corneille a souf- « fert par son zèle et sa fermeté tout ce qu'il pouvait

(1) Mém. pour l'hist. ecclés., par Tillemont, III, 432.

(2) OEuvres de S. Cyprien, trad. par Lombert, p. 148 et 149, lettre 51.

(3) Conjecture de Tillemont, p. 432.

« souffrir, et qu'il a vaincu le tiran (Décius) par ses « vertus épiscopales, avant qu'il eût été vaincu par « la force des armes, » c'est-à-dire par les Goths, après avoir été trahi par Gallus, qui lui succéda à l'empire (*art.* IV).

De Novat, auteur du schisme de Novatien.

251.

VI. L'Église romaine était alors composée de quarante-six prêtres, de sept diacres, de sept sous-diacres, de quarante-deux acolithes (1), de cinquante deux tant exorcistes que lecteurs et portiers, et de plus de quinze cents veuves ou autres pauvres, qui tous étaient nourris par la grace et par la générosité du Seigneur, c'est-à-dire des fidèles; sans parler du peuple, dont le nombre était très grand et comme infini.

Toute cette prospérité de l'Église chrétienne à Rome ne fut pas capable de retenir dans son unité et dans la soumission à son unique chef, quelques esprits déréglés et ambitieux : et l'élection de Corneille (2), quoique si sainte et si glorieuse pour le christianisme, fut néanmoins troublée aussitôt par un schisme très dangereux, dont Novat fut l'auteur, et Novatien l'exécuteur et le ministre. C'est ce qui nous oblige de

(1) Mot grec qui signifie valet : ἀκόλουθος, *pedissequus*.

(2) Tillemont prouve très bien dans une note, p. 737, que Novatien n'a élevé un schisme qu'après l'élection de saint Corneille.

rapporter ici les qualités de deux personnes si célèbres qui ont servi d'instrument à la justice de Dieu à l'égard d'une infinité de personnes dignes d'éprouver les effets de sa colère; car le schisme des Novatiens, dont nous allons voir les commencemens, a duré très long-tems dans l'Église, et s'y est répandu en beaucoup d'endroits de l'Orient et de l'Occident.

Novat était prêtre d'Afrique, et, comme parlent Eusèbe et saint Jérôme dans leurs chroniques, il était prêtre de saint Ciprien, c'est-à-dire de l'église de Carthage, ce qui paraît assez par les lettres de saint Ciprien. Il est vrai que Baronius le fait évêque; mais c'est sans fondement (1).

On ne sait pas de quelle manière il avait été élevé à un rang dont il était si indigne; car saint Ciprien nous assure qu'il avait toujours été regardé par les évêques comme un esprit dangereux, comme un brouillon et un amateur de nouveautés, et même comme un perfide et un hérétique. Il voulait tout savoir, pour trahir ceux qui lui confiaient leurs secrets. Il flattait (2) pour tromper, et n'avait d'amitié ferme et sincère pour personne. C'est, dit saint Ciprien (3), un flambeau de discorde, toujours prêt à allumer la sédition et la guerre, une tempête qui fait faire naufrage dans la foi, un ennemi du repos, de la tranquillité et de la paix.

(1) Ainsi que le prouve Tillemont dans la vie de saint Cyprien.

(2) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, III, 435.

(3) Épître 49 dans l'édition de Pamélius, 48 dans celle de Rigault et dans Lombert, 51 dans celle d'Amsterdam, 1700.

Ce vice qui fut si pernicieux à toute l'Église, n'était pas le seul dont il fût coupable. Il avait une vanité et une arrogance qui l'enflait jusqu'à lui faire perdre tout sentiment de Dieu et de son devoir, et avec cela une avarice insatiable, et une passion démesurée de ravir même le bien des autres (1). Il dépouillait les pupilles, volait les veuves de l'église de Carthage, déniait l'argent dont il était redevable à l'Église : et les derniers crimes qu'il commit furent la juste peine de ces premiers. Il chassa de chez lui son propre père, selon saint Pacien, et le laissa mourir de faim, selon saint Ciprien (2), lui refusant même l'honneur de la sépulture après sa mort. D'un coup de pié qu'il donna dans le ventre de sa femme qui était enceinte, il la fit avorter d'un enfant mort. C'est donc avec raison que saint Pacien (3) l'appelle traître et parricide de son père et de son fils.

Il y avait long-tems qu'il craignait la sévérité de l'Église pour tant de crimes dont il se sentait coupable. Il voyait bien qu'il ne pouvait éviter d'être non-seulement déposé de la prêtrise, mais encore privé de la communion. En effet, comme les frères sollicitaient l'examen de sa cause, le jour pris pour s'en occuper était proche, lorsque la persécution survint. Il la vit venir avec joie, parce qu'elle le mettait,

(1) *Paciani Barcinonensis epistola* 3 ; *Bibliotheca Patrum*, t. III, p. 60, *b. c.*

(2) Épître 51 dans l'édition d'Amsterdam.

(3) *Epist.* 2, p. 55, *a* ; et 66, *a*.

au moins pour quelque tems, à couvert de la condamnation qu'il méritait; et il en prit occasion pour mettre le trouble et le désordre partout; car jugeant qu'il ne manquerait pas tòt ou tard d'être excommunié et chassé de l'Église, il aima mieux en sortir volontairement avant que les évêques eussent prononcé contre lui, comme s'il eût pu s'exemter de la peine due à ses crimes, en s'y jetant de lui-même, et en prévenant sa sentence.

Ce fut donc lui qui alluma le premier à Carthage le feu de la division et de la discorde, et qui y souleva une partie des fidèles contre saint Ciprien, leur évêque, c'est-à-dire que ce fut lui qui fut auteur du schisme de Félicissime, lequel, s'étant le premier révolté contre l'Église au commencement de l'an 251, fut suivi peu de tems après par cinq prêtres de Carthage qui se joignirent à lui, et tâchèrent d'attirer à eux ceux (1) qui étaient tombés dans l'apostasie; sur quoi saint Ciprien dit que l'on avait enfin découvert l'origine, la racine et les fondemens de la faction de Félicissime. Ainsi n'y ayant pas lieu de douter que Novat ne fût du nombre des cinq prêtres, il en résulte qu'il faut lui appliquer ce que saint Ciprien dit d'eux en général, qu'ils s'étaient opposés à son élection lorsqu'il fut fait évêque, que depuis ils avaient engagé les pécheurs à l'impénitence par une douceur criminelle, et en communiquant même avec eux contre les défenses expresses qu'il avait faites; enfin qu'ils

(1) Mém. pour l'hist. ecclés., par Tillemont, III, 434.

avaient encore engagé les confesseurs à lui désobéir et à violer la discipline de l'Église.

Ces cinq prêtres déserteurs de l'Église furent excommuniés par le jugement d'un grand nombre des plus illustres évêques d'Afrique, dans le concile qui fut tenu un peu après Pâques de l'an 251. Saint Ciprien dit nommément de Novat, qu'il avait été condamné par la voix de tous les évêques, comme un hérétique obstiné et un perfide, quoique les expressions dont il se sert puissent être prises dans un autre sens. Saint Pacien semble dire (1) que pour éviter la honte de cette condamnation, ou déjà prononcée, ou prête à être prononcée contre lui, il vint se cacher à Rome : et la chose, en elle-même, est très probable.

Mais, avant de sortir de l'Afrique pour aller exercer à Rome son esprit brouillon et furieux, il se signala par un nouveau crime, qui fut l'ordination de Félicissime, son satellite, comme l'appelle saint Ciprien, qu'il fit ordonner diacre sans que ce saint lui en eût donné la permission, ni même qu'il en eût eu la moindre connaissance. Voilà quelles étaient les qualités de Novat (2).

(1) *Epist.* 3, p. 60, *c.*

(2) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont, III, 435.

Commencement de l'histoire de Novatien. Il est fait prêtre.

250.

VII. Nous ne trouverons point dans Novatien de crimes grossiers semblables à ceux de Novat; mais nous y déplorerons au contraire beaucoup de belles qualités corrompues par une ambition déréglée. Nous voyons que saint Ciprien lui accorde la gloire de l'éloquence : saint Jérôme l'appelle aussi un homme très éloquent : et véritablement ce que nous avons de lui ne dément point ces éloges, particulièrement la lettre célèbre du clergé de Rome à saint Ciprien, lettre qu'il a composée (1); car c'est une pièce excellente, un grand témoignage de l'esprit et de l'éloquence de l'auteur.

Il était aussi fort habile dans la philosophie païenne : mais ce fut dans cette source corrompue qu'il puisa une rigueur inflexible envers les autres, au lieu d'apprendre de la philosophie chrétienne la douceur et la paix qui y sont enseignées. Cette philosophie païenne lui fit faire naufrage dans la foi, n'étant pas étrange qu'un philosophe du siècle, dit Tillemont, abandonne l'Église du Dieu vivant. Les Anciens ne disent pas expressément de quelle philosophie il fe-

(1) Id., ibid. Je reviendrai sur cette lettre, dans l'article suivant, et je la donnerai tout entière aux articles IX et X.

sait profession. Mais on sait que c'était la philosophie stoïcienne qui prescrivait cette rigueur et cette égalité des péchés que saint Ciprien reproche à Novatien, opposant en ce point la doctrine des philosophes et des stoïciens à celle des disciples de Jésus-Christ. Loin de rougir de cette différence, Novatien tirait beaucoup de vanité de cette connaissance qu'il avait de la philosophie, aussi bien que de sa grande éloquence. On ne doit pas être surpris que l'orgueil l'ait conduit au schisme et à l'hérésie.

Il est remarquable que, si nous en croyons saint Corneille (1), le démon fut cause de son entrée dans l'Église, aussi bien que de sa sortie. « Il n'a jamais « fait profession de la foi qu'à l'occasion de la tiran- « nie que le démon, qui l'a possédé long-tems, exer- « çait sur lui. Pendant que les exorcistes avaient soin « de lui, il tomba dans une très dangereuse maladie, « et comme on croyait qu'il était près de mourir, on « lui donna le batême, si toutefois on peut dire que « ce fût un batême véritable. » En effet, il reçut le batême par aspersion (2) dans son lit, et il y en avait qui ne voulaient pas appeler chrétiens ceux qui étaient batisés de cette manière, mais leur donnaient le nom

(1) Ce fait est rapporté dans sa lettre conservée par Eusèbe. Hist de l'Église, livre 6, chap. 43.

(2) Περιχυθεὶς, *perfusus*. C'est le terme qu'emploie saint Ciprien pour ceux qui recevaient le batême, étant malades. Il le joint à *aspersus*, comme étant à peu près la même chose, et l'oppose à *lotus* qui marquait le batême ordinaire où l'on était plongé dans l'eau. Voyez S. Ciprien, épître 76 dans Pamélius, 75 dans Rigault et Lombert.

de *cliniques*, ou alités, à cause du lit où ils avaient reçu le batême, prétendant, ou qu'ils n'avaient pas reçu ce sacrement, ou qu'au moins ils n'en avaient pas reçu la grace avec la même plénitude que les autres. Le sentiment des premiers était manifestement faux, puisqu'on n'avait jamais entrepris de rebatiser ces personnes lorsqu'elles étaient guéries. Mais il paraît que la seconde opinion était celle de l'Église romaine. Au moins saint Ciprien l'attribue à ceux qui recevaient le batême des hérétiques, et il n'était pas (1) permis à Rome d'élever ces personnes à la cléricature. Ce sentiment était aussi répandu en partie dans l'Orient, et il y dura encore long-tems depuis; car nous voyons que le douzième canon du concile de Néocésarée (2) exclut ces personnes du sacerdoce, hormis dans des cas extraordinaires, non pas néanmoins pour aucun défaut de leur batême, mais parce qu'il y a plus sujet de présumer que leur foi est plutôt l'effet de la nécessité et de la crainte de la mort, que d'une véritable conversion émanée du fond du cœur. Aussi saint Ciprien croit, avec sa modestie ordinaire, que l'on ne peut mettre aucune différence entr'eux et ceux qui ont reçu le batême de la manière qui était alors la plus commune, qui était l'immersion.

Mais il y avait une autre irrégularité plus considérable dans la personne de Novatien; car étant re-

(1) Mém. pour servir à l'hist de l'Église, par Tillemont, III, 436.

(2) Tenu l'an 314. Voyez Fleury et l'Art de vérifier les dates.

venu de sa maladie, il ne fit point suppléer les autres choses qu'il fallait recevoir selon l'ordre de l'Église; il ne reçut même point le sceau du Seigneur de la main de l'évêque : et ne l'ayant point reçu, dit saint Corneille, comment eût-il reçu le Saint-Esprit?

C'était à Rome que Novatien avait été batisé, et selon les règles de cette Église, il devait être exclu des plus bas degrés de l'ordre ecclésiastique. Cependant il y fut honoré de la prêtrise, même par une grace toute particulière du pape, qui voulut lui imposer les mains; car tout le clergé et la plupart des laïques s'opposant à son ordination, et représentant que son batême l'excluait du ministère de l'Église, le pape pria qu'on lui permît de se dispenser en faveur seulement de Novatien, de suivre cette discipline qui s'observait dans son Église. Adrien Valois conclut de cette narration, avec assez de vraisemblance, que Novatien fut fait prêtre sans passer par le diaconat et le sous-diaconat : et il semble que ce soit pour l'opposer à Novatien, que saint Ciprien loue saint Corneille (*art.* v.) de n'être pas arrivé tout d'un coup à l'épiscopat, mais d'y être monté par tous les degrés des offices ecclésiastiques. Le pape qui usa de cette indulgence envers Novatien doit avoir été saint Fabien, ou quelqu'un de ses derniers prédécesseurs, ébloui sans doute par les qualités extérieures de Novatien, sans prévoir qu'il l'armait de la puissance de l'Église pour combattre l'Église même; et cet exemple, observe Tillemont, fait voir que les plus saints doivent trem-

bler quand ils dispensent des lois communes de l'Église (1).

L'opposition que l'Église romaine forma à l'ordination de Novatien, fut comme une prophétie de la manière dont il devait s'y conduire. Nous en pouvons juger, non-seulement par le schisme auquel son ambition le porta, mais par ce qui lui arriva durant la vacance du Saint-Siége et la persécution de Décius, l'an 250 de notre ère (2). Le récit de ces événemens sera l'objet de l'article suivant.

Novatien renonce au sacerdoce plutôt que de secourir les confesseurs. Il écrit sur la pénitence.

250.

VIII. La persécution cruelle de Décius effraya Novatien. Il se renferma et se cacha dans une petite maison; et lorsque les diacres qui gouvernaient l'Église pendant la vacance du Saint-Siége, vinrent le prier et le conjurer de donner à ses frères qui étaient en danger et qui avaient besoin d'assistance, les secours qu'ils étaient en droit d'attendre d'un prêtre, non-seulement il ne fit pas ce qu'ils demandaient, mais il s'en alla et les quitta fort irrité. Il s'écria qu'il ne voulait plus être prêtre, et qu'il embrassait une autre philosophie. Ainsi sa lâcheté, et la crainte qu'il

(1) Mém. pour servir à l'hist. ecclés., par Tillemont, III, 437.
(2) Id., p. 438.

eut de la mort le firent renoncer au sacerdoce, auquel il est vraisemblable que son ambition l'avait seule élevé.

Rufin (1) dit que les diacres le priaient d'aller assister des catécumènes qui étaient malades, et de leur donner le batême. Cependant l'histoire même et les termes grecs (2) ont bien plus de rapport avec l'assistance qu'il devait aux confesseurs, comme de les aller consoler dans les prisons, d'y aller offrir le sacrifice, et d'autres choses semblables. Il est clair que Théodoret l'a entendu en ce sens (3) puisqu'il dit que les tombés qui voulaient être admis à faire pénitence, voyant la dureté avec laquelle il les rejetait depuis son schisme, lui reprochèrent qu'ayant souvent été prié de venir les voir pour les soutenir contre les efforts du tiran, il s'était caché au lieu de s'empresser de le faire, et avait même dit qu'il n'était point prêtre. Ce propos fait bien assez voir que saint Corneille dit avec raison que, si Novatien avait mérité l'épiscopat, ce n'avait été ni par l'éclat de ses actions, ni par la sainteté de sa vie, ni pour avoir été toujours dans l'Église, ni pour avoir souvent combattu pour elle, ni pour s'être exposé à de grands dangers en défendant la foi et la vérité.

Il faut néanmoins reconnaître que s'il n'avait pas

(1) *Rufini historia ecclesiastica. Antuerpiæ*, 1548. *lib.* 6, c. 33, p. 115, 2.

(2) Ὅσα θέμις καὶ ὅσα δυνατόν.

(3) *Theodoreti historiæ ecclesiasticæ, lib.* 3, c. 5, p. 229, *b, ex editione Sirmondi. Paris., ann.* 1642.

fait paraître beaucoup de sainteté ni beaucoup de générosité dans ses actions, on n'avait du moins vu en lui jusqu'alors aucun (1) vestige de cette hérésie meurtrière, comme dit saint Ciprien ou un autre auteur contemporain, dans laquelle il se précipita depuis. Au contraire, tant qu'il demeura dans l'Église, il pleura les péchés des autres comme les siens propres; il supporta les défauts des frères, comme l'apôtre nous y exhorte, il confirma par ses discours fortifiés de la grace du Ciel, ceux dont la foi était faible. Il eut connaissance de beaucoup de crimes commis volontairement, et non par la violence de ces mauvaises inclinations qui sont la suite du péché originel. Mais au lieu de jeter dans le désespoir ceux qui les avaient commis, il avait enseigné, conformément à l'Écriture sainte, que ces crimes pouvaient être effacés, s'ils étaient suivis de bonnes œuvres.

Il condamna encore l'hérésie dans laquelle il était près de tomber, par un service signalé qu'il rendit à l'Église pendant la vacance du Saint-Siége. Ce fut en composant, comme nous avons dit (*art.* VII), la lettre célèbre du clergé de Rome à saint Ciprien (2), puisqu'elle ordonne que l'on donnera la paix aux tombés à l'article de la mort. Saint Ciprien montre assez

(1) Mém. pour servir à l'hist. ecclés., par Tillemont, III, 438.

(2) La 31e dans l'édition de Pamélius, la 30e dans celle de Rigault, suivie par Lombert qui dit, p. 358 : C'est Novatien qui la composa et Moïse, alors confesseur et depuis martir, qui la signa, comme saint Ciprien le témoigne dans sa lettre 51 à Antonien, p. 146 de la traduction de Lombert. Je la reproduirai dans l'article suivant.

clairement qu'elle était de la plume de Novatien, puisqu'après en avoir rapporté quelques paroles, il ajoute (1) qu'on y résolut encore d'accorder la réconciliation aux malades; que Novatien fut celui qui écrivit cette résolution, et qu'après l'avoir écrite, il la lut lui-même dans l'assemblée où elle devait être approuvée et signée. Saint Pacien dit de même (2) que, lorsque Novatien était encore uni à l'Église, il avait composé un écrit pour prouver qu'il fallait recevoir ceux qui étaient tombés en abandonnant la foi, qu'il l'avait lu au clergé de Rome, » qu'il l'avait « appuyé par ses raisonnemens. C'est, » ajoute ce saint (3), « ce que Novatien a écrit, et ce qu'il voulut bien relire lui-même, après l'avoir écrit. Sa main « qui l'a écrit, et sa langue qui l'a lu, en sont des « témoins irréprochables. S'il ne faut pas accorder « la pénitence, Novatien est coupable, puisqu'il l'a « écrit, qu'il l'a prouvé, et qu'il l'a lu. Où était donc « alors votre rigueur impitoyable? » Il parle aux Novatiens. « Où était votre dureté barbare? Si l'on n'eût « point préféré Corneille à Novatien, vous soutiendriez encore la doctrine de cet écrit. Mais à présent « ce sentiment vous déplaît, parce que Corneille l'a « embrassé, et vous nous faites la guerre, après « nous avoir fourni des armes pour nous défendre « contre vous. »

(1) Épître 52 dans l'édition de Pamélius, 51 dans celle de Rigault.
(2) *Epist.* 3, p. 58 *d.*
(3) Id., p. 60. *a*

Il semble par ces deux passages de saint Pacien, que Novatien ait même été l'auteur de la conclusion (1) de la lettre, aussi bien que de sa teneur : ce qui ne peut servir qu'à le rendre plus criminel.

Voilà ce qui avait paru, tant de Novatien que de Novat, jusqu'au schisme de Rome; et nous n'avons rien à y ajouter, si ce n'est que, comme le nom et les crimes de ces deux méchans prêtres ont eu beaucoup de rapport, on les a souvent confondus, et il se trouve un grand nombre d'endroits, particulièrement dans les auteurs grecs, où le nom de Novat s'est glissé pour celui de Novatien, par la faute, ou des auteurs eux-mêmes, ou de leurs copistes, et le nom même de Novatiens, que l'on a donné aux hérétiques qui refusèrent le pardon aux pécheurs, vient régulièrement de Novat. Mais saint Ciprien, saint Pacien et saint Jérôme les distinguent trop clairement l'un de l'autre pour nous arrêter à la confusion des Grecs (2), et principalement d'Eusèbe.

Afin de faire encore mieux connaître Novatien, je rapporterai ici la lettre dont il est l'auteur, et où, se rendant l'organe du clergé de Rome, il fait l'éloge de saint Ciprien. Je rapporterai ensuite la lettre dans laquelle saint Ciprien donna occasion au clergé de Rome d'exprimer lui-même son opinion sur la conduite que l'on doit tenir avec les pécheurs. Ces trois

(1) Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast., par Tillemont, III, 439.

(2) Id., p. 440.

lettres seront mises ici à leur place d'après les calculs très bien raisonnés de Dodwell, contre ceux de Pamélius, de Rigault et de Lombert. Nicolas Rigault est un savant et laborieux philologue, né à Paris, en 1577, et mort à Toul, en 1654. Lombert l'a presque toujours suivi dans sa traduction.

LETTRE *du clergé de Rome contre la hardiesse et la précipitation de ceux qui voulaient qu'on réconciliât les tombés, sur les simples billets des martirs, écrite à la fin du mois d'aoút* 250 (1).

Les prêtres et les diacres qui demeurent à Rome, au pape Ciprien (2).

IX. « Quoiqu'une personne dont la conscience lui « rend témoignage de ne s'être jamais écarté des rè-

(1) C'est la lettre 31 dans l'édition de Pamélius, 30 dans celle de Rigault; elle est aussi la 30e dans l'édition d'Amsterdam, 1700, où Dodwell dans ses *Annales Cyprianici*, p. 19, n° XVI, fixe cette époque déjà annoncée par lui, p. 14. Pamélius, Rigault et Lombert ne la mettent qu'après les deux suivantes; et se trompent évidemment.

(2) Ce titre de pape était commun en ce tems-là à l'évêque de Rome et aux autres évêques. Excepté Ennodius de Pavie et Cassiodore, qui vivaient au commencement du sixième siècle, le premier vers 503, et le second vers 530, il n'y a pas d'autre écrivain qui ait cru ce titre particulier à saint Ciprien. C'est beaucoup

« gles de l'Évangile et des ordonnances divines, se con-
« tente du seul jugement de Dieu, et recherche aussi
« peu les applaudissemens des hommes qu'il n'en re-
« doute les accusations, ceux-là néanmoins méritent
« une double louange, qui, sachant qu'ils ne sont
« obligés de rendre compte de leurs actions qu'à
« Dieu qui est leur juge, sont encore bien aises d'ob-
« tenir aussi l'approbation de leurs frères. C'est ainsi,
« notre très cher frère, que, par une modestie ingé-
« nieuse, vous nous avez donné avis de vos résolu-
« tions, non pas tant pour en juger, que pour en par-
« tager la gloire avec vous, en nous unissant à vous
« pour les appuyer et les autoriser encore davantage;
« car nous sommes censés avoir tous fait une chose,
« quand elle s'est faite du commun consentement de
« tous. En effet, qu'y a-t-il de plus convenable dans
« la paix, ou de plus nécessaire dans un tems de per-
« sécution, que de maintenir la vigueur de la disci-
« pline, puisqu'on ne peut s'en relâcher sans errer
« flottant çà et là selon les différentes agitations du
« monde, et sans se mettre en danger de perdre le
« gouvernail et d'exposer le vaisseau de l'Église à
« s'aller briser contre des écueils : de sorte qu'il est
« impossible de garantir la discipline du naufrage,
« si l'on ne repousse pas comme des vagues contraires

plus tard que Grégoire VII, comme l'a remarqué le père Sirmond sur Ennodius, ordonna, dans un sinode tenu à Rome, vers 1075, que le nom de pape ne serait plus donné à l'avenir qu'aux évêques de Rome. (Note de Rigault sur la réponse du clergé de Rome à saint Ciprien que l'on trouvera ci-après.)

« ceux qui la veulent troubler mal à propos, et si « l'on ne se tient invariablement attaché aux règles « de sa conduite?

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes dans « ces sentimens, et que nous avons eu recours à ces « remèdes pour arrêter l'audace des méchans : cette « sévérité a été pratiquée de tout tems parmi nous, et « de tout tems la foi et la discipline y ont fleuri; car « l'apôtre ne nous aurait pas loués si hautement qu'il « a fait en disant (1) : qu'on parlait de notre foi par « toute la terre; si ce zèle et cette vigueur, qu'on voit « éclater maintenant, n'avait pris de là son origine. « Et véritablement il serait tout-à-fait honteux pour « nous de dégénérer de cette gloire; car il y a bien « moins de honte de n'avoir jamais rien fait d'hono- « rable, que de perdre l'honneur qu'on a acquis; de « n'avoir jamais reçu des témoignages d'estime, que « de se rendre indigne de ces louanges; d'être tou- « jours resté dans l'obscurité et dans la poussière, « qu'après s'être rendu illustre par sa vertu, aban- « donner lâchement la foi, et ternir la gloire de ses « actions; et enfin, si l'on ne travaille à répondre aux « éloges qu'on a reçus, ces éloges mêmes deviennent « des titres de déshonneur et d'ignominie.

« Les lettres que nous vous avons écrites ci-de- « vant (2) font voir la vérité de ce que nous vous

(1) Épître aux Romains, I, 7. Saint Paul leur dit : « A vous « tous qui êtes à Rome, chéris de Dieu, et appelés pour être saints. »

(2) La troisième dans l'édition de Pamélius, la seconde dans

« disons, puisque nous nous y sommes formellement « déclarés contre ceux qui, ayant fait une profession « publique d'infidélité par leurs billets criminels, « s'imaginaient par là s'être sauvés des filets du diable, « au lieu qu'ils ne sont pas moins coupables que s'ils « avaient effectivement sacrifié aux idoles, puisqu'ils « ont reconnu l'avoir fait. Nous y avons aussi con- « damné ceux qui ont ratifié leurs billets en les rece- « vant, quoiqu'ils n'aient pas été présens lorsqu'on « les a écrits, puisque l'ordre qu'ils ont donné pour « cela a tenu lieu de leur présence; car celui qui a « commandé un crime n'est pas innocent, et c'est « l'avoir commis en quelque sorte que d'y avoir con- « senti. D'ailleurs, toute la foi chrétienne (1) con- « sistant à confesser le nom de Jésus-Christ, celui « qui use de supercheries pour ne pas le faire, le re- « nie; et celui qui veut paraître avoir obéi aux édits « publiés contre l'Évangile, y a déjà obéi en cela « même qu'il veut qu'on croye qu'il l'a fait. Vous « savez aussi que nous nous sommes joints à vous « pour nous opposer aux demandes injustes de ceux « qui, ayant l'esprit corrompu et souillé, ont souillé

celle de Rigault, la huitième dans celle d'Amsterdam, 1700, p. 179. Ce passage semble indiquer aussi d'autres lettres du clergé de Rome.

(1) Le latin dit *totum fidei sacramentum*, tout le sacrement de la foi. Rigault observe avec raison que cela ne signifie que la foi. Mais le sacrement du batême est peut-être indiqué ici sous ce nom. Dans un tems où le batême se donnait aux adultes, il était véritablement le sacrement de la foi.

« leurs mains et leurs bouches par des sacrifices im-
« pies.

« A Dieu ne plaise, en effet, que l'Eglise romaine « oublie tellement son ancienne vigueur que, par « une facilité profane, elle affaiblisse les nerfs de la « discipline, et déshonore la pureté de la foi! A Dieu « ne plaise que la chute de nos frères étant encore ré- « cente, et qu'il en tombe encore tous les jours, on « se hâte de les admettre à la communion, et que, « par une fausse compassion, on leur donne un re- « mède qui, non-seulement ne leur servirait point, « mais qui serait même capable d'ajouter de nouvelles « plaies à celles qu'ils ont reçues, en arrachant aussi « la pénitence à ces pauvres malheureux pour rendre « leur ruine plus grande et plus irréparable; car com- « ment peuvent-ils espérer la guérison de leurs maux, « si le médecin lui-même les entretient et les fomente « en leur enlevant la médecine salutaire de la péni- « tence; s'il ne fait que couvrir la plaie, sans lui don- « ner le tems de se refermer? Certes ce n'est pas là « guérir un malade, mais le tuer.

« Les confesseurs, que leur confession glorieuse a « conduits en prison, et que leur foi avait armés pour « la défense de l'Évangile, vous ont aussi écrit des « lettres (1) qui ont le même but que les nôtres; ils y

(1) C'est la lettre 25 de Rigault, et 31 de l'édition d'Amsterdam, 1700, qui ne la place qu'après celle-ci, tandis qu'il semble qu'elle doit la précéder. Ce passage indique aussi d'autres lettres aux confesseurs de Carthage, et dont saint Ciprien fait mention dans ses lettres 22 et 24 de l'édition de Rigault, 27 et 28 de l'édition d'Amsterdam.

« soutiennent la sévérité de la discipline, et rejettent « ces demandes injurieuses à l'Église. Véritablement, « s'ils ne l'eussent pas fait, la discipline ecclésiastique « en eût souffert un dommage considérable, vu que « c'est principalement à eux de conserver entière et « inviolable l'autorité de l'Évangile, puisqu'ils se sont « exposés à la cruauté des bourreaux pour le soutenir. « Autrement, si dans une telle occasion de rem- « porter la couronne du martire, ils eussent été des « prévaricateurs de l'Évangile, ils eussent perdu avec « raison l'honneur auquel ils aspiraient; car celui « qui détruit ce qui est cause qu'il possède une chose, « détruit la chose même qu'il possède. »

Suite de cette lettre.

250.

X. Il était difficile de mieux prêcher la nécessité de la pénitence que Novatien le fesait dans la lettre qu'il écrivait sous le nom du clergé de Rome, qui, pendant la vacance du siége, n'agissait pas avec moins d'activité que l'aurait pu faire un évêque s'il avait été nommé. On ne sera donc pas surpris que le clergé de Rome, pendant cette vacance, ait envoyé des missionaires dans les Gaules, comme je l'ai conjecturé en parlant du passage de Grégoire de Tours (1), qui ne peut être entendu que de cette manière. Nous allons à présent continuer la lettre de Novatien qui,

(1) P. 433 du volume précédent.

après avoir approuvé la doctrine de saint Ciprien, loue en ces termes la conduite de ce vertueux évêque :

« En cette occasion, nous ne saurions nous empê-
« cher de vous rendre de très amples actions de gra-
« ces de ce que vous avez en quelque sorte par vos
« lettres (1) porté la lumière dans les ténèbres de leur
« prison; de ce que vous les avez visités de la seule
« manière que vous pussiez le faire; de ce que vous
« avez animé leur foi et leur courage; de ce que, re-
« levant extraordinairement leur bonheur, vous avez
« allumé en eux un désir ardent de la gloire céleste;
« et enfin, de ce que, par la force de vos discours,
« vous serez cause, comme nous le croyons et l'espé-
« rons, qu'ils seront victorieux; car quoiqu'il semble
« qu'il faille principalement attribuer leur mérite à
« leur foi et à la grace de Dieu, ils ne laisseront pas
« de vous être redevables de leur martire. Mais pour
« reprendre le discours que nous avions commencé
« d'abord, vous verrez ici la copie des lettres que
« nous avons aussi envoyées en Sicile.

« Nous devons cependant différer la décision de

(1) Le clergé de Rome parle ici principalement de la lettre 15 de l'édition de Rigault, à ce que dit cet éditeur. Mais Dodwell, dans l'édition d'Amsterdam, 1700, où cette lettre est numérotée 37, ne la croit écrite que postérieurement. Elle est adressée aux prêtres Moïse et Maxime et autres confesseurs de Rome, sur leur confession. L'opinion de Dodwell est préférable. Je crois devoir répéter en cette occasion que les œuvres de saint Ciprien devraient être traduites de nouveau sur cette édition très supérieure à celle de Rigault, de laquelle s'est servi Lombert; ou plutôt sur celle de Paris 1726, qui est la dernière et la meilleure.

« cette affaire, parce que, depuis la mort de Fabien, « d'illustre mémoire, la conjoncture fâcheuse du tems « n'a pas permis d'établir un évêque qui réglera toutes « ces choses et qui pourra avec autorité et conseil « disposer de ce qui regarde ceux qui sont tombés. « Nous entrons parfaitement dans vos idées en croyant « que, pour une affaire de si grande importance, il « faut attendre que la paix soit rendue à l'Église, afin « qu'on puisse prendre l'avis des évêques, des prêtres, « des diacres, des confesseurs, et des laïques qui sont « restés fermes dans leur foi; car il nous semble que « ce serait une chose extrêmement odieuse qu'un seul « voulût se rendre juge d'un si grand crime qui a été « commis par plusieurs, outre qu'un réglement ne « peut avoir de force, qu'il ne soit fait de l'avis et du « consentement de plusieurs personnes. La persécu- « tion a causé une désolation presque générale par « toute la terre, et de toutes parts on voit les ruines « de ceux qui sont tombés; il faut donc que, comme « le crime s'est répandu partout, on s'assemble aussi « de tous côtés pour en délibérer. Il faut que l'appa- « reil ne soit pas moindre que la plaie, et qu'il y ait « quelque proportion entre le mal et le remède : et « puisque ceux qui sont tombés ne sont tombés que « par imprudence et par aveuglement, il est néces- « saire que ceux qui les veulent relever de leur chute, « agissent avec beaucoup de lumière et de sagesse, de « peur que s'ils ordonnent quelque chose de mal à « propos, leur jugement soit regardé comme nul et « invalide. Joignons donc ensemble d'un commun ac-

« cord nos prières et nos larmes, tant nous qui sem-
« blons être garantis de la tempête jusqu'à cette heure,
« que ceux qui ont fait naufrage; et tous ensemble,
« au nom de l'Église, demandons la paix à sa divine
« majesté, tâchons de nous soutenir et de nous forti-
« fier l'un l'autre. Prions pour ceux qui sont tombés,
« afin qu'ils se relèvent; prions pour ceux qui sont
« restés debout, afin qu'ils ne tombent point. Deman-
« dons à Notre Seigneur, pour les premiers, qu'ils re-
« connaissent la grandeur de leur chute, et qu'ils ne
« désirent pas qu'on précipite leur guérison, mais
« qu'ils achètent le pardon de leur faute par une
« bonne et légitime pénitence; que considérant l'énor-
« mité de leur crime, ils aient un peu de patience et
« ne troublent pas l'Église qui est déjà si fort agitée;
« de peur qu'ils n'allument au dedans une persécution
« encore plus dangereuse que l'autre, et qu'ils n'ajou-
« tent ce nouveau crime à celui qu'ils ont déjà com-
« mis; car il est bien juste que ceux-là témoignent
« quelque sorte de pudeur et de retenue, qui ont pé-
« ché sans retenue et sans pudeur.

« Qu'ils frappent à la porte, à la bonne heure,
« mais qu'ils ne la rompent pas! qu'ils viennent à
« l'entrée de l'Église, mais qu'ils ne passent pas outre!
« qu'ils veillent aux portes du camp céleste, mais ar-
« més de modestie, comme doivent l'être des déser-
« teurs! qu'ils reprennent leurs prières comme une
« trompette spirituelle, mais que ce ne soit pas pour
« sonner la charge! qu'ils se couvrent de la cuirasse
« de l'humilité! qu'ils ramassent le bouclier de la foi

« que la crainte leur avait fait abandonner lâche-
« ment; mais qu'ils se croient armés contre le diable
« qui les a fait tomber, et non pas contre l'Église qui
« pleure leur chute! Une demande modeste, humble,
« soumise, patiente, leur servira beaucoup. Que leurs
« larmes et leurs gémissemens intercèdent pour eux,
« et rendent témoignage de la honte et de la douleur
« qu'ils ont de leur crime! ou plutôt, s'ils en sont vive-
« ment touchés et qu'ils en aient horreur; s'ils envisa-
« gent, comme il faut, la profondeur de la plaie mor-
« telle qu'ils ont reçue; si même ils rougissent d'en
« demander pardon, mais en reconnaissant qu'il y a
« plus de péril et de honte encore à ne pas le demander.
« S'ils le demandent, que ce soit au moins comme de
« véritables pénitens; que ce soit dans le tems pre-
« scrit pour solliciter cette faveur! que ce soit d'une
« manière humble et respectueuse, de peur d'irriter
« encore davantage celui qu'ils veulent fléchir! Car
« s'ils considèrent que Dieu est bon, ils ne doivent
« pas oublier non plus qu'il est juste, et que, comme
« il est écrit :

« Je t'ai remis toute ta dette, parce que tu m'as
« prié (1),
« Il est écrit de même :

« Celui qui me renonce devant les hommes, je le
« renoncerai devant mon père qui est dans les
« cieux (2), et devant les anges de Dieu (3).

(1) L'Évangile selon saint Matthieu, XVIII, 32.
(2) Id., X, 33.
(3) L'Évangile selon saint Luc, XII, 9.

« Dieu à la vérité est indulgent; mais il ne laisse « pas de vouloir qu'on observe rigoureusement ses « préceptes; et comme il nous appelle à son festin, « si quelqu'un y vient sans la robe nuptiale (1), il « le fait jeter, piés et mains liés, hors de la compa- « gnie des saints. Il a préparé un paradis; mais aussi « il a préparé un enfer. Il a préparé des joies et des « délices; mais il a aussi préparé des supplices éter- « nels. Il a préparé une lumière inaccessible; mais « il a aussi préparé des ténèbres affreuses et profondes. « Désirant donc de garder quelque tempérament en « cette occasion, il y a long-tems que nous avions « trouvé bon, de l'avis de plusieurs évêques, tant de « ceux des églises circonvoisines que de ceux que la « tempête de la persécution avait jetés ici des pro- « vinces éloignées, de ne rien innover avant l'élection « d'un évêque, mais, à l'égard de ceux qui sont tom- « bés et qui peuvent attendre, de laisser leur cause « indécise. Quant à ceux qui sont surpris de quelque « maladie mortelle, si par leurs larmes et leurs gé- « missemens ils ont donné des marques d'un véritable « repentir, s'ils ont fait pénitence, et s'ils ont sou- « vent déteste leur crime publiquement, on pourra « leur accorder, dans ce cas, la réconciliation, lais- « sant à Dieu le jugement de ces malheureux, pre- « nant garde seulement que les méchans ne se pré- « valent de notre extrême facilité, et que ceux qui « sont véritablement pénitens ne nous accusent avec « raison d'être durs et cruels.

(1) L'Évangile selon saint Matthieu, XXII, 12 et 13

« Nous souhaitons, très heureux et très glorieux « pape, que vous vous portiez toujours bien en Notre « Seigneur, et que vous vous souveniez de nous (1). »

LETTRE *de saint Ciprien, évêque de Carthage, au clergé de Rome, sur ceux qui étaient tombés, et qui usurpaient la paix que le martir Paul leur avait donnée.*

Ciprien, aux prêtres et aux diacres qui demeurent à Rome, salut (2).

250.

XI. Les principes donnés par Novatien, au nom du clergé de Rome, sur la pénitence, étaient sévères. Plusieurs tombés s'efforcèrent de les éluder en produisant une absolution donnée par un martir. Saint Ciprien dénonce cet abus au clergé de Rome en ces termes :

« L'affection que nous avons les uns pour les au-

(1) Les OEuvres de saint Cyprien, traduites par Lombert. Rouen, 1716, p. 105-150, corrigées sur l'édition latine d'Amsterdam, 1700.

(2) C'est la lettre 28 dans l'édition de Rigault, suivie par Lombert, et 35 dans celle d'Amsterdam, 1700. C'est celle-ci qui fixe la date de la lettre sous l'an 250, au commencement du mois d'octobre, comme on peut le voir dans les *Annales Cyprianici*, n° XVIII, p. 19.

« tres, et la raison même, demandent, mes très chers « frères, que je ne vous cache rien de tout ce qui se « passe dans notre diocèse, afin que nous prenions « en commun des conseils utiles pour l'administra- « tion de l'Église; car depuis la dernière lettre que « je vous ai écrite, et que je vous envoyai par nos « frères le lecteur Satur et le sous-diacre Optat, où je « vous parlais de la hardiesse de quelques-uns qui « refusent de faire pénitence, et de satisfaire à Dieu; « j'en ai reçu une d'eux, par laquelle ils ne deman- « dent pas qu'on leur donne la paix; ils prétendent « au contraire qu'elle leur appartient, sous prétexte « que Paul l'a donnée à tous, comme vous pourrez le « voir par leur lettre dont je vous envoie une copie. « Je vous en envoie une aussi de la réponse que je leur « ai faite, et de la lettre que j'ai écrite ensuite à notre « clergé (1). Que si leur témérité ne peut-être répri- « mée encore ni par mes lettres, ni par les vôtres, et « qu'ils n'obéissent point à des conseils si salutaires, « nous ferons ce que Notre Seigneur nous a commandé « de faire dans son Évangile.

« Je souhaite, mes très chers frères, que vous vous « portiez toujours bien. »

On voit par cette lettre que saint Ciprien regardait la pénitence comme indispensable. Le passage de l'Évangile qu'il citait est formel sur ce point. Quoiqu'il soit bien connu, je le rapporterai ici (2), pour éclair-

(1) C'est la lettre précédente dans toutes les éditions.

(2) Il est tiré de l'Évangile de saint Matthieu, chap. 18.

cir complètement le sujet de la lettre suivante.

« Les disciples s'approchèrent de Jésus, disant :
« — Qui est le plus grand dans le royaume des
« cieux?

« Et Jésus, appelant un petit enfant, le plaça de-
« bout au milieu d'eux, et dit : —

« En vérité, je vous dis que si vous ne vous con-
« vertissez, et ne devenez comme de petits enfans,
« vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

« Quiconque donc s'humiliera comme ce petit
« enfant, celui-là est le plus grand dans le royaume
« des cieux.

« Et celui qui recevra un petit enfant comme ce-
« lui-ci en mon nom, me recevra.

« Mais celui qui scandalise un des plus petits qui
« croient en moi, il serait bon pour lui qu'on suspen-
« dît une meule de moulin à son cou, et qu'on le je-
« tât au fond de la mer.

« Malheur au monde à cause des scandales; car il
« est nécessaire que les scandales viennent; cependant
« malheur à cet homme par qui le scandale vient!

« Et si votre main ou votre pié vous scandalise,
« coupez-les, et jetez-les loin de vous; il vaut mieux
« entrer dans la vie boiteux ou estropié, qu'ayant
« deux mains ou deux piés être jeté dans le feu éter-
« nel.

« Et si votre œil vous scandalise, arrachez-le, et
« jetez-le loin de vous; il vaut mieux entrer dans la
« vie avec un œil, qu'ayant deux ieux être jeté dans
« l'étang de feu.

« Prenez garde de mépriser un de ces petits ; car
« je vous dis que leurs anges dans le ciel voient
« toujours la face de mon père, qui est dans les
« cieux.

« Le Fils de l'homme est venu sauver ce qui avait
« péri.

« Que vous en semble? Si quelqu'un a cent brebis,
« et qu'une d'elles se soit égarée, ne laisse-t-il pas les
« quatre-vingt-dix-neuf autres sur la montagne, et
« ne va-t-il pas chercher celle qui s'est égarée?

« Et s'il lui arrive de la trouver, en vérité, je vous
« dis qu'il se réjouit plus sur elle que sur les quatre-
« vingt-dix-neuf autres qui ne se sont point éga-
« rées.

« Ainsi ce n'est point la volonté de votre Père,
« qui est dans les cieux, qu'un seul de ces petits pé-
« risse.

« Que si votre frère a péché contre vous, allez et
« reprenez-le, entre vous et lui seul : s'il vous écoute,
« vous aurez gagné votre frère.

« Mais s'il ne vous écoute point, prenez avec vous
« une ou deux personnes, afin que tout repose sur la
« parole de deux ou trois témoins.

« Que s'il ne les écoute point, dites-le à l'Église,
« et s'il n'écoute point l'Église, qu'il vous soit comme
« un païen et un publicain.

« En vérité, je vous dis, tout ce que vous aurez
« lié sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que
« vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans
« le ciel. »

Tels sont les principes de ce que nous appelons le sacrement de la pénitence; c'est d'après eux que Ciprien dit à son clergé dans sa lettre précédente (1) :

« Vous avez bien fait, mes très chers frères, et « conformément à la discipline ecclésiastique, de « vous être séparés de l'avis de mes collègues qui « étaient présens, de la communion de Caïus, prêtre « de Didda (2) et de son diacre; puisqu'ayant été repris « deux fois par mes collègues, selon que vous me l'é« crivez, de ce qu'ils communiquaient avec ceux qui « étaient tombés et offraient à Dieu leurs oblations, « ils n'ont pas laissé de persister opiniâtrement dans « une entreprise si téméraire, trompant quelques-uns « de nos frères parmi le peuple, au salut desquels « nous nous intéressons beaucoup. Nous voudrions « bien faire quelque chose pour eux, mais sans les « flatter, et en les engageant au contraire à apaiser la « colère de Dieu par une véritable pénitence, par des « gémissemens et des soupirs, et par une satisfaction « pleine et entière. »

(1) 28 dans l'édit. de Pamélius, 27 dans celle de Rigault, suivie par Lombert; 34 dans celle d'Amsterdam, 1700.

(2) Ou *Dida*. L'édition de 1726 écrit Didda. M. Dureau de Lamalle, qui a étudié avec beaucoup de soin l'Afrique sur laquelle il a fait un grand travail, croit qu'il faut lire Gidde, *municipium*, d'après Orelli, *select. latin. inscript.* n. 127. Muratori, 1278, 9.

RÉPONSE DU CLERGÉ DE ROME A SAINT CIPRIEN.

Les prêtres et les diacres qui demeurent à Rome, au pape Ciprien, contre la hardiesse et la précipitation de ceux qui voulaient qu'on les réconciliât sur les billets des martirs.

250 (1).

XII. « Les lettres que nous avons reçues de vous, « mon très cher frère, par le sous-diacre Fortunat, « nous ont causé un double sujet d'affliction, et de « ce que le tems de la persécution ne vous permet pas « de prendre un moment de repos, et de ce que nous « avons vu que l'insolence de quelques-uns qui « sont tombés parmi vous a été poussée jusqu'à vous « écrire des choses téméraires et tout-à-fait dange- « reuses. Cependant la douleur que nous ont causée « ces événemens, a été un peu tempérée, lorsque « nous avons considéré la vigueur de votre zèle, et « la sévérité évangélique avec laquelle vous avez ré- « primé l'indiscrète importunité de quelques-uns. « Vous leur avez montré le chemin véritable du sa- « lut, en les exhortant à la pénitence. Nous avons

(1) A la fin du mois d'octobre, comme le prouvent les *Annales Cyprianici*, p. 20, n° XVIII, dans l'édition d'Amsterdam, 1700.

« certainement été surpris qu'ils se soient emportés « jusques à demander la paix avec tant d'empresse- « ment et de précipitation, après avoir commis un « crime si grand et si énorme. Ils vont même plutôt « jusqu'à l'usurper sans la demander, et prétendent « l'avoir déjà dans le ciel. Mais, s'ils l'ont, pourquoi « demander ce qu'ils possèdent? et si, par cela même « qu'ils la demandent, ils font voir qu'ils ne l'ont « pas, pourquoi n'attendent-ils pas le jugement de « ceux auxquels ils ont cru devoir la demander? S'ils « pensent l'avoir obtenue d'ailleurs, qu'ils examinent « si la voie par laquelle ils l'ont obtenue est conforme « à l'Évangile! Si cela est, ils pourront s'en préva- « loir. Mais comment ce qui a été ordonné contre la « vérité de l'Évangile pourrait-il donner une récon- « ciliation conforme à l'Évangile? Car nulle grâce, « nulle indulgence ne pouvant avoir de force qu'en « tant qu'elle n'est pas contraire aux commandemens « de celui à qui elle veut nous unir, il est indubitable « que celui qui veut se prévaloir d'une indulgence « qui leur est contraire, en perd tout le mérite et la « vertu. Qu'ils prennent donc garde à ce qu'ils veu- « lent faire en cette occasion! Car s'ils disent que « l'Évangile ordonne une chose, et que les martirs « en ont ordonné une autre, ils mettent les martirs « en opposition avec l'Évangile, et s'exposent à un « danger évident. La majesté de l'Évangile s'écroule si « quelque nouvelle disposition peut prévaloir contre « son autorité; et c'est ôter de dessus la tête des mar- « tirs la couronne de leur confession, que de prétendre

« qu'ils ne l'ont pas acquise par l'observation de l'É-
« vangile qui fait les martirs. Il n'y a donc personne
« qui soit plus obligé à ne rien faire contre l'Évangile
« que celui qui travaille à obtenir le nom de martir.
« De plus, si les martirs ne subissent le dernier sup-
« plice qu'afin de ne point sacrifier aux idoles et de
« conserver jusqu'à la mort la paix qu'ils ont avec
« l'Église, parce qu'ils croient ne pouvoir la perdre
« sans perdre leur salut; comment voudraient-ils la
« donner à ceux qui ont sacrifié, puisqu'ils doivent
« enseigner aux autres la règle qu'ils ont suivie pour
« eux-mêmes? Au reste, ce que ceux qui sont tombés
« veulent faire valoir comme extrêmement favorable
« à leur prétention, y est tout-à-fait contraire; car, si
« les martirs ont cru devoir leur donner la paix,
« pourquoi ne la leur ont-ils pas donnée eux-mêmes?
« pourquoi ont-ils pensé, comme ils le déclarent,
« qu'ils devaient les renvoyer à l'évêque? En effet,
« celui qui commande une chose peut la faire lui-
« même. Mais selon que nous le comprenons, ou
« plutôt comme la chose le dit toute seule, c'est que
« les très saints martirs ont jugé devoir user d'un
« tempérament qui ménageât en même tems leur mo-
« destie et la vérité; car se voyant pressés par plu-
« sieurs, et voulant se délivrer de leurs importunités,
« ils leur ont accordé ce qu'ils demandaient, mais en
« remettant leur jugement à l'évêque; et, d'un autre
« côté, ne communiquant point avec eux, ils ont té-
« moigné qu'il fallait conserver inviolable la pureté de
« l'Évangile. Ne cessez pas néanmoins, très cher

« frère, de faire tout ce que vous pourrez, pour « adoucir les esprits de ceux qui sont tombés, et leur « donner les remèdes dont ils ont besoin, quoique « souvent les malades repoussent la main du médecin « qui s'avance pour les guérir. La plaie qu'ils ont re- « çue est encore toute fraîche; il faut laisser passer « les premières atteintes de la douleur, après quoi « nous sommes assurés qu'eux-mêmes seront bien « aises qu'on ait différé leur guérison pour la rendre « plus solide : pourvu toutefois qu'il ne s'en trouve « point qui les arment pour leur propre ruine, et qui « leur donnant des conseils pernicieux au lieu du délai « salutaire auquel ils les devraient disposer, les enga- « gent à solliciter une réconciliation précipitée; car « nous ne croyons pas qu'à moins que d'autres ne les « poussent, ils osassent tous vous demander si inso- « lemment la paix. Nous connaissons quelle est la foi « de l'Église de Carthage; nous savons comment elle « est conduite et formée; nous n'ignorons pas son « humilité. C'est pourquoi nous avons été encore plus « surpris qu'on ait usé envers vous de termes moins « respectueux; car nous avons plusieurs exemples de « l'affection mutuelle que vous avez toujours eue les « uns pour les autres. Il est donc tems qu'ils fassent « pénitence de leur faute, qu'ils témoignent la dou- « leur qu'ils ont d'être tombés, qu'ils fassent paraître « de la pudeur, de l'humilité, de la modestie, et qu'ils « attirent sur eux la miséricorde divine par leur sou- « mission et par l'honneur qu'ils rendront à leur évê- « que. Combien leur lettre eût-elle mieux valu, si

« leur humilité eût secondé les prières que font pour « eux ceux qui sont demeurés fermes dans la foi! car « on obtient plus aisément ce que l'on demande, « quand celui pour qui l'on demande, se rend lui-« même digne d'obtenir.

« Pour ce qui regarde Privat de Lambésa (1), nous « vous remercions de nous avoir fait connaître une « chose que nous avions intérêt à savoir ; car nous « devons tous veiller sur le corps de l'Église entière « dont les membres sont répandus dans toutes les pro-« vinces du monde. Ce n'est pas qu'avant même d'a-« voir reçu votre lettre, nous n'eussions bien reconnu « la fourberie du personage ; car il y a quelque tems « qu'un certain Futurus, l'un des chefs de la cabale « de ce Privat (2), vint vers nous, et tâcha d'obte-« nir de nous quelques lettres de recommandation ; « mais nous le reconnûmes, et nous ne lui donnâmes « point les lettres qu'il désirait. Nous souhaitons que « vous vous portiez bien en Notre Seigneur. »

(1) Ville de Numidie, où s'était tenu un concile en 240 ou environ. Quatre-vingt-dix évêques s'y étaient trouvés, et Privat y avait été condamné comme hérétique. Voyez l'hist. ecclés. de Fleury, livre 6, chap. 22. Ce même évêque de Lambésa, quoique déposé pour son hérésie, ordonna Fortunat évêque de Carthage, l'an 252. Voyez encore Fleury, livre 7, chap. 7. C'est ce que l'on verra dans la suite.

(2) C'est ainsi que traduit Lombert. Le texte dit : *quidam ex ipsiûs nequitiâ cohorte vexillarius, Privati futurus*, dans Dodwell. Pamélius avait écrit tout autrement.

Concile de Carthage. Élection de saint Corneille. Novatien fait schisme.

251.

XIII. Nous venons d'entendre les véritables principes du clergé de Rome sur la pénitence, qui sont ceux de l'Église catholique. Novatien, qui les avait d'abord si bien expliqués, se mit lui-même dans le cas d'en faire usage (*art.* VIII), et se rendit coupable par sa faiblesse pendant la persécution. Mais au lieu de profiter des ressources que lui-même avait indiquées, il se lia avec le schismatique Novat qui vint à Rome au mois de janvier 251 (1). Le confesseur Moïse, qui était son ami, étant alors en prison (2), ne put le garantir des intrigues de Novat, qui obtint son adhésion au schisme de Félicissime. Mais Décius étant parti de Rome, au mois d'avril (3), pour aller en Illirie et en Thrace s'opposer au ravage des Goths, son absence

(1) *Annales Cyprianici*, p. 21, ann. 251, n° 1.

(2) L'auteur des *Annales Cyprianici*, dit que Moïse mourut au mois de janvier; mais cela est évidemment faux d'après la lettre de saint Corneille (Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre 6, chap. 43) où ce pape dit qu'après son élection, faite le 4 juin 251, Moïse sépara le schismatique Novatien de sa communion. Corneille dit, dans sa lettre que Moïse avait remporté depuis peu la couronne du martire. On peut donc croire qu'il est mort le 25 novembre, jour auquel l'Église célèbre sa fête. C'est l'opinion de Tillemont dans ses Mémoires, III, 423.

(3) *Annales Cyprianici*, p. 22, n° 4

fit ralentir le feu de la persécution, et permit à saint Ciprien de sortir de la retraite où cette persécution l'avait retenu, et de se rendre à Carthage vers le commencement d'avril sans doute pour combattre le schisme de Félicissime et de Novat. Plusieurs évêques d'Afrique s'y rendirent aussi, après les fêtes de Pâques, qui, cette année, tombaient au vingt-troisième de mars, selon le cicle de saint Hippolite, pour y traiter dans un concile les affaires de leurs églises. Une des principales fut de fixer leur opinion sur ce qui regardait les tombés, qui se trouvaient en grand nombre, à cause de l'étendue et de la rigueur de la persécution de Décius. On y examina aussi l'affaire de Félicissime et des cinq prêtres qui l'avaient suivi dans son schisme. Il paraît même que le concile commença par là et que l'on ne s'occupa qu'ensuite du réglement à faire sur les tombés (1).

Le concile s'était réuni au mois de mai, et dans le même tems, une foule d'évêques s'était rendue à Rome pour l'élection d'un évêque (2). On vient de voir que Novat y était venu dès le mois de janvier. Saint Ciprien le compare à une nuée qui portait partout la tempête et la discorde. Aussi fit-il à Rome ce qu'il avait fait en Afrique. Il y mit le trouble dans l'Église; il y rompit l'union qu'il trouva dans les fidèles liés ensemble par une étroite charité; il y sou-

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris 1732, III, 580.

(2) *Annales Cyprianici*, p. 22, n° 5.

leva contre le clergé une partie du peuple et même du clergé. Il trouva facilement des esprits aussi méchans que le sien, et capables de le seconder. Il vit que Novatien, dévoré par une secrète ambition, désirait de s'élever au pontificat sans considérer le poids effroyable de cette charge, redoutable même aux plus habiles. Cet orgueil causa la ruine de Novatien, à qui se joignit Novat, qui travailla dès-lors à lui former un parti (1).

Ses brigues ne purent empêcher l'élection de saint Corneille, qui eut lieu le 4 juin 251 (2). Mais aussitôt, et peut-être même avant que le nouvel évêque fût sacré, Novatien et ceux qu'il avait gagnés, accusèrent ce respectable évêque de divers crimes que saint Ciprien n'a pas jugé à propos de nous faire connaître (3), croyant qu'il n'était pas de la dignité sacerdotale de publier ces calomnies qui n'étaient appuyées sur aucune preuve solide. Il dit seulement dans une de ses lettres (4), qu'on accusait Corneille du crime des *libellatiques ;* c'est ainsi qu'on appelait ceux qui n'ayant pas renoncé à la foi chrétienne, se procuraient des billets par lesquels ils évitaient la persécution, en témoignant par ces fausses attestations qu'ils y avaient renoncé (5). Cette accusation portée contre

(1) Mémoires de Tillemont, III, 440.

(2) *Annales Cyprianici*, p. 23, n° 6.

(3) Mémoires de Tillemont, III, 440.

(4) 52 dans l'édition de Pamélius, 55 dans celle d'Amsterdam. Elle sera rapportée ci-après, sous l'année 252.

(5) Mémoires de Tillemont, III, 702.

saint Corneille, ayant été examinée par les évêques, fut trouvée absolument fausse. Ce fut peut-être en cette occasion que Novatien, pour donner plus de poids à ses calomnies, protesta, avec des sermens horribles, qu'il ne désirait point du tout l'épiscopat (1).

Mais son cœur démentait sa langue. Il avait été sensiblement touché de voir occupée par saint Corneille la dignité à laquelle il avait aspiré. Le dépit et la jalousie produisirent dans son esprit l'agitation et l'inquiétude. Il donna prise par ces secrets sentimens aux mauvais conseils de Novat, qui, par les grandes espérances qu'il lui fit concevoir, le poussa dans le précipice où il avait encore quelque honte de se jeter, et leva toutes les difficultés et tous les doutes qui pouvaient le retenir. Ainsi l'ambition et la douleur qu'on lui eût préféré Corneille, le portèrent dans le schisme : il refusa d'obéir à l'évêque légitime sans doute sous le prétexte des crimes dont il le prétendait coupable, et dont il persistait toujours à l'accuser. Il y comprenait aussi les prêtres qui étaient unis avec ce saint pape (2). Ce fut ainsi que contre une élection sainte et canonique s'éleva l'intrusion schismatique de Novatien, le premier des anti-papes, le premier qui mit la division dans la première Église du monde et dans le centre de l'unité (3) chrétienne.

(1) Id., p. 441.
(2) Id., *ibidem*.
(3) Id., p. 440.

Saint Jérôme semble dire que Novatien s'appuya sur ce que saint Corneille recevait les pécheurs, et communiquait avec eux. L'historien Socrates le dit positivement. Il est certain que ce fut dans la suite le sujet des déclamations de l'anti-pape, comme le dit saint Ciprien, et que pour rendre plus odieuse la charité de saint Corneille, il y ajoutait des circonstances aussi fausses que criminelles. Mais le schisme ayant commencé, comme on va le voir, aussitôt après l'élection de saint Corneille, et conséquemment long-tems avant que ce pape eût pu rien faire en faveur des tombés, ce ne fut pas sur ce motif qu'il s'appuya pour se séparer de sa communion.

Il fut suivi dans son schisme par une partie du peuple, par cinq prêtres, et, ce qui est encore plus déplorable, par une partie des confesseurs, qui se déclarèrent pour lui dès le commencement de sa séparation. C'est particulièrement aux intrigues de Novat et à ses sollicitations, qu'on attribue le schisme des confesseurs et du peuple. Ceux que nous connaissons de ces confesseurs sont : Maxime, prêtre; Nicostrate, diacre, ou peut-être même archidiacre; Urbanus, Sidonius et Macaire, nommé aussi Célerin (1). Ces confesseurs avaient alors été mis hors de prison, soit par la révolte de Valens contre Décius, soit par quelqu'autre raison qui ne nous est pas connue. Mais n'étant sortis de prison que pour tomber dans le schisme et dans l'hérésie, il semblait qu'ils y eussent

(1) Id., p. 441.

laissé toute la gloire et toute la réputation qu'ils avaient acquise. Leur chute ne laissa pas néanmoins que de nuire beaucoup à la vérité (1).

Les confesseurs à Rome se partagent entre Corneille et Novatien. Les deux concurrens écrivent en Afrique où l'on tient d'abord les choses en suspens. Condamnation de Félicissime et de Novat.

251.

XIV. Les confesseurs se partagèrent entre les deux concurrens et l'on ne doit pas croire que tous tombèrent avec ceux que nous venons de nommer; car saint Corneille parle d'Augende, confesseur, par lequel il avait envoyé des lettres à saint Ciprien. Saint Moïse, prêtre et martir, le plus illustre des confesseurs de Rome, rendit même un témoignage glorieux à la vérité; car voyant la témérité ou plutôt la folie de Novatien, dont il avait précédemment signé une lettre très sage, que nous avons rapportée (*art.* IX et X), il se sépara de sa communion, dit saint Corneille (2), c'est-à-dire qu'il se sépara de lui, et déclara qu'il ne voulait avoir avec lui aucune communion, lui pronon-

(1) Id., p. 442.

(2) Dans son épître rapportée par Eusèbe, Hist. de l'Église, livre 6, chap. 43.

çant peut-être anathème. Il se conduisit de la même manière envers les cinq prêtres qui avaient quitté l'Église avec lui.

Il y a quelque raison de douter si Maxime, prêtre et confesseur avec saint Moïse, avec qui il avait signé la lettre écrite par Novatien, était l'un des cinq prêtres. Mais cela n'est pas vraisemblable, et nous avons plutôt lieu d'y mettre un autre Maxime, aussi prêtre, légat de Novatien en Afrique, et fait depuis évêque de Carthage par les Novatiens.

Il est assez vraisemblable que saint Hippolite, depuis célèbre martir, et qui renonça au schisme, au moins en mourant, comme nous l'apprenons de Prudence (1), était encore de ce nombre. Nous n'avons point de connaissance des autres. On verra encore un Augende, diacre, au nombre des partisans de Novatien (2).

Ce fut ainsi que naquit le schisme et que fut troublée l'élection de Corneille. On doit suivre avec attention cet important événement si l'on veut connaître l'histoire ecclésiastique de cette époque. Nous pouvons surtout étudier ce qui se passa en Afrique à cette occasion, parce que les lettres de Ciprien qui ont été conservées jusqu'à nous, nous donnent de grandes lumières sur ce point. Il est aisé de juger que ce qui se fit dans cette province, se fit dans les

(1) *Prudenti* περὶ στεφανῶν, *seu de coronâ martyrum. Amstelædami*, 1631. *Hymno*, II, p. 139.

(2) Mémoires de Tillemont, III, 442.

autres; et qu'un même esprit dirigeait l'Église entière (1).

Saint Corneille ayant été élu, fit savoir cette nouvelle en Afrique par une lettre qui ne respirait que la douceur d'une simplicité religieuse sans aucun mélange d'injures ni de passion. Le parti contraire écrivit aussi et envoya un libelle plein d'aigreur, qui accusait Corneille et ses prêtres de divers crimes aussi énormes que mal prouvés. Il paraît assez clairement que ces deux lettres arrivèrent en même tems : c'est de ce fait qu'il résulte que la faction de Novatien, commencée avant l'élection de saint Corneille, éclata dès que l'on eut parlé de l'élire.

Deux lettres si différentes ne pouvaient être traitées de la même manière par saint Ciprien. L'évêque de Carthage fit lire celle de Corneille en présence du clergé, réuni en concile, et de tout le peuple : il fit ainsi savoir à tout le monde l'ordination de ce saint. Il crut, au contraire, qu'il serait contre la gravité et la piété sacerdotales, de faire lire le libelle diffamatoire des autres dans une assemblée si sainte et si nombreuse, en présence des prêtres assis comme les ministres de Dieu, et à la vue de l'autel. Mais quoiqu'il eût donné ce préjugé si public à son clergé et à son peuple, en faveur de l'ordination de Corneille, dont en effet la régularité n'était pas douteuse pour lui; et quoique, dans la règle ordinaire, la lettre que ce saint pape avait écrite sur son élection, dût suffire

(1) Id. ibidem.

pour le faire reconnaître, néanmoins l'opposition du parti contraire, qui, par ses calomnies, était capable de troubler beaucoup de personnes dans un pays éloigné, et d'une aussi grande étendue que l'Afrique, lui fit croire qu'il valait mieux garder pour lui-même la connaissance qu'il avait de la vérité, jusqu'à ce qu'il eût des preuves encore plus convaincantes en faveur de saint Corneille, afin d'ôter tout scrupule ou tout prétexte aux esprits faibles ou séditieux.

Il réussit selon ses désirs dans le dessein si juste qu'il avait formé de faire recevoir unanimement l'élection de saint Corneille; car les évêques d'Afrique, réunis en grand nombre à Carthage pour le concile qui y continuait, résolurent qu'on demanderait le témoignage de leurs frères qui avaient assisté à l'ordination de Corneille; que l'on enverrait à Rome Caldone et Fortunat, évêques d'Afrique, pour réunir cette Église, ou du moins pour y apprendre la vérité de ce qui s'y était passé, et leur en faire un rapport fidèle; que jusqu'à leur retour, les choses demeureraient au même état (1); c'est-à-dire apparemment que l'on ne romprait la communion avec personne, mais qu'on ne reconnaîtrait pas encore saint Corneille pour évêque. Le concile donna aussi des lettres à ses députés, par lesquelles il s'efforçait de réunir les membres divisés de l'Église romaine.

Saint Denis d'Alexandrie écrivit de même aux

(1) Id., p. 443

Romains pour ce sujet, quoique nous ne sachions pas si ce fut précisément dans le même tems (1).

Le concile de Carthage, avant le départ de ses deux députés, voulut détruire aussi le schisme élevé dans cette ville. Félicissime et les prêtres de son parti, sachant le concile assemblé, s'y présentèrent pour se défendre. On les y admit, et on leur donna le loisir de plaider leur cause. Mais ayant été convaincus de plusieurs crimes énormes, ils furent condamnés par le concile, et excommuniés, Félicissime comme auteur du schisme, voleur des biens de l'Église, corrupteur des vierges et des femmes mariées, déjà excommunié par son évêque; Novat, en particulier, convaincu d'hérésie et de perfidie, allait être examiné sur plusieurs autres crimes dont il était accusé, entr'autres d'avoir volé les veuves, dépouillé les orphelins, détourné les deniers de l'Église, laissé mourir de faim son père, sans prendre soin même de sa sépulture, et d'avoir fait avorter sa femme en lui donnant un coup de pié, quoiqu'elle fût enceinte, lorsqu'il sortit secrètement de Carthage; son absence ne l'empêcha pas d'être condamné par la voix de tous les évêques. Ils donnèrent avis au pape Corneille, par une lettre signée d'eux tous, de ce qu'ils avaient fait au sujet de Félicissime et des cinq prêtres de son parti. Mais cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous (2).

(1) Id, p. 144

(2) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1732, III, 581.

L'ordination de saint Corneille est approuvée. Décisions du concile de Carthage sur les tombés.

251.

XV. Saint Ciprien dit que Caldone et Fortunat étaient envoyés vers Corneille, et vers les évêques qui avaient assisté à son ordination. Néanmoins on peut assurer que la lettre qu'ils portaient du concile de Carthage, n'était pas adressée à Corneille, mais aux évêques qui l'avaient ordonné, ou au clergé de Rome. Car c'était une suite nécessaire de la suspension où l'on voulait tenir les choses. En effet, au lieu que les prêtres et les diacres d'Adrumet (1), ne sachant pas encore la résolution du concile, avaient écrit à Corneille au nom de Policarpe, leur évêque, qui était absent, lorsque saint Ciprien fut venu dans cette ville, ils suivirent la marche tracée par les autres églises, et s'adressèrent aux prêtres et aux diacres de Rome, sans nommer Corneille.

(1) *Hadrumetum*, capitale de la Byzacène, fondée par les Phéniciens sous le nom de Susa. Dans la suite, le dictateur Silla y envoya une colonie formée de ses vétérans (Atlas de Dufour, 1834). Elle était sur les côtes de la mer de Libie, et Jules César en parle dans son histoire *de bello civili*. Trajan y envoya une colonie, comme le prouvent les inscriptions. Peutinger l'appelle *Hadrito*. *Caii Julii Cæsaris opera. Parisiis*, 1822, IV, 168, édition de Lemaire.

Saint Ciprien envoya à Corneille, par Caldone et Fortunat, les lettres que lui-même, Ciprien, avait écrites tant à son clergé qu'à son peuple sur le sujet de Félicissime et de ses prêtres schismatiques ; et ces lettres contenaient le récit et les motifs de tout ce qui s'était passé dans cette affaire. Ceci prouve encore que saint Ciprien reconnaissait l'élection de saint Corneille pour légitime ; et il le témoignait même davantage dans les instructions données aux particuliers qui allaient à Rome, leur recommandant de le reconnaître et de s'attacher à la racine et au tronc de l'Église catholique, c'est-à-dire, comme la suite le fait voir, de se joindre à la communion de saint Corneille, qui est la véritable et la catholique, et non à celle de Novatien.

Caldone et Fortunat étant arrivés à Rome, les évêques qui avaient assisté à l'ordination de saint Corneille, écrivirent à ceux d'Afrique, et rendirent, par leurs lettres, un témoignage très glorieux aux mœurs, à la vie et à la conduite de ce saint pape ; et, par ce moyen, ils ôtèrent tout prétexte, tant à la légèreté des uns, qu'à la jalousie et à la malice des autres, de rien dire contre son élection. Saint Corneille joignit ses lettres à celles de ces évêques ; et de plus, Caldone et Fortunat, dont on avait attendu le retour pour terminer cette affaire, assurèrent que son élection avait été nécessaire dans son origine, légitime dans (1) la conduite que l'on y avait gardée,

(1) Mémoires de Tillemont, III, 444

et glorieuse par les vertus de celui que l'on y avait élu. Toutes ces assertions furent confirmées par les évêques Étienne et Pompée, qui arrivèrent alors en Afrique, et qui attestèrent la vérité par des témoignages irréprochables; et de la manière dont saint Ciprien parle d'eux, il y a, comme nous avons dit, toute apparence qu'ils avaient été du nombre des seize évêques présens à l'élection de saint Corneille.

Saint Ciprien voyant la vérité pleinement éclaircie par tant de preuves, et l'innocence du nouveau pape reconnue, adressa ses lettres à Corneille, comme le demandaient l'ordre de la tradition divine, et la règle de l'Église. Il fit savoir à tous les évêques de sa province ce qu'il avait appris, et leur manda qu'ils devaient envoyer quelques personnes avec leurs lettres à saint Corneille. Ainsi tous les fidèles d'Afrique approuvèrent le sacerdoce de ce saint pape, et tous les évêques embrassèrent sa communion, c'est-à-dire l'unité et la charité de l'Église catholique, comme ils le témoignaient par leurs lettres adressées ou à lui, ou à d'autres pour le lui faire savoir (1).

Après que le concile de Carthage eut jugé l'affaire des schismatiques, il mit en délibération celle des tombés. Pour ne rien précipiter dans une matière aussi importante de laquelle j'ai déjà parlé assez au long (*art.* IX, X, XI et XII), les saintes Écritures y furent long-tems alléguées de part et d'autre, et l'on

(1) Id., p. 445.

trouva ce juste tempérament, de ne pas ôter absolument aux tombés l'espérance de leur réconciliation, de crainte que, se voyant interdire l'entrée de l'Église, le désespoir ne les rendît pires, et ne les portât à retourner à la religion de leurs ancêtres pour y vivre en païens, ou à se jeter dans le parti des hérétiques et des schismatiques; que toutefois pour ne pas ruiner aussi la sévérité salutaire de l'Évangile, en leur accordant trop facilement la communion, on tirerait en longueur leur pénitence, et qu'on prierait pour eux avec larmes le Père des miséricordes. On crut cependant qu'il fallait examiner les causes, les volontés et les nécessités de chacun en particulier, pour régler sur ces diverses circonstances la durée de leur pénitence; et premièrement, à l'égard des libellatiques, qu'il semblait injuste de confondre avec ceux qui avaient sacrifié, il fut statué qu'on leur accorderait dès-lors la communion. On crut devoir l'accorder seulement en cas de mort à ceux qui, ayant sacrifié, feraient pénitence, avec cette réserve qu'on les secourrait plus tôt en cas de persécution. Mais on la refusa, même à la mort, aux autres qui, sans avoir fait pénitence de leur faute, ni donné, par leurs larmes, aucune marque de repentir pendant qu'ils étaient bien portans, attendraient pour demander la communion, qu'ils se vissent attaqués de maladies dangereuses. Alors, en effet, dit saint Ciprien, ce n'est pas tant le regret de leur faute que la crainte de la mort qui les oblige à faire cette démarche; et celui-là ne mérite pas de recevoir cette

consolation à la mort, qui n'a pas songé qu'il devait mourir.

Quant aux évêques et aux autres ministres de l'Église qui avaient sacrifié, ou qui avaient seulement reçu des magistrats un billet portant qu'ils avaient sacrifié, les pères du concile décidèrent qu'ils pourraient être admis à faire pénitence, à condition néanmoins qu'ils seraient exclus absolument du sacerdoce et de toutes fonctions ecclésiastiques, comme indignes de gouverner l'Église de Jésus-Christ, et d'offrir des sacrifices à Dieu, après en avoir offert aux démons.

Ce sont là les canons du concile de Carthage, que l'on croit avoir fait partie de ceux qu'on a depuis appelés pénitentiaux. Saint Ciprien, qui fut l'ame de ce concile, les envoya au pape saint Corneille, avec la lettre sinodale qui y fut dressée. On croit que Jovin, Maxime, et l'hérétique Privat, qui avaient déjà été excommuniés dans un concile de neuf évêques, le furent de nouveau dans celui-ci, tant à cause du crime d'idolâtrie, que pour beaucoup d'autres dont on les convainquit (1).

Il paraît que les évêques restèrent encore assemblés à Carthage jusque vers la fin de cette année.

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1732, III, 581-583.

Concile de Rome sur les tombés. Novatien y est condamné. Histoire de Trophime.

251.

XVI. Saint Corneille ayant eu communication de tout ce qui s'était passé dans le concile de Carthage, en assembla un à Rome de soixante évêques, de plusieurs confesseurs qui furent depuis honorés de la couronne du martire, et d'un grand nombre de prêtres et de diacres. Les décrets rendus sur ceux qui avaient succombé à la persécution, y furent confirmés. On y condamna aussi le schisme et la doctrine de Novatien (1), qui ôtait toute espérance de salut aux tombés, quelque pénitence qu'ils fissent pour obtenir le pardon de leurs fautes; et on le retrancha de la communion de l'Église avec tous ceux qui étaient du même sentiment que lui. Mais avant d'en venir à cette extrémité, les pères du concile firent tous leurs efforts pour lui persuader de changer de doctrine et de se réunir à ceux qui croyaient devoir tendre la main aux pécheurs et secourir ceux qui demandaient pénitence. Saint Corneille donna avis de ces réglemens aux autres églises, en particulier à celle d'Antioche, ou à Fabius, qui en était évêque. Sur la fin de cette lettre, il rapportait les noms des

(1) Eusèbe l'appelle presque toujours Novat.

évêques qui avaient assisté à ce concile, et de ceux qui n'ayant pu s'y trouver, en avaient confirmé les décrets par leurs suffrages. Saint Jérôme (1) parle d'un concile d'Italie contre Novatien, qu'il distingue de celui que saint Corneille assembla à Rome, ce qui nous oblige de dire que les évêques de cette province qui ne purent se trouver à Rome, s'assemblèrent en quelqu'autre ville d'Italie pour concourir par leurs suffrages à ce qui avait été décidé par saint Corneille, contre Novatien. Car nous lisons dans Eusèbe (2) qu'outre le concile de Rome les évêques examinèrent dans chaque province ce qui y avait été traité (3).

Quoique les décrets des conciles de Carthage et de Rome fussent trop doux au gré de Novatien, il se rencontrait néanmoins des cas où la charité obligeait encore de tempérer les règles qui y avaient été établies : celui de Trophime, qui fournit à Novatien un grand sujet de calomnies, était de cette nature. Ce Trophime était un prêtre, ou plutôt un évêque qui avait quitté l'Église en offrant (4) de l'encens aux idoles, comme saint Ciprien le marque assez nettement, et il avait entraîné avec lui la plus grande

(1) *In Catalogo, cap. 66. Cornelius, Romanæ urbis episcopus, scripsit epistolam ad Fabium Antiochenæ ecclesiæ episcopum, de Synodo Romanâ, Italicâ, Africanâ.*

(2) Histoire de l'Église, livre VI, chap. 43.

(3) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier, III, 583-585.

(4) Mémoires de Tillemont, III, 447.

partie de son peuple, ce qu'Eudémon avait tâché de faire à Smirne dans la même persécution de Décius, et ce que Réposte, évêque d'Afrique, avait fait effectivement. Mais Trophime étant rentré en lui-même, avoua sa faute, et en demanda pardon avec toute l'humilité et toutes les œuvres de satisfaction et de pénitence, que l'on pouvait désirer. Ce qui contribua le plus à le faire admettre à la communion, ce fut que tout son peuple revint avec lui, et il ne serait revenu qu'avec lui. Corneille crut que le retour de tant de personnes était une assez ample satisfaction pour Trophime, et une assez grande nécessité pour ne pas suivre rigoureusement l'ordre de l'Église, comme ses prédécesseurs l'avaient fait en de semblables rencontres. Ainsi, après qu'il eut examiné cette affaire avec beaucoup d'autres évêques, et peut-être dans le concile dont nous venons de parler, Trophime fut reçu et admis à la communion, mais seulement comme laïque, quoique des calomniateurs prétendissent qu'il était rentré dans la dignité sacerdotale (1).

Adrien Valois croit que Trophime était un des trois évêques qui sacrèrent Novatien, ainsi qu'on le verra dans l'article suivant. Car il y en eut un qui, revenant aussitôt à l'Église, y fut reçu comme laïque; et véritablement, dans le récit que fait saint Ciprien (2), il y a quelque chose qui favorise ce senti-

(1) Id., p. 448.

(2) Dans sa lettre à Antonien, écrite en février 252. Je la rapporterai sous sa date.

ment, comme le terme d'*abscesserat*, et encore ce qu'il ajoute qu'on reçut à la fois un si grand nombre de personnes. D'un autre côté, saint Ciprien enchaîne ce récit avec le reste de ce qui regarde les tombés; et Antonien demandait pourquoi Corneille communiquait avec Trophime et avec ceux qui avaient offert de l'encens; ce qui semble bien prouver que Trophime était de ce nombre; et s'il en était, indubitablement Novatien ne l'avait pas choisi pour se faire sacrer. De plus, il est clair que c'étaient ceux du parti de Novatien qui se plaignaient de la réception de Trophime, comme contraire aux règles de l'Église, et qui en fesaient un crime à saint Corneille. Il faut donc qu'ils crussent Trophime coupable, et qu'il ait eu d'autres torts que celui d'avoir sacré Novatien (1).

Celui des trois évêques qui avait sacré Novatien, fut reçu à la prière de tout le peuple présent (2), c'est-à-dire sans doute du peuple catholique; mais on ne dit point du tout qu'il ait ramené son peuple avec lui; d'un autre côté, dans la réception de Trophime, il n'est point parlé de l'intercession du peuple en sa faveur. Ces deux circonstances si différentes ne paraissent pas de nature à être oubliées dans des endroits où l'on ne peut douter qu'elles n'eussent ajouté beaucoup de force; et tout cela confirme dans le sentiment du père George, de Baronius

(1) Mem. de Tillemont, III, 740.

(2) Eusèbe, livre 6, ch. 43. Lettre de saint Corneille

et de plusieurs autres qui pensent que ce Trophime était tombé dans l'idolâtrie (1).

Une conjecture qui me semble plus plausible que celle d'Adrien Valois, c'est que Trophime était le compagnon de saint Denis, évêque de Paris, qui fut évêque d'Arles, selon Grégoire de Tours, et qui fut peut-être rayé des diptiques et remplacé par Marcien. C'est pour cela qu'on ne le trouve point sur la liste des évêques d'Arles donnée dans le volume précédent. On n'est conséquemment pas obligé de recourir au Trophime de saint Paul pour admettre celui de Grégoire de Tours.

On accusa encore saint Corneille d'avoir communiqué avec plusieurs évêques accusés d'avoir sacrifié. Mais il n'avait communiqué avec eux qu'après avoir examiné leur cause et reconnu leur innocence. On publiait aussi qu'il recevait indifféremment tous les apostats, ce qui était absolument faux; quoiqu'il fût vrai qu'il en avait quelques-uns dans sa communion, parce qu'ayant reçu la paix lorsqu'ils étaient dangereusement malades, ils étaient guéris par la miséricorde de Dieu; ce que l'on ne peut blâmer, dit saint Ciprien, à moins qu'on ne nous oblige d'achever de tuer ceux que nous avons communiés en les supposant près de mourir (2).

(1) Mémoires de Tillemont, III, 740.
(2) Id., p. 448.

Novatien se fait ordonner évêque de Rome.

251.

XVII. Les choses étaient en cet état, et Corneille, qui, par le choix du clergé réuni à Rome, remplissait la chaire de saint Pierre, était confirmé par le consentement de toute l'Afrique, ou même de toute l'Église, en sorte que l'on n'en pouvait élire un autre que par une entreprise illégitime, nulle, profane, schismatique et adultère, lorsque ceux qui s'étaient séparés de l'Église, persistant (1) dans leur obstination, bien loin de reconnaître leur faute, et de se jeter dans le sein et entre les bras de leur mère, augmentèrent de nouveau le feu de la division en s'établissant un évêque et un chef, qui fut Novatien lui-même.

Cet homme superbe aspirait depuis long-tems, comme nous l'avons dit, à cette dignité sacrée; et c'était la véritable cause de son schisme. Mais il couvrit quelque tems son ambition sous le nom des confesseurs, dont il se vantait d'avoir été suivi dès le commencement, comme si leur autorité et le désir de ne pas les abandonner l'eût empêché de se soumettre à saint Corneille. On a vu même (*art.* XIII) qu'il avait protesté avec des sermens horribles qu'il

(1) Id, ibidem.

ne désirait nullement l'épiscopat. On le vit cependant paraître revêtu de cette haute dignité, lorsqu'on y songeait le moins. Cela ne peut guère être arrivé que vers le milieu de juillet, si l'on examine bien la suite des événemens qui se sont passés après l'élection de saint Corneille (1).

Novat fut l'auteur de cette entreprise comme de toutes les autres, et c'est ce qui aurait lieu de surprendre si l'inconséquence de ceux qui ne vivent que d'intrigue ne nous présentait un grand nombre de faits pareils dans les tems de troubles. Car on voit le même Novat former en Afrique le schisme de Félicissime, qui fesait profession de recevoir les tombés en les exemtant des rigueurs de la pénitence; et former à Rome celui de Novatien qui, se jetant dans l'extrémité opposée, refusait absolument le pardon aux tombés, quelque pénitence qu'ils pussent faire. Mais étant ennemi de la vérité et de l'Église qui condamnait ses crimes, il ne songeait qu'à combattre l'une et l'autre opinion de quelque manière que ce fût, sans se mettre beaucoup en peine s'il se combattait lui-même. Il n'avait rien de fixe que son animosité et sa passion. Un esprit brouillon comme le sien était satisfait pourvu qu'il excitât du trouble et du tumulte; et ce mauvais génie qui l'employait comme son ministre pour détruire la pénitence, se mettait peu en peine que ce fût par un excès de molesse ou de dureté,

(1) Pearson place au mois de juin l'ordination de Novatien. Tillemont le combat très bien dans sa note, p. 740

l'une et l'autre étant également contraires à la vérité et au salut des pécheurs ; exemple mémorable, mais terrible, de ce que peuvent dans les méchans ces justes aveuglemens par lesquels Dieu punit leurs injustes passions !

Cette contradiction des sentimens de Novat paraît moins dans le commencement du schisme de Novatien, où l'on ne voit pas qu'il s'agit encore des tombés. Mais nous lisons dans Théodoret (1) que Novatien s'était déclaré contre la pénitence avant même d'être évêque. Saint Pacien (2) dit qu'il prétendit justifier son ordination illégitime en disant que saint Corneille (3) communiquait avec les tombés; Théodoret ajoute que, même avant cette ordination, Novat décriait ce saint pape dans l'esprit des confesseurs, sur ce qu'il accordait la grace aux tombés. Saint Ciprien se plaint aussi (4) de ce que Novat osait condamner ceux qui avaient sacrifié, lui qui avait commis de plus grands crimes, ce qui prouve que ce Novat se déclarait lui-même pour la dureté impitoyable de Novatien.

Il semble, selon saint Pacien (5), que Décius, qui pouvait avoir détruit alors le parti de Julius Valens, témoigna une grande animosité contre saint Cor-

(1) Livre 3, chap. 5 de son histoire.

(2) *Epist.* 3, p. 60, *c*.

(3) Mémoires de Tillemont, III, 449

(4) Lettre 49 dans Pamélius.

(5) *Epist.* 3, p. 60, *b*.

neille et le fit chercher pour le faire mourir; ce qui parut à Novatien une conjoncture favorable, dans l'espérance qu'on le recevrait au moins pour évêque à Rome, quand Corneille serait mort. Novat obtint donc des confesseurs qu'il avait attirés dans le schisme, des lettres adressées à Novatien, par lesquelles ils consentaient qu'il fût fait évêque, et qu'il reçût l'épiscopat par l'imposition des mains. Ce fut sur cette autorité que Novatien prit la qualité d'évêque, de la manière que Corneille nous l'apprend (1).

Dans une de ses lettres, dit Eusèbe (2), « Corneille « décrit l'esprit et les mœurs de Novatien. J'en in- « sérerai ici quelque chose, afin que ceux qui liront « mon histoire, puissent connaître le caractère de « cet hérétique. Voici donc la peinture qu'il en fait :

« Je vous dirai comment Novatien, cet homme « admirable, brûlant depuis long-tems du désir d'être « évêque, a caché son ambition déréglée sous le voile « de la sainteté des confesseurs, qu'il avait engagés « dans ses intérêts. Maxime, prêtre de notre Église, « et Urbain, tous deux fort célèbres par la générosité « avec laquelle ils ont confessé la foi en deux occa- « sions devant les païens; de plus Sidonius et Céle- « rin, dont le dernier a souffert les plus cruels tour- « mens par la force de la grâce, et qui, soutenant la « faiblesse de son corps par la fermeté de sa foi, a

(1) Mémoires de Tillemont, III, 450.

(2) Histoire de l'Église, livre VI, chap. 43. Eusèbe y confond Novat et Novatien.

« vaincu l'ennemi ; tous ces hommes, dis-je, l'ayant « connu et ayant découvert ses artifices et ses trom- « peries, ses mensonges et ses parjures, son humeur « farouche, étrangère à toute espèce de douceur, ont « renoncé à son amitié, et sont revenus à l'Église. Ils « ont publié en présence des évêques, des prêtres et « de plusieurs laïques, la malice qu'il cachait sous « l'apparence d'une fausse humilité. Ils ont pleuré le « malheur où ils étaient tombés, de s'être séparés de « l'Église, pour avoir été trompés par les fourberies « de cet imposteur. »

Il était difficile de peindre avec plus d'énergie l'homme qui s'était créé son rival. Corneille n'a aucun ménagement pour lui, et ce hardi schismatique ne méritait pas un autre traitement. Il est cependant fâcheux que le chef d'une religion dont la douceur est le principal caractère, ait été réduit à un pareil langage contre l'auteur de l'écrit que j'ai rapporté (*art.* IX et X), et que le prêtre Maxime avait signé.

Lettre du pape Corneille sur le schisme de l'antipape Novatien.

251.

XVIII. On vient de voir comment le pape Cor-

neille fait connaître le caractère de Novatien. Un peu plus bas il ajoute (1) :

« Nous avons vu, mon très cher frère (2), un chan-
« gement admirable arrivé en un moment dans sa per-
« sonne. Cet homme qui avait juré avec des sermens
« exécrables, qu'il n'avait point d'ambition pour la
« dignité épiscopale, a paru tout d'un coup évêque.
« Ce docteur, ce défenseur de la discipline de l'Église,
« voulant usurper l'épiscopat, auquel Dieu ne l'avait
« pas appelé, s'associa deux hommes perdus, et les
« envoya en un coin de l'Italie, pour tromper trois
« évêques fort simples et fort ignorans, leur assurant
« qu'ils devaient venir à Rome, pour apaiser avec les
« autres évêques un différend qui s'y était élevé.
« Quand ils y furent venus, il les fit enfermer par des
« méchans semblables à lui sur la dixième heure du
« jour (3), et les ayant fait boire avec excès, les con-
« traignit de le sacrer évêque, par une imposition
« de mains vague et imaginaire, et s'attribua ainsi
« très injustement la dignité épiscopale, à laquelle il
« n'a aucun droit. L'un de ces évêques revint un peu
« après à l'Église, confessant sa faute avec larmes et
« avec gémissemens. Nous le reçûmes à la communion
« laïque, à la prière de tout le peuple. Nous ordon-
« nâmes deux évêques en la place des deux autres, et
« nous les envoyâmes à leurs églises.

(1) *Id.*, *ibidem.*

(2) C'est à Fabius, évêque d'Antioche, que cette lettre était adressée.

(3) C'est-à-dire à quatre heures après midi.

« Ce généreux défenseur de l'Évangile ne savait « pas qu'il n'y a qu'un évêque dans cette église catho- « lique, bien qu'il n'ignorât pas qu'il n'y a que qua- « rante-quatre prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, « quarante-deux acolithes, cinquante exorcistes, lec- « teurs et portiers, quinze cens tant veuves que « pauvres et malades, auxquels la bonté et la misé- « ricorde de Dieu fournit abondamment tout ce dont « ils ont besoin. Cette multitude si nombreuse et si « nécessaire à l'Église, si riche par les soins de la di- « vine Providence, et le reste du peuple dont on ne « saurait dire le nombre, ne l'a pu détourner de son « entreprise désespérée, ni le porter à revenir avec « nous. »

« Après avoir dit d'autres choses que j'omets », continue Eusèbe, « Corneille ajoute ensuite :

« Voyons maintenant par quelle vie et par quelle « conduite il a prétendu parvenir à la dignité épis- « copale. Est-ce pour avoir été élevé dans l'Église, et « pour avoir donné des combats, et essuyé des hasards « pour sa défense? Point du tout. Il n'a jamais fait « profession de la foi, qu'à l'occasion de la tirannie « que le démon, qui l'a possédé long-tems, exerçait « sur lui. Pendant que les exorcistes avaient soin de « lui, il tomba dans une très dangereuse maladie; et, « comme on croyait qu'il était près de mourir, on lui « donna le batême, si toutefois on peut dire que ce « fut là un batême véritable. Depuis qu'il fut guéri, « on n'observa point en sa personne ce que l'on doit « observer selon les règles de l'Église, et il ne reçut

« point l'onction des mains de l'évêque. Ne l'ayant « point reçue, comment a-t-il pu recevoir le saint « esprit ? »

« Corneille dit encore un peu après :

« Durant la persécution, il a nié par crainte, et par « un trop grand désir de conserver sa vie, qu'il eût « l'honneur d'être prêtre : car ayant été prié par les « diacres, de sortir de la chambre où il s'était enfermé, « pour aller assister et exhorter les fidèles, bien loin « de déférer à leur prière, il se retira en colère ; il « leur déclara qu'il ne voulait plus être prêtre, et qu'il « avait dessein de faire profession d'une autre philo- « sophie. »

« Après d'autres choses qu'il n'est pas nécessaire de « transcrire ici », dit encore Eusèbe, « Corneille con- « tinue ainsi :

« Il a abandonné l'Église où il avait reçu le batême « et l'ordre de prêtrise, par une faveur particulière de « l'évêque qui lui imposa les mains : car comme tout « le clergé et plusieurs du peuple s'opposaient à cette « ordination, en disant qu'il n'était pas permis de re- « cevoir dans le clergé ceux qui, comme lui, avaient « été batisés dans leur lit, l'évêque les pria de con- « sentir que celui-là seulement fût ordonné. »

« Corneille raconte ensuite en ces termes le plus « énorme de tous ses crimes :

« En distribuant après l'oblation une portion de « l'Hostie à chaque fidèle, il les contraignit de jurer « au lieu de faire l'action de graces ordinaire ; et te- « nant leur main, où était la portion de l'Hostie, avec

« les deux siennes, il leur dit : ce sont ses propres « paroles : — Jurez-moi par le corps et par le sang « de notre Sauveur Jésus-Christ, que vous n'abandonnerez jamais mon parti, pour retourner avec Corneille. — Et ainsi ces misérables ne pouvaient communier, qu'ils n'eussent auparavant fait des imprécations contr'eux-mêmes, et qu'au lieu de dire : — « Ainsi soit-il, — en recevant le pain consacré, ils « n'eussent dit : — Je ne retournerai plus avec Corneille. — »

« Corneille écrit encore ce qui suit un peu plus bas :

« Sachez qu'il est maintenant presque seul, et que « la plupart de ses frères l'ont abandonné, et sont revenus à l'Église. Le bien-heureux Moïse, qui a remporté depuis peu la couronne du martire, ayant reconnu sa témérité et sa folie, s'est séparé de lui et « de cinq prêtres qui s'étaient retranchés comme lui « de l'Église. »

« A la fin de sa lettre, Corneille rapporte les noms « des évêques qui s'étaient assemblés à Rome pour « condamner Novat, et de ceux qui n'ayant pu s'y « trouver, avaient confirmé la condamnation par leur « suffrage. Voilà ce que contient la lettre de Corneille, « évêque de Rome, à Fabius, évêque d'Antioche », le même qui est appelé Fabien par l'Art de vérifier les dates.

Fautes de Théodoret sur l'ordination de Novatien, et suites de cette ordination.

251.

XIX. Théodoret (1) dit que ceux qui ordonnèrent Novatien, étaient évêques de trois petites villes d'Italie; que Novatien les fit venir sous prétexte d'intercéder pour lui auprès du pape; et qu'il les fut chercher lui-même. Le premier de ces trois faits est facile à croire; le second paraît peu probable, et peu conforme au récit de saint Corneille (*Art.* XVIII); le troisième est entièrement contraire à ce que dit ce saint pape. Théodoret ajoute ensuite que cette ordination sacrilège ne se fit pas à Rome, mais dans un village. Cette particularité n'est pas dépourvue de vraisemblance. Cependant le mot παραγεγομένους dont se sert saint Corneille, semble à Tillemont (2) marquer bien ex-

(1) Livre 3, chap. 5 de son livre *Hæreticarum fabularum*, où il écrit :

Novatianum ipsum in Italiam profectum esse, ut episcopos illos Romam adduceret : deindè cùm in vicum quendam unà cum tribus illis episcopis pervenisset, coegisse eos ut sibi manum imponerent, idque illos conquestos esse cùm Romam venissent. sed hanc narrationem refellit Cornelii epistola, observe Valois, dans sa note où il rapporte ce passage. Histoire ecclesiastique d'Eusèbe, édition de Reading. Cambridge, 1720, in folio, p. 311.

(2) Mémoires, III, 741.

pressément que la chose se fit à Rome. Mais sa signification propre indique plutôt que les trois évêques s'approchaient de Rome. Ainsi cette expression de Corneille, dans sa lettre, n'est pas contraire au récit de Théodoret.

Il est difficile d'admettre comme vrai ce qu'ajoute le même Théodoret : que ces trois évêques étant venus à Rome, y rapportèrent les particularités de cette ordination, se plaignant avec larmes de la violence qu'ils avaient soufferte. En effet saint Corneille dit positivement qu'il n'y eut qu'un seul évêque qui témoigna du repentir (1). Il est cependant possible que les deux autres aient aussi exprimé des regrets de leur faute dans un tems postérieur à celui où Corneille a écrit sa lettre, et cela est très vraisemblable, toute l'Église ayant abandonné Novatien.

Ce schismatique, lorsqu'il eut l'ambition de se faire établir évêque par des déserteurs, comme saint Ciprien les appelle (2), ne fut véritablement pas le chef d'une église, mais d'une troupe ramassée et confuse, en violant tellement toutes les règles prescrites pour une élection légitime, que saint Ciprien même et saint Pacien en ont parlé comme s'il n'eût point du tout été sacré, et que personne ne lui eût conféré l'épiscopat (3).

Saint Pacien (4) semble dire fort clairement que

(1) Mémoires de Tillemont, III, 741.

(2) Dans sa lettre 52, édition de Pamélius, suivie par celle de 1726. Cette lettre sera rapportée dans la suite sous l'an 252.

(3) Mémoires de Tillemont, III, 450 et 451.

(4) *Epist.* 2, p. 55, *b*.

Novatien ne fut fait évêque que par la lettre des confesseurs, sans recevoir l'imposition des mains. *Novatianum absentem*, dit-il, *epistola Episcopum finxit; cum consecrante nullo, linteata sedes accepit.* On voit que ce mot *linteata sedes* désigne le trône épiscopal. Plus bas, Pacien dit (1): *Novatianum cognosco, sine consecratione legitimâ, Episcopum factum, per epistolam eorum qui se confessores esse simularunt*, etc. Et même saint Ciprien, parlant de Novatien, comme le croit Pamélius (2), se sert de ces termes : *Hi sunt qui se ultrò apud temerarios convenas sine divinâ dispositione præficiunt, qui se præpositos sine ullâ ordinationis lege constituunt, qui nemine Episcopatum dante, Episcopi sibi nomen assumunt* (3). « Ce sont ces audacieux qui, sans « aucune disposition divine, s'élèvent eux-mêmes « sur une troupe de téméraires, qui se créent eux-« mêmes évêques contre les lois de l'ordination, qui « s'attribuent ce nom d'évêque, quoique personne ne « les admette. » Ces passages sont trop affirmatifs, et ne peuvent guère être justifiés de quelque exagération. Car quand on pourrait dire, ce qui ne paraît nullement probable, que Novatien se serait d'abord fait passer pour évêque sur les simples lettres des confesseurs, et que quelque tems après il se serait fait

(1) Id., p. 56, *d*.

(2) Et après lui Rigault, ainsi que Lombert et l'édition d'Amsterdam.

(3) *De unitate Ecclesiæ*, p. 236 dans l'édition de Pamélius, 80 dans celle d'Amsterdam, 44 dans la traduction de Lombert.

imposer les mains par des évêques, cela ne pourrait suffire pour les expliquer. Quoi qu'il en soit, les confesseurs mêmes avouèrent qu'ils avaient souffert qu'on imposât les mains à Novatien pour le faire évêque; et il est indubitable par le témoignage de saint Corneille qu'il fut ordonné par trois évêques. Mais il est vrai que cette ordination se fit d'une manière si irrégulière, qu'on avait quelque droit de dire qu'il n'avait point du tout été ordonné (1). Il est au reste possible d'expliquer les assertions de Ciprien et de Pacien en distinguant l'élection qui leur fut communiquée par des lettres, de l'ordination qui fut postérieure à l'envoi de ces lettres, comme il est très naturel de le croire.

Des trois évêques qui lui avaient imposé les mains, il y en eut un qui, peu de tems après, revint à l'Église, comme le dit saint Corneille, pleurant et confessant son péché, et il rapporta comment s'était passée cette élection si irrégulière. Saint Corneille le reçut à la communion comme laïque, tout le peuple qui était présent ayant intercédé pour lui. J'ai déjà prouvé (*art.* XVI) que cet évêque n'était point Trophime comme l'ont cru quelques-uns. Pour les deux autres, Corneille ordonna deux évêques à leur place, et les envoya dans les siéges qu'avaient occupés ces schismatiques : soit que les papes eussent coutume d'ordonner les évêques de leur métropole; soit que les schismatiques, étant les plus forts dans leurs

(1) Mém. de Tillemont, III, 741 et 742.

villes, empêchassent qu'on ne leur donnât des successeurs dans la forme ordinaire qui voulait que les évêques fussent élus par leur église, et ordonnés en présence de leur peuple : formalités cependant desquelles non-seulement les papes, mais encore des évêques inférieurs se dispensaient quelquefois, comme on le voit par la manière dont saint Grégoire de Nazianze fut fait évêque de Sasimes. Cette opinion peut être adoptée parce que saint Corneille ne dit pas de même qu'il ait ordonné un successeur pour celui qui avait cédé volontairement l'épiscopat, quoiqu'il soit certain que cet évêque ait été remplacé par un autre.

Adrien Valois croit que l'un de ces deux évêques déposés et qui paraissent être demeurés dans le schisme, était cet Évariste que saint Corneille (1) appelle auteur du schisme, et au lieu duquel on avait mis un autre évêque nommé Zète. Ce ne fut pas le seul crime que commit cet Évariste ; car, comme l'observe saint Corneille, il avait fait beaucoup de mal dans son église, et il en fit encore davantage à Rome. Étant dépouillé de sa chaire et chassé de l'Église, il courait de province en province pour chercher des compagnons de sa chute et de son naufrage; et nous verrons dans la suite qu'il fut envoyé dans l'Afrique comme une furie pour y allumer le flambeau du schisme et de la division (2).

(1) Dans l'épître 48, édition de Pamélius, des OEuvres de saint Ciprien. Elle sera rapportée ci-après.

(2) Mémoires de Tillemont, III, 451.

Lombert, dans l'histoire qu'il a faite de saint Ciprien (1), ne croit pas qu'Évariste ait ordonné Novatien, parce que saint Corneille l'appelle auteur du schisme. Il ne pouvait guère mieux être auteur du schisme que par cette ordination. A la vérité, si Évariste a été auteur du schisme, dit Lombert, et conséquemment avant l'ordination de Novatien, pourquoi cet anti-pape a-t-il été chercher des évêques qu'il fallait surprendre et enivrer, s'il en avait dans son parti qui sans doute lui eussent imposé les mains avec joie (2)?

Actes de la confession de Novatien.

251.

XX. Photius donne l'extrait d'un ouvrage de saint Euloge, qui fut évêque d'Alexandrie l'an 580, et qui écrivit contre les Novatiens.

« Dans le sixième livre, » dit cet extrait (3), « l'au« teur accuse de fausseté le martire de Novatien (4),

(1) Les OEuvres de saint Ciprien. Rouen, 1716. Préface, p. 44.

(2) Mémoires de Tillemont, III, 742.

(3) *Photii Bibliotheca. Berolini.* 1824. p. 544. *Codex* 280, p. 1621 dans l'édition de Rouen, 1653.

(4) On lit toujours Νοβάτος ou *Novatus* dans le texte grec.

« dont on fait grand bruit, martire qui est même « contre Novatien ; Euloge observe qu'il n'y a qu'un « seul individu de ce nom, l'un des huit prêtres qui « furent ordonnés du tems de Macédonius (1), évêque « de Rome, qu'il souffrit seul le martire de la con- « fession en Jésus-Christ ; mais que les sept autres « sacrifièrent aux idoles avec Macédonius; que Mar- « cel et Alexandre, évêques d'Aquilée, et Agamem- « non, évêque de Tivoli, furent à peu près les seuls « de tous les chrétiens d'Occident qui furent marti- « risés avec lui; que ceux qui, après le martire, ha- « bitèrent particulièrement et conversèrent avec No- « vatien, ne voulurent point s'unir à ceux qui avaient « sacrifié aux idoles; que les évêques lui imposèrent « les mains pour qu'il exerçât les fonctions du ponti- « ficat suprême à Rome. Ce martire eut lieu sous « l'empire de Décius et de Valérien (2), le ducé- « naire (3) Pérennius ayant été chargé de réduire les « chrétiens au désespoir, et de les livrer aux supplices.

(1) Il n'y a jamais eu de pape de ce nom. Nous avons conjecturé plus haut (*art.* VII) que le pape qui avait conféré la prêtrise à Novatien était Fabien. Peut-être ce pape était-il Macédonien. Mais Fabien n'a certainement jamais sacrifié aux idoles. Il paraît que le texte a été altéré en cet endroit. Tillemont (Mém., III, 362), dit que Fabien était natif de Rome, et que les Grecs le nommaient les uns Fabius, les autres Flavien.

(2) Valérien ne régna point avec Décius : mais on a vu page 11 que Décius nomma Valérien censeur, ce qui a fait croire à quelques auteurs grecs qu'ils avaient régné ensemble.

(3) Suétone appelle ainsi un des deux cents juges des petites affaires à Rome. Végèce donne ce nom au capitaine d'une compagnie de 200 hommes.

« Ce martire est désigné par cette conclusion : l'au-
« teur observe que Novatien n'a souffert ni les coups
« de fouet, ni les tourmens, ni la torture, quoiqu'il
« dise que Pérennius se montra très cruel envers les
« chrétiens. Il comprend le martire de Novatien dans
« des disputes extraordinaires sur le martire. C'est
« ainsi que l'auteur du martirologe fait mourir No-
« vatien couronné de fleurs, qui n'ont jamais existé
« qu'en songe. Euloge réfute dans son sixième livre
« ce libelle mal conçu, et que l'on ne peut pas ex-
« traire. Il observe que Novatien reçut de Corneille,
« alors pontife de Rome, le premier grade de diacre,
« qu'il fut alors institué archidiacre dans l'Église de
« Rome ; et qu'il fut subrogé au siége pontifical pour
« le tems où l'évêque viendrait à mourir. Corneille
« voyant qu'il ne respirait que l'amour de la domina-
« tion et le goût des innovations, le jugea indigne
« d'une aussi haute dignité. Aussitôt qu'il eût été or-
« donné, il le classa parmi les prêtres, et lui ferma
« tout-à-fait la route au siége pontifical de Rome.
« Novatien crut avoir trouvé l'occasion favorable
« d'exécuter son dessein, lorsqu'il vit Corneille rece-
« voir, en versant des larmes dans ses entrailles pa-
« ternelles, ceux qui se repentaient sincèrement de
« tous leurs péchés, et même ceux qui avaient adoré
« les idoles. Il se sépara donc de l'Église, et se mit
« en opposition ouverte avec Corneille. Il donna le
« titre de PURS à ceux qui formaient avec lui un ba-
« taillon contre l'Église, et celui de CORNÉLIENS à
« ceux qui détestaient son amour pour la domination,

« et sa démence à l'égard des pécheurs repentans.
« Euloge, archevêque d'Alexandrie, rapporte qu'a-
« près ces événemens, Corneille, évêque de Rome,
« termina sa carrière par un honorable martire. Cet
« auteur ne peut être cité parmi ceux qui se distin-
« guèrent par leur érudition et leurs talens histori-
« ques, parce qu'il s'est permis quelquefois des solé-
« cismes et des barbarismes. Mais, dans l'intelligence
« des saintes Écritures, il ne le cède pas aux meil-
« leurs interprètes. Il ne se montre pas non plus in-
« capable d'employer un stile persuasif et plein de
« douceur. »

Tel est le passage de Photius, traduit littéralement; car on a pu voir qu'il y a des endroits où le sens n'est nullement clair. Je ne m'occuperai ici que de ce qui regarde l'ordination de Novatien, qui eut lieu l'an 251. Les actes de la prétendue confession de Novatien, tels qu'on vient de les lire, portent que Marcel et Alexandre, évêques d'Aquilée, et Agamemnon, évêque de Tivoli, qui étaient précédemment déjà unis tout-à-fait avec lui, furent ceux qui lui imposèrent les mains et l'ordonnèrent évêque de Rome. Lombert a eu raison de ne pas alléguer pour lui cette pièce qui étant certainement fausse dans le fond et dans beaucoup de circonstances, peut bien l'être encore dans les choses contre lesquelles on n'aurait pas de preuves positives. Mais il y en a même contre le fait qui nous occupe ici, puisqu'il n'y a jamais eu deux évêques catholiques à Aquilée ni en aucune autre ville, hors des cas très rares, et que Tivoli

était bien loin d'Aquilée; au lieu que les trois ordinateurs de Novatien étaient d'un même canton, selon saint Corneille (*art.* XVIII). Les Novatiens ont pu en substituer de faux au lieu des véritables dont ils avaient honte, surtout à cause des crimes d'Évariste (1).

Novatien ayant été fait évêque par ceux de son parti, ainsi que nous venons de le voir, écrivit à toutes les églises pour leur faire savoir son ordination, prétendant ne l'avoir acceptée que malgré lui, contraint par les instances que plusieurs frères lui en avaient faites. Il mandait en même tems aux églises, selon l'historien Socrates, de ne point admettre aux mistères ceux qui avaient sacrifié, mais de les exhorter à la pénitence, les remettant à Dieu qui pouvait leur pardonner. Socrates dit que Novatien voulait généralement que l'on n'admît point à la communion tous ceux qui étaient tombés dans un péché mortel depuis leur batême. Il semble qu'il s'y plaignait nommément de ce que saint Corneille avait accordé la réconciliation à Trophime (2), le même que j'ai conjecturé avoir été évêque d'Arles (*art.* XVI). On a cependant vu dans le volume précédent (3) que ce Trophime, si c'est celui dont parle Grégoire de Tours, vécut dans une éminente sainteté, acquérant les peuples à l'Église, et répandant partout la foi du

(1) Mémoires de Tillemont, III, 742.
(2) Id., 452.
(3) P. 440.

Christ. L'exemple d'un repentir sincère est souvent plus efficace pour rappeler à la vertu, qu'une piété soutenue et toujours constante. En effet, celui qui a contracté de mauvaises habitudes sera plutôt ramené par celui qui s'y est arraché, que par celui qui, ne les ayant jamais eues, ne peut en dépeindre aussi bien les inconvéniens. Ainsi rien n'empêche que le Trophime de Grégoire de Tours ne soit celui de saint Ciprien.

Saint Corneille et Novatien écrivent à toute l'Église. Novatien est rejeté partout, spécialement en Afrique.

251.

XXI. Novatien écrivit et députa en Afrique, pour obtenir la communion de cette Église. Il n'oublia point saint Denis d'Alexandrie (1), qui ne fut instruit de ce schisme que lorsque la nouvelle de la guerre des Goths lui fesait espérer un peu de repos, vers le milieu de l'an 251. L'anti-pape s'empressa de lui écrire, et lui représenta son élection comme ayant été faite selon les règles. Denis lui fit une réponse dont Novatien n'eut pas lieu d'être satisfait. « Vous « devriez, » lui disait-il, « tout souffrir plutôt que

(1) Mém. de Tillemont, III, 452.

« d'exciter un schisme dans l'Église. Mourir pour la « défense de l'unité de l'Église est aussi glorieux, et « même, selon moi, plus glorieux, que de refuser, « aux dépens de sa vie, de sacrifier aux idoles, parce « qu'il s'agit alors du bien général de l'épouse de « Jésus-Christ... Si vous ramenez vos frères à l'unité, « vous réparerez votre faute, vous la ferez oublier, « et vous mériterez de justes éloges. Si vous ne pou- « vez gagner les autres, vous sauverez du moins votre « ame (1). »

Cette lettre était courte, mais pleine d'esprit et de piété (2). Ce saint évêque écrivit plusieurs fois au clergé de Rome et aux confesseurs qui, trompés par les apparences, s'étaient déclarés en faveur du schisme. Ses exhortations eurent le succès qu'il en espérait. Les confesseurs renoncèrent au schisme avant la fin de l'année : et comme Novatien enseignait que l'Église n'avait nullement le pouvoir de remettre certains péchés, Denis ordonna, pour témoigner l'horreur qu'il avait de cette hérésie, d'accorder la communion à tous ceux qui la demanderaient à l'article de la mort (3).

La quatrième lettre de saint Denis, évêque d'Alexandrie, est adressée à Denis, prêtre, et depuis évêque de l'Église romaine. Il paraît par cette lettre que ce cinquième Denis était un homme très savant. C'est à

(1) Vies des Saints, par Godescard, 17 novembre. Vie de saint Denis d'Alexandrie.

(2) Mém. de Tillemont, III, 452.

(3) Vies des Saints, par Godescard, 17 novembre.

lui que l'évêque d'Alexandrie parle de Novat (ou plutôt de Novatien) en ces termes :

« Nous avons raison de détester Novatien (1), « parce qu'il a divisé l'Église, et qu'il a jeté quelques « fidèles dans l'impiété et dans le blasphême, qu'il « a introduit une doctrine dangereuse, qu'il a ôté, « autant qu'il est en lui, la douceur de la miséricorde « au Sauveur, qu'il a rendu le saint batême inutile, « et qu'il a chassé le saint Esprit, bien qu'il y eût « lieu, ou de croire que le saint Esprit est demeuré « dans ceux dont il est question, ou d'espérer que, « s'il en est sorti, il y retournera bientôt (2). »

Fabius, évêque d'Antioche, paraissait incliner pour le rigorisme outré de Novatien envers ceux qui étaient tombés pendant la persécution. Saint Denis lui écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Il lui raconte, dans une de ses lettres, ce qui était arrivé à Sérapion. C'était un vieillard qui avait eu le malheur de succomber aux tourmens, et de sacrifier. On l'avait exclu de la communion, et il était en pénitence depuis sa chute. Une maladie, dont il fut attaqué, fit craindre pour sa vie. Il fut trois jours sans parler, et même sans connaissance. Enfin, étant revenu à lui-même, il s'é-

(1) Νουατιανῷ, dit l'édition de l'Histoire ecclés. d'Eusèbe, impr. à Genève, 1692, p. 187. Dans le titre de ce chapitre, elle écrit Νοϐάτον.

(2) Eusèbe, Hist. de l'Église, chap. 8 dans l'édition grecque et latine de Genève, p. 187; chap. 7 et 8 dans la traduction de Cousin, faite sur l'édition de Valois. Paris, 1686, p. 338.

cria : « Pourquoi suis-je retenu ici? Je demande à « être délivré. »

Il dit ensuite à son petit-fils, encore enfant, d'aller chercher le prêtre; celui-ci était malade, et hors d'état de sortir de sa maison. Il envoie l'Eucharistie par l'enfant, auquel il recommanda de la détremper, pour la faire couler dans la bouche du vieillard. C'était l'usage, durant les persécutions de la primitive Église, de porter ou d'envoyer ainsi l'Eucharistie dans les maisons particulières. Lorsque l'enfant fut arrivé, Sérapion lui dit : « Le prêtre ne peut venir; « faites ce qu'il vous a ordonné, afin que je ne sois « pas retenu ici plus long-tems. »

A peine eût-il reçu l'Eucharistie, qu'il expira en poussant un léger soupir. Dieu, selon saint Denis, lui avait conservé miraculeusement la vie, afin qu'il ne fût pas privé de la sainte communion, et qu'il mourût ainsi dans le sein de l'Église (1).

Gallus ayant hérité de l'aversion de Décius contre les chrétiens, le pape Corneille, par son exemple et ses exhortations, soutenait les fidèles que ce prince persécutait. Il fortifia les faibles, et releva ceux qui avaient eu le malheur de succomber à la persécution, et d'être au nombre de ceux qui avaient été flétris de la dénomination de tombés (2).

Malgré cette conduite aussi bienfesante qu'hono-

(1) Vies des Saints, par Godescard, 17 novembre. Vie de saint Denis d'Alexandrie.

(2) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.

rable du légitime pape, les schismatiques envoyèrent partout des lettres pleines de calomnies et de médisances contre saint Corneille. Elles portaient les noms des confesseurs, qui néanmoins les désavouèrent, déclarant qu'ils avaient été surpris, et qu'ils ignoraient le contenu de ces lettres.

Aussitôt après, dit l'historien Socrates, on vit paraître les lettres de Corneille, qui promettaient le pardon à ceux qui avaient péché depuis le batême. Il est très vraisemblable que ces lettres de Corneille furent écrites après le grand concile qui avait été tenu à Rome contre Novatien. Ainsi il est assez probable qu'elles avaient plutôt précédé celles de ce schismatique. Il est cependant permis de soutenir que Novatien s'était hâté davantage : les enfans du siècle, dit Tillemont (1), étant souvent plus actifs et plus prudens pour leurs intérêts, que les enfans de la lumière.

Ces lettres si contraires, et qui, de part et d'autre, semblaient appuyées sur l'autorité de l'Écriture, furent reçues différemment, dit Socrates, selon la différente disposition des esprits : et saint Corneille témoigne que les lettres des confesseurs, dont nous avons parlé, avaient mis le trouble presque partout. Ce trouble s'apaisa néanmoins bientôt dans la plupart des églises : et si l'Orient fut agité un peu plus long-tems que les autres parties du monde, cette tempête n'y dura du moins que deux ou trois ans ; car pour

(1) Mém. pour servir à l'hist. ecclés., III, 452.

ceux qui persistèrent après cela dans leur rébellion, ils n'étaient plus considérés de tous les fidèles que comme des ennemis d'autant moins capables de nuire, qu'ils étaient plus déclarés (1). Leur prétention à une perfection chimérique les isolait, et les rendait peu dangereux.

Inutiles efforts de Novatien pour se faire reconnaître.

251.

XXII. Antonien, évêque d'Afrique, et Fabius d'Antioche, furent ébranlés par les sollicitations de Novatien (2); mais Antonien reconnut bientôt la vérité. Il n'écrivit cependant pas directement à Corneille. Il se contenta de faire savoir à saint Ciprien qu'il embrassait la communion de Corneille, selon le conseil que lui avait donné l'évêque de Carthage, qu'il pria d'envoyer à Rome la copie de sa lettre, afin que Corneille ne doutât plus qu'il communiquait avec lui, c'est-à-dire avec l'Église catholique (3).

Trophime ayant cessé d'être évêque, le peuple et le clergé de la ville d'Arles lui nommèrent un succes-

(1) Id., p. 453.
(2) Id, *ibidem*.
(3) Id, p. 445.

seur; ce fut Marcien que l'on choisit sans doute parmi les ennemis déclarés des tombés. Il n'est donc pas surprenant que ce nouvel évêque ait été séduit par la rigidité de Novatien; car quoique son affaire ait particulièrement éclaté sous le pontificat de saint Étienne, son schisme était sans doute commencé quelques années auparavant (1).

Mais le petit nombre de ceux qui se joignirent à Novatien, n'empêcha pas que, comme le remarque Eusèbe (2), les pasteurs de l'Église, ayant examiné cette affaire chacun dans leur province, ne suivissent universellement ce qui avait été résolu dans le concile de Rome. Cela ne se fit pas néanmoins tout d'un coup; car l'Église ne fut en paix sur ce sujet dans l'Orient, qu'après la persécution de Gallus et Volusien, sous le pontificat d'Étienne; et saint Ciprien, écrivant au même Étienne, vers l'an 254, dit que Novatien avait été depuis peu rejeté et excommunié par tous les évêques du monde.

Nous marquerons particulièrement sous l'année suivante ce qui se passa dans l'Orient. Nous allons voir auparavant ce qui se passa dans l'Afrique, après avoir observé que tant de conciles qui condamnèrent unanimement Novatien, font voir avec combien peu de raison les Eusébiens, au rapport du pape Jules, alléguaient l'exemple de cet hérésiarque pour démontrer que saint Athanase, condamné par le seul concile de Tir, devait être rejeté de tout le monde.

(1) Id., p. 453.
(2) Livre 6, chap. 43.

Les députés que Novatien envoya en Afrique pour obtenir la communion de cette Église, étaient Maxime, prêtre, Augende, diacre, Maquée et Longin. Ce Maxime fut quelque tems après fait évêque de Carthage par les Novatiens (1), ainsi qu'on le verra dans la suite; il n'est donc pas le même que Maxime le confesseur qui bientôt après rentra dans le sein de l'Église. Il faut aussi distinguer Augende, diacre, d'un confesseur du même nom qui apporta peu après des lettres de saint Corneille à saint Ciprien (2).

Selon Pamélius, Augende, diacre, envoyé par Novatien en Afrique pour y faire approuver son ordination, est le même que celui qui avait été excommunié par saint Ciprien avec Félicissime, et qui n'avait alors aucune dignité. Ainsi il faudrait dire qu'il avait suivi Novat à Rome, et y avait été fait diacre par Novatien. Mais si cela était, saint Ciprien en aurait dit quelque chose, et n'aurait pas accordé si facilement le titre de diacre à Augende. D'ailleurs, un ecclésiastique déjà précédemment flétri par son évêque, n'aurait été nullement favorable pour le dessein de Novatien (3).

Lorsque cette députation arriva à Carthage, le concile ouvert dans cette ville dès le commencement d'avril (*art.* XIII) n'était pas encore dissous, et beau-

(1) Mémoires de Tillemont, III, 453.
(2) Id., p. 454.
(3) Id., p. 742.

coup d'évêques s'y trouvaient réunis. Dès que les prélats eurent appris par les lettres dont ces légats étaient chargés, et par l'assurance qu'ils donnèrent de vive voix, que Novatien avait été fait évêque, ils résolurent aussitôt que ces légats seraient séparés de la communion, et que l'on ne pourrait avoir aucune communion avec Novatien, puisqu'il avait abandonné l'Église, et qu'il avait élevé un autel profane, une chaire adultère et sacrilége : que s'il voulait rentrer en lui-même, il devait faire pénitence, et retourner à l'Église avec soumission et humilité.

Les légats de Novatien s'étaient chargés de rapporter diverses calomnies contre saint Corneille. Mais comme son élection n'avait été reconnue qu'après de grands éclaircissemens, et un sérieux examen, on était assez instruit de sa conduite pour réfuter sur-le-champ ce qu'on voulait objecter contre lui. Les légats ne laissèrent pas ensuite de se présenter dans l'assemblée publique(1), et ils demandèrent avec autant d'insolence que d'empressement, qu'il leur fût permis de lire publiquement ces accusations devant les évêques et devant le peuple : ce qui leur fut refusé absolument. On découvrit même par leurs discours qu'ils avaient des sentimens hérétiques, peut-être en ce qu'ils ôtaient à l'Église le pouvoir de remettre les péchés. Saint Ciprien écrivit à saint Corneille tous ces détails (2); et pour l'instruire

(1) *In statione*, épître 42 de saint Ciprien, édit. de Pamélius.

(2) Dans sa lettre 41, édition de Pamélius. Voyez cette lettre ci-après.

encore mieux de tout, il lui envoya un prêtre nommé Primitivus.

Les légats de Novatien ayant été rejetés par le concile d'Afrique, ne renoncèrent pas pour cela à leur entreprise. Ils s'en allaient de ville en ville et de maison en maison, pour chercher partout des compagnons de leur schisme et de leurs erreurs. Les évêques firent ce qu'ils purent pour s'opposer à leurs sollicitations, et leur déclarèrent qu'il ne leur restait aucune espérance de salut, s'ils n'abandonnaient le schisme pour rentrer dans le sein de l'Église. Mais ils ne purent empêcher que le prétexte spécieux de suivre la communion des confesseurs ne fît tomber dans l'erreur plusieurs personnes à Carthage. A la vérité, ce triomphe ne fut pas long, et les schismatiques furent chassés depuis de cette ville au moins pour un tems (1).

Il était assez naturel qu'à une époque où le paganisme était encore en vigueur, les stoïciens qui y avaient triomphé sous Antonin et Marc-Aurèle, ainsi que dans les écrits d'Épictète, eussent aussi leurs partisans chez les chrétiens. Mais l'esprit de charité qui fait l'essence du christianisme ne pouvait tolérer long-tems cette rigueur exagérée, propre seulement à enfanter l'hipocrisie.

(1) Mémoires de Tillemont, III, 454.

Le concile d'Afrique écrit au pape sur Félicissime. Saint Ciprien exhorte les confesseurs de Rome à se réunir à saint Corneille. Novatien envoie une seconde légation en Afrique.

251.

XXIII. Vers ce même tems, les évêques d'Afrique, pour témoigner de plus en plus leur union et leur correspondance avec saint Corneille, lui écrivirent une lettre, qui est perdue, sur le sujet de Félicissime et de ses cinq prêtres schismatiques et excommuniés; et cette lettre était signée de leur main. On ne peut douter aussi que par la même lettre, ou par quelqu'autre écrite vers le même tems, ils n'aient témoigné approuver ce que le pape avait fait au sujet des tombés, et contre Novatien. Eusèbe assure (1) qu'il avait vu les lettres de saint Ciprien et des autres évêques d'Afrique, par lesquelles ils étaient d'avis qu'il fallait secourir les tombés et chasser de l'Église l'auteur de l'hérésie avec tous ceux de sa secte. Cette lettre sur Félicissime ne peut pas avoir été écrite avant la députation de Maxime et des autres légats de Novatien, puisqu'on ne commença qu'alors à découvrir l'hérésie de ce schismatique.

(1) Hist. de l'Église, livre 6, chap. 43.

Saint Corneille manda à Fabius d'Antioche, quel était le sentiment des évêques d'Asie sur Novatien et sur les tombés. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il lui envoya leur lettre, et que c'est par ce moyen qu'Eusèbe en a eu connaissance.

Outre cette lettre que saint Ciprien écrivit avec ses confrères, il en écrivit encore une autre en particulier à saint Corneille (1). Il y prie le pape de faire lire au peuple les lettres qu'il lui avait envoyées auparavant par Caldone et Fortunat sur le schisme de Félicissime, et dont il lui envoyait encore les copies par Messius ou Mettius, sous-diacre, et Nicéphore, acolithe. Le principal sujet de cette lettre est la justification du retard que l'on avait apporté à reconnaître Corneille. Peut-être le pape s'en était-il plaint. Il est certain au moins que dans la lettre qu'il écrivit à saint Ciprien par le prêtre Primitivus, qui lui avait apporté la quarante-unième, il témoignait être surpris de la conduite de l'Église d'Antioche, dont saint Ciprien avait été l'auteur, comme nous l'avons rapporté : ce qui obligea ce saint de lui écrire la lettre quarante-cinquième, pour justifier ce qu'il avait fait, tant en cette occasion que dans tout le reste du schisme.

Cependant comme le principal appui de Novatien consistait dans l'assentiment des confesseurs de Rome, saint Ciprien, dont la charité n'était pas renfermée dans les bornes quoique si étendues de l'Afrique,

(1) C'est la 42e dans l'édition de ses œuvres, par Pamélius. Je la rapporterai ci-après.

de la Numidie et des deux Mauritanies, écrivit à ces confesseurs une lettre courte (1), mais pressante, où il déplorait la faute qu'ils avaient faite, en consentant à l'ordination illégitime de Novatien, et les suppliait de retourner promtement à l'Église catholique. Il envoya cette lettre avec la quarante-deuxième par le sous-diacre Messius, à qui il ordonna de la montrer à saint Corneille, et de ne la remettre aux confesseurs qu'après que ce saint pape l'aurait jugée convenable. Saint Ciprien envoya encore à ces confesseurs quelques écrits sur les tombés, qui étaient peut-être les canons pénitentiaux du concile d'Afrique, avec le traité de l'unité de l'Église (2). Quant au traité *de Lapsis*, c'est-à-dire des tombés, il l'avait composé avant la réunion du concile (3).

Saint Denis d'Alexandrie écrivit aussi à ces confesseurs engagés dans le schisme de Novatien (4); et les vœux de ces grands saints furent exaucés, du moins en plus grande partie. Mais il fallait auparavant, dit Tillemont, que la Providence eût retiré de Rome ce même Novat, qui les avait engagés dans le schisme. Voici l'occasion qu'elle en fit naître.

Maxime et les autres députés de Novatien ayant été rejetés, comme nous avons vu, par les évêques d'Afrique, et même chassés de Carthage (*art.* XXII),

(1) La lettre 44, édition de Pamélius.

(2) Mémoires de Tillemont, III, 456.

(3) Édition de 1726 des OEuvres de saint Ciprien. *Vita sancti Cypriani*, XVIII, p. 78, où Baluze corrige Tillemont.

(4) Eusèbe, hist. de l'Église, livre 4, chap. 46.

et peut-être de toute la province, ce schismatique obstiné, qui se voyait terrassé par la puissance divine, tâcha de se relever en envoyant en Afrique de nouveaux députés bien plus distingués que les premiers : c'étaient Nicostrate, Novat, Évariste, Primus et Denis. Nous ne savons rien sur les deux derniers, et nous avons parlé fort au long de Novat (*art.* VI). Pour Évariste, il était le plus éminent de cette seconde légation, par sa qualité d'évêque. Nous nous contenterons de ce que nous en avons dit (*art.* XIX), en observant qu'on le croyait avoir été l'un des ordinateurs de Novatien.

Nicostrate était diacre de l'Église romaine, et avait eu entre ses mains l'argent de l'Église. Cette administration, jointe (1) au rang honorable qu'on lui donne toujours, fait croire, avec quelque raison, qu'il était archidiacre. Il avait été mis en prison pour la foi, après la mort du pape saint Fabien, avec les saints prêtres Moïse et Maxime : et lorsque saint Ciprien (2) parle d'une excellente lettre écrite par les confesseurs de Rome à ceux de Carthage, il l'attribue nommément à Moïse, à Maxime, à Nicostrate. Écrivant depuis aux confesseurs qui suivaient Novatien, il adresse sa lettre (3) à Maxime, à Nicostrate et aux autres confesseurs. Lorsque ces mêmes confesseurs de Rome écrivent à saint Ciprien la belle lettre

(1) Mémoires de Tillemont, III, 450.
(2) Épître 23.
(3) C'est l'épître 44 dans l'édition de Pamélius

vingt-sixième, le titre porte : « Les prêtres Moïse et « Maxime, les diacres Nicostrate et Rufin, et les « autres confesseurs qui sont avec eux, au pape Ci- « prien. »

Mais il était bien indigne d'être en la compagnie de ces saints, et de participer à leur gloire; car il avait enlevé à l'Église beaucoup de dépôts, c'est-à-dire, comme saint Ciprien l'explique (1), qu'il avait volé, par un larcin sacrilége, l'argent de l'Église, et dénié les dépôts des veuves et des orphelins. Saint Corneille ajoute (2) qu'il avait aussi volé le bien d'une dame dont il était intendant. Il ne faut donc point s'étonner s'il ne retourna point à l'Église avec les autres confesseurs, et s'il ajouta encore à ses autres crimes celui de recevoir l'épiscopat de la main des schismatiques, comme nous l'apprenons d'un écrit fait environ cent ans après. Saint Ciprien (3), parlant de sa légation en Afrique, dit que son dessein n'était pas tant de venir en cette province, que de quitter Rome, d'où la honte le contraignait à s'enfuir, à cause de la connaissance que l'on avait de ses crimes (4).

(1) Lettre 49.

(2) Lettre 48. Le texte dit *et patronam*, ce qui ferait croire que Nicostrate a été son esclave.

(3) Lettre 49.

(4) Mémoires de Tillemont, III, 457.

Les légats de Novatien nomment divers évêques en Afrique. Les confesseurs schismatiques de Rome se réunissent au pape.

251.

XXIV. Les nouveaux légats de Novatien étant partis de Rome, saint Corneille en avertit saint Ciprien (1) par Augende, confesseur, et un peu après, il lui manda les qualités des députés par Nicéphore, acolithe, qui arriva seulement un jour après eux. Cette lettre, apportée par Nicéphore, et qui est la quarante-huitième dans celles de saint Ciprien, n'est proprement qu'un billet fort court. Pamélius croit même que ce n'est qu'un fragment et non une lettre entière. Saint Ciprien apprit par le même Nicéphore le retour des confesseurs de Rome. Mais avant d'en parler, il faut voir la suite de la légation de Novatien.

Comme il ne paraît pas que ces députés se soient adressés à saint Ciprien, ni aux autres évêques catholiques, ce qui leur eût été fort inutile, surtout à Novat, on ne voit pas que ces (2) évêques aient eu la peine de leur répondre. Nous trouvons seulement que saint Ciprien, suivant la prière de Cor-

(1) Lettre 49.
(2) Mémoires de Tillemont, III, 457.

neille, fit connaître aux autres évêques et aux fidèles de quelle qualité étaient ces légats, pour empêcher les mauvais effets que pourraient produire leurs mensonges. Nous ne voyons pas en particulier ce qui se passa dans la suite : mais saint Ciprien nous apprend en général que Novatien, méprisant cette unité de l'Église catholique, dont les membres répandus par toute la terre forment un seul et même corps, et cet épiscopat unique formé de tous les évêques unis ensemble, avait prétendu, d'une Église divine, faire une Église humaine, en y mettant la division et le schisme; qu'il avait envoyé en beaucoup de villes ses nouveaux apôtres pour y faire aussi des établissemens nouveaux qui fussent à lui, non à Jésus-Christ, et que sans respecter les évêques déjà ordonnés dans toutes les villes, vénérables par l'antiquité de leur promotion et par leur âge, irréprochables dans leur foi et dans leur vie, éprouvés même par les tribulations, proscrits durant la persécution, il avait eu la hardiesse d'établir en leur place des évêques faux et adultères. « Est-ce qu'il prétend, » ajoute le saint, « avec « tous ses efforts et son opiniâtreté, parcourir toute « la terre, et y rompre les nœuds qui lient ensemble « les membres du corps de l'Église, en y jetant des « semences de division et de discorde? Est-ce qu'il ne « sait pas que les schismatiques commencent toujours « avec chaleur et avec éclat, mais que leur feu s'é- « teint en peu de tems; que ces entreprises illégi- « times, au lieu de se fortifier, s'écroulent bientôt avec « leurs auteurs? »

Ces faux évêques pouvaient cependant brouiller toute l'Église par la difficulté qu'il y avait, dans les pays éloignés, de les discerner des véritables. Mais les évêques d'Afrique trouvèrent un remède à ce mal; et saint Ciprien, d'après leur avis, envoya au pape, dans une lettre (1), le nom de tous les évêques catholiques de cette province, afin qu'il sût à qui il devait écrire, et de qui il devait recevoir des lettres; l'assurant que tous ceux qui n'étaient point sur cette liste, étaient coupables, ou d'avoir reçu des billets, ou d'avoir sacrifié, ou d'être dans l'hérésie (2). On voit par là que Trophime, évêque d'Arles, n'était pas le seul qui eût eu la faiblesse de sacrifier aux idoles.

Pour ce qui est des évêques établis en Afrique par les Novatiens, Nicostrate en fut un; et Novat l'ordonna comme il avait fait pour Novatien, par les mains de quelques évêques hérétiques ou apostats. Il méritait bien de monter lui-même à l'épiscopat par cette voie sacrilége : mais nous n'avons pas de témoignage formel sur ce sujet (3).

Au reste, ce fut un bien pour la ville de Rome que ce fauteur et ce principal mobile du schisme ne s'y trouvât plus. Avec Novat sortirent de la capitale du monde chrétien les tempêtes et les orages; la

(1) C'est la lettre 55; mais elle ne fut écrite que l'an 252, comme on le verra ci-après.

(2) Mémoires de Tillemont III, 458.

(3) Id. p. 459.

paix et la tranquillité commencèrent à s'y rétablir (1); et les confesseurs que ses intrigues avaient séparés de l'Église, y retournèrent aussitôt. Ils reconnurent la malice de Novatien, ses parjures, ses mensonges, sa duplicité, son humeur barbare qui le rendait incommunicable, et le peu d'assurance qu'il y avait dans une amitié aussi infidèle et aussi dangereuse que la sienne. On vint donner avis à Corneille que l'enflure de leur cœur était tout-à-fait abaissée. Mais comme il en doutait encore, Urbanus et Sidonius, confesseurs, vinrent trouver les prêtres catholiques, et les assurer que Maxime, prêtre et confesseur, souhaitait aussi bien qu'eux de revenir à l'Église. On ne se contenta pas de cette assurance, parce que les désordres qu'ils avaient commis dans l'Église, empêchaient qu'on ne les crût aisément. Ainsi saint Corneille voulut apprendre d'eux-mêmes, et par leur propre confession, ce qu'ils lui avaient fait dire par ses prêtres.

Suivant cet ordre, les confesseurs Maxime, Urbanus, Sidonius et Macaire, vinrent trouver les prêtres qui leur demandèrent raison de ce qu'ils avaient fait, et particulièrement de ces lettres séditieuses envoyées sous leur nom de tous côtés. Ils protestèrent de n'avoir pas su ce que contenaient ces lettres, et dirent qu'on les avait surpris. Ils avouèrent néanmoins qu'ils avaient fait des actions schismatiques, et qu'ils avaient (2) été cause de l'hérésie de Novatien, en

(1) Épître 49 dans l'édition de Pamélius.

(2) Mémoires de Tillemont, III, 459.

permettant qu'on le fît évêque. On leur reprocha les fautes dont ils convenaient, auxquelles on en ajouta beaucoup d'autres : ils supplièrent qu'on n'en parlât plus, et que la mémoire en fût abolie (1).

Tous ces détails ayant été rapportés à Corneille, il fit assembler le clergé, afin de résoudre d'un commun accord ce que l'on devait observer à leur égard. Il se trouva aussi cinq évêques à cette assemblée. Les confesseurs y vinrent ensuite avec beaucoup de fidèles qui s'étaient joints à eux; et ils demandèrent avec instance l'abolition de tout le passé. Il est difficile de juger si ce peuple qui les accompagnait était la réunion des catholiques qui intercédaient pour eux ou celle des Novatiens qui demandaient à rentrer avec eux dans le sein de l'Église. La suite semble favoriser ce dernier sens. Néanmoins saint Ciprien, dans la réponse qu'il fait à Corneille, ne parle jamais que des quatre confesseurs (2).

(1) Épître 46 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726, qui lui est conforme pour l'ordre des lettres.

(2) Mémoires de Tillemont, III, 460.

Corneille est généralement reconnu pape. Novatien s'attache ses sectateurs par un sacrilége. Ses erreurs.

251.

XXV. C'était beaucoup que les confesseurs sur le suffrage desquels s'appuyait principalement l'antipape, eussent reconnu leur faute. Mais il fallait, pour achever heureusement cette affaire, la porter à la connaissance du peuple, afin qu'il eût la joie de voir dans l'Église ceux dont il regrettait depuis si long-tems la séparation. Cela ne fut pas difficile; car dès que les frères eurent appris la demande des confesseurs, ils accoururent aussitôt en foule; et témoignant leur satisfaction par des actions de grâces et par des larmes, ils embrassaient les confesseurs avec les mêmes démonstrations de joie qu'ils auraient pu le faire si ces hommes, long-tems persécutés pour la foi, sortaient en ce moment de la prison où ils avaient été renfermés.

Saint Corneille rapporte mot à mot (1) l'acte par lequel les confesseurs le reconnaissaient pour unique évêque de l'Église catholique dans Rome, et renonçaient à la communion de Novatien, qu'ils appellent un schismatique et un hérétique. Ils témoignèrent

(1) Lettre 46 dans les Œuvres de saint Cyprien.

beaucoup de regret d'avoir été quelque tems hors de l'Église pour suivre ce fourbe dont ils déclarèrent les malices et les artifices secrets, en présence des évêques, des prêtres, et de beaucoup de laïques. Corneille leur accorda donc enfin leur demande. Il remit toutes choses au jugement et à la puissance de Dieu; et provisoirement il rendit à Maxime le rang qu'il devait avoir comme prêtre. Il reçut aussi les autres dans l'Église avec une satisfaction incroyable de tout le peuple (1).

Ce retour des confesseurs lui causa autant de joie que leur égarement lui avait donné d'inquiétude : et comme la joie ne souffre aucun délai, aussitôt qu'il fut sorti de l'Église, il écrivit à Ciprien (2), afin que l'évêque de Carthage en rendît grâces à Dieu avec lui, et il envoya cette lettre en diligence (3) par Nicéphore, acolithe, qui se hâtait, dit-il, de s'embarquer. Il est très vraisemblable que ce Nicéphore était déjà tout prêt à partir pour celle que Corneille avait écrite auparavant (4); car saint Ciprien reçut ces deux lettres en même tems. Saint Corneille le prie d'envoyer sa lettre aux autres églises. Saint Ciprien l'assure dans sa réponse (5) que le retour des confesseurs avait causé une extrême joie dans l'Afrique, et

(1) Mémoires de Tillemont, III, 460.

(2) La lettre qui est numérotée 46 dans l'édit. de Pamélius et dans celle de 1726.

(3) Mémoires de Tillemont, III, 460.

(4) La lettre 48, éditions de Pamélius et de 1726.

(5) Lettre 47, mêmes éditions.

à lui, et à tous ceux qui en avaient appris la nouvelle, non-seulement à cause des confesseurs qui recouvraient par leur pénitence la gloire de leur confession, qu'ils avaient perdue dans le schisme, mais encore parce que leur autorité était d'une grande importance pour la ruine de tout le parti schismatique(1).

Les confesseurs écrivirent eux-mêmes sur leur retour à saint Ciprien (2), et ce saint leur fit réponse (3); il est vraisemblable qu'ils en usèrent de même avec les principaux évêques de l'Église. Du moins nous apprenons d'Eusèbe (4) que saint Denis d'Alexandrie leur écrivit deux fois depuis leur retour.

Saint Corneille avait espéré que leur exemple ferait revenir à l'Église ceux que leur autorité en avait séparés; et il ne fut pas trompé dans son espérance; car dans une lettre qu'il écrivit bientôt après, et que j'ai déjà rapportée (*art.* XVIII), il témoigne que l'on voyait tous les jours diverses personnes quitter le parti de Novatien pour embrasser l'unité et retourner à l'Église, en sorte que l'anti-pape était presqu'abandonné de tout le monde.

Ce fut apparemment alors que, pour tenir au moins en suspens ceux qui restaient dans son parti, Novatien trouva cette invention criminelle et sacrilége que saint Corneille décrit en ces termes :

« Après avoir fait l'oblation, lorsqu'il distribue à

(1) Mémoires de Tillemont, III, 461.

(2) La lettre 50.

(3) Par la lettre 51.

(4) Livre 6, chap. 46

« chacun sa portion, et qu'il la leur a donnée sur la « main, il prend les deux mains de ces misérables, et, « au lieu de la bénédiction et de l'action de grâces « qu'ils devraient faire, il les oblige de jurer par « le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, « ce sont les propres termes dont il se sert, qu'ils ne « l'abandonneront jamais, et ne retourneront point à « Corneille. Il ne les lâche point qu'ils n'aient fait ce « serment. Ainsi ces pauvres abusés ne peuvent pren- « dre l'Eucharistie, qu'après s'être chargés d'impréca- « tions. Au lieu de prononcer l'Amen ordinaire en « recevant ce pain sacré, il faut qu'ils disent : Je ne « retournerai point à Corneille. »

Tous ces faits appartiennent à l'an 251, qui fut celui de la mort de l'empereur Décius (1). Ce prince, dit saint Ciprien (2) ne fut vaincu par la guerre et par les armes des Goths, qu'après avoir été vaincu par le sacerdoce de saint Corneille. C'est ce que dit saint Ciprien dans le magnifique éloge qu'il fait des grandes qualités de ce pape (3).

A la vérité, ce fut cette même année 251 que commença la secte des Novatiens par le schisme que produisit la jalousie de Novatien. Pour justifier ce premier crime et donner un prétexte à l'ambition que ce prêtre de Rome avait d'usurper le nom d'évêque, comme il le fit bientôt après, il ne trouva (4) rien de

(1) Mémoires de Tillemont, III, 461.
(2) Épître 52.
(3) Mémoires de Tillemont, III, 462.
(4) Id., p. 471.

plus plausible que de décrier la sagesse charitable de saint Corneille, pour ceux qui avaient abandonné la foi pendant la persécution de Décius; et afin de pouvoir accuser ce saint de violer la discipline de l'Église par un excès de mollesse, il se porta lui-même à un excès de rigueur. Ce fut ainsi que l'ambition, l'envie et le schisme, se terminèrent à une hérésie cruelle, qui excluait pour jamais de la réconciliation ceux qui étaient une fois tombés dans l'apostasie. Novatien voulait qu'on les exhortât à la pénitence, mais qu'on leur refusât l'absolution, la réservant à Dieu, qui seul avait le pouvoir et l'autorité de remettre les péchés.

Il ne se contentait pas de dire que l'Église ne devait pas accorder de pardon aux pécheurs, de peur qu'ils ne méprisassent leurs fautes et n'y retombassent; mais il soutenait que l'Église n'avait pas le pouvoir de remettre les péchés mortels. Au moins saint Pacien (1) et saint Augustin (2), attribuent peut-être à Novatien ce que ses disciples ont ajouté à ses erreurs; car il ne paraît point que saint Ciprien et l'ancien auteur qui a écrit contre Novatien, aient su qu'il fût tombé en celle-ci. Il peut néanmoins n'y être tombé, ou ne l'avoir déclaré que dans ses derniers écrits : et après tout, il n'est pas rare que des hérétiques aient des dogmes auxquels on fait peu d'attention, quand il y en a un autre plus éclatant, dont on

(1) Ép. 3, p. 57, *d.*

(2) *De agone christiano Lov.*, t. 3, dans l'édit. des Bénédictins, tome 6.

a été frappé d'abord; comme on sait à peine que les Ariens ôtaient l'ame humaine à Jésus-Christ. On voit peu, dit Tillemont, que cette erreur sur le pouvoir de l'Église ait été attaquée dans les Novatiens, quoique ce soit la plus grande en elle-même. On se contentait de prouver que l'Église devait absoudre les pécheurs pénitens et par là on prouvait qu'elle le pouvait (1).

Suprématie de l'évêque de Rome.

251.

XXVI. La suprématie spirituelle du souverain pontife avait été fondée par Jésus-Christ, et donnée à saint Pierre dans trois paroles célèbres et en trois mémorables circonstances, dans la Galilée, dans la dernière cène, et après la résurrection.

Aussi, après l'ascension du Sauveur, Pierre étant dans le cénacle, ce fut lui qui se leva pour proposer l'admission d'un nouvel apôtre; ce fut lui qui présida le premier concile tenu à Jérusalem; il fit le premier miracle; en un mot, il exerça, après la mort et l'ascension du Sauveur, toute la suprématie spirituelle que les affaires du moment lui permettaient de développer. Mais il fallait trouver un siége à cette supré-

(1) Mémoires de Tillemont, III, 472.

matie; il fallait établir en quelque lieu fixe la chaire du vicaire de Dieu; il fallait que, regardant autour de lui, saint Pierre trouvât un centre pour y porter cette suprématie et y jouir de l'indépendance. Quel sera ce centre choisi par l'apôtre? Entre la mer Tirrhénienne et les sommets des Apennins, dans une vaste campagne, au bord d'un fleuve, autour de quelques collines, une poignée de brigands (1) avaient bâti des cabanes; on avait raconté qu'en creusant une colline, ils avaient trouvé une tête sanglante, et qu'un oracle leur avait dit que ce village serait la tête de l'univers et aurait une domination éternelle. En effet, si ces brigands avaient possédé une carte du monde; si, jetant les ieux sur le lieu où ils se trouvaient, ils eussent pris un compas, et que, prenant leur ville pour centre, ils l'eussent ouvert à quatre cens lieues de rayon, ils eussent vu que cette ville était le centre d'une foule de peuples en Europe, en Asie, en Afrique, dont les extrémités étaient baignées par la mer Méditerranée (2), et que, sans le savoir, ils avaient trouvé le centre d'une immense civilisation. Ils ne le savaient pas. Au lieu de compas, ils prirent les armes, soumirent tous ces peuples, et fondèrent un empire ayant pour bornes l'Océan atlantique, le Rhin, le

(1) Sur la fondation de Rome, voyez le tome I, p. 147 de ces Annales. On y trouvera d'autres détails p. 261; et tome II, p. 45, 47, 49 et 61. On les trouvera surtout dans les antiquités romaines par Denis d'Halicarnasse.

(2) On trouvera tout l'empire romain detaillé en neuf cartes dans les *Itineraria vetera*, que je publie en ce moment.

Danube, l'Euphrate, les monts Atlas; et puis, au bout de sept cens ans, après avoir brisé, détruit l'indépendance de tous leurs voisins, ces peuples, gorgés de puissance, de luxe, d'or, vinrent déposer leur fier républicanisme entre les mains d'un seul maître. Et ce maître, il vivait alors, au moment où saint Pierre délibérait dans quel lieu il irait établir sa chaire de vicaire du Seigneur. Ce fut dans cette ville, à Rome même, sur les marches du trône de ces princes qui fesaient tout pâlir et tout trembler, qui décidaient, par un regard, des destinées du monde, qu'il alla poser sa suprématie, et chercher son indépendance. Mais quelle indépendance pourra-t-il trouver en un semblable lieu? Comment lui, qui prétend à un domaine universel, à un domaine bien plus grand que celui des empereurs romains, comment pourra-t-il trouver quelque protection, quelque abri, sous leur sceptre? Cela paraît en effet fabuleux; mais voici quelle fut l'indépendance que les apôtres trouvèrent et apportèrent avec eux-mêmes; ce fut l'indépendance du martire. Pendant trois siècles, il n'y a eu que deux souverains pontifes qui soient morts dans leur lit, et ce n'est pas qu'ils eussent évité le martire par lâcheté, mais c'est que les ans avaient été plus rapides pour eux que les bourreaux. La première couronne que portèrent nos souverains pontifes, ce fut donc la couronne du martire; la première indépendance qu'ils obtinrent, ce fut l'indépendance que donne la mort à ceux qui la méprisent; et pendant trois siècles, les apôtres de

l'Église, son premier apôtre à leur tête, vinrent donner leur sang comme un gage de la vérité qu'ils enseignaient.

Mais comment la suprématie spirituelle pourra-t-elle se développer, dans un moment où toutes les églises, aussi bien que l'Église romaine, sont soumises à la même loi du martire? Par quels actes pourra se manifester ce gouvernement général dont elle est dépositaire? Il semble qu'il y avait là, de la part de la Providence, un oubli des règles de la politique. Mais Dieu ne juge pas comme les hommes : c'était précisément parce que les souverains pontifes n'avaient aucun moyen d'établir leur suprématie, qu'elle devait s'établir davantage. En effet, s'ils avaient trouvé, en arrivant à Rome, l'appui de la pourpre impériale, ne voyez-vous pas ce qu'on eût dit dans la suite des âges? Si Rome est la première des églises, c'est qu'elle a été la première des villes de l'empire; c'est que saint Pierre avait tenu de César la majesté de son siége.

Mais il fallait de ces actes éclatans qui ne pussent tromper les ieux de la postérité, afin que la suprématie du saint siége eût des preuves incontestables pour les tems à venir (1). Ce fut précisément lorsqu'il y eut un anti-pape pour la première fois, lorsque l'autorité spirituelle de l'évêque de Rome, fut en quelque sorte divisée, qu'elle se manifesta avec le

(1) La Dominicale, 5 avril 1835, p. 268 et 269. Quatrième conférence de la métropole, par l'abbé Lacordaire.

plus de force, ainsi que nous l'avons vu par les créations d'évêques en Afrique, faites par Novatien, et par le pouvoir qu'eut le véritable pape saint Corneille de chasser de son siége l'évêque d'Arles qui avait sacrifié aux idoles, et de lui faire nommer un successeur. Nous le verrons encore par d'autres faits non moins concluans; mais ce point d'histoire est trop important pour ne pas l'éclaircir par les monumens historiques du tems. Nous allons les puiser dans les œuvres de saint Ciprien composées à cette époque, cette même année 251. Nous nous conformerons sur ce point à la dernière et la meilleure édition de ces œuvres, préparée par le savant Baluze, et publiée sous ce titre :

Sancti Cæcilii Cypriani episcopi Carthaginensis et martyris opera ad mss. codices recognita et illustrata studio ac labore Stephani Baluzii Tutelensis. Absolvit post Baluzium, ac præfationem et vitam sancti Cypriani adornavit unus ex monachis congregationis S. Mauri. Parisiis, ex typographiâ regiâ. 1726.

Épîtres et ouvrages de saint Ciprien, composés l'an 251.

XXVII. J'adopterai ici l'ordre chronologique fixé par cette édition, où le travail des éditions précé-

dentes a été perfectionné après l'examen le plus attentif. On y suit les numéros de l'édition de Pamélius, en y ajoutant ceux de l'édition d'Oxford, suivis par celle d'Amsterdam.

Ordo epistolarum, anno 251.

Paulò antè pascha, epistola XL *morante adhuc in secessu Cypriano (Oxonii 43, ad plebem de quinque presbyteris schismaticis factionis Felicissimi).*

Non multò post pascha ac reditum Cypriani, liber de Lapsis.

Paulò post reditum legatorum, epistola XLI *per primitivum presbyterum (Oxonii 43, ad Cornelium, quod ordinationem Novatiani non receperit); et antè illius reditum epistola* XLII *(Oxonii 45, ad Cornelium de ordinatione ejus à se comprobatâ et Felicissimo): cum quadragesimâ tertiâ (Oxonii 47, ad eumdem quod ad confessores à Novatiano seductos litteras fecerit); et quadragesimâ quartâ (Oxonii 46, ad confessores romanos, ut ad unitatem redeant); ac libro de unitate Ecclesiæ.*

Deindè epistola XLV *paulò post reditum Primitivi (Oxonii 48, ad Cornelium de Polycarpo Hadrumetino).*

Epistolæ XLVIII *(Oxonii 50. Cornelii ad Cyprianum de confessoribus ad unitatem reversis); et* XLVII *(Oxonii 49, Cornelii ad Cyprianum de confessoribus ad unitatem reversis); quæ sunt Cornelii; et* L, *quæ est confessorum (Oxonii 43, Maximi et cæterorum confessorum, ad Cyprianum de suo reditu ex*

schismate) : allatæ per Nicephorum, qui cum Mettio, ut verisimile est, epistolas XLII, XLIII *et* XLIV *detulerat.*

His tribus (1) *litteris respondet Cyprianus per epistolas* XLIX *(Oxonii* 52. *Cypriani responsum ad Cornelium de Novati sceleribus)*; XLVII *(Oxonii* 51. *Cypriani ad Cornelium, responsum congratulatorium de illorum reditû ex schismate)*; LI *(Oxonii* 54. *Cypriani ad confessores, de reditû ex schismate congratulatoria).*

On voit que ces divers écrits n'ont été mis à leur place dans aucune édition, ce qui rend leur lecture pénible. Je vais en disposer la traduction chronologiquement selon le rang qui vient d'être fixé pour chacune. On comprendra mieux ainsi la suite des événemens et celle des opinions, qui m'a paru de la plus haute importance pour l'histoire ecclésiastique de cette époque. Il n'en est aucune qui nous présente plus de certitude, puisqu'elle sera faite ainsi avec des écrits du tems même auquel elle s'est passée. Il est fâcheux que nous n'ayons pas les écrits de Novatien et de ses partisans à la même époque, qui la complèteraient. Mais on pourra y suppléer par les écrits de leurs adversaires, en reconnaissant dans ceux-ci quelques préventions malheureusement trop naturelles.

(1) Et non *rebus*, comme dit le texte. L'auteur vient d'indiquer les trois lettres 48, 46, 50, écrites, les deux premières par Corneille, et la troisième par les confesseurs, toutes trois adressées à Ciprien : il va indiquer les trois réponses de Ciprien.

L'éditeur de l'édition de 1726 a composé une vie de saint Ciprien, faite d'après l'ordre qu'il avait adopté. Je me contenterai de donner ici les titres de cette biographie, écrite en latin. Je me renferme dans les chapitres relatifs à l'histoire de l'an 251.

Vita sancti Cypriani.

N° XVII, *p.* 76.

Schïsma Felicissimi anno 251 *ineunte. Novatianus unus ex quinque schismaticis presbyteris, de epistolâ* XI. *Cypriani.*

XVIII, *p.* 78.

Redit Cyprianus, persequutione sopitâ, et cum collegis deliberat de causâ lapsorum; sed, antè concilium, scribit librum de Lapsis.

XIX, *p.* 82.

Prudentia sancti Cypriani in comprimendo schismate Novatiani, et confirmando episcopatû S. Cornelii.

XX, *p.* 83.

Quo tempore erupit schisma Novatiani.

XXI, *p.* 86.

Quo tempore ordinatus Novatianus.

XXII, *p.* 89.

Ordo rerum à sancto Cypriano gestarum in causâ Cornelii.

XXIII, *p.* 90.

Novi conatus Novatiani; reditus confessorum

romanorum in ecclesiam hortatu Cypriani; id antè concilium romanum anni 251 contigisse ostenditur.

L'énoncé de ces titres suffit pour faire voir avec quel soin l'auteur a étudié la chronologie des écrits qu'il a publiés. Cet auteur est le père dom Prudent Maron, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui a eu soin de l'édition de 1726, entreprise par Baluze, et presque finie lorsque ce savant mourut. La longue vie de saint Ciprien, dont cette édition est ornée, peut être considérée comme un excellent morceau d'histoire ecclésiastique, et prouve l'érudition de celui qui en est l'auteur. On y examine d'abord la différence qui est entre saint Ciprien de Carthage, et Ciprien d'Antioche; on s'étend sur la conversion du premier, sur ses études, et sur ses écrits avant et depuis son épiscopat. On fait connaître l'origine et le progrès de la persécution de Décius, le nombre des tombés et des confesseurs; ce qui donne lieu de parler plus au long des libellatiques dont il est si souvent fait mention dans les écrits du saint évêque de Carthage. Ce qui regarde les lettres de ce saint docteur, et l'ordre qu'on doit leur donner, est traité avec exactitude; et l'on peut dire que ce point demandait encore plus de sagacité que de recherches. Toute l'affaire de Novatien occupe une partie de cette vie, et ce morceau n'est pas un des moins curieux. Il s'en trouve aussi plusieurs autres dans cette vie, qui sont traités avec le même soin et la même exactitude.

Avant cet ouvrage, dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe, avait donné en français une vie très détaillée de saint Ciprien, avec quelques dissertations sur plusieurs points difficiles de l'histoire de ce tems-là. Mais il n'a presque rien dit de nouveau, et que l'on ne trouvât déjà épars dans les savans mémoires de Tillemont pour servir à l'histoire ecclésiastique. Ainsi cette vie de saint Ciprien qui est au devant de l'édition des œuvres de ce père, entreprise par Baluze et finie par dom Prudent Maron, est préférable à celle de dom Gervaise (1). C'est donc l'édition de 1726 qui va nous servir de guide.

Première lettre écrite l'an 251, un peu avant Pâques, par saint Ciprien, étant encore dans sa retraite, à son peuple, sur cinq prêtres schismatiques, de la faction de Félicissime.

Ciprien à tout le peuple (2).

XXVIII. « Mes très chers frères,

« Quoique Brice qui est un prêtre très fidèle et « très homme de bien, Rogatien et Numidique, prê-

(1) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1732, III, 223 et 224.

(2) C'est la lettre 40 dans l'édition de Pamélius; 39 dans celle de Rigault, suivie par Lombert; 43 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« tres et confesseurs que Dieu a rendus illustres et « glorieux, les diacres qui sont des personnes ver- « tueuses et pleines de zèle pour tout ce qui concerne « la discipline de l'Église, et enfin tous les autres « ministres de l'Église, s'emploient pour vous avec « toute la vigilance possible, et ne cessent de vous « fortifier chacun en particulier par des exhortations « puissantes, et de donner des conseils salutaires à « ceux qui sont tombés, afin de les régler et de les « retenir, cependant je ne laisse pas de vous instruire « autant que je puis par mes lettres, et d'employer ce « seul moyen qui me reste pour me rendre présent au « milieu de vous; car je vois bien que je ne pourrai « retourner avec vous avant la fête de Pâques, à « cause de la malice et de la perfidie de certains prê- « tres qui, se souvenant de leur première conspira- « tion, et gardant toujours au fond du cœur l'ani- « mosité qu'ils ont conçue contre moi à cause de mon « ordination, quoiqu'autorisée par vos suffrages et par « le jugement même de Dieu, recommencent contre « nous leurs anciennes batteries, renouvellent leurs « attentats sacriléges, et s'efforcent de nous faire « tomber dans leurs piéges. Et véritablement c'est « par un effet tout particulier de la Providence de « Dieu qu'il est arrivé qu'ils ont souffert la peine « qu'ils avaient méritée, quoique nous fussions bien « éloignés de leur souhaiter un si grand mal, et que « même nous leur eussions pardonné dans notre cœur « celui qu'ils nous avaient fait, comme notre silence « le témoignait assez; car ne les ayant point chassés

« de l'Église, ils s'en sont retirés volontairement ; « leur conscience les a forcés à prononcer une sen- « tence contr'eux-mêmes, et ces hommes scélérats et « désespérés, suivant le jugement que vous aviez au- « trefois rendu contr'eux, sont sortis de l'Église de « leur propre mouvement. On voit bien maintenant « d'où vient la faction de Félicissime, et quels sont « ceux qui l'ont fomentée et entretenue. Ce sont « ceux-là même qui poussaient autrefois les con- « fesseurs à se désunir d'avec leur évêque, à violer la « discipline de l'Église, et à ternir la gloire de leur « confession. Et comme si c'était peu d'avoir cor- « rompu l'esprit de quelques confesseurs, et voulu « armer contre l'épiscopat une partie des fidèles, ils « s'efforcent maintenant de surprendre et de perdre « ceux qui sont tombés, en empêchant ces personnes « blessées et malades, que la langueur où ils sont « rend moins disposées à prendre des résolutions fortes « et généreuses, de souffrir qu'on guérisse leurs « plaies; ils les flattent de l'espérance d'une paix fausse « et captieuse qui les porte à faire des demandes té- « méraires, et à laisser les prières et les veilles aux- « quelles ils devraient recourir pour fléchir la colère « de Notre Seigneur par une longue et laborieuse sa- « tisfaction. Mais donnez-vous bien de garde, mes « frères, je vous prie, de ces filets que le diable vous « tend; et si vous avez quelque soin de votre salut, « rejetez ces conseils comme du poison.

« C'est ici une seconde persécution beaucoup plus « dangereuse que la première : ces cinq prêtres ne

« sont autres que ces cinq hommes qu'une vision m'a « découverts comme s'étant joints aux magistrats pour « renverser notre foi, et précipiter dans des pièges « mortels les plus faibles de nos frères; car c'est ce « que prétendent aujourd'hui ces cinq prêtres unis à « Félicissime. Ils veulent que ceux qui ont renié Jé- « sus-Christ ne s'adressent point à lui pour obtenir « le pardon de leur apostasie. Ils veulent qu'il n'y ait « plus de pénitence pour les crimes; que ce ne soient « plus les évêques et les prêtres qui s'entremettent « pour faire faire la satisfaction : mais, que laissant là « les prêtres du Seigneur, on introduise une disci- « pline nouvelle et sacrilége, absolument contraire « à celle de l'Évangile; et au lieu que nous avons or- « donné, de l'avis des confesseurs et du clergé de « Rome, et de tous les évêques, tant de notre pro- « vince que des autres, qu'on n'innovera rien sur « ceux qui sont tombés jusqu'à ce que nous nous « soyons assemblés pour trouver un tempérament « qui conserve en même tems la vigueur de la disci- « pline et la douceur de la charité, ils s'élèvent con- « tr'un réglement si équitable; et, par une conspira- « tion factieuse, s'efforcent de détruire toute la puis- « sance et l'autorité sacerdotales. Quelle affliction ne « ressens-je point maintenant, mes très chers frères, « de ne pouvoir aller vers vous, de ne pouvoir moi- « même parler à chacun de vous, de ne vous pouvoir « exhorter de bouche à garder les préceptes de Notre « Seigneur et de son Évangile? Ce n'est pas assez d'un « exil de deux années entières, d'une séparation si

« triste et si longue qui m'a arraché d'avec vous, de ces « soupirs continuels que je pousse en votre absence, « de ces larmes que je répands nuit et jour lorsque je « songe que cet évêque, élu par vous avec tant d'ar- « deur et d'affection, ne peut encore vous saluer et « vous tenir étroitement embrassés. Il faut pour com- « bler ma douleur que ce qui m'empêche d'aller vers « vous dans un besoin si pressant, ce soient les menaces « et les embûches de ces perfides, de peur d'augmen- « ter le tumulte par ma présence, et qu'au lieu que « c'est à l'évêque à procurer la paix et la tranquillité « en toutes choses, il ne semble que j'aie donné lieu « moi-même à la sédition, et rallumé la persécution. « Je suis cependant obligé, mes très chers frères, de « vous avertir d'ici de ne pas croire légèrement les « discours trompeurs et séditieux de ces gens-là, et « de ne pas prendre les ténèbres pour la lumière, la « nuit pour le jour, la faim pour la nourriture, et la « soif pour le breuvage; ne vous laissez point sur- « prendre à l'âge ni à l'autorité de ceux qui, imitant « la malice de ces deux vieillards qui voulurent autre- « fois corrompre la chasteté de Suzanne (1), tâchent « de même, par des doctrines étrangères, de corrom- « pre la pureté de l'Église, et de combattre la vérité « de l'Évangile. Le Seigneur crie et dit :

« N'écoutez point les paroles de ces faux prophètes « dont les visions ne peuvent que vous tromper. Ces

(1) Il a été question de son histoire au tome II, p. 189, de ces Annales. Elle se trouve dans les prophéties de Daniel, chap. XIII.

« visions sont les illusions de leur cœur, et non les « paroles de Jéhova. Ils disent à ceux qui me blas- « phèment : La paix sera avec vous.

« Ceux-là offrent ainsi la paix aux autres, comme « s'ils pouvaient donner ce qu'ils n'ont pas eux- « mêmes. Ils se sont séparés de l'Église, et ils pro- « mettent à ceux qui sont tombés de les ramener à « l'Église. »

Suite de la première lettre. Unité de l'Église.

251.

XXIX. « Il n'y a qu'un seul Dieu, un seul Jésus- « Christ, une seule Église, et une seule chaire fondée « sur saint Pierre par la parole même de Notre Sei- « gneur : — et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur « cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de « l'enfer ne prévaudront point contr'elle (1).

« Il n'y a qu'un autel et qu'un sacerdoce, et l'on « ne peut dresser un autre autel, ni établir un nou- « veau sacerdoce. Qui n'est point avec moi, est contre « moi; et qui n'amasse point avec moi, disperse (2).

(1) J'ajoute ce texte indiqué par saint Ciprien, et tiré de l'Évangile de saint Matthieu, XVI, 18.

(2) Je copie saint Matthieu, XII, 30. *Qui non est mecum, contrà me est; et qui non congregat mecum, spargit.* Saint Ciprien dit

« Tout ce que des hommes furieux veulent établir « contre la disposition de Dieu, est adultère, est « impie, est sacrilége. Prenez bien garde de n'avoir « aucun commerce avec ces personnes, et fuyez leurs « discours comme un chancre et comme la peste (1), « puisque Notre Seigneur nous avertit de le faire « lorsqu'il dit (2) :

« Ils sont aveugles et conducteurs d'aveugles : or, « si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent « tous deux dans la fosse.

« Ils s'opposent aux prières que vous offrez avec « nous à Dieu nuit et jour, afin de l'apaiser par une « juste satisfaction. Ils s'opposent aux larmes que vous « versez pour effacer le crime que vous avez commis. « Ils s'opposent à la paix que vous tâchez d'obtenir de « la miséricorde de Notre Seigneur par votre persé- « vérance et votre fidélité, et ils ne savent pas qu'il « est écrit (3) :

« Que ce prophète, ou cet inventeur de songes, soit « puni de mort, parce qu'il vous a parlé pour vous « détourner du Seigneur votre Dieu!

seulement : *Quisquis alibi collegerit, spargit.* C'est mal à propos que Lombert cite ici saint Luc, XI, 28, et l'édition d'Oxford ce même saint Luc, XI, 18. Saint Ciprien ne cite ici que saint Mathieu avant et après, et les passages indiqués de saint Luc n'ont aucune application en cet endroit.

(1) Leur doctrine est comme la gangrène qui répand insensiblement sa corruption. Seconde épître de saint Paul à Timothée, II, 17.

(2) Evangile de saint Matthieu, XV, 14.

(3) Deuteronome, XIII, 5.

« Que personne, mes frères, ne vous détourne des « voies du Seigneur! que personne ne vous arrache « à l'Évangile de Jésus-Christ, puisque vous êtes « chrétiens! que personne n'enlève de l'Église les en- « fans de l'Église! que ceux qui ont voulu se perdre « se perdent tout seuls! que ceux qui sont sortis de « l'Église demeurent seuls hors de son enceinte! que « ceux-là seuls ne soient point avec les évêques, qui « se sont révoltés contre les évêques! et enfin que « ceux-là portent seuls la peine de leur conspiration, « qui autrefois condamnés par vos suffrages, et « maintenant par le jugement de Dieu, ont mérité « d'être frappés de la sentence qu'ils ont attirée sur « eux par leurs intrigues et leurs mauvais artifices! « Notre Seigneur nous avertit dans son Évangile de « nous éloigner de ces sortes de personnes, lorsqu'il « leur dit (1) :

« Vous rejetez le commandement de Dieu, pour « établir votre tradition.

« Bannissez généreusement de votre société ceux « qui rejettent le commandement de Dieu, et s'effor- « cent d'établir leur tradition à la place. Que ceux « qui sont tombés se contentent d'être tombés une « fois! Ne vous laissez pas entraîner dans une autre « chute, tandis que vous tâchez de vous relever! Que « personne ne rende encore plus grande et plus mor- « telle la chute de ceux qui sont renversés par terre, « et pour qui nous prions sans cesse, afin que Dieu

(1) Évangile de saint Marc, VII, 9.

« les relève par sa main puissante! Que personne « n'ôte le peu qui reste d'espoir à ceux qui sont demi-« morts, et qui demandent qu'on leur rende la vie! « Que personne n'éteigne les faibles rayons de lu-« mière qui restent encore à ceux qui chancèlent dans « les ténèbres! L'apôtre nous instruit de cela, lors-« qu'il dit (1) :

« Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de « la nôtre, et ne se conforme point aux salutaires « instructions de Jésus-Christ Notre Seigneur, et à la « doctrine qui est selon la piété, c'est un orgueilleux « qui ne sait rien, et il faut éloigner ces sortes de « personnes.

« Et il dit encore ailleurs (2) :

« Que personne ne vous séduise par de vains dis-« cours; car c'est là ce qui attire la colère de Dieu « sur les incrédules. N'ayez donc rien de commun « avec eux.

« Ne vous laissez pas surprendre par des discours « frivoles, de peur que vous ne deveniez complices « de leurs crimes. Retirez-vous d'avec ces gens-là, je « vous prie, et suivez les conseils que nous vous « donnons, nous qui offrons à Dieu tous les jours « pour vous des prières continuelles, qui souhaitons « passionnément qu'il plaise à Notre Seigneur, par sa « bonté, de vous ramener à l'Église, et qui lui de-« mandons sans cesse qu'il rende une paix parfaite à

(1) Première épître de saint Paul à Timothée, VI, 3.
(2) Épître aux Éphésiens, V, 6 et 7.

« cette bonne mère, et ensuite à ses enfans! Joignez « vos prières à nos prières, et vos larmes à nos « larmes; fuyez les loups qui veulent séparer les « brebis d'avec le pasteur! Fermez l'oreille aux dis- « cours empoisonnés du diable qui a été menteur dès « le commencement du monde, et qui ment pour « surprendre, qui caresse pour faire du mal, qui en- « tretient d'espérances trompeuses, et qui promet la « vie afin de donner la mort! Ses artifices paraissent « maintenant et sont à découvert. On voit bien qu'il « ne promet la paix qu'afin qu'on n'en puisse jouir; « qu'il ne fait espérer la santé à ceux qui ont offensé « Dieu, qu'afin de les empêcher de la recouvrer, et « qu'enfin il ne les engage à rentrer si tôt dans « l'Église, qu'afin de les mettre hors d'état d'y rentrer « jamais.

« Il faut donc maintenant, mes très chers frères, « que ceux d'entre vous qui sont demeurés fermes « persévèrent, et qu'ils conservent toujours inébran- « lable cette fermeté qu'ils ont glorieusement gardée « pendant la persécution; et si quelques-uns, abusés « par les artifices de l'ennemi, sont tombés, ils doi- « vent, dans cette seconde tentative, ne rien faire « qui nuise à la paix qu'ils demandent. S'ils veulent « que le Seigneur leur pardonne, ils ne doivent point « s'éloigner de ses prêtres, puisqu'il est écrit (1) :

« Celui qui s'enorgueillira, ne voulant point obéir « au commandement du prêtre qui en ce tems-là sera

(1) Deutéronome, XVII, 12.

« le ministre du Seigneur votre Dieu, et à la sen-
« tence du juge, cet homme-là sera mis à mort. »

« C'est ici la dernière épreuve de la persécution; et « elle passera aussi bientôt, s'il plaît à Dieu, afin « que je me rende vers vous après Pâques avec mes « collègues, en la présence desquels, et même de « l'avis de vous tous, comme tel a été toujours mon « dessein, nous pourrons examiner et régler ce qu'il « y aura à faire. Mais s'il y en a quelqu'un qui, refu- « sant de faire pénitence et de satisfaire à Dieu, se « retire avec Félicissime et ceux de sa cabale, pour « s'unir à cette faction hérétique, qu'il sache qu'il ne « pourra plus ensuite retourner à l'Église ni commu- « niquer avec les évêques et le peuple de Jésus-Christ!

« Je souhaite, mes très chers frères, que vous soyez « toujours en bonne santé, et que vous persévériez « avec nous dans de continuelles oraisons, afin d'ob- « tenir miséricorde de Notre Seigneur. »

Traité de ceux qui sont tombés pendant la persécution.

251.

XXX. Peu après la lettre précédente, écrite dans les premiers jours du mois de mars, la fête de Pâques arriva le 27 de ce mois, et Décius étant parti de

Rome pour la guerre des Goths, la persécution s'apaisa; les évêques d'Afrique purent, suivant leur usage, retourner à Carthage après avoir célébré la fête dans leur diocèse. Saint Ciprien, qui l'avait célébrée dans sa retraite, vint aussi dans son diocèse (1), et y publia son traité sur ceux qui étaient tombés pendant la persécution, c'est-à-dire ceux qui avaient eu la faiblesse de renier leur religion et d'apostasier, en sacrifiant aux idoles. Je le rapporterai tout entier.

« Enfin, mes très chers frères, la paix a été rendue « à l'Église ; et, ce qui paraissait naguère difficile « aux incrédules, et impossible aux apôtres, Dieu l'a « fait par sa puissance souveraine. Nous commen- « çons à reprendre nos esprits; l'orage est passé, et « le calme a succédé à la tempête. Louons-en Dieu, « et remercions-le d'une faveur tellement signalée, « quoique nous n'ayons cessé de célébrer ses louanges « au plus fort de la persécution; car l'ennemi n'est « pas assez puissant pour faire que ceux qui aiment « le Seigneur de tout leur cœur, comme nous, ne le « louent et ne le bénissent pas en tout tems. Ce jour « si désiré par tout le monde est venu, et après les « horribles et affreuses ténèbres d'une longue nuit, « Dieu a fait paraître les rayons favorables à la « bonté.

« Nous contemplons maintenant avec plaisir ces « confesseurs glorieux (2) que leur foi et leur courage

(1) *Annales Cyprianici*, n° 3, p. 22, dans l'édition d'Amsterdam.
(2) Qui sortaient de prison

« ont rendus illustres, et nous ne saurions nous lasser « de les embrasser. Voici la troupe éclatante des « soldats de Jésus-Christ, qui, par leur fermeté, ont « brisé les plus violens efforts de la persécution, et « qui étaient prêts à souffrir toutes les rigueurs de la « prison et de la mort. Vous avez généreusement ré- « sisté au siècle, braves athlètes de Jésus-Christ. Vous « avez donné à Dieu un spectacle magnifique, et un « grand exemple à tous les chrétiens. Votre voix a « fidèlement confessé Jésus-Christ, et ne s'est point « démentie depuis qu'une fois elle a fait profession de « croire en lui. Vos mains illustres, qui ne s'occu- « paient qu'à des œuvres saintes et divines, ont « rejeté courageusement des sacrifices impies. Votre « bouche sanctifiée par des mets célestes, après avoir « reçu le corps et le sang du Seigneur, a eu horreur « de se souiller de viandes offertes aux idoles. Votre « tête n'a point été couverte de ce voile profane dont « on couvrait les têtes captives de ceux que l'on obli- « geait à sacrifier aux fausses divinités. Un front « consacré par le signe de la croix, n'a pu souffrir la « couronne du diable, et s'est réservé pour celle du « Seigneur. Avec quels transports de joie l'Église « votre mère ne vous reçoit-elle point maintenant « dans son sein au retour du combat! Avec quel con- « tentement et quelle allégresse ne vous ouvre-t-elle « point ses portes, afin que vous entriez en troupe, « chargés des dépouilles de l'ennemi terrassé! Les « femmes mêmes ont part au triomphe des hommes, « et elles ont vaincu le monde par la victoire qu'elles

« ont remportée sur leur sexe. Les vierges l'accom-
« pagnent aussi ornées d'une double victoire (1);
« avec les enfans qui ont surmonté par leur courage
« la faiblesse de leur âge. Ensuite vient la troupe de
« ceux qui sont demeurés debout (2), et qui vous
« suivent de près dans la gloire de votre triomphe. Ils
« ont la même fidélité et le même attachement à la
« foi. Appuyés sur les fondemens inébranlables des
« divins préceptes et des lois de l'Évangile, ils ont
« regardé sans effroi les bannissemens, la perte de leurs
« biens, et les supplices les plus cruels. On leur
« donnait du tems pour tâcher d'ébranler leur foi;
« mais celui qui a renoncé au monde se moque de
« tous ces délais artificieux; et celui qui aspire à
« l'éternité ne s'arrête point au tems. Que personne,
« mes très chers frères, ne diminue une gloire qu'ils
« ont si justement acquise! que personne ne rabaisse
« malicieusement leurs avantages! Lorsque le tems
« porté par les édits pour renier la foi est expiré,
« quiconque, dans ce tems, n'a point renoncé à Jésus-
« Christ, a mérité le titre de confesseur. Le premier
« degré d'honneur est de confesser Notre-Seigneur
« quand on est pris; et le second, c'est de se retirer
« prudemment et de se réserver pour ce qu'il plaira
« à Dieu d'ordonner de nous. La première confession
« est publique; la seconde est particulière. Celui-là
« demeure victorieux des juges du monde, et celui-

(1) Sur le monde et sur la chair.

(2) Saint Ciprien les oppose à ceux qui sont tombés.

« ci, se contentant d'avoir Dieu pour juge, conserve « sa conscience pure, en ne trahissant point les « sentimens de son cœur. L'un témoigne plus de cou- « rage, et l'autre plus de prudence. Le premier se « trouve prêt lorsque son tems est venu, et le second « est peut-être réservé pour un autre tems : et de ce « qu'il s'est retiré et qu'il a abandonné ses biens pour « ne point renier Jésus-Christ, c'est une preuve qu'il « l'aurait confessé, s'il avait été pris.

« Mais parmi le triomphe des martirs, la gloire des « confesseurs, et le courage de ceux qui sont de- « meurés fermes, il y a une chose qui nous afflige « sensiblement, c'est que la fureur de l'ennemi nous « a arraché une partie de nos entrailles, et en a ter- « rassé plusieurs d'entre nous. Que ferai-je ici, mes « très chers frères? j'en suis extrêmement en peine. « Que dirai-je, ou de quelle manière parlerai-je? « Certes, nous avons plus besoin de larmes que de « paroles pour exprimer notre douleur, pour pleurer « nos blessures, pour déplorer la ruine d'un peuple « autrefois si nombreux ; car qui serait si dur et si « impitoyable, que de demeurer les ieux secs au milieu « d'une si grande désolation, et de voir ses frères « tombés d'une chute mortelle, sans faire retentir « le ciel de ses cris? Je m'afflige avec vous, mes « frères, je m'afflige avec vous; et je ne me console « point sur ce que je suis demeuré moi-même sain et « entier, puisqu'un véritable pasteur ressent plus « vivement les plaies de son troupeau, que son trou- « peau même. J'entre dans tous les sentimens de votre

« cœur, et je partage avec vous le poids de votre tris-
« tesse. Je gémis avec ceux qui gémissent, je pleure
« avec ceux qui pleurent (1), et il me semble que je
« suis couché par terre avec ceux que l'ennemi a ter-
« rassés. Je suis percé des mêmes traits dont vous
« avez été percés, et l'épée qui vous a blessés a
« passé au travers de mes entrailles. Ainsi, je ne puis
« pas dire que j'aie été à couvert de la violence de la
« persécution, puisque l'affection que j'ai pour mes
« frères fait que j'ai reçu le contre-coup de tous les
« coups qu'on nous a portés. »

Première suite du Traité de ceux qui sont tombés. Origine de la persécution, puisée dans les mœurs corrompues des chrétiens (2).

251.

XXXI. « Cependant, mes très chers frères, il ne
« faut pas nous désespérer, et les ténèbres de la per-
« sécution ne doivent pas tellement couvrir nos ieux,
« qu'il ne nous reste encore quelque lumière pour

(1) C'est ce que dit saint Paul dans son épître aux Romains, XII, 15.

(2) C'est ici que j'ai puisé la citation faite dans le tome précédent, p. 397, où l'on a imprimé *de lapsû* pour *de lapsis*.

« voir ce que Dieu nous commande. Si nous recon-
« naissons la cause de nos maux, nous en trouverons
« le remède. Notre-Seigneur a voulu éprouver sa fa-
« mille; et parce qu'une longue paix avait corrompu
« la discipline, les châtimens du ciel ont réveillé notre
« foi languissante et endormie. Et quoique nos péchés
« eussent mérité de plus grandes peines, Dieu, qui
« est bon, a tellement tempéré toutes choses, que
« tout ce qui est arrivé a paru plutôt une épreuve
« qu'une persécution. Tout le monde ne songeait qu'à
« s'enrichir, et sans se souvenir de ce que les fidèles
« fesaient du tems des apôtres (1) et qu'ils devraient
« toujours faire, ils s'appliquaient avec une ardeur
« extrême à augmenter leurs biens. Le zèle de la re-
« ligion et la pureté de la foi étaient éteints dans les
« prêtres et dans les ministres de l'Église. La charité
« ne paraissait plus dans les œuvres des chrétiens, ni
« la discipline dans les mœurs. Les hommes se pei-
« gnaient la barbe, et les femmes se fardaient, comme
« pour corriger l'ouvrage de Dieu. Les cheveux
« étaient couverts d'une couleur mensongère, et l'al-
« tération de la couleur des sourcils corrompait les
« regards. On trouvait des artifices pour frauder les
« simples. On prostituait aux païens les membres de
« Jésus-Christ, en contractant des mariages avec les
« infidèles. On jurait en vain, et même on se parju-
« rait : on se disait des injures; on était divisé par

(1) Où les chrétiens mettaient en commun tout ce qu'ils possé-
daient. Voyez le volume précédent, p. 399

« des haines opiniâtres ; on méprisait insolemment les « prélats. Plusieurs évêques, au lieu d'exhorter les « autres et de leur montrer l'exemple, négligeaient « l'administration des choses saintes pour se mêler « des affaires temporelles ; d'autres quittaient leur « chaire, et couraient de province en province pour « fréquenter les foires et s'enrichir par le commerce.

« Ils ne secouraient point leurs frères qui mou- « raient de faim ; ils voulaient avoir de l'argent en « abondance, usurper des terres par de mauvais ar- « tifices, obtenir de grands profits par des usures.

« Étant tels et coupables de si grands péchés, que « ne méritons-nous pas de souffrir ? Surtout après « les avertissemens que Dieu nous donne dans l'Écri- « ture :

« Si mes enfans répudient ma loi ; s'ils ne marchent « pas selon mes jugemens ; s'ils profanent ma jus- « tice et transgressent mes commandemens, la verge « à la main, je visiterai leurs iniquités, je frapperai « leur péché (1).

« Ces prédictions nous ont été faites il y a long- « tems ; mais nous, oubliant les commandemens qui « nous ont été prescrits, et n'en tenant aucun compte, « nous avons obligé la justice de Dieu d'employer « des remèdes plus forts pour nous guérir et pour « éprouver notre foi. Encore si nous nous fussions « convertis à Dieu, quoique tard, et que nous eus- « sions souffert constamment ses châtimens et ses

(1) Psaume 88, versets 30-32

« épreuves! Mais aux premières menaces de l'ennemi,
« une grande partie de nos frères ont trahi leur foi,
« et sans attendre que l'effort de la persécution les
« atteignît et les renversât par terre, ils s'y sont jetés
« d'eux-mêmes.

« Cependant qu'était-il arrivé de si extraordinaire
« et de si imprévu, pour violer aussi légèrement le
« serment prêté à Jésus-Christ dans le batême? Les
« prophètes et les apôtres, remplis du Saint-Esprit,
« n'ont-ils pas prédit toutes ces choses? N'ont-ils pas
« parlé des souffrances des justes et des persécutions
« des gentils? l'Écriture sainte qui arme toujours no-
« tre foi, et qui fortifie les serviteurs de Dieu par une
« voix puissante, ne dit-elle pas (1) :

« Tu adoreras le seigneur ton Dieu, et tu le ser-
« viras lui seul.

« Ne dit-elle pas encore, pour montrer la grandeur
« de la colère de Dieu, et nous avertir d'en redouter
« les effets (2)?

« Sa terre n'est plus qu'un temple d'idoles, de si-
« mulacres : il adore l'ouvrage de ses propres mains.
« L'homme courbe son front, il s'humilie : qu'il soit
« puni, ô Seigneur!

« Dieu dit encore dans un autre endroit (3) :

« Celui qui sacrifie à des dieux autres que le Sei-
« gneur, sera puni de mort.

(1) Évangile de saint Matthieu, IV, 10. Le Deutéronome dit à peu près la même chose, VI, 13.

(2) Isaïe, II, 8 et 9.

(3) Exode, XXII, 20.

« Et de même, dans l'Évangile, Notre-Seigneur, « qui a accompli par ses actions ce qu'il a enseigné « par ses paroles, ne nous a-t-il pas avertis de tout « ce qui se fait à cette heure, de ce qui se fera à l'ave- « nir? n'a-t-il pas menacé de supplices éternels ceux « qui le renieront, et promis de grandes récompenses « à ceux qui confesseront son nom? Mais, hélas! « toutes ces instructions se sont effacées de l'esprit « de quelques-uns. Ils n'ont pas seulement attendu « qu'on les interrogeât pour renoncer à Jésus-Christ, « ni qu'on se saisît d'eux pour brûler de l'encens sur « les autels. Plusieurs ont été vaincus avant le com- « bat, et terrassés avant le choc, et ils ne se sont pas « seulement réservé cette excuse d'avoir sacrifié aux « idoles malgré eux. Ils ont couru d'eux-mêmes à la « place publique. Ils se sont hâtés d'aller à la mort, « comme s'ils eussent souhaité cela depuis long-tems, « et qu'ils n'eussent attendu que l'occasion. Mais que « dirai-je de ceux qui, remis au lendemain par les « magistrats, parce qu'il était tard, les ont priés de « ne pas attendre plus long-tems, comme s'ils n'eus- « sent pu se perdre assez tôt? peuvent-ils alléguer « qu'on leur a fait violence, puisque ce sont plutôt « eux-mêmes qui l'ont faite? Lorsqu'ils sont montés « volontairement au Capitole (1), lorsqu'ils se sont

(1) On avait construit un Capitole à Carthage, à l'imitation de celui de Rome. On donnait par mépris le nom de *capitolins* à ceux qui avaient reçu les tombés, c'est-à-dire les malheureux qui étaient montés au capitole pour abjurer leur religion. Tels étaient les Novatiens et les Donatistes. C'est ainsi que Pacien dit dans son

« présentés de leur plein gré pour commettre un sa-
« crilége détestable, comment le pié ne leur a-t-il pas
« manqué? Comment leurs ieux n'ont-ils pas été
« troublés? Comment leurs entrailles ne se sont-elles
« point renversées? Comment ont-ils eu le courage
« de lever les bras? Comment ne sont-ils pas restés
« interdits et muets? Un serviteur de Dieu a-t-il bien
« eu l'assurance de demeurer là debout, de parler,
« de renoncer à Jésus-Christ, lui qui avait renoncé
« au monde et au démon? L'autel sur lequel il a of-
« fert de l'encens aux dieux, n'a-t-il pas été son bû-
« cher, et ne devait-il pas le fuir comme le lieu de
« ses funérailles? Pourquoi y apportiez-vous une vic-
« time pour y sacrifier? N'étiez-vous pas vous-mêmes
« la victime? Vous y avez immolé votre salut, vos
« espérances, votre foi. »

Seconde suite du Traité de ceux qui sont tombés. Crime énorme des conseils pernicieux. Danger de l'amour des richesses.

251.

XXXII. « Plusieurs même ne se contentant pas
« de leur propre chute, ont exhorté les autres à les

epitre 2 : *Nunquid Cypriano sancto viro hoc obest, quod populus ejus apostaticum nomen habet, vel capitolinum, vel synedrium?* Je parlerai encore du Capitole dans une note de l'article XXXV.

« imiter, et leur ont donné à boire le poison dont ils « avaient bu les premiers. Et afin que rien ne man- « quât à l'énormité de ce crime, des enfans ont été « portés aux autels par leurs propres pères, et ont « perdu la grace qu'à peine ils venaient de rece- « voir (1), ces enfans n'auront-ils pas sujet de dire « au jour du jugement?

« Nous n'avons rien fait, nous n'avons point quitté « le pain ni le breuvage du Seigneur pour nous « souiller de l'attouchement de viandes profanes. « C'est la perfidie d'autrui qui nous a perdus. Nos « pères ont été nos parricides (2). Ce sont eux qui « nous ont ôté l'Église pour mère, et Dieu pour père. « Nous ne connaissions point la grandeur du crime « que l'on nous fesait commettre, et nous ne sommes « coupables que parce que d'autres le sont.

« Mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'il « n'y a point de prétexte pour excuser un si grand « crime; car dira-t-on qu'il eût fallu abandonner sa « patrie et perdre son bien? Mais ne perdrons-nous « pas l'un et l'autre en mourant? C'était Jésus-Christ « qu'il fallait craindre de perdre, et les demeures « éternelles qu'il nous a promises. Le Saint-Esprit « crie par la bouche du prophète (3) :

(1) Celle du batême dans le dessein et l'intention de leur père, comme l'explique saint Augustin, lettre 23 à l'évêque Boniface. Car ils ne l'avaient pas perdue en effet.

(2) Autant qu'il a été en leur pouvoir; car chacun répond de son péché. Voyez saint Augustin dans la même lettre.

(3) Isaïe, LII, 11.

« Retirez-vous, retirez-vous; sortez, ne touchez « rien d'impur : purifiez-vous, ô vous qui portez les « vases du Seigneur!

« Et aujourd'hui ceux qui sont les vases du Sei- « gneur et le temple de Dieu, ne veulent pas sortir « et se retirer, de peur qu'on ne les oblige à toucher « à des choses impures et à se souiller de viandes « abominables. On entend encore ailleurs une voix « du ciel, qui avertit les serviteurs de Dieu de ce « qu'ils doivent faire, et qui dit (1) :

« Sortez de Babilone, mon peuple, de peur que « vous n'ayez part à ses péchés, et que vous ne soyez « enveloppés dans ses plaies.

« Celui qui sort et se retire ne participe point au « péché; mais celui qui est trouvé complice en « porte aussi la peine. C'est pour cela que Notre- « Seigneur a prescrit de s'enfuir pendant la persécu- « tion, et ne l'a pas seulement enseigné, mais l'a fait « lui-même; car comme la couronne du martire est « une grace de Dieu qu'on ne peut recevoir que lors- « que le tems est venu; quiconque, demeurant fidèle « à Jésus-Christ, se retire, ne renie pas la foi, mais « laisse venir le tems : au lieu que celui qui, ne « s'étant pas retiré, a renié Jésus-Christ, n'est de- « meuré que pour le renier.

« Ne dissimulons point la vérité, mes frères, et ne « cachons point la cause de nos maux. Un amour « aveugle du bien en a perdu plusieurs, et ceux que

(1) Apocalipse, XVIII, 4.

« leurs richesses ont tenus enchaînés, n'ont pu être « prêts pour se retirer. Ce sont les liens qui ont « arrêté les efforts de leur courage, et qui les ont « empêchés de prendre aucune résolution généreuse; « de sorte qu'étant attachés aux choses de la terre, « ils sont devenus la proie du serpent que Dieu a « condamné à manger la terre (1). Aussi Notre-Sei- « gneur qui, comme un bon maître, nous donne « toujours les avertissemens nécessaires pour notre « conduite, s'exprime ainsi (2):

« Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que « vous possédez, donnez-le aux pauvres, et vous « aurez un trésor dans le ciel : puis revenez, et « suivez-moi.

« Si les riches fesaient cela, leurs richesses ne les « perdraient pas. S'ils mettaient leur trésor dans le « ciel, leurs biens ne seraient pas leurs ennemis do- « mestiques, et leur cœur serait avec leur trésor. Le « monde n'aurait point de prise sur eux pour les « vaincre; et ils suivraient le Seigneur libres et dé- « gagés comme les apôtres, et comme plusieurs du « tems des apôtres et depuis, qui, ayant abandonné « leurs biens et leurs parens, se sont étroitement unis « à Jésus-Christ; mais comment ceux-là pourraient- « ils suivre Jésus-Christ, qui sont enchaînés par leur « bien? Ou comment s'élèveraient-ils au ciel, étant « retenus contre terre par le poids de leurs convoi-

(1) Genèse, III, 14.

(2) Évangile de saint Matthieu, XIX, 21.

« tises? Ils croient posséder leurs biens, et ce sont « leurs biens qui les possédent ; ils ne sont pas les « maîtres, mais les esclaves de leurs richesses. L'a- « pôtre a marqué ce tems et ces personnes, lorsqu'il « a dit (1) :

« Ceux qui veulent devenir riches, tombent dans « la tentation et dans le piége du diable, et en plu- « sieurs désirs inutiles et pernicieux, qui précipitent « les hommes dans l'abîme de la perdition et de la « damnation ; car le désir des richesses est la racine « de tous les maux ; et quelques-uns, en étant pos- « sédés, se sont égarés de la foi et se sont jetés dans « de grandes douleurs.

« Mais quelles sont les récompenses que Notre-Sei- « gneur nous propose pour nous inspirer le mépris de « nos biens? Comment nous promet-il de nous dédom- « mager des pertes si légères que nous ferons ici- « bas? Voici quelles sont ses expressions (2) :

« Je vous dis en vérité, que personne ne quittera, « pour moi et pour l'Évangile, sa maison ou ses « frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou « ses enfans, ou ses biens, que même dans ce siècle (3), « il ne reçoive au centuple des maisons, des frères,

(1) Première épître de saint Paul à Thimothée, VI, 9 et 10.

(2) Évangile de saint Marc, X, 29 et 30.

(3) C'est-à-dire que Dieu, dès cette vie, le comblera de richesses et de consolations spirituelles, qui le dédommageront abondamment de la privation des avantages temporels, à laquelle il se sera réduit. M. de Balzac, dans son charmant conte intitulé *Madame Firmiani*, fait le tableau d'un sacrifice pécuniaire très considérable récom

« des sœurs, des mères, des enfans et des richesses, « au milieu des persécutions, et, dans le siècle à « venir, la vie éternelle (1).

« Puis donc, que nous savons cela et que nous ne « saurions douter de la vérité des promesses de Notre « Seigneur, tant s'en faut que nous devions craindre « cette perte, que nous la devons désirer au contraire, « puisque le même Seigneur nous dit encore (2) :

« Vous serez bien heureux lorsque les hommes « vous persécuteront, vous chasseront et vous mau- « diront comme des méchans, à cause du fils de « l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là, et soyez « dans l'allégresse : voici que votre récompense est « grande dans le ciel. »

pensé en ce monde; et met ainsi en action, d'une manière très agréable, cette maxime de l'Évangile.

(1) Selon le texte de saint Ciprien, il faudrait traduire : « Personne ne quittera sa maison, ou sa terre, ou son père, ou sa mère, ou ses frères, ou ses enfans, pour le royaume de Dieu, qu'il n'en reçoive sept fois autant en ce monde, et la vie éternelle en l'autre. »

(2) Évangile de saint Luc, VI, 22 et 23. De petites différences entre le texte et la citation font encore voir ici que la version latine de Ciprien n'est pas la nôtre. Voyez ci-après l'article XXXVIII.

Troisième suite du Traité de ceux qui sont tombés. Crainte des supplices, nécessité de la pénitence.

251.

XXXIII. « Mais, dites-vous, on menaçait de « tourmenter horriblement ceux qui refusaient de « sacrifier. Celui-là peut se plaindre des tourmens, « qui a été vaincu par les tourmens; et celui qui a « cédé à la douleur peut s'excuser sur la douleur. « Celui qui a subi cette persécution peut demander « qu'on lui pardonne, et dire :

« J'ai voulu combattre vaillamment, et me souve- « nant du serment que j'avais prêté, je me suis armé « de zèle et de foi; mais la longueur et la diversité « des supplices m'ont vaincu. Mon esprit est demeuré « ferme, ma foi constante, et mon ame immobile a « long-tems lutté contre la douleur. Mais lorsque la « cruauté d'un juge barbare se redoublant, mon corps « déjà lassé et affaibli a été encore déchiré par les « fouets, meurtri de coups, étendu sur le chevalet, « entamé par les ongles de fer, brûlé par les flammes, « la chair m'a abandonné dans le combat, les sens « ont été vaincus, et ce n'est pas l'esprit, mais le « corps, qui a succombé sous la douleur.

« On peut plutôt pardonner à un homme qui se « défend de la sorte, et son malheur est digne de « compassion. C'est ainsi que Dieu a pardonné autre-« fois à Castus et à Émilius, et qu'après avoir été « vaincus dans un premier combat, ils triomphèrent « dans le second. Après avoir cédé aux flammes, ils « obligèrent les flammes à leur céder. Ils se servirent, « pour vaincre, des armes mêmes que leur ennemi « avait employées pour les terrasser. Ils deman-« daient pardon de leur faiblesse moins par leurs « larmes qu'en montrant les plaies qu'ils avaient « reçues. La voix des blessures dont on les voyait « couverts, était plus efficace pour l'obtenir, que « les plaintes qu'ils fesaient entendre à l'occasion de « leur malheur, et arrachait leur grace. Le sang qui « coulait de leurs entrailles à demi-brûlées, intercé-« dait bien autrement pour eux que tous les pleurs « qu'ils eussent pu répandre (1). Mais maintenant « quelles plaies peuvent montrer ceux qui ont été « vaincus, quelles tortures de leurs membres, puis-« que la foi n'est pas tombée après qu'un combat a « été livré, mais que la perfidie a prévenu les tour-« mens; puisque la nécessité ne peut excuser le crime « qu'on a commis, lorsqu'on l'a commis volontaire-« ment?

(1) Saint Augustin parle d'eux dans sa lettre 259 et son sermon 285. Ils sont nommés dans l'ancien martirologe d'Afrique; et l'Eglise célèbre leur fête le 12 mai. Ce fut vraisemblablement l'an 250 qu'ils souffrirent le martire. Voyez Godescard et la note de Lombert, p. 318.

« Je ne dis pas cela pour exagérer la faute de nos « frères, mais pour leur mieux prouver qu'ils « doivent prier qu'on la leur pardonne, et faire une « juste satisfaction; car puisqu'il est écrit (1):

« O mon peuple, ceux qui t'appellent heureux, te « trompent; ils dérobent à tes ieux le sentier où tu « dois marcher;

« Celui qui flatte le pécheur lui donne matière de « pécher; et, au lieu d'arrêter ses crimes, il les « fomente. Mais celui qui reprend son frère et lui « donne des conseils généreux, lui ouvre la porte « du salut. C'est ce que nous dit le Seigneur (2):

« Je reprends et châtie ceux que j'aime.

« De même il faut qu'un prêtre de Dieu ne trompe « pas les chrétiens par une complaisance pernicieuse, « mais les guérisse par des remèdes salutaires. Un « chirurgien qui n'ose toucher et sonder une plaie, « est un malhabile homme, et en augmente la « pourriture et la corruption. Il faut l'ouvrir, faire « des incisions, couper les chairs, et guérir le mal « d'une manière plus forte. Le malade a beau se « plaindre et crier lorsqu'il souffre, il remerciera le « médecin quand il sera guéri; car une nouvelle « espèce de mal s'est élevée parmi nous, mes très « chers frères; et comme si la tempête de la persécu- « tion n'avait pas causé assez de désordres, pour « comble de malheur, une peste agréable et trom-

(1) Isaïe, III, 12.

(2) Apocalipse, III, 19.

« peuse s'est glissée parmi les fidèles sous le nom « spécieux de compassion et de miséricorde. Contre « la vigueur de l'Évangile, contre la loi de Dieu et de « Jésus-Christ, il se trouve des gens assez téméraires « pour accorder la paix et la communion à quelques « personnes imprudentes : inutile et fausse paix, per- « nicieuse à ceux qui la donnent, et infructueuse à « ceux qui la reçoivent! Ils ne donnent pas le tems « aux malades de guérir par une satisfaction vérita- « ble et légitime. La pénitence est bannie du cœur « des chrétiens, et on leur fait perdre le souvenir « des crimes les plus énormes (1). On se contente de « couvrir les plaies des mourans, et l'on dissimule des « blessures profondes et mortelles. Au retour des « autels du diable, ils approchent du saint du Sei- « gneur (2), les mains encore toutes souillées par les « sacrifices des idoles. Ayant à peine digéré les viandes « offertes aux faux dieux, et leur bouche publiant « encore leur crime par l'odeur funeste qui en sort, « ils viennent enlever le corps du Sauveur, malgré « l'Écriture qui crie (3) :

« Quiconque sera pur, pourra manger de la vic- « time pacifique (4); l'homme souillé qui mangera de

(1) De l'idolâtrie.

(2) De l'eucharistie.

(3) Lévitique, VII, 19 et 20.

(4) On appelait *pacifique* le sacrifice offert à Dieu dans son temple par les Israélites, soit pour rendre grace à Dieu, soit pour obtenir de lui quelques bienfaits.

« la chair d'une victime pacifique offerte au Seigneur, « sera exterminé du milieu de son peuple.

« L'apôtre fait encore la déclaration suivante (1) :

« Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur « et la coupe des démons. Vous ne pouvez point par- « ticiper à la table du Seigneur et à la table des « démons.

« Et il menace les rebelles et les opiniâtres, quand « il dit (2) :

« Quiconque mangera ce pain, ou boira la coupe « du Seigneur indignement, sera coupable d'un « crime contre le corps et le sang du Seigneur.

« Au mépris de toutes ces paroles divines, on fait « violence au corps et au sang de Jésus-Christ, et « par là se commet une offense plus grave que lors- « qu'il a été renié. Avant d'avoir expié et confessé « publiquement leur crime, avant que leur con- « science ait été purifiée par le sacrifice (3) et l'im- « position des mains de l'évêque, avant qu'ils aient « apaisé un Dieu irrité qui les menace, ils croient « que la paix que quelques-uns se vantent faussement « de leur donner est une véritable paix. Ce n'est pas « une paix, mais une guerre, et celui qui se sépare « de l'Évangile (4), ne peut être joint à l'Église.

(1) Première épître de saint Paul aux Corinthiens, X, 20 et 21.

(2) Id., XI, 27.

(3) C'est que la réconciliation des pénitens se fesait pendant la messe.

(4) On vient de voir que l'Évangile veut qu'on soit purifié, c'est-à-dire qu'on fasse pénitence.

« Pourquoi donnent-ils à une injure le nom de bienfait? pourquoi appellent-ils douceur une cruauté? « pourquoi paraissent-ils communiquer avec ceux « qui devraient pleurer et prier sans relâche, après « leur avoir enlevé les larmes de la pénitence? Ils « sont à ces pécheurs ce qu'est la grêle aux fruits, « une constellation maligne aux arbres, la peste aux « troupeaux, et la tempête aux navires. Ils leur ôtent « ce qui seul pourrait consoler, l'espérance. Ils coupent l'arbre par la racine. Ils les empoisonnent par « des paroles mortelles. Ils brisent leur vaisseau « contre les écueils, pour les empêcher d'arriver au « port. Cette facilité ne donne pas la paix, mais la « ravit; ne remet pas dans la communion de l'Église, « mais ferme la porte du salut. C'est là une nouvelle « persécution; c'est une nouvelle tentation dont « l'ennemi se sert pour achever de perdre ceux qui « sont tombés, pour faire cesser leurs regrets, pour « charmer leur douleur, pour leur faire perdre le « souvenir de leur crime, pour arrêter leurs soupirs, « pour sécher leurs larmes, et pour empêcher qu'après « avoir cruellement offensé Dieu, ils ne le fléchissent « par une longue et pleine satisfaction. Cependant il « est écrit (1):

« Souviens-toi d'où tu es tombé, et fais pénitence. »

(1) Apocalipse, II, 5.

Quatrième suite du Traité de ceux qui sont tombés. Dieu seul peut pardonner.

251.

XXXIV. « Que personne ne se trompe! il n'y a « que Jésus-Christ qui puisse faire miséricorde; ce-« lui-là seul peut pardonner les péchés, qui a porté « les péchés, qui a porté nos péchés, qui a souffert « pour nous, que Dieu a livré à la mort pour expier « nos crimes. Un homme ne peut pas être plus grand « que Dieu, et un serviteur ne peut pas faire grace, « ni remettre par compassion les plus grands crimes « que l'on a commis contre son maître. Autrement, « ce serait ajouter une seconde faute à la première, « pour ne pas savoir que l'Écriture (1) prononce « malédiction contre celui qui met son espérance en « l'homme. C'est le Seigneur qu'il faut prier; c'est « le Seigneur qu'il faut apaiser, lui qui a dit qu'il « renoncerait à celui qui aurait renoncé à lui, et qui « seul a reçu de son père tout pouvoir pour juger. « Nous croyons, à la vérité, que les mérites des mar-

(1) Maudit l'homme qui se confie dans l'homme, qui s'appuie sur un bras de chair et dont le cœur s'éloigne de l'Éternel! *Jérémie*, XVII, 5.

« tirs (1) et les œuvres des justes peuvent beaucoup « auprès du souverain juge ; mais ce ne sera que pour « le jour du jugement (2), lorsqu'après la fin du « monde, les chrétiens comparaîtront devant le tri- « bunal de Jésus-Christ. Mais si quelqu'un est assez « téméraire pour prévenir le tems, et croire pouvoir « donner à tous la rémission des péchés contre le « commandement du Seigneur, qu'il sache qu'au lieu « de servir, il nuit à ceux qui sont tombés. C'est irri- « ter Dieu que de ne pas lui obéir, et de croire, en abu- « sant de son pouvoir par un mépris et une présomp- « tion insupportables, qu'il n'est point nécessaire de « fléchir sa justice.

« Les ames des martirs crient à haute voix sous « l'autel de Dieu (3) :

« Seigneur, qui êtes saint et véritable, jusques à « quand différerez-vous de juger et de venger notre « sang sur ceux qui habitent la terre ?

« On leur commande de se tenir en repos, et de « prendre encore patience ; et l'on croira que quel- « qu'un d'eux a assez de mérite pour remettre indif- « féremment les péchés à tout le monde contre l'au- « torité du souverain juge, ou qu'il peut défendre « les autres avant d'être vengé lui-même ! Les martirs « ordonnent-ils quelque chose ? Si ce qu'ils ordon-

(1) C'est qu'ils avaient accordé en mourant qu'on réconciliât ceux qui étaient tombés. Voyez la lettre 23, édit. de Pamélius.

(2) Et non pas pour cette vie, pour faire absoudre les pécheurs avant qu'ils aient fait pénitence.

(3) Apocalipse, VI, 10 et 11.

« nent est juste, s'il est légitime, si cela ne va point « contre Dieu, ses ministres doivent le faire. On « leur accordera de bon cœur ce qu'ils demandent, « si leurs demandes sont justes et modérées. Les mar- « tirs ordonnent-ils quelque chose? mais ce qu'ils « ordonnent n'est point écrit dans la loi de Dieu; il « faut que nous sachions auparavant s'ils l'ont obtenu « de Dieu, et puis nous le leur accorderons. Car il « ne faut pas croire que Dieu accorde tout ce que « promettent les hommes. Moïse pria pour les péchés « du peuple, et cependant il n'en obtint pas le par- « don. Voici quelles furent ses paroles (1) :

« Écoutez-moi, Seigneur, je vous supplie : ce « peuple a commis un très grand péché, puisqu'il « s'est fait un dieu d'or. Pardonnez-moi cette faute, « ou effacez-moi maintenant de votre livre que vous « avez écrit. Mais le Seigneur lui répondit : — J'effa- « cerai de mon livre celui qui aura péché contre « moi (2).

« Cet ami de Dieu, cet homme qui parlait souvent « au Seigneur face à face, ne put obtenir ce qu'il « demandait, ni apaiser la colère de Dieu irrité. Dieu « loue et reprend Jérémie, lorsqu'il dit (3) :

« Avant de t'avoir formé dans les entrailles de ta « mère, je t'ai connu; avant que tu fusses sorti de

(1) Exode, XXXII, 31, 32 et 33.

(2) Ce passage prouve clairement l'ancienneté de l'Écriture avant Moïse. Voyez l'Essai sur l'origine de l'Écriture. Paris, 1832, p. 126.

(3) Prophéties, I, 5.

« son sein, je t'ai sanctifié, je t'ai établi prophète « pour les nations.

« Cependant Jérémie ayant prié Dieu pour les « péchés du peuple, et l'ayant pressé de les par- « donner, Dieu lui dit (1) :

« Toi donc, ne prie pas pour ce peuple, ne m'adresse « pour eux ni cantique ni prière, et ne t'oppose point « à moi, parce que je ne t'exaucerai point, dans le « tems de leur affliction, lorsqu'ils auront recours à « moi (2).

« Qu'y avait-il de plus juste que Noé qui fut « trouvé seul juste sur la terre lorsqu'elle était toute « couverte d'iniquités? Qu'y avait-il de plus illustre « que Daniel, de plus ferme dans la foi, de plus con- « stant dans le martire, de plus favorisé de Dieu, « qui le fit vaincre tant de fois et survivre à ses « victoires? Qui a été plus fervent que Job dans les « œuvres de charité, plus fort dans les tentations, « plus patient dans la douleur, plus humble, plus « fidèle, plus craignant Dieu? Et néanmoins Dieu « dit qu'il ne leur accorderait pas certaines choses « quand ils les lui demanderaient; car le prophète « Ézéchiel, priant pour les péchés du peuple, Dieu « lui répondit (3) :

« Lorsqu'une terre aura péché contre moi, et

(1) Id., VII, 16.

(2) *In tempore in quo invocabunt me, in tempore afflictionis suæ.* Tout cela manque dans la Vulgate.

(3) Ézéchiel, XIV, 13 et 14.

« qu'elle se sera établie dans sa prévarication, j'éten-
« drai ma main sur elle, et je briserai la force de son
« pain, et j'enverrai sur elle la faim, et je ferai
« mourir en elle les hommes et les animaux, et si
« trois hommes justes, Noé, Daniel et Job (1), sont
« au milieu d'elle, eux-mêmes, par leur propre
« justice, délivreront leurs ames; mais ils ne sauve-
« ront point les autres (2).

« Pour montrer que tout ce qu'on demande ne dé-
« pend pas du désir de celui qui demande, mais de la
« volonté de celui qui donne, et que le pouvoir que
« les hommes pourraient s'attribuer est vain si Dieu
« ne l'autorise, le Seigneur dit dans l'Évangile (3) :

« Celui qui m'aura confessé devant les hommes, je
« le confesserai aussi devant mon Père qui est dans
« les cieux, et je renierai celui qui m'aura renié.

« Celui qui ne renie pas l'homme qui a renié, ne
« confesse pas celui qui aura confessé (4). L'Évangile
« ne peut pas avoir lieu pour une chose, et ne pas
« subsister pour l'autre. Il faut que toutes deux soient

(1) C'est-à-dire tels que Noé, Daniel et Job.

(2) *Non liberabunt filios neque filias, sed ipsi soli salvi erunt* C'est encore une addition de saint Ciprien au texte de notre Vulgate.

(3) *Omnis quicumque confessus fuerit me coràm hominibus, et filius hominis confitebitur illum coràm angelis Dei : quis autem negaverit me coràm hominibus, negabitur coràm angelis Dei.* Tel est notre texte de saint Luc, XII, 10 et 11. Il est un peu différent dans saint Ciprien.

(4) Ici Lombert m'a paru avoir fait un contresens et je ne traduis nullement comme lui.

« vraies ou que toutes deux soient fausses. Si ceux qui « renient Jésus-Christ ne sont point coupables, ceux « qui le confessent ne seront point récompensés. « Mais si la foi qui est victorieuse remporte des cou- « ronnes, il faut que l'infidélité vaincue souffre des « supplices. Si donc l'Évangile peut être détruit, les « martirs ne peuvent rien; et s'il ne peut l'être, ils « ne peuvent rien faire contre lui, puisque c'est lui « qui les fait martirs. Que personne ne leur ravisse « leur gloire et leurs couronnes ! La fermeté de leur « foi demeure incorruptible et inébranlable; et ceux « dont la foi, le courage, l'espérance et la gloire, est « en Jésus-Christ, ne sauraient rien dire ni rien faire « contre Jésus-Christ. Ceux qui ont accompli les « commandemens de Dieu ne peuvent engager les « évêques à les violer. »

Cinquième suite du Traité de ceux qui sont tombés. Les martirs ne peuvent dispenser de la pénitence.

251.

XXXV. « Quelqu'un est-il plus grand ou plus « clément que Dieu, pour ne vouloir pas que ce qu'il « a permis soit arrivé, ou pour prétendre que nous « ayons besoin d'un secours étranger, comme s'il

« n'était pas assez puissant pour protéger son Église ?
« Dira-t-on que toutes ces choses se sont faites à son
« insçu, et sont arrivées sans sa permission ? pendant
« que l'Écriture, instruisant les incrédules et les
« ignorans, dit (1) :

« Qui a livré Jacob au pillage, et donné Israël à
« ceux qui l'on ravagé ? N'est-ce pas Dieu qu'ils ont
« offensé ? car ils ne voulaient pas marcher dans ses
« voies, ni observer sa loi. C'est pourquoi il a répandu
« sur eux les flots de son indignation.

« Et en un autre endroit (2) :

« Le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et peut
« encore sauver ; son oreille n'est point appesantie,
« et peut encore entendre : mais vos crimes vous ont
« séparés de votre Dieu ; vos péchés vous ont voilé
« sa face, et il ne vous exauce plus.

« Pensons donc aux offenses que nous avons com-
« mises contre Dieu, et repassant dans notre mémoire
« nos actions et nos pensées, examinons soigneuse-
« ment notre conscience, remettons-nous devant les
« ieux que nous n'avons point marché dans les voies
« du Seigneur, que nous avons rejeté la loi de Dieu,
« et n'avons jamais voulu garder les avertissemens
« salutaires. Quel jugement pouvez-vous faire d'un
« homme de cette sorte ? quelle crainte de Dieu,
« quelle foi croyez-vous qu'ait pu avoir celui que la
« crainte de ses jugemens n'a pu corriger, que la

(1) Isaïe, chap. XLII, V, 24.
(2) Id., LIX, 1 et 2.

« persécution même n'a pu changer? Il marche la
« tête droite et levée, et pour être tombé, il n'a pas
« fléchi. Cet esprit superbe et altier a été vaincu;
« mais il n'est pas humilié. Celui qui est couché par
« terre, menace ceux qui sont debout; un malade
« menace ceux qui se portent bien, et l'impie se met
« en colère contre les évêques de ce qu'on ne veut pas
« qu'il reçoive le corps du Seigneur en des mains
« encore toutes souillées, ni qu'il boive son sang d'une
« bouche toute corrompue. Étrange fureur! vous
« vous mettez en colère contre celui qui tâche de dé-
« tourner de dessus vous la colère de Dieu. Vous
« menacez celui qui implore pour vous la miséricorde
« du Seigneur, qui sent votre plaie que vous-même
« ne sentez pas, qui répand des larmes pour vous lors-
« que peut-être vous demeurez dur et insensible!
« N'est-ce pas augmenter votre crime, et le porter à
« son comble? Et pensez-vous pouvoir apaiser Dieu,
« tandis que ses ministres ne sauraient vous apaiser
« vous-même? Écoutez plutôt ce que nous disons.
« Pourquoi fermez-vous les oreilles à nos avis salu-
« taires, et les ieux au chemin de la pénitence que
« nous vous montrons?

« Pourquoi votre esprit furieux et révolté rejette-
« t-il les remèdes que nous tirons de l'Écriture, et qui
« pourraient vous rendre la vie? Que si quelques in-
« crédules ajoutent moins de foi aux choses à venir,
« qu'ils soient au moins épouvantés par celles qui
« nous frappent les ieux! Car ne voyons-nous pas tous
« les jours les châtimens terribles de ceux qui ont

« renié la foi, et ne pleurons-nous pas leur malheur? « Ils ne sont pas demeurés impunis, même dès ce « monde, quoique le jour de la punition ne soit pas « encore venu. Dieu en châtie quelques-uns dès cette « heure, afin que les autres deviennent sages, et que « le supplice de peu de personnes soit un exemple « pour tous. L'un de ceux qui étaient volontairement « montés au Capitole (1) pour renier Jésus-Christ, « devint muet aussitôt après l'avoir renié. Sa langue, « qui avait servi d'instrument à son crime, fut le « sujet de sa peine, et il ne put plus s'en servir pour « demander à Dieu miséricorde. Une femme, étant « dans le bain (car il ne manquait plus que cela à son « crime, de se baigner (2) après avoir perdu la grace « du bain salutaire), devint possédée de l'esprit im- « monde, qui l'agita de telle sorte qu'elle tomba, se « coupa avec les dents la langue dont elle s'était « servie pour manger des viandes détestables ou pour « prononcer des paroles sacriléges, et mourut quel- « que tems après dans les douleurs d'une colique ef- « froyable. Mais écoutez une chose qui est arrivée en « ma présence, et dont je suis témoin.

« Un père et une mère, s'enfuyant en hâte et en « désordre (3), laissèrent chez eux une petite fille qui

(1) Voyez ci-dessus la dernière note de l'article XXXI. On voit ici que le Capitole était un lieu élevé. C'était sans doute la citadelle dans laquelle il y avait un temple regardé comme le principal par les païens à Carthage.

(2) Au lieu d'implorer la miséricorde de Dieu dans la cendre et dans l'ordure.

(3) A cause de la persécution.

« était encore à la mamelle, et que sa nourrice porta « aux magistrats, qui lui donnèrent du pain trempé « dans du vin, le reste du sacrifice des apostats, « parce qu'elle était encore trop petite pour manger « de la viande. Quelque tems après, sa nourrice la « remit entre les mains de sa mère. Mais cette enfant « ne put non plus déclarer ce qui s'était passé, « qu'elle ne l'avait pu comprendre ni empêcher, de « sorte que sa mère, n'en sachant rien, l'apporta avec « elle lorsque nous célébrions notre sacrifice. La « petite fille, se trouvant dans l'assemblée des saints, « ne put supporter notre prière (1), pleurant et se « tourmentant comme si on lui eût donné la ques- « tion, elle témoignait ce qui lui était arrivé par tous « les signes qu'elle pouvait donner dans un âge si « tendre; mais quand les cérémonies furent achevées, « et que le diacre lui présenta le calice à son tour, « alors, poussée d'un instinct que Dieu lui donna, « elle se mit à tourner la tête, serrer les lèvres, et « rejeter le calice. Le diacre néanmoins persista, et « lui fit boire de force le sacrement du calice (2);

(1) C'est la prière de la messe, par laquelle le Saint-Esprit est invoqué sur les dons. Il dit avant l'Évangile : *Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus.* « Purifiez mon cœur et mes lèvres, Dieu tout-puissant ! » et avant l'oblation du calice : *Veni, sanctificator omnipotens, æterne Deus, et benedic hoc sacrificium tuo sancto nomini præparatum.* « Venez, sanctificateur tout-puissant, Dieu éternel, et bénissez ce sacrifice destiné pour rendre gloire à votre saint nom ! »

(2) Ce passage prouve qu'alors tous les fidèles communiaient à la messe, même les enfans, et qu'un diacre fesait la distribution du pain et du vin.

« mais aussitôt son cœur se souleva, elle vomit. « L'Eucharistie ne put rester dans un corps souillé et « une bouche infectée. Le breuvage sanctifié dans le « sang du Seigneur sortit des entrailles qui avaient « été profanées : tant la puissance et la majesté de « Dieu sont grandes! sa lumière découvrit ce qui « était caché dans les ténèbres, et un crime secret ne « put tromper un ministre de Dieu!

« Voilà ce qui arriva à cette petite fille qui était « encore trop jeune pour pouvoir déclarer le crime « qu'on avait commis en elle. Mais une autre plus « âgée, qui s'était rendue coupable de la même faute « sciemment, s'étant présentée pour recevoir l'Eu- « charistie, ce ne fut pas pour elle une nourriture, « mais une épée et un poison qui lui ôta la vie; car « le sang du Seigneur demeura entre son gosier et « son estomac, tellement qu'il l'étouffait. Ainsi, op- « primée par son crime, et non par la persécution, « après plusieurs tremblemens et plusieurs convul- « sions, elle tomba morte sur la place. Le crime « qu'elle avait dissimulé ne demeura pas long-tems « caché ni impuni; et celle qui avait trompé les « hommes sentit les effets de la colère de Dieu.

« Une autre femme ayant ouvert avec des mains « impures l'armoire où elle avait mis le saint du Sei- « gneur, il en sortit une flamme qui l'empêcha d'y « toucher. Et un homme, souillé du même crime, « ayant eu la hardiesse, après la célébration du sacri- « fice, d'en prendre sa part avec les autres, ne put « manger ni manier le saint du Seigneur, et trouva

« qu'il n'avait que de la cendre dans la main. Cet « exemple fait voir que Notre Seigneur se retire « quand on le renie, et que ce qu'on reçoit du prêtre « est inutile pour le salut, lorsqu'on le reçoit indigne« ment, puisque la grace salutaire est changée en « cendre, la sainteté (1) se retirant. Combien en « voyons-nous tous les jours qui, ne fesant point « pénitence de ce crime, et ne le confessant point, « sont possédés par les démons? combien y en a-t-il « qui perdent l'esprit et deviennent furieux? Il n'est « pas besoin de rapporter en particulier tous ces ac« cidens funestes. La diversité des châtimens qui se « font de ce crime par toute la terre, est aussi grande « que le nombre des coupables. Que chacun considère, « non ce que les autres ont souffert, mais ce que lui« même mérite de souffrir, et qu'il ne se croie pas en « sûreté parce que son supplice est différé; mais qu'il « croie au contraire que la vengeance de Dieu est « d'autant plus grande qu'elle vient plus tard! »

Sixième suite du Traité de ceux qui sont tombés. De la faute des libellatiques.

251.

XXXVI. « Que ceux qui à la vérité n'ont pas « souillé leurs mains par des sacrifices détestables,

(1) C'est-à-dire Jésus-Christ que Ciprien appelle aussi le saint du Seigneur.

« mais qui ont souillé leur conscience par des « billets (1), ne se flattent pas de n'avoir point de « pénitence à faire. Cette protestation, qui y est con- « tenue, est celle d'un homme qui renonce au chris- « tianisme. C'est la déclaration d'un chrétien qui se « désavoue pour ce qu'il est. C'est avoir commis un « crime, que de confesser qu'on l'a commis (2); et « puisqu'il est écrit que :

« Nul ne peut servir deux maîtres (3);

« Il n'a pas servi Dieu puisqu'il a servi un homme, « puisqu'il a obéi à ses édits, puisqu'il a exécuté ses « commandemens. Je veux que son crime paraisse « moindre et moins honteux aux ieux des hommes; « mais peut-il éviter le jugement de Dieu? puisque le « Saint-Esprit dit dans les psaumes (4) :

« Vos ieux ont vu ce qu'il y a d'imparfait en « moi, et tous les hommes seront écrits dans votre « livre.

« Et encore (5) :

« L'homme voit le visage ; mais Dieu voit le « cœur.

« Notre Seigneur dit aussi (6) :

« Toutes les Églises sauront que je pénètre le fond « des cœurs.

(1) Voyez les épîtres 55 et 66 dans l'édition de Pamélius ou dans celle de 1726.

(2) Ainsi qu'ils le fesaient par ces billets.

(3) Évangile de saint Matthieu, VI, 24.

(4) Psaume, 138, V, 15

(5) Premier livre des rois, XVI, 7.

(6) Apocalipse, II, 23.

« Il découvre les choses les plus cachées, et nul « ne saurait se dérober à ses ieux. Voici ses expres- « sions (1) :

« Penses-tu que je sois Dieu de près, et que je ne « sois plus Dieu de loin? Si un homme se cache dans « les ténèbres, ne le verrai-je pas? Est-ce que je « ne remplis pas le ciel et la terre?

« Il voit à nu le cœur et les desseins qui sont encore « cachés dans ses replis, et il ne nous jugera pas seu- « lement sur nos actions, mais aussi sur nos paroles « et sur nos pensées. Mais combien la foi et la crainte « de ceux-là est-elle plus louable, qui, bien qu'ils « n'aient ni sacrifié, ni donné des billets, néanmoins, « parce qu'ils en ont conçu la pensée, viennent s'en « confesser simplement et avec douleur aux prêtres « de Dieu, découvrent le secret de leur conscience, « mettent leur esprit en repos, et cherchent un re- « mède salutaire à leurs blessures, quoique légères, « parce qu'ils savent qu'il est écrit (2):

« On ne se moque point de Dieu.

« On ne peut se moquer de Dieu, ni le tromper; « et j'ose dire même que celui-là est plus coupable « qui, traitant Dieu comme un homme, pense que « son crime demeurera impuni, parce qu'il ne l'a pas « commis publiquement. Jésus-Christ dit (3) :

« Celui qui rougit de moi, le Fils de l'homme rou- « gira de lui.

(1) Jérémie, XXIII, 23 et 24.

(2) Épître de saint Paul aux Galates, VI, 7.

(3) Évangile de saint Marc, VIII, 38.

« Et l'on s'imagine être chrétien lorsqu'on craint « ou qu'on a honte de paraître tel ! Comment celui-« là peut-il être avec Jésus-Christ, qui craint ou « rougit d'appartenir à Jésus-Christ? Je veux qu'il « soit moins coupable, en ce qu'il ne s'est point pré-« senté devant les idoles, en ce qu'il n'a point profané « la sainteté de la Foi aux ieux d'un peuple qui s'en « moque; en ce qu'il n'a point souillé ses mains ni sa « bouche par des sacrifices funestes et des viandes « criminelles. Cela peut rendre sa faute moindre; « mais cela ne peut pas le rendre innocent. Cela peut « lui faire obtenir plus aisément le pardon de son « crime; mais cela ne peut pas exemter de crime. « Qu'il ne cesse donc pas de faire pénitence et d'im-« plorer la miséricorde de Dieu, de crainte que ce « qui manque à la qualité de son crime ne soit sup-« pléé par sa négligence à y satisfaire !

« Que chacun, mes très chers frères, confesse « sa faute pendant que celui qui a failli est encore au « monde, pendant qu'on peut recevoir sa confession, « pendant que sa satisfaction et la rémission qui lui « est donnée par les prêtres peut être agréable à Dieu ! « Convertissons-nous à Dieu de tout notre cœur; et, « témoignant par un véritable regret que nous nous « repentons sincèrement de notre crime, tâchons « d'attirer sur nous sa miséricorde ! Que l'ame s'hu-« milie devant lui, qu'elle le satisfasse par une vive « douleur, et qu'elle mette toute son espérance en sa « bonté !

« Lui-même nous apprend comment nous devons « le prier, lorsqu'il nous dit (1) :

« Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, « dans les jeûnes, dans les larmes, dans les gémisse- « mens. Déchirez vos cœurs, et non vos vêtemens.

« Retournons donc à Dieu de tout notre cœur, et « tâchons de l'apaiser par nos jeûnes, nos gémisse- « mens et nos larmes, comme lui-même nous avertit « de le faire. Peut-on croire que celui-là s'afflige de « tout son cœur, et qu'il implore la clémence de Dieu « par des jeûnes, des soupirs et des larmes, qui, de- « puis qu'il a commis le crime, n'a cessé de prendre « un bain tous les jours, de se traiter tous les jours « splendidement, de se remplir de vin et de viande « avec excès, sans faire la moindre part de ses biens « aux pauvres? Comment celui-là pleure-t-il sa mort « qui porte toujours de la gaîté sur son visage? Il est « écrit (2):

« Vous ne raserez point votre barbe.

« Et lui épile la sienne et se farde, tandis qu'il dé- « plaît à Dieu, et il tâche de plaire aux hommes. « Cette femme-là gémit-elle, qui peut bien songer à se « vêtir superbement, et qui ne songe point qu'elle a « perdu Jésus-Christ dont elle était revêtue; qui se « pare d'ornemens précieux et de riches colliers, et « qui ne pleure point la perte qu'elle a faite des or- « nemens célestes et divins? Vous avez beau vous

(1) Prophéties de Joël, II, 12 et 13.

(2) Lévitique, XIX, 27.

« vêtir d'étoffes de pourpre et de soie, vous êtes nue. « Vous avez beau vous couvrir de perles et de dia- « mans, sans les beautés de Jésus-Christ, vous êtes « laide. Vous qui peignez vos cheveux et vos sour- « cils, quittez au moins ces vanités pendant le tems « de la douleur et des larmes. Si vous aviez perdu « quelqu'un de vos amis, vous ne feriez que gémir « et pleurer; vous changeriez d'habit, vous ne pren- « driez aucun soin de vous-même; la tristesse serait « peinte sur votre visage, et enfin vous donneriez des « marques de votre affliction. Vous avez perdu votre « ame, misérable que vous êtes; vous êtes morte spi- « rituellement, vous portez votre tombeau, vous « survivez à vous-même, et vous ne fondez pas en « larmes, vous ne remplissez pas l'air de vos cris et « de vos plaintes. Ne devriez-vous pas vous cacher, « sinon par regret, au moins par honte? »

Septième suite du Traité de ceux qui sont tombés. Comment doit se faire la pénitence.

251.

XXXVII. « Ne pas vouloir satisfaire à la pénitence « pour son crime, ne pas pleurer son péché, c'est « commettre un crime plus grand que le premier. Ces

« illustres enfans de Babilone, Ananias, Azarias et « Misahel (1), ne purent être dispensés, par les « flammes d'une fournaise ardente, de faire à Dieu « la confession de leurs fautes; et quoique leur con- « science leur rendît un témoignage si avantageux, « et que la crainte de Dieu et leur foi eût souvent « mérité de recevoir de lui des graces particulières, « ils ne laissèrent pas néanmoins de conserver l'hu- « milité et de satisfaire à sa justice au milieu de leur « triomphe même. C'est ce que nous apprend l'Écri- « ture en ces termes (2):

« Azarias étant debout, priait et fesait une con- « fession de ses fautes à Dieu avec ses compagnons « au milieu de la fournaise.

« Daniel de même, après avoir donné tant de « preuves de sa foi et de son innocence, après tant « de faveurs signalées qu'il avait reçues de Dieu, ne « laissait pas de tâcher de se le rendre favorable par « ses jeûnes, de se rouler dans la cendre, de lui con- « fesser ses fautes avec un vif sentiment de douleur, « et de dire (3):

« Je vous prie, Seigneur, Dieu grand et terrible, « qui gardez la miséricorde à ceux qui vous aiment « et qui observent vos commandemens. Nous avons

(1) C'est ainsi qu'écrit saint Ciprien. Nous écrivons *Misach*.

(2) *Stans Azarias precatus est, et aperuit os suum, et exomologesin faciebat Deo simul cum sodalibus suis medio ignis.* Daniel, III, 25. Notre version latine et un peu différente.

(3) Prophéties de Daniel, IX, 4, 5, 6 et 7.

« péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons « agi avec impiété, et nous nous sommes éloignés, et « nous nous sommes écartés de vos commandemens « et de vos jugemens. Nous n'avons point obéi à vos « serviteurs les prophètes, qui ont parlé en votre « nom à nos rois, à nos princes, à nos pères, et à « tout le peuple de la terre. Seigneur, à vous la jus- « tice, et à nous la confusion.

« Des hommes doux, simples et innocens ont fait « toutes ces choses pour fléchir la majesté de Dieu ; « et des criminels, qui ont renié leur Seigneur, refu- « sent de lui faire satisfaction ! Je vous prie, mes « frères, suivez de meilleurs conseils, recevez les re- « mèdes salutaires qu'on vous présente, joignez vos « larmes et vos gémissemens aux nôtres. Nous vous « prions de vous mettre en mesure de prier Dieu pour « vous, et nous nous adressons à vous, avant de nous « adresser à lui pour vous-mêmes. Faites une pleine « et entière pénitence, donnez des marques d'un « cœur vraiment touché, et ne soyez point émus « par l'erreur ou la stupidité de ceux qui, étant cou- « pables d'un si grand crime, sont tellement aveugles « qu'ils ne peuvent ni voir ni pleurer leurs fautes. Cet « aveuglement est une plaie plus grande que la pre- « mière dont Dieu les frappe dans son indignation « suivant cette parole (1):

« Le Seigneur a répandu sur eux un esprit d'assou- « pissement.

(1) Isaïe, XXIX, 10.

« Et cette autre de saint Paul (1):

« Ils n'ont pas aimé la vérité qui les eût sauvés; « c'est pourquoi Dieu leur enverra un esprit d'erreur, « afin qu'ils croient au mensonge, et que tous ceux « qui n'ont pas cru à la vérité et qui se plaisent dans « l'injustice, soient condamnés.

« Ce sont donc ceux qui ont une fausse complai- « sance pour eux-mêmes, qui sont dans l'assoupisse- « ment et dans l'erreur, ce sont ceux qui méprisent « les commandemens de Dieu, qui négligent les re- « mèdes de leurs plaies, qui ne veulent pas faire « pénitence. Imprudens avant de commettre le crime, « opiniâtres après l'avoir commis, faibles devant leur « faute, et glorieux après. Lorsqu'ils devaient se tenir « debout, ils sont tombés par terre; et quand ils de- « vaient se coucher par terre pour demander miséri- « corde à Dieu, ils se croient encore debout. Ils se « sont donné la paix à eux-mêmes; et, séduits par de « vaines promesses, ils se joignent à des apostats, et « prennent l'erreur pour la vérité. Ils s'imaginent que « la communion est bonne avec ceux qui ne sont pas « eux-mêmes dans la communion. Après n'avoir pas « voulu croire Dieu (2) plutôt que les hommes, ils « croient plutôt les hommes que Dieu. Fuyez ces « gens-là tant que vous pouvez. Prenez bien garde de « n'avoir point de commerce avec eux. Leurs discours

(1) Seconde épître aux Thessaloniciens, II, 10 et 11.

(2) En confessant son nom que les hommes voulaient leur faire renier.

« répandent la contagion comme un chancre, leurs
« entretiens sont pernicieux, et leurs paroles empoi-
« sonnées sont plus mortelles que la persécution
« même. Après la chute, il ne reste plus que la péni-
« tence pour satisfaire à Dieu. Or, ceux qui ôtent la
« pénitence ruinent la satisfaction; il arrive ainsi,
« tandis que plusieurs personnes sont assez téméraires
« pour promettre ou pour croire une fausse rémission,
« qu'on ôte l'espérance de la véritable. Mais quant à
« vous, mes très chers frères, qui avez encore la
« crainte de Dieu, et qui, bien que blessés de plaies
« mortelles, sentez votre mal, et considérez vos
« péchés avec douleur; reconnaissez que vous avez
« commis un grand crime, et ouvrez les ieux de votre
« cœur pour en découvrir l'énormité, sans déses-
« pérer de la miséricorde de Dieu, ni vouloir en
« exiger le pardon sur-le-champ. Autant que Dieu
« est bon comme père, autant il est terrible comme
« juge.

« Que nos larmes soient proportionnées à nos fautes.
« Une plaie profonde ne peut être guérie qu'avec
« beaucoup de tems et de soin; il ne serait pas juste
« que la pénitence fût moindre que le crime. Pensez-
« vous pouvoir si tôt fléchir le Seigneur après l'avoir
« renié lâchement, après lui avoir préféré un peu de
« bien, après avoir violé son temple? Pensez-vous
« qu'il vous pardonnera aisément après l'avoir dés-
« avoué pour votre Dieu. Il faut le prier sans relâche,
« passer les jours et les nuits à pleurer et à soupirer,
« coucher dans la cendre, se couvrir d'un cilice;

« après avoir perdu Jésus-Christ, ce riche et précieux « vêtement de l'ame, il ne faut plus désirer d'autres « vêtemens. Après avoir mangé des viandes du diable, « il ne faut plus aimer que le jeûne. Il faut s'occuper « à faire de bonnes œuvres pour laver ses péchés; il « faut faire beaucoup d'aumônes pour délivrer son « ame de la mort.

Huitième et dernière suite du Traité de ceux qui sont tombés. Conclusion et observations.

251.

XXXVIII. « Donnons à Jésus-Christ ce que nous « donnions auparavant à notre adversaire, et n'ai- « mons ni ne conservons des richesses qui n'ont servi « qu'à nous tromper et à nous vaincre. Regardons « notre bien comme notre ennemi, fuyons-le comme « un larron, craignons-le comme un glaive, et ven- « dons-le. Qu'il ne nous serve que pour racheter notre « crime. Fesons-en d'amples aumônes; employons-le « tout entier à guérir nos plaies; plaçons-le à intérêt « entre les mains du Dieu qui doit nous juger. C'est « ainsi que la foi a fleuri sous les apôtres. C'est ainsi « que les premiers chrétiens ont observé les préceptes « de Jésus-Christ. Ils étaient charitables, ils étaient « libéraux, ils donnaient tout leur bien à distribuer

« aux apôtres, et cependant ils n'avaient pas à ra-
« cheter de semblables crimes. Si vous priez de tout
« votre cœur, si vous êtes pénétré de douleur comme
« doit l'être un vrai pénitent, si vous tâchez d'obtenir
« de Dieu le pardon de votre faute, par une pratique
« continuelle de bonnes œuvres, il pourra avoir pitié
« de vous, lui qui vous a fait espérer sa miséricorde,
« lorsqu'il a dit (1):

« Quand, vous tournant vers moi, vous gémirez,
« alors vous serez sauvé, et vous connaîtrez où vous
« étiez.

« Et encore (2):

« Je ne veux pas la mort de celui qui meurt,
« mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

« Et le prophète Joël nous déclare la bonté de Dieu
« par des paroles que Dieu même adresse aux pé-
« cheurs. Les voici (3):

« Retournez au Seigneur votre Dieu; car il est
« doux, clément, patient, et infiniment bon. Quel-
« quefois il révoque les arrêts de sa justice.

« Il peut faire grace aux coupables, et révoquer
« ses arrêts. Il peut pardonner miséricordieusement
« à celui qui se repent, qui fait de bonnes œuvres, et
« qui le prie. Il peut avoir égard à ce que demandent
« les martirs, et à ce que font les prêtres pour ces
« sortes de pénitens. Ou même, si quelqu'un le

(1) Isaïe, XXX, 15. Ézéchiel, XVIII, 23.
(2) Ézéchiel, XIII. 11; XVIII, 32; et XXXIII, 11.
(3) Prophéties de Joël, II, 13 et 14.

« touche davantage par les satisfactions qu'il lui fait, « s'il apaise son indignation par l'ardeur de ses « prières, il donnera de nouvelles armes et des forces « nouvelles pour ranimer la foi du pécheur. Ce soldat « retournera au combat, rentrera dans la mêlée, « provoquera l'ennemi, et le regret d'avoir été vaincu, « le rendra plus fort pour remporter la victoire. « Celui qui satisfera ainsi au Seigneur, et qui, animé « par la honte et le repentir, tirera de sa chute même, « avec l'aide de Dieu, un nouveau sujet de courage « et de foi : il réjouira ainsi l'Église qu'il avait at- « tristée, et ne méritera pas seulement le pardon, « mais la couronne. »

Telle est la conclusion du traité de saint Ciprien, où il se montre véritablement orateur. Un auteur moderne en a donné un extrait (1) intéressant. Mais cet habile écrivain a consulté l'édition d'Oxford (2), au lieu d'employer celle de l'imprimerie royale qui vaut mieux et où les faits sont disposés plus chronologiquement.

Il est remarquable que l'évêque de Carthage a le premier fait usage (*art.* XXXVI) de cette maxime tirée de l'Évangile, que nul ne peut servir deux maîtres, pour engager les chrétiens à désobéir aux magistrats. Les Juifs à qui l'exercice de leur religion était permis dans leur pays avant la prise de Jérusalem, et peut-

(1) Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, par Marie-Nicolas-Silvestre Guillon. Paris, 1824, IV, 27.

(2) C'est ce que lui-même dit p. 6.

être encore quelque tems après, n'avaient pas été obligés d'y avoir recours. Le christianisme, en imposant cette résistance, contribua peut-être à la dissolution d'un empire fondé sur une religion absurde. Les Romains avaient étendu leur puissance en adoptant les dieux des pays conquis. Ils crurent devoir être intolérans pour une religion qui renversait le culte de tous ces dieux et qui reconnaissait l'unité d'une divinité suprême; cette intolérance leur fut plus nuisible qu'à ceux qu'ils persécutaient si injustement. Elle contribua peut-être à la destruction de leur empire.

Saint Ciprien ne paraît pas avoir su le grec ni l'hébreu. Il cite toujours la version latine de la Bible, et cette version n'avait été faite que depuis l'établissement du christianisme. Les juifs qui demeuraient dans l'empire romain depuis la prise de Jérusalem, ne pensèrent pas à traduire l'ancien Testament en latin, parce qu'ils entendaient tous le grec ou l'hébreu; et qu'étant venus d'Asie ou de Grèce, le grec était très connu parmi eux. Mais dès l'origine du christianisme, plusieurs païens, qui ne savaient que la langue latine, ayant embrassé la foi de Jésus-Christ, on fut obligé de leur procurer une version de la Bible en cette langue. L'auteur, ou plutôt les auteurs qui y ont travaillé, car il y en a plusieurs, ne sont pas connus, et le nombre en est très grand (1). La manière dont ils

(1) *Augustinus, de doctr. Christ., l. II, cap. XI. Qui scripturas in linguam græcam verterunt, numerari possunt; Latini autem*

ont traduit le grec en latin, fait juger, ou qu'eux-mêmes ne possédaient pas toute la finesse de la langue latine, ou que ceux pour lesquels ils travaillaient, étaient des gens grossiers, simples, et sans lettres : en effet il y en eut beaucoup de cette sorte dès l'origine du christianisme (1). Or, il n'y avait guère que ceux-là qui eussent besoin d'une traduction latine; car les personnes de condition libre, ceux qui avaient étudié, et qui tenaient quelque rang dans le monde, savaient le grec, et n'allaient pas consulter les traducteurs. De plus, les premiers chrétiens en général méprisaient les charmes de l'éloquence mondaine ; ils allaient au solide, et au vrai ; ils cherchaient dans les livres saints des sujets d'édification, dont la lecture leur fît connaître la vérité et les rendît meilleurs ; ils n'avaient nullement le dessein de se divertir et de s'amuser par la beauté du langage et les ornemens du discours.

La première version latine de l'ancien Testament fut faite sur le grec des septante, qui était le seul connu par les traducteurs latins (2). C'est ce que prouvent les mots grecs qui y ont été laissés, tels

interpretes nullo modo Ut enim primis fidei temporibus in manus venit codex græcus, et aliquantulùm facultatis sibi utriúsque linguæ habere videbatur, ausus et interpretari. Vide Mill. Proleg. in nov. Testam. græcum, p. 50.

(1) Première épître de saint Paul aux Corinthiens, I, 26, 27. Voyez Justin, martir, *apolog.* Chrysost., *ad cap.* 11 *primæ ad Corinthios*.

(2) Dictionnaire de la Bible, par dom Calmet. Genève, 1730, I, 439 et 440, art. Bible.

que celui d'*exomologesin* que Ciprien rapporte sous cette forme comme se trouvant dans la version des prophéties de Daniel (*art.* XXXVII) et qu'il traduit avec raison par *confessionem*, mot latin, employé par Cicéron.

Entre plusieurs éditions latines qui eurent cours avant saint Jérôme, postérieur à saint Ciprien, on distingue toujours l'ancienne ou l'italique, comme étant la plus claire ou la plus littérale (1). C'est sans doute celle que cite l'évêque de Carthage.

Seconde lettre écrite l'an 251 *par saint Ciprien à saint Corneille (élu pape le 4 juin), où l'évêque de Carthage dit qu'il n'a point voulu admettre l'élection de Novatien, faite peu après celle de Corneille* (2).

« *Ciprien à Corneille, son frère.*

XXXIX. « Le prêtre Maxime, le diacre Augendus, « un certain Machée (3), et Longin, sont venus vers « nous, mon très cher frère, de la part de Novatien.

(1) *Augustinus*, l. 2, *de Doctr. christ.*, c. 15.

(2) Cette lettre est cotée 41 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726; 40 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert, 44 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(3) J'ai écrit *Maquée*, p. 105, selon la prononciation.

« Mais ayant appris par les lettres dont ils étaient « porteurs, et su d'eux-mêmes, que Novatien a été « élu évêque de Rome ; indignés de cette ordination « illégitime et pernicieuse à l'Église catholique, nous « avons cru devoir, avant tout, les retrancher de notre « communion, après avoir réfuté les raisons qu'ils « alléguaient pour défendre une entreprise si irrégu- « lière, et qu'ils tâchaient de soutenir opiniâtrement ; « car mes collègues qui se sont trouvés ici (1) en « grand nombre, et moi, attendions le retour de nos « collègues Caldonius et Fortunat, que nous vous « avions députés naguère, et aux autres évêques qui « ont assisté à votre ordination, afin que, nous rap- « portant comment toutes choses s'étaient passées, « cela fermât tout-à-fait la bouche au parti contraire. « Mais dans cet intervalle de tems, nos collègues « Pompée et Étienne sont survenus, qui nous ont « particulièrement informés de la vérité, en sorte « qu'après leur témoignage nous avons jugé inutile « d'écouter plus long-tems ceux que Novatien avait « envoyés. Ainsi, quoiqu'ils aient demandé en pleine « assemblée, avec des clameurs séditieuses, que l'on « eût à examiner publiquement les crimes qu'ils di- « saient devoir prouver contre vous, nous leur avons « répondu qu'il n'était pas de la sagesse et de la « gravité de tant d'évêques de souffrir que notre « collègue, ayant déjà été élu et ordonné, et son élec- « tion approuvée par les suffrages de plusieurs per-

1 A Carthage, sans doute, pour le concile.

« sonnes considérables, on mit de nouveau son « honneur en compromis pour satisfaire à la passion « de ses envieux. Mais parce qu'il serait trop long de « renfermer dans une lettre tout ce qui a été dit « contr'eux pour les arrêter et pour les convaincre « d'avoir fait naître une hérésie dans l'Église, le « prêtre Primitivus, notre frère, vous informera plei- « nement de toutes choses quand il sera arrivé vers « vous; car afin de laisser partout des marques de « leur audace et de leur fureur, ils font ici tout ce « qu'ils peuvent pour attirer dans leur parti schis- « matique les membres de Jésus-Christ, et pour « déchirer le corps de l'Église qui est un; ils courent « de côté et d'autre dans les maisons et dans les « villes, pour trouver des compagnons de leur révolte « et de leur égarement. Mais nous ne cessons de leur « représenter que c'est une impiété d'abandonner sa « mère (1), et qu'après qu'un évêque a été une fois « élu et approuvé par le témoignage de ses collègues « et du peuple, on n'en peut plus élire un autre. Ainsi « le meilleur parti qu'ils puissent prendre en cette « rencontre, puisqu'ils veulent passer pour défen- « seurs zélés de l'Évangile, c'est de retourner dans le « sein de l'Église. Je souhaite, mon très cher frère, « que vous soyez toujours en bonne santé. »

Dans cette lettre, on voit que Ciprien prend le parti de Corneille contre Novatien, et cela devait être puisqu'en soutenant la cause de l'évêque de Rome, il

(1) C'est-à-dire l'Église.

soutenait la sienne propre. Voici ce qui lui était arrivé.

On a vu dans sa première lettre (*art.* XXVIII), qu'il avait résolu de célébrer dans son Église la pâque de cette année 251. Il était fatigué en effet « d'un exil « qui durait déjà depuis deux ans, et d'être tristement « séparé des visages et des ieux de ses diocésains (1). « Une douleur et un gémissement continuel le cruci- « fiaient lui seul par une lamentation continuelle. Il « versait des larmes nuit et jour parce qu'il ne pouvait « embrasser un prêtre, ni jouir des embrassemens des « siens », c'est-à-dire de ses diocésains. Mais cette douleur, adoucie par l'espoir d'un retour à venir, fut portée au comble par la perfidie des cinq prêtres qui firent éclater durant la pâque de cette année le schisme renfermé depuis long-tems dans leurs cœurs coupables, et réduisirent Ciprien par leurs menaces et les piéges qu'ils lui tendirent, à ne pas oser retourner avant Pâques, « de peur qu'à son arrivée un tumulte « plus grand ne s'élevàt, et que l'évêque chargé de « pourvoir en toute occasion à la paix et à la tran- « quillité, ne devînt lui-même l'objet d'une sédition « et ne fût l'occasion d'une nouvelle persécution plus « fâcheuse (2). »

Ces cinq prêtres ayant déjà conjuré auparavant contre l'épiscopat de saint Ciprien, avaient détourné quelques confesseurs du respect dû à l'évêque, et se

(1) Qu'il indique sous le nom des *siens*.

(2) Lettre 40, rapportée ci-dessus, art. XXVIII.

livrèrent à des vices tout-à-fait honteux. « Ils cher-
« chèrent ouvertement à s'attacher ceux qui étaient « tombés; ils les trompèrent par une doctrine fausse « et empoisonnée; ils les détournèrent de s'occuper à « guérir leur blessure; et les invitèrent à une paix « captieuse par le mensonge que leur inspira une té- « mérité coupable, au lieu de les laisser apaiser Dieu « par une longue et continuelle satisfaction. »

Ciprien leur attribue aussi le schisme de Félicissime dont il les croit les auteurs secrets. Quoique tant de maux eussent été faits par ces prêtres, Ciprien ne désirait pas qu'ils s'éloignassent volontairement; mais eux-mêmes se condamnèrent malgré son indulgence, et, par la Providence divine, Ciprien ne le voulant ni ne le souhaitant, au contraire pardonnant et gardant le silence, ils subirent la peine qu'ils avaient méritée (1).

Il était naturel que Ciprien ayant remporté une victoire si facile sur le schisme élevé dans son Église, espérât que les prétentions de Novatien seraient aisément renversées. Il parle de ces deux événemens dans la lettre suivante.

(1) Id., ibidem.

Troisième lettre écrite par saint Ciprien l'an 251, par laquelle il fait savoir à Corneille qu'il approuve son ordination, et dans laquelle il parle de Félicissime (1).

Ciprien à Corneille, son frère.

XL. « Nous avions envoyé naguère, mon très « cher frère, nos collègues Caldonius et Fortunat « pour travailler de tout leur pouvoir, tant par le con- « tenu de nos lettres que par leur présence et par les « résolutions que vous deviez concerter tous ensemble, « à ramener à l'unité de l'Église catholique ceux qui « s'en étaient séparés, et à renouer les liens de la « charité chrétienne. En cela nous avions fait ce que « doivent faire des évêques qui aiment la justice et la « paix. Mais puisque le parti contraire, poussé par « une obstination furieuse, n'a pas seulement refusé « de retourner dans le sein de sa racine et de sa « mère, mais encore qu'il s'est élu un évêque et que, « contre toutes les lois de la discipline et de l'unité « catholique, il a créé hors de l'Église un chef qu'elle « ne reconnaît point, comme vos lettres et celles de

(1) C'est la lettre 42 dans l'édition de Pamélius, 41 dans celle de Rigault, suivie par Lombert, et 45 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« nos collègues nous l'ont appris, et que nos collègues « Étienne et Pompée (1) nous l'ont confirmé depuis « avec douleur; nous vous avons écrit ce qui nous « a paru conforme à la tradition divine et à la disci- « pline ecclésiastique; nous avons mandé la même « chose aux évêques de notre province, avec ordre « d'envoyer quelques-uns de nos frères porter ces « mêmes lettres aux autres, quoique nous nous soyions « déjà assez déclarés là-dessus en présence de nos « frères et de tout le peuple, lorsqu'ayant reçu des « lettres des deux partis, nous reçûmes les vôtres et « fîmes savoir votre ordination à tout le monde. De « plus, ayant encore égard à l'honneur que nous « sommes obligés de nous rendre les uns aux autres « et au respect dû à l'épiscopat, nous avons rejeté un « libelle diffamatoire que le parti contraire nous « avait envoyé, rempli d'accusations atroces contre « vous, parce que nous avons pensé que ces choses- « là ne doivent être lues ni entendues dans une si « sainte et si nombreuse assemblée d'évêques de « Jésus-Christ, ni devant l'autel; car il ne faut pas « divulguer légèrement des choses qui étant écrites « sur des matières contentieuses, peuvent scandaliser « ceux qui les entendent, et jeter le trouble et la « confusion dans l'esprit de nos frères que l'éloigne- « ment des lieux rend susceptibles de toutes sortes « d'impressions. C'est à ceux qui, se laissant emporter « à leur passion et à leur fureur, qui, foulant aux

(1) Déjà nommés dans la lettre précédente.

« piés les lois les plus saintes, avancent des choses « qu'ils ne sauraient prouver, et s'efforcent de noircir « par leurs médisances la réputation de ceux dont ils « ne peuvent flétrir l'innocence et la vertu; c'est à « eux, dis-je, à penser à ce qu'ils font; mais c'est aux « supérieurs et aux évêques à rejeter de semblables « calomnies. Autrement où aura lieu ce que l'Écriture « nous enseigne, et ce que nous enseignons nous-« mêmes aux autres (1)?

« Préservez votre langue de la calomnie, et vos « lèvres des discours artificieux.

« Et ailleurs (2):

« Tu as rassasié ta bouche de malice, et ta langue « a préparé la fraude. Tranquillement assis, tu par-« lais contre ton frère; tu couvrais d'opprobre le fils « de ta mère.

« Et ce que dit l'apôtre (3):

« Que votre bouche ne profère aucune parole « mauvaise; mais que toutes celles qui en sortent « soient saintes, et propres à nourrir la foi, afin « qu'elles inspirent la piété à ceux qui les écou-« tent!

« Nous ne saurions mieux pratiquer tous ces aver-« tissemens qu'on nous donne, qu'en ne souffrant pas « qu'on lise en notre présence des écrits calomnieux « et téméraires. Au contraire, mon très cher frère,

(1) Psaume XXXIII, 13.

(2) Psaume XLIX, 19 et 20.

(3) Épître de saint Paul aux Éphésiens, IV, 29.

« quand nous avons reçu des lettres qui, lorsqu'elles « parlaient de vous et des prêtres assis avec vous, « s'exprimaient d'une manière sage et modérée, sans « emportement et sans injures, j'ai commandé qu'on « les lût au clergé et au peuple. Que si nous avons « souhaité que nos collègues qui ont assisté à votre « ordination nous en écrivissent, ce n'a pas été dans « la pensée de rien faire en cela d'extraordinaire; car « il suffisait que vous nous fissiez savoir par vos « lettres que vous aviez été élu évêque; mais c'est à « cause de la faction contraire qui troublait plusieurs « de nos collègues et de nos frères par les crimes « atroces qu'on inventait contre vous. Nous avons « donc cru nécessaire d'opposer à ces faux bruits « l'autorité des évêques qui sont avec vous, et cela a « très bien réussi; car ayant rendu par leurs lettres « des témoignages avantageux à votre vertu et à votre « conduite, ils ont ôté tout prétexte à vos envieux et « aux esprits inquiets et remuans; ils ont aussi délivré « nos frères de l'incertitude où ils étaient, en les « assurant de la validité de votre élection; car le but « auquel nous devons tendre principalement, mon « très cher frère, c'est de maintenir autant que nous « pouvons l'unité qui nous a été recommandée par « Notre-Seigneur et par les apôtres dont nous sommes « les successeurs, et de faire tout ce qui est en nous « pour ramener à l'Église les brebis errantes que la « faction hérétique et opiniâtre de quelques-uns a « séparées de leur mère; ceux-là seuls demeurant « dehors, qui persisteront dans leur obstination

« furieuse, et qui refuseront de retourner avec « nous; sauf à eux à rendre compte de leur schisme à « Dieu.

« Pour ce qui concerne l'affaire de Félicissime et « de quelques prêtres qui se sont unis à lui, nos « collègues vous ont écrit des lettres signées de leur « propre main, pour vous instruire de tout ce qui « s'est passé ici sur ce sujet, et vous verrez par leurs « lettres quel est leur sentiment à cet égard. Mais « vous ferez encore mieux, mon très cher frère, de « faire lire à nos frères qui sont avec vous les lettres « que j'ai écrites (1) à notre clergé et à notre peuple « sur Félicissime et ses prêtres, et dont je vous ai « envoyé naguère la copie par nos collègues Caldo- « nius et Fortunat; car elles contiennent toute la « suite et les raisons de ce qui s'est passé ici dans « cette affaire; et il est à propos que nos frères de « l'autre côté de la mer, aussi bien que ceux qui sont « avec nous, soient informés de toutes choses. Je « vous en envoie encore des copies par le sous-diacre « Mettius et l'acolithe Nicéphore.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous soyez « toujours en bonne santé. »

(1) C'est-à-dire les lettres 38 et 40 de l'édition de Pamélius. J'ai rapporté la lettre 40 à l'article XXVIII.

Quatrième lettre écrite par saint Ciprien, l'an 251, dans laquelle il fait savoir à Corneille qu'il écrit aux confesseurs abusés par Novatien (1).

Ciprien à Corneille, son frère.

XLI. « J'ai cru, mon très cher frère, qu'il était « nécessaire d'écrire un mot à vos confesseurs qui, « ayant été trompés par Novatien et par Novat, se « sont retirés de l'Église. Je les exhorte par notre « affection mutuelle, à retourner dans le sein de leur « mère, c'est-à-dire de l'Église catholique. J'ai donné « ordre cependant au sous-diacre Mettius, qui est « porteur de cette lettre, de vous la lire auparavant, « de peur que l'on ne m'attribue autre chose que ce « qui y est contenu. Je lui ai même commandé de ne « rien faire en tout cela que par votre avis, et de ne « donner cette lettre aux confesseurs qu'au cas que « vous le jugiez à propos.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous « portiez toujours bien. »

Cette lettre, ainsi qu'on le reconnaîtra aisément,

(1) C'est la lettre 43 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726; 42 dans celle de Rigault, suivie par Lombert, et 47 dans les éditions d'Oxford et d'Amsterdam.

n'est qu'un postcript de la précédente. On y voit toujours davantage que la situation de saint Ciprien à Carthage avait été absolument la même qu'était celle de saint Corneille à Rome, et qu'ainsi leur cause était liée.

L'auteur des *Annales Cypriani*, c'est-à-dire Jean Fell, a cru que les cinq prêtres qui avaient ordonné Félicissime, étaient Fortunat, Jovin, Maxime, Donat et Gordius (1); il ne comprend conséquemment pas dans ce nombre Novat, tandis que Ciprien parle ainsi de lui dans son épître 49 qui sera rapportée ci-après; et qui est adressée au pape Corneille:

« C'est ce même Novat qui a fait naître parmi nous « le premier incendie de la discorde et du schisme, « qui, en cette ville (2), a séparé de l'évêque quel- « ques-uns des frères, qui, au milieu même de la « persécution, créa une persécution nouvelle, en « bouleversant les esprits des frères. C'est lui qui « constitua diacre Félicissime, son satellite, par son « esprit ambitieux et factieux, sans que je l'eusse per- « mis, ni même su. »

On doit compter aussi dans ce nombre, comme l'atteste Ciprien, dans son épître 55, Fortunat que dans la suite les schismatiques nommèrent faux évêque de Carthage. Il en est deux autres qui probablement doivent être compris dans ce nombre. Ce

(1) *Annales Cypriani*, p. 22 dans l'édition d'Amsterdam.

(2) *Istic*. C'est ce que veut dire ce mot, et c'est ainsi que traduit Lombert, p. 140 de son ouvrage. Voyez ci-après l'article LIII.

sont Donat et Gordius, dont il est fait mention dans l'épître 6 (1); peut-être le cinquième est Gaius de Didde que Ciprien exclut de sa communion par son épître 28. Les quatre prêtres Donat, Fortunat, Novat et Gordius avaient écrit à Ciprien peu avant le schisme de Félicissime. Ciprien ne nous apprend point l'objet de cette lettre. Mais il déclare qu'il n'avait pu leur répondre seul, ayant résolu, dès le commencement de son épiscopat, qu'il ne ferait rien sans le conseil du clergé et sans le consentement du peuple, d'après son avis particulier. C'est ce qu'il déclare dans sa lettre 6.

Dès que Ciprien eût connu le crime des cinq prêtres, il écrivit à tout le peuple son épitre 40, rapportée ci-dessus (*art* XXVIII), dans laquelle il décrit avec des couleurs parlantes la méchanceté des schismatiques; il démontre l'unité de l'Église. Il adresse ses exhortations à ceux qui sont restés fermes comme à ceux qui sont tombés; les uns, pour qu'ils persévèrent dans le mérite qu'ils ont fait voir lorsqu'ils ont été persécutés; les autres pour que, « dans cette « seconde tentation, ils recouvrent leur espérance et « leur paix par la fidélité aux principes. » Enfin, il déclare que cette tentation est la plus récente et la dernière de la persécution « qui, elle-même, » dit-il, « par la protection de Dieu passera vite comme je « vous le représenterai le jour de Pâques, avec mes « collègues. »

(1) Édition de Pamélius, suivie par celle de 1726.

Tillemont observe que Ciprien avait aussi écrit au clergé sur cette affaire, mais que sa lettre n'est point parvenue jusqu'à nous. En effet, Ciprien fait mention, dans son épître 42 (*art.* XL), des lettres qu'il a écrites au clergé et au pape sur Félicissime et sa prêtrise. Ces lettres, ajoute-t-il, écrites par lui, parlaient de l'ordre et de la méthode de la chose faite.

Il n'est pas nécessaire de réfuter ce qu'a pensé malheureusement Baroniùs du sacerdoce de Félicissime. En effet, Ciprien répète plusieurs fois que ce schismatique était laïc lorsqu'il commença son schisme. Il dit que Novat lui avait conféré le diaconat par les mêmes machinations qu'il donna l'épiscopat à Novatien. Il s'exprime ainsi dans l'épître 49, déjà citée au commencement de cet article :

« C'est Novat qui institua diacre son satellite Féli-
« cissime; je ne l'avais ni permis, ni même su..... Ce-
« lui qui l'avait fait diacre contre l'Église, le fit évêque
« dans le même but. »

Mais cette ordination ne put avoir lieu qu'après l'ouverture du schisme; c'est sans aucune raison que Pearson la place avant le schisme, puisque Ciprien, ainsi que l'observe Tillemont, ne compte pas ce forfait dans son épître 38 parmi les crimes de Félicissime. Novat lui-même, quoiqu'il eût allumé le schisme, cachait son influence maligne dans l'obscurité au commencement de ce schisme, et ne se joignait pas en public et ouvertement à Félicissime. S'il l'avait osé, il aurait subi la même excommunication que les autres fauteurs de Félicissime. Or, ce schisme ne

peut être placé plus haut ni plus tard qu'au commencement de l'an 251. En effet, comme le démontre Tillemont contre Pearson, qui avait placé ce schisme sous l'an 250, il n'existe absolument aucun vestige de ce schisme dans les épîtres écrites l'an 250. De plus, il paraît que Ciprien n'en avait reçu aucune nouvelle lorsqu'il a écrit sa lettre 36 qui donna occasion aux schismatiques de se mettre à découvert. Ce ne fut pas plus tard que Félicissime se sépara de l'Église; car les cinq prêtres qui s'étaient déclarés ouvertement pour lui vers la fête de Pâques, avaient déjà favorisé secrètement son parti (1).

Cinquième lettre écrite l'an 251, par saint Ciprien, aux confesseurs de Rome, afin qu'ils retournent à l'unité (2).

Ciprien à Maxime et à Nicostrate, et aux autres confesseurs.

XLII. « Vous avez souvent pu reconnaître par « mes lettres, mes très chers frères, combien j'ai tou-

(1) Vie de saint Ciprien, insérée dans l'édition de 1726, n° 17.

(2) Cette lettre est numérotée 44 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726, 43 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert ; 46 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« jours eu de respect pour votre qualité, et d'affec-
« tion pour nos frères que la charité unit ensemble.
« Je vous conjure donc de me croire en cette occa-
« sion, et d'acquiescer à ce je vous dirai, puisqu'en
« cela je n'ai pour but que de vous conserver en-
« tière la gloire de votre confession ; car j'ai été tou-
« ché d'une douleur très vive lorsque j'ai appris que,
« contre la discipline de l'Église, contre la disposi-
« tion de l'Évangile, contre les lois de l'unité catho-
« lique, vous avez consenti qu'on ait fait un autre
« évêque, c'est-à-dire qu'on ait établi une autre Église,
« qu'on ait déchiré les membres de Jésus-Christ,
« qu'on ait mis la division dans le troupeau du Sei-
« gneur. Je vous prie donc de ne pas du moins rester
« plus long-tems dans un schisme si dangereux, mais,
« vous souvenant de la tradition divine, de retourner
« à votre mère que vous avez comblée d'affliction en
« la quittant, comme vous l'avez comblée de joie
« par la gloire de votre confession.

« Ne pensez pas que ce soit le moyen d'établir
« l'Évangile de Jésus-Christ, que de vous séparer ainsi
« du troupeau de Jésus-Christ, au lieu de demeurer
« dans le camp comme de bons et fidèles soldats, et
« de pourvoir en commun à ce qui concerne l'utilité
« générale. Ainsi, mes frères, puisqu'il serait peu
« convenable que nous fussions désunis, et que d'ail-
« leurs il ne nous est pas permis de quitter l'Église
« pour aller à vous, nous vous exhortons et vous
« conjurons de revenir à nous, et de retourner à
« l'Église notre mère, et à nos frères.

« Je souhaite, mes très chers frères, que vous vous « portiez toujours bien. »

On voit que saint Ciprien, après avoir terminé l'affaire des tombés, s'occupa de rétablir la paix dans l'Église. Mais la première chose qu'il avait faite après son retour à Carthage, fut de délibérer avec ses collègues, sur la cause des tombés, et ce fut avant le concile qu'il écrivit son livre sur ce sujet. C'est ce qu'il est convenable d'établir ici avant de passer à une autre matière.

La paix promise par Dieu même ayant enfin été accordée pour quelque tems à l'Église d'Afrique, Ciprien sortit après Pâques de sa retraite dans laquelle il s'était caché déjà depuis un an et près de quatre mois. Il dit dans son épître 52 que la persécution fut alors assoupie, mais non pas tout-à-fait apaisée. En effet pendant tout le tems que vécut Décius, sa cruauté fut toujours redoutable aux chrétiens. C'est par cette raison que Ciprien (1) vante l'intrépidité du pape Corneille, qui, ayant été élu au mois de juin, siégeait sur le trône pontifical.

Il siégeait à Rome, dit Ciprien, dans la chaire sacerdotale, et dans le tems où un tiran cruel menaçait les prêtres de Dieu de supplices qu'on peut nommer, et d'autres qu'on ne peut nommer.

Il ne paraît donc pas que cette paix soit venue d'autre chose que de la crainte qu'avait inspirée à Décius, Lucius Priscus qui, commandant en Macé-

(1) Épître 52, p. 69, dans l'édition de 1726.

doine, avait pris le titre d'empereur dans cette province, et avait joint ses forces à celles des Goths contre Décius (1). Ciprien étant revenu, ce fut un spectacle très agréable pour lui, de voir un grand nombre de confesseurs parmi lesquels brillaient des femmes, des vierges, des enfans, et le reste de ceux qui, demeurés fidèles à leur religion, n'avaient pas craint de désobéir aux édits de l'empereur. Tous étaient réunis dans l'Église. Mais ceux qui excitèrent toute sa sollicitude furent les tombés, non pas ceux qui avaient fait pénitence véritablement et de tout leur cœur; car il leur avait fait son compliment d'une manière admirable, et le Seigneur lui avait fait voir ce que de tels serviteurs méritaient de sa bonté; mais ceux qui s'étaient joints aux apostats et aux perfides, ou qui tentaient de cacher leur péché par un vol, ou qui, lorsque leur faute eut été connue, voulurent la soustraire aux lois de la pénitence. Peu après le retour de Ciprien, Dieu fit plusieurs exemples sur ceux qui n'avaient pas confessé leurs péchés aux prêtres, et avaient cependant osé s'approcher de la communion.

« Beaucoup, chaque jour, ne fesant point pénitence, « et n'avouant point la vérité de leur délit, étaient « saisis par les esprits immondes, beaucoup étaient « secoués par une fureur qui tenait de la démence, « et ils ont été privés de leur raison. »

(1) C'est Jornandès qui parle de ce Priscus, que Tillemont soupçonne avoir été le frère de l'empereur Philippe. Voyez son Histoire des Empereurs. Paris, 1691, III, 319.

D'autres témoignages de la colère divine s'étaient montrés en grand nombre contre ces hommes coupables, ainsi que nous l'apprenons du livre des tombés (*art.* XXXV), pendant que la persécution était en vigueur, et après le retour de Ciprien. Il raconte que l'un de ces témoignages eut lieu sur une jeune fille qui, ayant été conduite aux idoles par sa nourrice, fut portée dans l'Église par sa mère. Celle-ci, ignorant ce fait, voulut lui faire prendre part au saint sacrifice.

Ciprien avait promis qu'aussitôt après son retour il jugerait avec ses collègues la cause des tombés en la commençant et la continuant « de manière à ce que « les préposés rassemblés avec le clergé, la masse de « ceux qui étaient restés fermes étant présente, aux- « quels il fallait rendre honneur pour leur fidélité et « leur sage répugnance, pût disposer d'un commun « accord sur ce qui concernait la religion (1): »

Il ne manqua point à cet engagement; mais il paraît qu'avant que le concile fût rassemblé, Ciprien avait écrit son livre des tombés, afin de préparer l'esprit de ces tombés à recevoir les décrets de ce concile comme ils devaient le faire. Cependant Pearson et l'auteur des observations sur la bibliothèque de Dupin, pensent que ce livre avait été composé après la mort de Décius et le concile de Carthage. Tillemont nie l'un et l'autre par des raisons très fortes, et en premier lieu il emploie contre Pearson cet

(1) Épître 14, écrite par saint Ciprien de sa retraite à son clergé.

argument que si les confesseurs romains étaient revenus le mois même pendant lequel Décius avait été tué, c'est-à-dire au mois de novembre, ce livre des tombés qui leur fut envoyé avant leur retour dans l'Église avec le livre de l'unité de l'Église, ne peut être rejeté après la mort de Décius (1).

Traité de saint Ciprien, sur l'unité de l'Église catholique.

251.

XLIII. « Notre Seigneur nous dit (2):
« Vous êtes le sel de la terre.
« Et ensuite (3):
« Soyez à la fois prudens et simples.
« A quoi donc devons-nous travailler davantage, « mes très chers frères, qu'à veiller soigneusement « pour découvrir et pour éviter les embûches de l'en-

(1) Vie de saint Ciprien dans l'édition de 1726, n° 18. C'est ce que n'a point observé l'évêque de Marseille dans sa note où il place la composition du Traité de saint Ciprien sous l'empire de Gallus, de Volusien et d'Hostilien, livre de l'Unité de l'Église. Marseille. 1744, p. 2. Voyez ci-après l'article 51.

(2) Évangile de saint Matthieu, V. 13.

(3) Id., X, 16.

« nemi, de peur qu'après nous être revêtus de Jésus-
« Christ qui est la sagesse de Dieu le Père, il ne
« semble que nous soyons moins sages pour défendre
« notre vie? Car nous n'avons pas seulement à crain-
« dre la persécution et les entreprises qui se font
« ouvertement pour perdre les serviteurs de Dieu. Il
« est plus aisé de se défendre de ce qu'on connaît et
« de ce qu'on craint, et l'on se prépare pour com-
« battre un ennemi déclaré. Mais quand c'est un
« ennemi caché qui trompe sous une fausse appa-
« rence de paix, et qui se glisse par des conduits
« cachés et souterrains, ce qui lui a fait donner le
« nom de serpent; c'est alors que nous devons beau-
« coup le redouter, et nous tenir extrêmement sur
« nos gardes. C'est un artifice dont le démon s'est
« toujours servi pour surprendre l'homme. C'est
« ainsi qu'il en a usé dès le commencement du monde,
« et qu'il séduisit par ses flatteries des ames simples
« et crédules. C'est ainsi qu'il attaqua Notre Seigneur
« lui-même, par fraude et par subtilité; mais il fut
« découvert, et par là terrassé: ce qui doit nous
« servir d'exemple pour fuir la trace du vieil homme,
« et marcher sur celle de Jésus-Christ victorieux, afin
« de ne pas retomber par notre imprudence dans les
« piéges de la mort, mais de jouir plutôt de l'immor-
« talité, en évitant sagement les dangers. Or, com-
« ment pouvons-nous jouir de l'immortalité, qu'en
« observant les commandemens de Jésus-Christ, qui
« sont les seules armes capables de détruire et de

« vaincre la mort? C'est ce qu'il nous apprend quand « il dit (1):

« Si vous voulez entrer dans la vie, observez les « commandemens de Dieu.

« Et encore (2):

« Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous « commande.

« Enfin il dit que ceux-là sont fermes et stables, « qui sont établis solidement sur la pierre, et in« ébranlables à toutes les tempêtes du monde. Voici « ses expressions (3):

« Tout homme qui entend ces paroles que je dis, « et les accomplit, sera comparé à un homme sage « qui a bâti sa maison sur la pierre; et la pluie est « descendue, et les fleuves sont venus, et les vents « ont soufflé; ils se sont précipités sur cette maison, « et elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée « sur la pierre.

« Il faut donc que nous accomplissions exactement « tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a fait; car comment « celui-là prétend-il croire en Jésus-Christ, qui ne « fait pas ce que Jésus-Christ a commandé? Ou com« ment parviendra-t-il à la récompense de la foi, s'il « n'est pas fidèle à observer les commandemens? Il « faut nécessairement qu'il chancèle et qu'il s'égare, « qu'il soit poussé çà et là par l'esprit d'erreur comme

(1) Évangile de saint Matthieu, XIX, 17.
(2) Évangile de saint Jean, XV, 14.
(3) Évangile de saint Matthieu, VII, 24 et 25.

« la poussière que le vent emporte, et qu'il ne « marche point dans le chemin du salut, puisqu'il « abandonne celui de la vérité.

« Ainsi, mes très chers frères, nous ne devons pas « seulement nous défendre des attaques qui se font à « force ouverte, mais encore des ruses et des subtilités « de notre ennemi. Or, qu'y a-t-il de plus adroit et « de plus subtil que la manière dont il s'est conduit « pour nous surprendre? Car après avoir été décou- « vert et terrassé par l'avénement de Jésus-Christ, « par cette lumière favorable qui a brillé aux ieux des « hommes pour les sauver, qui a rendu l'ouïe aux « sourds pour les faire jouir de la grâce de la prédi- « cation, et la vue aux aveugles pour contempler un « Dieu, qui a rendu la santé aux malades, et une « santé éternelle, qui a fait courir les boiteux à « l'église, et délié la langue des muets pour l'employer « en prières et en actions de grâces; notre ennemi, « ayant vu ses idoles renversées et ses temples déserts, « à cause du grand nombre des chrétiens, a imaginé « un nouveau stratagème pour surprendre les sim- « ples sous le nom spécieux de chrétien. Il a inventé « les hérésies et les schismes pour détruire la foi, « corrompre la vérité et rompre l'unité. Ainsi ceux « qu'il ne peut plus retenir dans l'aveuglement de « leur ancienne voie (1), il les engage dans une nou- « velle erreur. Il prend ces hommes dans l'Église « même, et tandis qu'ils croient s'être déjà approchés

(1) Le paganisme.

« de la lumière, et s'être dégagés de la nuit du siècle, « il les enveloppe de nouvelles ténèbres sans qu'ils « s'en aperçoivent; car quoiqu'ils n'observent pas « l'Évangile et la loi de Jésus-Christ, ils ne laissent « pas de s'appeler chrétiens et de croire qu'ils ont la « lumière, quoiqu'ils marchent dans les ténèbres, « trompés par les artifices de l'ennemi qui, selon la « parole de l'apôtre (1) :

« Se transforme en ange de lumière et aposte ses « ministres comme les ministres de la justice,

« Afin de faire passer la nuit pour le jour, la mort « pour la vie, le désespoir pour l'espérance, la perfi- « die pour la foi, l'Anté-Christ pour Jésus-Christ, « afin de confondre enfin et de faire perdre la vérité, « par leurs mensonges spécieux.

« La cause de ce mal, mes très chers frères, c'est « qu'on ne remonte point à l'origine de la vérité, « qu'on ne cherche point le chef, qu'on ne garde « point la doctrine du maître céleste; car si l'on veut « jeter les ieux sur ces choses, il n'est pas besoin de « tant de discours. La preuve en est bien aisée : car « le chemin de la vérité est court.

(1) Seconde épître de saint Paul aux Corinthiens, XI, 14 et 15.

Première suite du Traité de saint Ciprien sur l'unité de l'Église catholique : l'ignorance des Écritures et le mépris de l'unité de l'Église sont l'origine des hérésies.

251.

XLIV. « Notre Seigneur parle ainsi à saint « Pierre (1) :

« Je te dis que tu es Pierre; et sur cette pierre, je « bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne pré- « vaudront point contr'elle, et je te donnerai les clés « du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur « la terre sera lié dans les cieux; et tout ce que tu « délieras sur la terre sera aussi délié dans les « cieux.

« Il a édifié son Église sur un seul; et quoiqu'après « sa résurrection il donne à tous les apôtres une « puissance égale en disant (2) :

« Comme mon père m'a envoyé, moi je vous en- « voie... Recevez le Saint-Esprit : ceux à qui vous « remettrez les péchés, ils leur seront remis; et ceux « à qui vous les retiendrez, ils seront retenus.

(1) Évangile de saint Matthieu XVI, 18 et 19.
(2) Évangile de saint Jean, XX, 21, 22 et 23.

« Néanmoins, pour montrer l'unité, il en a établi « l'origine par son autorité, en la fesant descendre « d'un seul. Sans doute que les autres apôtres étaient « ce qu'était saint Pierre, et qu'ils partageaient « également avec lui un même honneur et une même « puissance; mais l'on commence par l'unité, afin « que l'on reconnaisse que l'Église de Jésus-Christ « est une. C'est cette Église que le Saint-Esprit, en la « personne de Notre-Seigneur, marque être unique, « lorsqu'il dit dans le cantique des cantiques (1):

« Ma colombe est unique, elle est parfaite; il n'y « a qu'elle pour sa mère, elle est le choix de celle « qui l'a engendrée (2).

« Celui qui ne garde pas cette unité de l'Église, « croit-il avoir la foi? Celui qui se révolte contre « l'Église s'imagine-t-il être dans l'Église? Le bien- « heureux apôtre saint Paul n'est pas de ce senti- « ment, puisque marquant le sacrement de l'unité, il « dit (3):

(1) V, 8

(2) On a beaucoup disputé sur tout ce passage depuis le commencement de l'article, et l'éditeur d'Oxford dit qu'il a été interpolé (p. 76 de l'édition d'Amsterdam). Baluze en convient dans l'édition de 1726. p. 545, et dit qu'il a vu 27 manuscrits où l'interpolation ne se trouve point; mais elle se trouve dans un manuscrit du huitième siècle. Elle est conséquemment très ancienne. Je suis ici la traduction de Lombert, qui s'est conformé à Rigault. Rigault paraît douter et semble même admettre l'interpolation. Mais ses doutes sont très bien combattus par l'éditeur de 1726, et subséquemment par l'évêque de Marseille, p. 17 de sa traduction, dans une assez longue note.

(3) Épître aux Éphésiens, IV, 4 et 5

« Vous n'êtes qu'un corps et qu'un esprit, comme « vous avez tous été appelés à une même espé- « rance. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi et un « batême.

« Nous devons donc garder et maintenir fortement « cette unité, surtout nous autres évêques qui prési- « dons dans l'Église, afin de montrer que l'épiscopat « est aussi un et indivisible. Que nul ne trompe les « fidèles et n'altère la vérité! L'épiscopat est un, et « chaque évêque en possède solidairement une por- « tion. L'Église de même est une, et elle se répand « par sa fécondité en plusieurs personnes; comme il « émane plusieurs rayons du soleil, quoiqu'il n'y ait « qu'une lumière; comme un arbre a plusieurs bran- « ches, mais n'a qu'un tronc et une racine; comme « une source se divise en plusieurs ruisseaux, mais « conserve toujours son unité dans son origine. Vous « ne sauriez séparer un rayon du corps du soleil : une « branche d'arbre rompue ne peut plus prendre ra- « cine; et un ruisseau, retranché de sa source, reste « à sec. Ainsi l'Église, toute éclatante de la lumière « du Seigneur, répand ses rayons par toute la terre, « et cependant ce n'est qu'une seule lumière qui est « ainsi répandue de toutes parts, sans que l'unité du « corps soit divisée. Elle étend ses branches dans le « monde entier, et fait couler ses ruisseaux de tous « côtés; cependant c'est un seul tronc, une seule ori- « gine, et une seule mère extrêmement féconde et « abondante.

« C'est elle qui nous fait naître, son lait nous

« nourrit et son esprit nous vivifie. L'épouse de Jésus-« Christ ne peut pas être corrompue; car elle est « chaste et incorruptible. Elle ne connaît qu'une « seule maison, et n'a qu'une seule couche qu'elle « converve pure et inviolable. Elle nous garde pour « Dieu, et destine au royaume les enfans qu'elle a « engendrés. Quiconque se sépare de l'Église et « s'unit à une adultère, n'a point de part aux pro-« messes qui lui ont été faites. Celui qui abandonne « l'Église de Jésus-Christ, ne recevra jamais les ré-« compenses de Jésus-Christ. C'est un étranger, c'est « un profane, un ennemi. Celui-là ne peut avoir Dieu « pour père, qui n'a point l'Église pour mère. Si « quelqu'un a pu se sauver hors de l'arche de Noé, « l'on peut aussi se sauver hors de l'Église. Notre-Sei-« gneur dit (1) :

« Qui n'est point avec moi, est contre moi; et qui « n'amasse point avec moi, disperse.

« Celui qui rompt la paix et la concorde de Jésus-« Christ, se déclare contre Jésus-Christ; celui qui « recueille hors de l'Église, disperse l'Église du Sei-« gneur. Le Seigneur dit encore (2) :

« Mon père et moi ne sommes qu'un.

« Et il est écrit du Père, du Fils et du Saint-« Esprit (3) :

« Ces trois ne sont qu'un.

(1) Évangile de saint Matthieu, XII, 30.

(2) Évangile de saint Jean, X, 30.

(3) Première épître de saint Jean, V, 7. Ce passage prouve que l'épître de saint Jean n'est point falsifiée comme l'a dit Socin Voyez la note de l'édition d Amsterdam, p 79.

« Et quelqu'un s'imaginera que cette unité établie « par une autorité divine, et cimentée par des sa- « cremens célestes, peut être divisée dans l'Église « par la division des esprits? Celui qui ne garde « point cette unité, ne garde point la loi de Dieu, ne « garde point la foi du Père et du Fils, ne garde « point la vie et le salut.

« Ce sacrement de l'unité, cet indissoluble lien de « la concorde est marqué dans l'Évangile, lorsque la « robe de Jésus-Christ n'y est point divisée, mais « tirée au sort et possédée tout entière par un seul ; « car voici comme l'Écriture sainte en parle (1) :

« La tunique (de Jésus) était sans couture et d'un « seul tissu, depuis le haut jusqu'en bas. Ils se dirent « donc les uns aux autres : Ne la coupons point, « mais tirons au sort à qui elle sera.

« Elle portait la figure de cette unité qui vient d'en « haut, c'est-à-dire du ciel et du Père; c'est pourquoi « elle ne pouvait être divisée, mais s'entretenait dans « toutes ses parties par une liaison inséparable. « Celui-là ne saurait posséder la robe de Jésus-Christ, « qui divise l'Église de Jésus-Christ. Nous voyons au « contraire que Salomon étant prêt à mourir, et son « royaume devant être divisé, le prophète Achias (2) « vint trouver Jéroboam dans un champ, et déchi- « rant sa robe en douze morceaux, lui dit (3) :

(1) Évangile de saint Jean, XIX, 23 et 24.

(2) La Vulgate dit Ahias, et c'est ainsi qu'il faut lire. Voyez l'article Ahias dans le dictionnaire de la Bible, par dom Calmet.

(3) Troisième livre des Rois, XI, 31 et 32.

« Prenez ces dix parts pour vous; car voici ce que « dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je diviserai et « j'arracherai le royaume des mains de Salomon, et « je te donnerai dix tribus. Or, deux tribus lui « resteront (1), à cause de David mon serviteur, et « de la ville de Jérusalem, que j'ai choisie entre « toutes les tribus d'Israël.

« Parce que les douze tribus d'Israël devaient être « divisées, le prophète Achias divisa sa robe; mais « parce que le peuple de Jésus-Christ ne peut être « divisé, sa robe, faite d'un seul tissu, ne fut point « divisée. Cette union indivisible de toutes les parties « de cette robe, marquait l'union indissoluble du « peuple fidèle qui a été revêtu de Jésus-Christ. Le « signe et le sacrement de cette robe déclaraient « l'unité de l'Église.

Seconde suite du Traité de saint Ciprien, sur l'unité de l'Église catholique. Autres preuves de cette unité.

251.

XLV. « Y a-t-il donc quelqu'un qui soit assez « méchant, assez perfide, assez furieux, assez ennemi

(1) *Et duo sceptra erunt ei*, dit saint Ciprien sans doute d'après la version italique. La Vulgate dit : *Porrò una tribus remanebit ei*, ce qui n'est pas exact, ou du moins ce qui est mal exprimé. Ro-

« de la paix, pour croire que l'unité de Dieu, la « robe de Notre Seigneur, l'Église de Jésus-Christ, « puisse être rompue, ou pour oser la rompre? Notre « Seigneur dit dans son Évangile (1) :

« Il y aura un seul troupeau, et un seul berger.

« Et quelqu'un croira qu'il peut y avoir en un « même lieu ou plusieurs bergers ou plusieurs trou-« peaux (2)! L'apôtre saint Paul nous exhorte aussi « et nous conjure de conserver cette unité, lorsqu'il « dit (3) :

« Je vous conjure, mes frères, au nom de Jésus-« Christ Notre Seigneur, d'avoir tous un même lan-« gage, et de ne point souffrir de divisions parmi « vous; mais d'être unis tous ensemble dans un même « esprit et dans les mêmes sentimens.

« Et ailleurs (4) :

« Supportez-vous les uns les autres avec charité. « Travaillez avec soin à conserver l'unité d'un même « esprit par le lien de la paix.

« Croyez-vous que celui-là puisse vivre et demeurer « debout, qui se retire de l'Église, et qui se construit

boam eut les deux tribus de Juda et de Benjamin. Jéroboam eut Zabulon, Issachar, Éphraïm, Manassé, Ruben, Siméon, Gad, Dan, Aser et Nephtali. Voyez le tome I de ces Annales, p. 389

(1) Évangile de saint Jean, X, 16.

(2) Cette exclamation peut s'appliquer à Félicissime et à Nova-tien.

(3) Première épître aux Corinthiens, I, 10.

(4) Épître aux Éphésiens, I, 2 et 3

« une autre habitation? Puisqu'il a été dit à Raab « qui figurait l'Église (1) :

« Si tu assembles en ta maison ton père, ta mère, « tes frères, et toute ta parenté, quiconque franchira « le seuil de ta maison, son sang sera sur sa tête, et « nous en serons innocens.

« Il est commandé aussi dans l'Exode de manger « dans une même maison l'agneau pascal, qui était « tué en figure de Jésus-Christ. C'est Dieu lui-même « qui parle en ces termes (2) :

« L'agneau se mangera en une maison, et vous ne « porterez point sa chair au dehors.

« La chair de Jésus-Christ et le saint du Seigneur « ne peuvent être portés dehors, et les fidèles n'ont « point d'autre maison que l'Église qui est unique. « C'est cette maison et cette demeure de la concorde, « que le Saint-Esprit désigne dans les Psaumes quand « il dit (3) :

« C'est Dieu qui donne un même cœur à ceux qui « habitent dans sa maison.

« Ceux qui sont bien d'accord, et les simples « demeurent et persévèrent dans la maison de Dieu, « dans l'Église de Jésus-Christ.

« C'est pour cela que le Saint-Esprit a pris la « forme de la colombe; car c'est un oiseau simple et « gai, qui n'a point de fiel, qui ne mord point, qui

(1) Josué, II, 18 et 19.
(2) Exode, XII, 46.
(3) LXVII, 6.

« n'a point de griffes pour déchirer, qui aime à de-
« meurer avec les hommes, qui ne connaît qu'une
« maison. Ils font ensemble leurs petits, ils sortent
« ensemble, passent leur vie ensemble, s'entre-témoi-
« gnent leur affection par de petits baisers, et gar-
« dent en toutes choses la paix et la concorde. Telle
« est la simplicité qui doit être dans l'Église, et qui
« la montre; telle est la charité qui doit s'y observer.
« Il faut qu'on y voie un amour de colombe et une
« douceur d'agneau. Que fait dans le cœur d'un chré-
« tien la férocité des loups, la rage des chiens, le
« venin des serpens, la cruauté des bêtes farouches ?
« Ne devons-nous pas nous réjouir quand des gens
« de cette sorte sont séparés de l'Église, de peur
« qu'ils ne gâtent les colombes et les brebis de Jésus-
« Christ? L'amertume ne peut s'accorder avec la
« douceur, ni les ténèbres avec la lumière, ni la pluie
« avec le beau tems, ni la guerre avec la paix, ni la
« fécondité avec la stérilité, ni la sécheresse avec les
« sources d'eau, ni la tranquillité avec la tempête.

« Nul ne doit s'imaginer que les bons puissent
« sortir de l'Église. Le vent n'emporte point le fro-
« ment, et un arbre bien enraciné n'est point arraché
« par la tempête. Il n'y a que la paille légère qui
« serve de jouet aux vents, et que les arbrisseaux qui
« cèdent à la violence des tourbillons. L'apôtre saint
« Jean reprend et déteste en même tems des gens de
« cette sorte. Il dit (1) :

(1) Première épître de saint Jean, II, 19.

« Ils sont sortis du milieu de nous; mais ils « n'étaient pas de nous; car s'ils eussent été de nous, « ils seraient demeurés avec noüs.

« Telle est la cause de tant d'hérésies qui se sont « élevées et s'élèvent tous les jours, de ce que des « esprits mal faits ne sauraient demeurer en paix, de « ce que des brouillons et des perfides ne sauraient « conserver l'unité; et Notre-Seigneur, qui nous laisse « l'usage de notre libre arbitre, permet et souffre que « ces choses arrivent, et son but est évident. Tandis « que la vérité sonde nos cœurs et nos esprits, cette « épreuve fera connaître clairement ceux dont la foi « est ferme et sincère. C'est ce que déclare le Saint-« Esprit par la bouche de l'apôtre (1):

« Il faut qu'il y ait même des hérésies, afin que « l'on reconnaisse ceux d'entre vous qui sont d'une « vertu éprouvée.

« C'est ainsi que les fidèles et les perfides se recon-« naissent. C'est ainsi qu'avant même le jour du ju-« gement, et dès ici-bas, les bons seront séparés « d'avec les méchans, et le froment d'avec la paille. « Ce sont ces sortes de personnes qui, sans aucune « disposition divine, s'élèvent eux-mêmes sur une « troupe de téméraires qui s'établissent prélats contre « les lois de l'ordination, qui s'attribuent le nom d'é-« vêque (2), quoique nul ne les admette à l'épiscopat. « Le Saint-Esprit les désigne dans les Psaumes quand

(1) Première épître de saint Paul aux Corinthiens, XI, 19.

(2) L'auteur désigne ici Félicissime et Novatien.

« il parle des pécheurs qui perdent la foi pour s'as-
« seoir dans la chaire de la contagion (1). Ce sont des
« serpens qui corrompent artificieusement la vérité,
« qui lancent avec leurs langues un venin mortel,
« dont le discours s'insinue comme un chancre, et
« dont le commerce est un poison qui pénètre jus-
« qu'au cœur. »

Troisième suite du Traité de saint Ciprien sur l'unité de l'Église. Portrait des hérétiques, et fausseté de leurs raisonnemens.

251.

XLVI. C'est contre ces gens-là que crie Notre Seigneur; c'est pour arrêter le peuple voulant suivre leur erreur, qu'il dit (2):

« N'écoutez point ce que disent les faux prophètes;
« car les visions de leur cœur les trompent. Ils par-
« lent; mais ce n'est pas après le Seigneur. Ils disent
« à ceux qui me blasphèment: — Le Seigneur a parlé;
« la paix sera sur vous; — et à tous ceux qui mar-
« chent dans la perversité de leur cœur — le mal ne
« viendra pas sur vous — ... (3). Je ne leur ai point

(1) Psaumes I, 1.
(2) Jérémie, XXIII, 16 et 17.
(3) Id., 21 et 22.

« parlé, et ils prophétisaient. S'ils eussent assisté à « mon Conseil, ils auraient annoncé ma parole à mon « peuple, et ils l'auraient détourné de ses voies per- « verses et de ses conseils détestables.

« C'est d'eux que parle encore Notre Seigneur, « quand il dit (1) :

« Ils m'ont abandonné, moi, source d'eau vive, « pour se creuser des citernes, fosses entr'ouvertes, « qui ne peuvent retenir l'eau.

« Ne pouvant y avoir qu'un seul batême, ils croient « pouvoir batiser de nouveau. Ayant abandonné la « fontaine de vie, ils promettent la grace de l'eau « vivifiante et salutaire. Ils ne nettoient pas les « hommes, mais les souillent encore davantage; ils « ne purifient pas leurs crimes, ils les accroissent. « Cette naissance n'engendre pas des enfans à Dieu, « mais au diable. Comment ceux qui sont nés du « mensonge peuvent-ils recevoir les promesses de la « vérité? Comment ceux qui sont engendrés de la « perfidie peuvent-ils conserver la grace de la foi? « Ou comment ceux-là peuvent-ils obtenir la récom- « pense de la paix, qui, par une fureur séditieuse, « ont rompu la paix du Seigneur?

« Et qu'ils ne se prévalent point de ce qu'a dit « Notre Seigneur (2) que partout où il y aura deux « ou trois personnes assemblées en son nom, il sera « avec eux; car ceux qui allèguent ce passage sont « des corrupteurs et de faux interprètes de l'Évan-

(1) Id., II, 13.

(2) Évangile de saint Matthieu, XVIII, 20.

« gile. Ils ne produisent que la fin du passage, et « laissent ce qui précède; ils ne font mention que « d'une partie, et suppriment l'autre malicieusement. « Comme ils sont retranchés de l'Église, ils retran- « chent les paroles de l'Écriture; car Notre Seigneur, « exhortant ses disciples à conserver l'union et la « paix, s'exprime ainsi :

« Je vous dis de nouveau que si deux d'entre vous « sont unis sur la terre, quelque chose qu'ils deman- « dent, il leur sera fait par mon Père qui est dans les « cieux; car partout où seront deux ou trois per- « sonnes assemblées en mon nom, là je suis au milieu « d'eux.

« Par où il montre qu'il n'a pas tant d'égard au « nombre qu'à l'union de ceux qui le prient; car il « dit :

« Si deux d'entre vous sont unis sur la terre.

« Il établit premièrement l'union et la concorde, « et nous enseigne à être bien d'accord ensemble. Or, « comment celui-là peut-il être d'accord avec quel- « qu'un, qui est désuni d'avec le corps de l'Église et « de tous les fidèles? Comment deux ou trois peuvent- « ils s'assembler au nom de Jésus-Christ, lorsqu'il est « certain qu'ils sont séparés de Jésus-Christ et de son « Évangile? Car nous ne nous sommes pas éloignés « d'eux; ce sont eux qui se sont éloignés de nous; et « tandis que, fesant des assemblées à part, ils ont « formé le schisme et l'hérésie, ils ont abandonné la « source et l'origine de la vérité. Or, Notre-Seigneur « parle de son Église et parle à ceux qui y sont quand

« il dit que s'ils s'entendent bien et si, selon qu'il leur « a commandé, ils prient avec union de cœurs, « quoiqu'ils ne soient que deux ou trois, ils pourront « obtenir de la majesté de Dieu ce qu'ils demanderont. « Voici ses paroles :

« Partout où seront deux ou trois personnes assem« blées en mon nom, là je suis au milieu d'eux.

« C'est-à-dire avec ceux qui sont simples et paisi« bles, avec ceux qui craignent Dieu et qui gardent « ses commandemens. Quand ils ne seraient que deux « ou trois de cette sorte, il assure qu'il sera avec eux. « C'est ainsi qu'il fut avec les trois enfans de Babi« lone (1), dans la fournaise ardente; et parce qu'ils « étaient simples et bien unis, il envoya un vent frais « pour détourner les flammes qui les environnaient. « C'est ainsi, et par la même raison, qu'il se trouva « avec les deux apôtres (2) qui étaient prisonniers, « et qu'après avoir lui-même ouvert les portes de la « prison, il les remit dans la place publique pour « continuer à prêcher au peuple la parole qu'ils lui « avaient déjà fidèlement annoncée. Lors donc qu'il « dit :

« Partout où sont deux ou trois personnes assem« blées en mon nom, là je suis au milieu d'eux,

« Il n'a pas voulu diviser l'Église puisque c'est lui « qui l'a établie et formée; mais, reprochant aux per« fides leur discorde, et recommandant la paix aux « fidèles, il fait voir qu'il est plutôt avec deux ou

(1) Daniel, III, 23.

(2) *Acta apost.*, V, 19.

« trois qui prient unanimement ensemble, qu'avec « plusieurs qui sont désunis; et que la prière de peu « de personnes bien d'accord a plus de pouvoir que « celle d'une multitude discordante. C'est pour cela « que, nous donnant des règles pour prier, il « dit (1) :

« Quand vous irez pour prier, pardonnez si vous « avez quelque chose contre quelqu'un, afin que votre « Père qui est dans les cieux vous pardonne. Il rap- « pelle de même de l'autel (2) celui qui y était venu « pour sacrifier étant mal avec quelqu'un; il lui com- « mande de s'accorder premièrement avec son frère, « et puis d'offrir son présent à Dieu dans un esprit de « paix. C'est ainsi que Dieu ne regarda point les « présens de Caïn (3) parce que celui-là ne pouvait « pas être en bonne intelligence avec Dieu, qui ne « l'était pas avec son frère à cause de sa ja- « lousie. »

(1) Évangile de saint Marc, XI, 25.
(2) Évangile de saint Matthieu, V, 23.
(3) Genèse, IV, 5.

Quatrième suite du Traité de saint Ciprien, sur l'unité de l'Église. Le martire ne peut expier le schisme.

251.

XLVII. « Quelle paix donc se promettent de la « part de Dieu ceux qui n'ont point de paix avec « leurs frères? Quels sacrifices peuvent célébrer ceux « qui ont de la jalousie contre les évêques? Croient-« ils que Jésus-Christ soit avec eux lorsqu'ils sont « ensemble, n'étant ensemble que hors de l'Église? « Quand ils souffriraient la mort pour la confession « de son nom, tout leur sang n'est pas capable d'ef-« facer cette faute (1). Le schisme est un crime si « énorme, que la mort même ne peut l'expier. Celui-« là ne peut être martir, qui n'est point dans l'Église. « Celui-là ne peut arriver au royaume, qui aban-« donne celle qui doit régner. Jésus-Christ nous a « donné la paix, il nous a commandé d'être bien unis, « il nous a ordonné de conserver inviolables les liens « de la charité; celui-là donc ne peut être martir qui « ne garde pas la charité fraternelle. C'est ce que « témoigne l'apôtre saint Paul lorsqu'il dit (2) :

« Quand j'aurais toute la foi possible, jusqu'à

(1) Leur séparation de l'Église.

(2) Première épître aux Corinthiens, XIII. 2 8.

« transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, « je ne suis rien : et quand je distribuerais toutes « mes richesses pour nourrir les pauvres, et que je « livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai point « la charité, tout cela ne me sert de rien. La charité « est magnanime, la charité est douce, la charité « n'est point jalouse, ni indiscrète, ni orgueilleuse, « ni colère, ni maligne. Elle aime tout le monde, « elle croit tout, espère tout, supporte tout. Enfin la « charité ne sera jamais détruite.

« La charité, dit-il, ne sera jamais détruite; car « elle subsistera toujours dans le paradis; elle demeu-« rera éternellement, parce que les fidèles seront « éternellement unis ensemble. La discorde n'existe « point dans le royaume des cieux. Celui qui, par « une division criminelle, a violé l'amour de Jésus-« Christ, n'aura point de part aux récompenses de « Jésus-Christ qui a dit (1) :

« C'est mon commandement que vous vous aimiez « les uns les autres, comme je vous ai aimés.

« Celui qui n'a point la charité, n'a point Dieu « avec lui. Écoutez ce que dit le bienheureux apôtre « saint Jean (2) :

« Dieu est amour; et quiconque demeure dans « l'amour, demeure en Dieu, et Dieu en lui.

« Ils ne peuvent pas demeurer avec Dieu, parce « qu'ils n'ont pas voulu demeurer en paix dans l'Église.

(1) Évangile de saint Jean, XV, 12.

(2) Première épître de saint Jean, IV, 16.

« Ils ont beau être exposés au feu, et aux bêtes; ce « ne sera pas la couronne de leur foi, mais la peine « de leur perfidie; ce ne sera pas une mort glorieuse, « mais un désespoir. Un homme de la sorte peut être « tué; mais il ne peut pas être couronné.

« Il se dit chrétien, comme souvent le diable se dit « le Christ, selon le témoignage de Notre Seigneur « même (1) :

« Plusieurs viendront en mon nom, disant : Moi, « je suis le Christ; et ils en séduiront plusieurs.

« Comme donc le diable n'est pas Jésus-Christ, « quoiqu'il se couvre faussement de son nom, celui-là « de même ne doit pas passer pour chrétien, qui ne « demeure pas dans la vérité de l'Évangile et de la « foi. Prophétiser, chasser les démons, faire de « grands miracles, tout cela est admirable, et néan- « moins, avec tout cela, on n'entre point dans le « royaume des cieux, si l'on ne marche dans le droit « chemin. C'est ce que Notre Seigneur déclare quand « il dit (2) :

« Plusieurs me diront en ce jour-là : — Seigneur, « Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre « nom, et chassé les démons en votre nom, et fait « beaucoup de prodiges en votre nom? — Et alors je « leur déclarerai : — Je ne vous ai jamais connus; re- « tirez-vous de moi, vous qui opérez l'iniquité.

« Il faut vivre dans la justice si nous voulons que

(1) Évangile de saint Marc, XIII, 6.

(2) Évangile de saint Matthieu, VII, 22 et 23.

« notre juge nous soit favorable. Il faut obéir à Dieu, « si nous prétendons qu'il nous récompense. Notre « Seigneur, dans l'Évangile, voulant abréger le « chemin de notre espérance et de notre foi, nous « dit (1) :

« Le Seigneur est ton Dieu, ton seul Dieu. Et tu « aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et « de toute ton ame, de toute ta pensée et de toute « ta force. C'est là le premier commandement; et le « second, semblable au premier : tu aimeras ton pro- « chain comme toi-même.

« Et (2) : ces deux commandemens renferment « toute la loi et les prophètes.

« Il a enseigné en même tems l'unité et l'amour, et « il a renfermé tous les prophètes et toute la loi en ces « deux commandemens. Mais quelle unité ou quel « amour garde celui qui, transporté d'une fureur sé- « ditieuse, divise l'Église, renverse la foi, trouble la « paix, détruit la charité, profane les sacremens?

« Il y a long-tems, mes très chers frères, que ce « mal est éclos; mais maintenant il prend un nouvel « accroissement et de nouvelles forces, parce que « cela doit arriver ainsi sur la fin du monde, selon « que le Saint-Esprit nous en avertit par l'apôtre qui « dit (3) :

« Dans les derniers jours, les tems seront difficiles

(1) Évangile de saint Marc, XII, 29-31.

(2) Évangile de saint Matthieu, XXIX, 40.

(3) Seconde épître à Timothée, III, 2-9.

« et périlleux. Il y aura des hommes amateurs d'eux-
« mêmes, avares, fiers, superbes, médisans, dés-
« obéissans à leurs pères et à leurs mères, ingrats,
« impies, dénaturés, sans foi et sans parole, calom-
« niateurs, intempérans, inhumains, ennemis des
« gens de bien, traîtres, insolens, enflés d'orgueil,
« ayant plus d'amour pour la volupté que pour Dieu;
« qui auront une apparence de piété, mais qui en re-
« nonceront la vérité et l'esprit. Fuyez encore ceux-là;
« car il y en a parmi eux qui s'insinuent dans les
« maisons, et qui entraînent après eux, comme cap-
« tives, des femmes chargées de péchés, et possédées
« de diverses passions, lesquelles apprennent toujours
« sans jamais connaître la vérité. Or, comme Jamnès
« et Mambrès résistèrent à Moïse (1), ceux-ci de
« même résistent à la vérité. Ce sont des hommes
« corrompus dans l'esprit, et pervertis dans la foi;
« mais le progrès qu'ils feront s'arrêtera; car leur
« folie sera connue de tout le monde, comme le fut
« alors celle de ces magiciens. »

(1) C'est le nom des enchanteurs de Pharaon, dont il est question dans l'Exode, VII, 11, et qui opposèrent leurs prodiges aux miracles de Moïse. Pline le Naturaliste, chapitre 1er du livre XXX, dit : « Une secte de magiciens reconnaît pour chefs Moïse, Jannès, « Lotapés et des Juifs, tous postérieurs de plusieurs milliers d'an« nées à Zoroastre. » Pline parle ici de Zoroastre l'ancien qu'il a très bien distingué de celui qui vivait sous Darius, fils d'Histaspès. Eusèbe, dans sa Préparation évangélique, livre IX, sur l'autorité du pithagoricien Numénius, affirme que Moïse, en Égipte, eut à combattre deux écrivains et magiciens, Jamnès et Mambrès,

Cinquième suite du Traité de saint Ciprien sur l'unité de l'Église. Schismes prédits par l'apôtre et punis par Dieu.

251.

XLVIII. « Tout cela s'accomplit aujourd'hui, et « nous éprouvons maintenant que les hommes et les « tems sont tels qu'ils doivent être à la fin du monde. « La rage de l'ennemi croissant tous les jours, les « hommes sont plus aisés à surprendre; ils sont plus « superbes, plus envieux, plus aveuglés par leurs « passions, plus impies, plus arrogans, plus que- « relleurs, plus colères. Que néanmoins la perfidie « des autres ne nous ébranle point; mais plutôt qu'elle « fortifie notre foi, puisque c'est l'accomplissement « des prophéties. Comme quelques-uns commencent à « être tels parce que cela a été prédit, que les autres « se donnent de garde d'eux parce que cela a été « prédit de même, et que Notre Seigneur a dit (1):

« Prenez garde à vous; vous voyez que je vous ai « tout prédit.

« Évitez, je vous prie, ces sortes de personnes, et « fuyez leur entretien, comme une chose mortelle et « contagieuse, suivant cette parole de l'Écriture (2):

(1) Évangile de saint Marc, XIII, 23.

(2) L'Ecclésiastique, XXVIII, 28.

« Environne tes oreilles d'une haie d'épines; n'é-
« coute pas la langue perverse.

« Et encore (1) :

« Les mauvais entretiens corrompent le bon na-
« turel.

« Notre Seigneur nous avertit de fuir ces sortes de
« personnes; il nous dit (2) :

« Laissez-les : ils sont aveugles et conducteurs
« d'aveugles; or, si un aveugle conduit un aveugle,
« ils tombent tous deux dans la fosse.

« Il faut fuir un homme séparé de l'Église, quel
« qu'il soit; car (3)

« Un tel homme est perverti, et il pèche, étant
« condamné par son propre jugement.

« Celui-là croit-il être avec Jésus-Christ, qui
« s'élève contre les prêtres de Jésus-Christ, qui se
« sépare du clergé et du peuple? Il prend les armes
« contre l'Église, il combat la disposition de Dieu
« même. C'est un ennemi de l'autel et du sacrifice de
« Jésus-Christ. C'est un traître, un impie, un ser-
« viteur désobéissant, un fils dénaturé, un faux frère,
« qui, méprisant les évêques et abandonnant les
« prêtres de Dieu, ose élever un autre autel, faire
« une autre prière (4), profaner la vérité de la victime
« du Seigneur par de faux sacrifices. Mais il oublie

(1) Première épître aux Corinthiens.

(2) Évangile de saint Matthieu, XV, 14.

(3) Épître de saint Paul à Tite, III, 11.

(4) Différente de celle du sacrifice de l'autel. C'était ce que fesait Novatien. Voyez ci-dessus, p. 120 et 121.

« que quiconque va contre ce que Dieu a ordonné, « reçoit le châtiment de son audace.

« C'est ainsi que (1) Coré, Dathan et Abiron, qui « voulurent usurper sur Moïse et sur Aaron le pou- « voir de sacrifier, portèrent sur-le-champ la peine « de cet attentat; car la terre, s'étant ouverte sous « leurs piés, les engloutit tout vivans, et la colère de « Dieu irrité ne tomba pas seulement sur les auteurs « de la sédition; mais un feu sortant de l'autel en « consuma deux cent cinquante autres qui avaient « été complices de leur fureur et de leur témérité. « L'Écriture nous fait voir par ce récit que c'est s'at- « taquer à Dieu même que de vouloir détruire ce « qu'il a ordonné. C'est ainsi que le roi Ozias (2) « mettant la main sur l'encensoir, et voulant sacrifier « de force contre la loi de Dieu, sans avoir égard à « la résistance du prêtre Azarias, fut frappé de lèpre « sur le front, qui est la partie du visage où sont « marqués ceux qui reçoivent la grâce de Dieu (3). « De même les enfans d'Aaron (4), qui mirent un « feu étranger sur l'autel, tombèrent morts sur la « place en présence du Seigneur irrité. Or, ceux-là « les imitent qui, méprisant la tradition divine, cou- « rent après des doctrines nouvelles, et introduisent

(1) Nombres, XVI, 1.

(2) Second livre des Paralipomènes, XXVI, 18. Ce roi Ozias est appelé Azarias dans le quatrième livre des Rois, où il est dit qu'il était lépreux, XV, 5.

(3) C'est-à-dire le batême.

(4) Lévitique, X, 1 et 2.

« des traditions humaines. Ce sont eux que re-
« prend Notre Seigneur dans son Évangile, quand il
« dit (1) :

« Vous rejetez les commandemens de Dieu, pour
« conserver la tradition des hommes.

« Ce crime-là est pire que celui de ceux qui sont
« tombés pendant la persécution ; et néanmoins ils
« sont mis en pénitence, et ils tâchent d'apaiser la
« colère de Dieu par une pleine satisfaction (*art.* XXX-
« XXXVIII). Ceux-ci demandent à rentrer dans l'Église,
« et ceux-là se révoltent contre l'Église. Ceux-ci
« peuvent être excusés sur la violence qu'on leur a
« faite, et le crime de ceux-là est tout volontaire.
« Celui qui est tombé n'a fait tort qu'à lui-même, au
« lieu que celui qui a fait un schisme ou une hérésie
« en a surpris plusieurs en les entraînant avec lui. Il
« ne s'agit ici que de la perte d'une seule ame, et là
« plusieurs courent le danger de se perdre. L'un re-
« connaît au moins sa faute, la pleure, en a du regret ;
« l'autre, orgueilleux dans son péché, s'y complaît,
« sépare les enfans de la mère, débauche au pasteur
« ses brebis, et renverse les sacremens divins. Celui
« qui est tombé n'a péché qu'une seule fois, et l'autre
« pèche tous les jours. Enfin un apostat, souffrant
« ensuite le martire, peut entrer dans le paradis ; au
« lieu qu'un schismatique, qui est tué hors de l'Église,
« ne peut avoir part aux récompenses de l'Église.

« Que personne, mes très chers frères, ne s'étonne

(1) L'Évangile de saint Marc, VII, 8.

« d'en voir, même parmi les confesseurs, qui s'enga-
« gent dans le schisme; car la confession du nom de
« Jésus-Christ ne nous met pas à couvert des embû-
« ches du diable, et ne nous assure pas contre tous
« les dangers auxquels nous sommes exposés pendant
« cette vie : autrement les confesseurs ne tomberaient
« jamais dans l'adultère et les autres crimes où nous
« en voyons avec douleur tomber quelques-uns. Un
« confesseur, quel qu'il soit, n'est pas plus grand ni
« plus vertueux que Salomon, ni plus chéri de Dieu.
« Cependant nous voyons qu'après avoir marché
« long-tems dans la voie du Seigneur, et obtenu de
« lui une infinité de grâces, il abandonna cette voie,
« et perdit toutes les grâces qu'il avait reçues. L'Écri-
« ture dit (1) :

« Dieu suscita un adversaire (2) contre Salo-
« mon.

« C'est pourquoi il est écrit (3) :

« Garde ce que tu as, de peur que quelqu'autre ne
« reçoive ta couronne.

« Car Dieu ne dirait pas que la couronne de justice
« peut être ôtée, et ne menacerait pas de ce malheur,
« si ce n'était une conséquence nécessaire de perdre
« la couronne quand on a perdu la justice. »

(1) Troisième livre des Rois, XI, 14.

(2) L'hébreu dit *Satan*, mot qui signifie adversaire.

(3) Apocalypse, III, 11.

Sixième suite du Traité de saint Ciprien sur l'unité de l'Église. La gloire des confesseurs ne les rend pas infaillibles.

251.

XLIX. « La confession de Jésus-Christ est le com-
« mencement de la gloire, mais n'en est pas le cou-
« ronnement ; et puisqu'il est écrit que (1)
« Il n'y aura de sauvé que celui qui persévérera
« jusqu'à la fin,
« Tout ce qui précède la fin est un degré pour
« arriver au salut, mais n'est pas le salut. C'est un
« confesseur ; mais le danger est plus grand après la
« confession, parce que l'ennemi est plus irrité. C'est
« un confesseur ; il doit donc se tenir plus attaché à
« l'Évangile, puisque c'est par l'Évangile que Notre
« Seigneur lui a donné la gloire qu'il possède ; car
« Notre Seigneur dit (2) :
« On exigera beaucoup de celui à qui l'on a donné
« beaucoup ;
« Et l'on exige plus de reconnaissance de celui qui
« reçoit plus d'honneur. Que personne ne se serve de
« l'exemple d'un confesseur pour se perdre : que per-
« sonne n'apprenne de lui à être injuste, insolent,

(1) Évangile de saint Matthieu, X, 22.
(2) Évangile de saint Luc, XII, 48.

« perfide. C'est un confesseur; qu'il soit donc humble, « doux et retenu, afin que celui qui porte le nom de « confesseur de Jésus-Christ, imite Jésus-Christ qu'il « confesse; car puisque Jésus-Christ dit (1) :

« Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque « s'abaisse sera élevé;

« Et que lui-même n'a été élevé par son père que « parce qu'étant la parole, la vertu et la sagesse de « Dieu le père, il s'est humilié sur la terre; puisqu'il « nous a recommandé si expressément l'humilité dans « sa loi, et que son père ne lui a donné un nom si « excellent (2), qu'en récompense de son humilité, « comment pourrait-il aimer l'orgueil? C'est un con- « fesseur de Jésus-Christ; mais c'est pourvu que « dans la suite il ne donne point sujet de blasphémer « la majesté de Jésus-Christ. Qu'une langue qui a « confessé Jésus-Christ ne soit ni médisante, ni « querelleuse, ni séditieuse; et qu'après avoir proféré « des paroles glorieuses à Dieu, elle ne lance point « de venin contre ses frères et contre les prêtres de « Dieu! Mais si, après avoir confessé Jésus-Christ, « un confesseur tombe en des crimes détestables; s'il « flétrit la gloire de sa confession par le déréglement « de sa vie; s'il se souille d'ordure et de corruption; « en un mot si, abandonnant l'Église où il a été re- « connu confesseur, et rompant le lien de l'unité, il « trahit lâchement la foi qu'il a professée d'abord, il

(1) Id., XVIII, 14.

(2) Le nom de Jésus. C'est ce que dit saint Paul dans son épître aux Philippiens, II, 9.

« ne peut plus se vanter de sa confession comme s'il « était destiné pour la gloire, puisque cela ne servira « qu'à accroître ses châtimens; car Notre-Seigneur « choisit Judas pour l'un de ses apôtres, et toutefois « Judas le trahit ensuite.

« Mais comme les autres apôtres ne perdirent pas « leur foi et leur fermeté pour avoir été abandonnés « par ce traître, l'infidélité de quelques confesseurs « ne détruit pas la sainteté et la dignité de tous. « Le bienheureux apôtre dit dans son épître aux « Romains (1):

« Si quelques-uns d'eux n'ont pas cru, leur infidé-« lité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non sans « doute; car Dieu est véritable et, tout homme est « menteur.

« La plus grande et la meilleure partie des confes-« seurs demeure ferme dans sa foi et dans la vérité « de la loi du Seigneur; et ceux qui se souviennent « qu'ils ont reçu la grâce (2) dans l'Église par la mi-« séricorde de Dieu, ne rompent point la paix de « l'Église. Leur fidélité même est d'autant plus loua-« ble, qu'étant unis par une même confession avec « ceux qui se sont retirés de l'Église, ils ne les ont « pas imités dans leur perfidie. Éclairés de la pure et « véritable lumière de l'Évangile, ils sont aussi zélés « pour conserver la paix de Jésus-Christ, qu'ils ont « été généreux pour maintenir sa gloire.

(1) III, 3 et 4.

(2) De confesser le nom de Jésus-Christ.

« Je souhaite véritablement, mes très chers frères, « qu'aucun des fidèles, s'il se peut, ne périsse, et que « l'Église, cette bonne mère, ait la joie de recueillir « dans son sein tous ses enfans bien unis. Je le sou- « haite, et je vous y exhorte de tout mon cœur. Mais « néanmoins, si mes conseils salutaires ne sont pas « capables de ramener dans la voie du salut quelques « auteurs du schisme qui demeurent dans une obsti- « nation aveugle et furieuse, qu'au moins les autres, « qui se sont laissé surprendre par leur simplicité, « se retirent du piége où ils sont tombés, qu'ils sor- « tent de leur erreur, et qu'ils rentrent dans le « droit chemin! Voici ce que dit saint Paul sur ce « sujet (1) :

« Nous vous ordonnons, mes frères, au nom de « Notre-Seigneur Jésus-Christ, que vous ayez à vous « séparer de tous ceux d'entre nos frères qui se con- « duisent d'une manière déréglée, et non selon la « tradition qu'ils ont reçue de nous.

« Et ailleurs (2) :

« Que personne ne vous séduise par de vains dis- « cours! car c'est là ce qui attire la colère de Dieu sur « les opiniâtres. N'ayez donc rien de commun avec « eux!

« Il faut s'éloigner des pécheurs, ou plutôt il faut « les fuir, de peur que si l'on se joint à eux et qu'on « marche avec eux dans la voie de l'erreur, on ne

(1) Seconde épître aux Thessaloniciens, III, 6.

(2) Épître aux Éphésiens, V, 6 et 7.

« devienne complice de leur crime. Il n'y a qu'un « Dieu, qu'un Jésus-Christ, qu'une Église, qu'une « foi et qu'un peuple fidèle uni en un même corps par « le lien indissoluble de la concorde. L'unité ne peut « pas être divisée, et un corps ne subsiste plus quand « il est démembré et mis en pièces. Quiconque se « sépare du tronc (1), ne peut plus avoir de vie, et « perd le fondement du salut. Le Saint-Esprit dit « dans les Psaumes (2) :

« Quel est l'homme qui veut la vie, qui soupire après « les jours de bonheur? Qu'il préserve sa langue de la « calomnie, et ses lèvres des discours artificieux! « qu'il s'éloigne du mal et pratique le bien! qu'il « cherche la paix et la poursuive sans relâche!

« Un enfant de la paix doit chercher la paix et « travailler à la maintenir; il faut que celui qui con- « naît et qui aime le lien de la charité, s'abstienne de « tous les discours qui sont capables de l'altérer. »

(1) Le latin dit : *Quidquid à matrice discesserit.* On retrouvera ci-après, p. 250, cette même expression traduite littéralement.

(2) Psaume XXXIII, V, 12, 13 et 14.

Septième et dernière suite du Traité de saint Cyprien sur l'unité de l'Église. Nécessité de la paix. La foi devient languissante.

251.

L. « Notre-Seigneur, étant proche de sa passion,
« parmi ses autres enseignemens divins et salutaires,
« nous a laissé celui-ci (1):

« Je vous laisse la paix; je vous donne ma paix.

« Voilà l'héritage que Jésus-Christ nous a laissé. Il
« nous a promis la jouissance de toute sorte de biens,
« pourvu que nous conservions la paix. Si donc nous
« sommes les héritiers de Jésus-Christ, demeurons
« dans la paix de Jésus-Christ. Si nous sommes les
« enfans de Dieu, soyons doux et paisibles. Jésus-
« Christ dit encore (2):

« Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils sont ap-
« pelés enfans de Dieu!

« Il faut que les enfans de Dieu soient pacifiques;
« il faut qu'ils soient doux, simples, unis. Cette union
« florissait parmi les fidèles du tems des apôtres, et

(1) Évangile de saint Jean, XIV, 27.

(2) Évangile de saint Matthieu. V, 9.

« l'on voyait entr'eux une charité admirable. L'Écri-
« ture sainte le témoigne quand elle dit (1) :

« La multitude de ceux qui croyaient, n'avait « qu'un cœur et qu'une ame.

« Et encore (2) :

« Tous persévéraient unanimement dans la prière « avec les femmes, avec Marie, mère de Jésus, et ses « frères (3).

« C'est aussi pour cela que leurs prières étaient si « efficaces, et qu'ils pouvaient s'assurer d'obtenir de « Dieu tout ce qu'ils demandaient.

« Mais maintenant cette union est autant diminuée « parmi nous, que les bonnes œuvres qui en sont la « suite. Alors ils vendaient leurs maisons et leurs « héritages, et en donnaient le prix aux apôtres pour « le distribuer aux pauvres, afin de s'acquérir un « trésor dans le ciel. A présent nous ne donnons pas « seulement la dîme de notre revenu, et au lieu que « Notre-Seigneur nous commande de vendre notre « bien, nous achetons au contraire, et l'augmentons. « C'est ainsi que la vigueur de la foi s'est éteinte « parmi nous; c'est ainsi que la force des fidèles est « languissante, et c'est pourquoi Notre-Seigneur, « envisageant le tems où nous sommes, dit (4) :

« Quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous « qu'il trouve de la foi sur la terre?

(1) Actes des apôtres, IV, 32.

(2) Id., I, 14.

(3) C'est-à-dire les parens de Jésus-Christ.

(4) Évangile de saint Luc, XVIII, 8.

« Nous voyons l'accomplissement de cette parole. « Il n'y a plus de crainte de Dieu, plus de justice, « plus de charité, plus de bonnes œuvres, plus de foi. « Personne ne pense aux choses à venir. Nul ne con-« sidère le jour du Seigneur, le jour de la colère d'un « Dieu, les supplices préparés pour les incrédules, les « tourmens éternels qui attendent les perfides. Si « nous avions de la foi, nous aurions aussi de la « crainte; mais parce que nous ne croyons rien, nous « ne craignons rien non plus. Que si nous craignions « quelque chose, nous nous en donnerions de garde, « et conséquemment nous l'éviterions aussi. Aimons-« nous donc autant que nous pouvons, mes très chers « frères, et sortant de l'assoupissement de notre pa-« resse, veillons à observer les préceptes de Notre-« Seigneur. Soyons tels qu'il nous ordonne d'être, « quand il dit (1) :

« Que vos reins soient entourés d'une ceinture, et « que vos lampes brûlent en vos mains, comme des « serviteurs qui attendent que leur maître revienne « des noces, se tenant prêts à lui ouvrir dès qu'il « frappera à la porte! Bienheureux sont ces servi-« teurs que leur maître trouvera veillant quand il « viendra!

« Il faut que nous soyons ceints, de crainte que, le « jour du combat étant venu, il ne nous surprenne « embarrassés! Que notre lumière éclate dans nos « bonnes œuvres, afin qu'elle nous conduise de la

(1) Évangile de saint Luc, XII, 35, 36 et 37.

« nuit du siècle à la clarté éternelle! Tenons-nous « toujours sur nos gardes dans l'attente de l'avéne- « ment imprévu de Notre-Seigneur, afin que, lorsqu'il « frappera à la porte, notre foi veille, et reçoive le « prix de notre vigilance. Si nous observons fidèle- « ment ces avis salutaires, le diable ne nous sur- « prendra jamais endormis; mais comme des servi- « teurs soigneux et vigilans, nous régnerons éternel- « lement avec Jésus-Christ. »

Saint Ciprien, pour composer cet ouvrage, s'était pénétré de celui de Tertullien sur ce que ce dernier nomme les *prescriptions*, dont le plan était de combattre les hérésies. On voit que le but de l'évêque de Carthage était assez différent. Cependant un auteur moderne (1) a cru devoir compléter l'un par l'autre, en les réunissant ensemble par fragmens détachés, ce qui m'a semblé faire perdre beaucoup à l'un et à l'autre. J'avoue que j'aime beaucoup mieux le plan dans lequel s'est renfermé le célèbre évêque de Marseille, Belzunce (2). Voulant combattre l'hérésie des jansénistes que leur entêtement avait rendus schismatiques, il prit la peine de traduire en français le livre de l'Unité de l'Église par saint Ciprien. Il le publia avec le texte latin et de très longues notes (3),

(1) M. Guillon, Bibliothèque choisie des pères de l'Église. Paris, 1824, III, 191.

(2) Cité parmi les bienfaiteurs de la société dans les Principes de Morale naturelle. Paris, 1834, II, 25.

(3) Livre de l'Unité de l'Église, par saint Ciprien, martir, évêque de Carthage; traduit en français avec des notes, par M. l'évêque de Marseille. Marseille, 1744, in-4°.

en suivant l'édition de 1726. Il parle dans une note (1) de la traduction de Lombert qui avait précédé la sienne dont elle ne diffère pas pour le sens, mais dont les expressions ne sont pas les mêmes. Dans sa préface, datée du 16 septembre 1743, jour auquel l'Église célèbre la fête de l'évêque de Carthage, M. de Belzunce, s'adressant au clergé et aux fidèles de son diocèse, leur dit :

« Nos soins, mes très chers frères, nos veilles, « notre travail, notre repos même, doivent être con- « sacrés à l'instruction et à la sanctification du « troupeau dont le souverain pasteur a bien voulu « nous confier la conduite.

« C'est donc pour satisfaire à nos obligations, « qu'étant allé, cette année, passer quelque tems « dans une respectable solitude de notre diocèse (2), « nous crûmes ne pouvoir rendre le séjour que nous « y ferions plus utile pour vous, qu'en traduisant « pour votre instruction le LIVRE DE L'UNITÉ DE « L'ÉGLISE, que nous mettons aujourd'hui entre vos « mains, avec des notes propres à vous en faciliter « l'intelligence.

« Il contribuera sans doute beaucoup plus que tout « ce que nous pourrions vous dire de nous-mêmes, à « instruire, à détromper, à réunir au sein de l'Église « catholique, ceux que le schisme peut en avoir sé-

(1) P. 3, marge de sa note *b*, où il cite l'édition de Rouen, 1716, peut-être d'après dom Ceillier, qu'il cite aussi en cet endroit. Mais plus bas, p, 17, il cite Lombert pour le combattre

(2) La Chartreuse de Montrieu.

« parés, et à précautionner contre les artifices des « Novateurs ceux qui ont le bonheur d'être dans « l'unité, et dont la foi ne s'est jamais démentie. »

Sixième lettre écrite l'an 251 par saint Ciprien au pape Corneille, au sujet de Policarpe d'Adrumet.

Ciprien à Corneille, son frère (1).

LI. « J'ai lu, mon très cher frère, la lettre que « vous m'avez envoyée par le prêtre Primitivus, notre « confrère, où vous témoignez avoir quelque peine « de ce que les lettres qu'on écrivait d'Adrumet au « nom de Policarpe vous étant adressées auparavant ; « depuis que Liberalis et moi y sommes arrivés, on « a commencé à les adresser aux prêtres et aux dia- « cres. Nous vous supplions de croire que cela ne s'est « fait ni par légèreté, ni à dessein de vous faire in- « jure. Mais c'est que les prêtres et les diacres d'A- « drumet ne savaient pas, à cause de l'absence de « Policarpe, leur évêque, que nous avions résolu, de « l'avis de plusieurs de nos collègues assemblés, d'en-

(1) C'est la lettre 45 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726; 44 dans celle de Rigault; 48 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam. Sur Adrumet, capitale de la Bizacène, voyez ci-dessus, p. 69.

« voyer à Rome nos collègues Caldonius et Fortunat,
« et qu'en attendant, toutes choses demeureraient en
« suspens jusqu'à ce qu'étant de retour, ils nous rap-
« portassent que tout était pacifié à votre égard, ou
« nous informassent au moins de ce qui se passait.
« C'est ainsi que, lorsque nous leur eûmes fait part de
« notre résolution, ils la suivirent comme les autres,
« afin de garder l'uniformité. Il y en a pourtant
« encore qui jettent le trouble dans les esprits par de
« faux rapports, quoique nous ayons exhorté ceux
« qui passaient la mer pour aller en des provinces
« éloignées, de reconnaître la racine et la matrice de
« l'Église catholique, et de s'y tenir inviolablement
« attachés. Mais parce que notre province est d'une
« grande étendue, et qu'elle comprend aussi la Nu-
« midie et les deux Mauritanies, de peur que le
« schisme arrivé à Rome ne troublât quelques-uns
« qui n'auraient pas été bien instruits des choses,
« nous avons jugé à propos, pour leur ôter tout
« scrupule, d'écrire à tous les évêques de ces lieux,
« pour les informer de tout ce qui s'est passé au
« sujet de votre ordination après en avoir été nous-
« mêmes parfaitement et pleinement informés, afin
« que tous nos collègues demeurassent fermement
« dans notre communion, c'est-à-dire dans l'unité et
« la charité de l'Église catholique : ce qui, par la
« grâce de Dieu, a parfaitement bien réussi ; car
« maintenant la vérité et l'autorité de votre épiscopat
« est tellement établie et reconnue par les réponses
« que nous avons reçues des évêques qui sont à

« Rome et par le rapport de nos collègues Étienne et « Pompée, Caldonius et Fortunat, que tout le monde « restera persuadé de votre innocence et de la justice « de votre ordination. Nous espérons de la bonté de « Notre-Seigneur qu'il affermira encore davantage « cette paix de l'Église catholique par celle de la « nôtre particulière, et que celui qui daigne élire les « évêques, et défendre ceux qu'il a élus, leur donnera « de la vigueur pour arrêter l'audace des méchans, « et de la douceur pour ménager la pénitence de « ceux qui sont tombés. »

Septième lettre écrite l'an 251, par Corneille à saint Ciprien, sur la faction de Novatien.

Corneille à saint Ciprien, son frère (1).

« Afin que cet homme scélérat (2) n'oubliât rien « de ce qui peut rendre ses supplices plus grands en « l'autre monde, après avoir été terrassé par la puis- « sance de Dieu, après que Maxime, Longin et « Machée ont été chassés d'ici, il fait encore de nou-

(1) C'est la 48e de Pamélius et de l'édition de 1726; la 47e de Rigault et de Lombert; la 50e dans l'édition d'Oxford; p. 236, dans celle d'Amsterdam.

(2) Novatien.

« veaux efforts pour se relever; car, comme je vous « l'ai mandé dans ma lettre précédente, que je vous ai « envoyée par le confesseur Augendus, je pense que « Nicostrate, Novat, Évariste, Primus et Denis, sont « arrivés où vous êtes. Ayez donc soin, s'il vous plaît, « d'avertir tous les évêques nos collègues et tous nos « frères que Nicostrate est coupable de plusieurs « crimes, et qu'outre qu'il a volé sa patrone (1) dont « il administrait le bien, il a encore emporté des « sommes considérables que l'Église lui avait confiées « en dépôt, crime dont il sera puni éternellement : « ajoutez qu'Évariste a été l'auteur du schisme et y a « plongé ceux qu'il gouvernait, en sorte que Zétus a « été élu évêque à sa place. Mais ce qu'a fait Évariste « ici est encore plus coupable que ce qu'il avait fait « parmi les siens. Vous voyez par là quels sont les « gens qui défendent le parti de cet homme hérétique « et schismatique (2).

« Adieu, mon très cher frère. »

On voit que cette lettre, avec les deux suivantes, fut portée à saint Ciprien par Nicéphore et Mettius. Il est bien clair que les deux livres composés par l'évêque de Carthage l'avaient été avant cette époque. On ne peut croire en effet que, dans un seul et même mois, celui de novembre 251, on puisse placer

(1) C'est qu'il était un affranchi. Voyez ci-dessus l'art. XXIII, p. 3.

(2) C'est-à-dire de Novatien.

à la fois tant d'événemens remarquables, la mort de Décius, la nouvelle de ce fait dans toutes les provinces, la paix de l'Église, la composition des deux livres écrits par Ciprien et envoyés à Rome, enfin le retour des confesseurs dans l'Église après la lecture de ces livres. Ce qui a fait croire le contraire à Péarson, c'est ce que nous lisons au commencement du livre des tombés (*art.* XXX) : « Enfin la paix a été « rendue à l'Église.... Nous commençons à reprendre « nos esprits; l'orage est passé, et le calme a succédé « à la tempête. » Pearson conclut de ce passage que Décius avait été puni de sa persécution contre la religion chrétienne. Mais Tillemont répond que, par la défection de Lucius Priscus et par les progrès qu'avaient faits les Goths, Décius eut un tel embarras dans ses affaires, que dès ce tems-là Dieu exerça une vengeance manifeste pour le sang des chrétiens. La paix se trouva ainsi établie dans l'Église, au moins dans celle d'Afrique. Mais il juge indigne de Ciprien, qui priait tous les jours pour l'empereur, de se réjouir du malheur de ce prince. Il soupçonne donc ou que cette phrase a été ajoutée après la mort de Décius, ou qu'elle se rapporte, soit au supplice du proconsul, soit à quelqu'autre événement. Au reste, pourquoi craindrait-on d'interpréter ces paroles de Ciprien, en les appliquant à Décius lui-même qui n'avait pas encore perdu alors l'empire avec la vie, mais qui était déjà dans une situation très fâcheuse? Rien n'empêchait que Ciprien, tout en priant chaque jour pour l'empereur, n'implorât aussi la vengeance divine pour

solliciter des malheurs utiles à la religion, surtout lorsqu'il ne nommait point Décius, et qu'il ne disait rien de sévère contre ce prince. Après la mort de Décius, il devint beaucoup plus véhément, comme on le verra dans la lettre qu'il écrivit à Antonien, où il l'appelle tiran et où il dépeint sa cruauté. Mais dans son Traité des tombés, il se contente d'un petit mot, avec tant de douceur, que l'on peut en conclure que Décius était encore sur le trône (1).

Huitième lettre écrite en 251, par Corneille à saint Ciprien, sur les confesseurs retournés à l'unité (2).

Corneille à Ciprien, son frère.

LII. « Autant nous avions été affligés de l'égare-« ment des confesseurs qui, surpris par les artifices « de cet homme fourbe et méchant (3), s'étaient sé-« parés de l'Église, autant nous avons été satisfaits et « rendu de très humbles actions de grâces à Notre-« Seigneur Jésus-Christ de ce qu'ayant reconnu leur

(1) *Vita sancti Cypriani*, dans l'édition de 1726, p. 79.

(2) C'est la lettre 46 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726; 45 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 49 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(3) L'antipape Novatien.

« erreur et la malice de ce serpent, ils sont retournés « sincèrement à l'Église de laquelle ils étaient « sortis. Et véritablement quelques-uns de nos frères, « d'une fidélité éprouvée et qui aiment parfaitement « la paix et l'unité, nous rapportaient d'abord qu'ils « étaient un peu adoucis; cependant cela n'était pas « encore suffisant pour nous faire croire qu'ils fussent « entièrement changés. Mais depuis, les confesseurs « Urbain et Sidonius vinrent trouver nos prêtres, « leur assurant que le prêtre et confesseur Maxime « désirait, aussi bien qu'eux, de retourner à l'Église. « Toutefois, comme ils avaient fait beaucoup de « choses que vous avez pu apprendre par les évêques « nos collègues et par mes lettres, et qu'il ne leur « fallait pas ajouter foi légèrement, nous exigeâmes « qu'on entendît de leur bouche ce qu'ils avaient fait « dire par des personnes interposées. Eux étant donc « venus, et les prêtres leur ayant reproché que plu- « sieurs lettres remplies de calomnies et de médi- « sances avaient été envoyées sous leur nom de tous « côtés, et avaient presque troublé toutes les Églises, « ils assurèrent avoir été surpris et ne savoir pas « même ce qu'elles contenaient : il reconnurent néan- « moins avoir fait schisme, et autorisé l'hérésie en « souffrant qu'on imposât les mains à Novatien « comme à un légitime évêque; mais ils prièrent « qu'on leur pardonnât cette erreur, et qu'on ne s'en « souvînt plus. Tout cela m'ayant été rapporté, je « jugeai à propos d'assembler les prêtres, afin de ré- « soudre ensemble comment on devait se comporter

« en cette occasion. Cinq évêques, qui sont encore ici, « s'y trouvèrent présens; et afin que vous sachiez « quels ont été les motifs et les raisons de chacun sur « cette affaire, je vous envoie nos avis, et vous les « trouverez au pié de cette lettre. Ensuite Maxime, « Urbain, Sidonius, Macaire, et la plupart de ceux « qui les avaient suivis dans leur schisme, vinrent « dans l'assemblée, demandant avec instance qu'on « oubliât tout ce qui s'était passé, et qu'on n'en parlât « plus, afin que toutes les injures étant remises de « part et d'autre, comme si on n'avait rien dit ni rien « fait, ils offrissent à Dieu un cœur net et pur sui- « vant cette parole de l'Évangile (1) :

« Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce « qu'ils verront Dieu !

« Il ne restait plus que d'avertir le peuple de tout cela, « et qu'il vît rentrés dans le sein de l'Église ceux qu'il en « avait vus avec douleur séparés depuis si long-tems. « Lors donc qu'on eut appris un si heureux change- « ment, ils accoururent tous en foule, tandis que les « confesseurs rendaient tout d'une voix mille actions « de graces à Dieu, pleurant de joie et embrassant « nos frères, comme si ce jour-là eût été le jour de « leur délivrance (2). Et pour vous rapporter ici « leurs mêmes paroles, voici ce qu'ils disaient :

« Nous savons que Corneille a été élu évêque de « l'Église catholique par Dieu tout-puissant, et par

(1) Évangile de saint Matthieu, V, 8.

(2) C'est-à-dire de leur sortie de prison.

« Jésus-Christ, Notre Seigneur. Nous confessons notre « erreur. Nous avons été surpris, nous avons été abusés, et bien qu'il semblât que nous communiquassions avec un homme hérétique et schismatique, « notre cœur néanmoins était continuellement tourné « vers l'Église ; car nous n'ignorons pas qu'il n'y a « qu'un Dieu, qu'il n'y a qu'un seul Seigneur, Jésus-« Christ que nous avons confessé, qu'il n'y a qu'un « Saint-Esprit, et qu'il ne doit y avoir qu'un évêque « dans l'Église catholique (1).

« Comment n'aurions-nous point été touchés de « cette confession qu'ils fesaient dans l'Église, et qui « était comme un renouvellement de celle qu'ils avaient « faite devant les magistrats! Nous avons donc com-« mandé au prêtre Maxime de reprendre sa place, et « reçu tous les autres avec de grandes acclamations « du peuple, remettant le jugement de toutes choses « à Dieu, à la puissance de qui tout est réservé.

« Voilà, mon très-cher frère, tout ce qui s'est passé; « nous vous l'avons écrit à l'heure même; nous avons « envoyé en hâte vers vous à l'issue de l'assemblée l'a-« colithe Nicéphore, afin que, sans aucun retardement, « vous en rendiez graces à Dieu tout-puissant et à Notre « Seigneur Jésus-Christ, comme si vous étiez présent « parmi nous. Nous croyons avec certitude que les « autres retourneront aussi bientôt à l'Église, lors-« qu'ils verront leurs chefs d'accord avec nous. Je

(1) Sans doute pour chaque église. Nous dirions aujourd'hui : qu'un seul pape. Mais alors l'évêque de Rome n'avait qu'une simple primatie sans titre spécial.

« pense, mon très cher frère, qu'il sera bon que vous « envoyiez cette lettre aux autres églises, afin que « tout le monde sache que la faction de cet homme hé- « rétique et schismatique se ruine de jour en jour.

« Adieu, mon très cher frère. »

A cette lettre était jointe la suivante :

Neuvième lettre écrite l'an 251, par Maxime et les autres confesseurs, à saint Ciprien, au sujet de leur retour à l'Église (1).

Maxime, Urbain, Sidonius et Macaire, à Ciprien, leur frère.

« Nous sommes certains, mon très cher frère, que « vous vous réjouirez aussi bien que nous, de ce qu'a- « près une mûre délibération, ayant plus d'égard que « par le passé à l'utilité et à la paix de l'Église, ou- « bliant tout ce qui s'est fait, et en laissant le juge- « ment à Dieu, nous nous sommes réconciliés avec « Corneille, notre évêque, et avec tout le clergé, au « grand contentement de toute l'Église et de tous nos

(1) C'est la lettre 50 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726; 49 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert. 53 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« frères qui nous ont reçus avec beaucoup de charité
« C'est ce dont nous sommes bien aises de vous assu
« rer par cette lettre.

« Nous souhaitons, mon très cher frère, que Dieu
« vous conserve long-tems en bonne santé. »

Dixième lettre écrite en 251 *par saint Ciprien à Corneille, sur les crimes de Novat* (1).

Ciprien à Corneille, son frère.

LIII. « C'est un effet de votre prudence et de votre
« affection, mon très cher frère, de nous avoir en-
« voyé si tôt l'acolithe Nicéphore, pour nous ap-
« prendre le retour heureux et glorieux de vos con-
« fesseurs, et nous prémunir contre les nouvelles et
« pernicieuses entreprises que font Novat et Novatien
« pour détruire l'Église de Jésus-Christ; car cette
« faction hérétique et criminelle, qui est déjà perdue
« sans ressource, et qui s'efforce de perdre les autres,
« étant venue ici, Nicéphore arriva le lendemain avec
« vos lettres. Elles nous ont appris, et nous l'avons
« fait savoir à tout le monde, qu'Évariste n'est plus

(1) Cette lettre est la réponse à la septième rapportée à l'art. LI. Elle est la lettre 49 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726; 48 dans celle de Rigault et dans la traduction de Lombert; 52 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« évêque, et n'est même pas demeuré laïque dans « l'Église de Jésus-Christ, mais, en étant sorti, est « errant et vagabond en des provinces éloignées, où « il tâche, après avoir fait naufrage dans la foi et dans « la vérité, d'en attirer d'autres auprès de lui dans « la même ruine. Elles nous ont aussi fait entendre « que Nicostrate a abandonné son diaconat, après « avoir, par un horrible sacrilége, volé le bien de « l'Église et dénié aux veuves et aux orphelins le dépôt « qui lui avait été confié. Ce n'est donc pas pour venir « en Afrique qu'il est sorti de Rome; mais il s'est enfui « de Rome pour éviter de subir la peine de ses crimes « et de ses brigandages. Et maintenant, déserteur de « l'Église et fugitif, comme s'il était changé en un « autre homme pour avoir changé de pays, il se vante « partout d'être confesseur de Jésus-Christ hors de « l'Église de Jésus-Christ. Car l'apôtre saint Paul « a dit (1) :

« L'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme; et ils ne feront tous deux qu'une « seule chair. Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-« Christ et dans l'Église.

« Le bienheureux apôtre, dis-je, nous rendant lui-« même ce témoignage de l'union de Jésus-Christ et « de l'Église qui sont joints ensemble par des liens « indissolubles, comment celui-là peut-il être avec « Jésus-Christ, qui n'est pas avec son épouse, c'est-« à-dire dans l'Église? Ou comment celui qui a dé-

(1) Épître aux Éphésiens, V, 31 et 32.

« pouillé et volé l'Église de Jésus-Christ en peut-il « usurper le soin et l'administration?

« Pour ce qui est de Novat, il n'était pas nécessaire « que vous en dissiez rien, puisque c'est plutôt à « nous de vous apprendre quel il est; car c'est un « homme qui aime la nouveauté, qui est rempli d'une « avarice insatiable, extrêmement vain et arrogant, « qui a toujours été ici en mauvaise réputation parmi « les évêques, et qu'ils ont toujours condamné tout « d'une voix comme un hérétique et un scélérat. Il « veut tout savoir pour trahir, il flatte pour tromper, « il est infidèle et perfide : c'est un flambeau de dis- « corde et de division, c'est un tourbillon qui fait « faire naufrage, et un ennemi du repos, de la paix et « de la tranquillité; enfin, lorsque Novat vous a « quitté, c'est-à-dire lorsque la tempête s'est éloignée « de vous, le calme est revenu en partie; les bons et « glorieux confesseurs, qui étaient sortis de l'Église « à sa sollicitation, y sont retournés quand il a été « hors de Rome. C'est ce même Novat qui a première- « ment jeté parmi nous les semences du schisme et de « la division (1), qui a séparé ici (2) quelques-uns « des fidèles d'avec leur évêque, qui, pendant la per- « sécution même, a formé une seconde persécution

(1) Il s'était joint à Félicissime contre saint Ciprien.

(2) *Istic*, c'est-à-dire à Carthage. Lombert traduit *istic* par ici, comme il a dû le faire plus bas où *istic* a évidemment ce sens. Ciprien fait ici allusion à ce que, pendant la persécution d'Afrique, c'est-à-dire lors de sa retraite, Novat avait séparé de lui quelques fidèles pour les mettre sous la direction de Félicissime.

« pour pervertir les esprits de nos frères. C'est lui « qui, sans ma permission et à mon insçu, par ses « brigues et par ses menées, a fait diacre Félicissime, « un de ses satellites. Après quoi, il s'en est allé « avec ceux de sa faction pour renverser l'Église de « Rome, où il a commis les mêmes désordres qu'ici, « ayant désuni une partie du peuple d'avec le clergé, « et mis la division parmi les fidèles qui étaient ex- « trêmement liés et unis ensemble; si ce n'est que « comme Rome est plus grande et plus considérable « que Carthage, il s'y est aussi voulu signaler davan- « tage, en sorte qu'au lieu qu'il n'avait fait ici qu'un « diacre contre l'Église, il a fait là (1) un évêque (2). « Mais il ne faut pas s'étonner des excès de ces sortes « de personnes; car les méchans sont emportés par « une espèce de fureur et de manie; et lorsqu'ils ont « commis les crimes qu'ils avaient médités, les re- « mords de leur conscience les troublent et les agitent; « il est impossible que ceux-là demeurent dans « l'Église de Dieu, qui, par le dérèglement de leur « conduite, en ont violé la paix et la discipline. Les « orphelins dépouillés, les veuves volées, l'Église « pillée, arment justement contre lui sa propre fureur « pour tirer vengeance de ses attentats. Il a laissé

(1) *Illic* Le texte dit : *Qui* ISTIC *adversus ecclesiam diaconum fecerat*, ILLIC *episcopum fecit*. Il vient de dire, en parlant de Rome : ILLIC *majora et graviora commisit*, « Là, il a voulu se signaler da- « vantage. » J'ai cru devoir faire observer cette distinction, que n'indique point le dictionnaire de Boudot.

(2) Novatien.

« mourir son père de faim, et lui a même refusé « l'honneur de la sépulture. Il a donné un coup de « pié dans le ventre de sa femme qui était enceinte, « et a fait avorter son fruit; et après un si exécrable « parricide, il a bien la hardiesse de condamner les « mains de ceux qui ont sacrifié aux idoles (1), lui « dont les piés sont beaucoup plus criminels (2). Il y « avait déjà long-tems qu'il se sentait coupable de ces « crimes; c'est pourquoi il tenait pour certain non-« seulement qu'on le chasserait de la compagnie des « prêtres, mais encore qu'on le retrancherait de la « communion. Les frères mêmes pressaient qu'on « examinât la cause, et le jour qu'on en devait « prendre connaissance était proche, lorsque la per-« sécution survint. Et lui, charmé d'avoir ainsi évité « sa condamnation, a commis tous ces désordres que « nous voyons : il est sorti volontairement de l'Église, « avant qu'on l'en ait mis dehors, comme si c'était « s'être mis à couvert de la peine, que de l'avoir « prévenue. Pour ce qui est des autres fidèles qu'il a « misérablement abusés, nous travaillons de tout « notre pouvoir pour les engager à renoncer à la « société pernicieuse de ce fourbe, à se dégager de « ses piéges mortels, et à retourner dans le sein de « l'Église dont il a mérité qu'on le chassât. Nous es-« pérons de la miséricorde de Dieu qu'ils reviendront;

(1) C'est qu'il ne voulait pas, non plus que Novatien, qu'on les reçût à faire pénitence, ni qu'on les réconciliât.

(2) Ayant tué son enfant d'un coup de pié dans le ventre de sa mère.

« car il n'y a que ceux dont la perte est assurée (1)
« qui puissent périr, suivant cette parole de Notre
« Seigneur dans son Évangile (2) :

« Toute plante que mon Père céleste n'a point
« plantée, sera arrachée.

« Il n'y a donc que celui qui n'est point affermi et
« enraciné dans les préceptes de Dieu le père, qui
« puisse sortir de l'Église ; il n'y a que celui-là qui,
« après avoir abandonné les évêques, puisse persé-
« vérer dans sa fureur avec les schismatiques et les
« hérétiques. Mais, pour les autres, la miséricorde
« de Dieu le père, la bonté de Notre Seigneur Jésus-
« Christ, et notre patience, les ramèneront avec
« nous.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous soyez
« toujours en bonne santé. »

Onzième lettre, écrite en 251, *par saint Ciprien à Corneille. Réponse congratulatoire sur ceux qui étaient revenus du schisme* (3).

LIV. Il est facile de reconnaître que la lettre que l'on va lire n'est qu'une suite de la précédente dont elle aurait pu n'être pas détachée.

(1) A l'égard de Dieu et dans sa prescience.

(2) Évangile de saint Matthieu, XV, 13.

(3) C'est la lettre 47 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726 ; 46 dans celle de Rigault et dans la traduction de Lombert ; 51 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

Ciprien à Corneille, son frère.

« Nous n'avons cessé et ne cessons encore, mon « très cher frère, de rendre d'infinies actions de « graces à Dieu le père tout-puissant, et à Notre « Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, de ce qu'il pro- « tége tellement l'Église, qu'il ne permet pas que son « unité et sa sainteté soient violées pour toujours par « l'obstination des hommes perfides et hérétiques; « car nous avons lu votre lettre, et y avons appris « avec beaucoup de joie ce que nous désirions tous « passionnément, que le prêtre et confesseur Maxime, « et le confesseur Urbain, avec Sidonius et Macaire, « sont retournés à l'Église catholique; c'est-à-dire « qu'ayant renoncé à leur erreur, ou plutôt à leur « fureur schismatique, ils sont rentrés dans le séjour « de l'unité et de la vérité, et retournés glorieux au « même lieu où ils avaient déjà acquis tant de gloire, « afin qu'il ne fût pas dit que ceux qui avaient con- « fessé Jésus-Christ, eussent abandonné le camp de « Jésus-Christ, et qu'après avoir généreusement sur- « monté les tourmens, ils ne fussent pas à l'épreuve « d'une tentation comme celle-là. Ils ont donc con- « servé pure et entière la louange qu'ils avaient « méritée; et l'honneur de leur confession demeure « toujours sans atteinte, puisqu'ils se sont éloignés « des déserteurs et ont abandonné ceux qui trahissent

« la foi et qui s'élèvent contre l'Église catholique.
« Ainsi, c'est avec raison que le clergé et tout le
« peuple les ont reçus avec une joie et une consola-
« tion extraordinaire comme vous me l'écrivez; car
« qui ne prendrait part à la gloire des confesseurs
« qui, par leur retour à l'unité, conservent la répu-
« tation qu'ils ont acquise? Et véritablement nous
« pouvons juger en quelque sorte par nous-mêmes de
« la joie que vous avez eue ce jour-là; car si tous,
« tant que nous sommes ici, avons reçu cette nou-
« velle avec des sentimens si extraordinaires d'allé-
« gresse, combien votre joie a-t-elle dû être plus
« grande, vous en présence de qui la chose s'est
« passée! Que si Notre Seigneur dit dans son Évan-
« gile (1) qu'il y aura une grande joie dans le ciel
« pour un pécheur qui fait pénitence, combien y en
« doit-il avoir une plus grande, et sur la terre et dans
« le ciel, pour des confesseurs qui retournent à l'Église
« de Dieu ornés de leur première gloire, et qui,
« par leur exemple, ouvrent un chemin aux autres
« pour y revenir! car leur égarement avait été cause
« de celui de quelques-uns de nos frères qui se
« croyaient en sûreté, puisqu'ils suivaient les confes-
« seurs de Jésus-Christ. L'erreur de ceux-ci étant
« dissipée, les ténèbres n'existent plus, et tout le
« monde reconnaît maintenant que l'Église catholique
« est une, et ne peut être divisée. Ainsi personne dé-
« sormais ne pourra plus guère être trompé par les

(1) Évangile de saint Luc. XV, 7.

« discours artificieux de cet homme furieux et schis-
« matique, puisque les généreux soldats de Jésus-
« Christ, qu'il avait surpris, ont quitté son parti.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous « portiez toujours bien. »

Après avoir écrit ces deux lettres à l'évêque de Rome, saint Ciprien voulut aussi répondre à celle par laquelle les confesseurs eux-mêmes (*art.* LII) l'avaient instruit de leur retour à l'Église. L'évêque de Carthage, par la considération dont il jouissait à Rome, et par les deux ouvrages qu'il venait de publier, était en quelque sorte le chef de l'Église catholique à cette époque. C'est aussi au nom de l'Église qu'il va parler.

Douzième lettre, écrite l'an 251, *par saint Ciprien, aux confesseurs de Rome. Il les félicite de ce qu'ils sont rentrés dans le sein de l'Église* (1).

Ciprien au prêtre Maxime, et à Urbain, Sidonius et Macaire, ses frères.

LV. « La lettre que vous m'avez écrite, mes très « chers frères, sur votre retour à l'Église, m'a donné

(1) C'est la lettre 51 de l'édition de Pamélius et de celle de 1726; 50 de l'édition de Rigault et de la traduction de Lombert, 54 d'Oxford et d'Amsterdam.

« autant de joie, que j'en avais reçue auparavant « lorsque j'appris que vous aviez confessé glorieuse- « ment le nom de Jésus-Christ; car c'est ici une « seconde confession qui ne vous est pas moins hono- « rable que la première, de reconnaître qu'il n'y a « qu'une Église, d'avoir quitté l'erreur où des per- « sonnes méchantes et corrompues vous avaient en- « gagés, et d'être rentrés dans le camp d'où vous êtes « sortis naguère, pour combattre et pour terrasser « votre adversaire. Et certainement il était bien juste « que vous rapportassiez des trophées au même lieu « où l'on vous avait mis en main des armes pour en « remporter, et il ne fallait pas que Jésus-Christ vous « ayant donné les moyens d'acquérir de la gloire, « l'Église de Jésus-Christ ne pût jouir de la gloire que « vous aviez acquise. Maintenant donc vous avez con- « servé votre foi pure et entière en conservant la paix « et la charité, et vous avez même donné aux autres « un exemple pour entretenir cette paix entr'eux, « afin de rendre encore plus forts par votre autorité « les liens de la vérité de l'Évangile et de l'unité de « l'Église, qui nous unissaient déjà si étroitement, et « que les confesseurs de Jésus-Christ ne fussent pas « des guides d'erreur après avoir été d'excellens « maîtres de vertu et de courage. Je ne sais quelle « est la part que prennent les autres à la joie et à la « gloire de votre retour; mais je puis vous assurer « que j'en ressens une satisfaction toute particulière; « car pour vous déclarer ingénument la disposition « de mon cœur, il faut vous avouer que j'étais vive-

« ment touché de ne pouvoir communiquer avec ceux « que j'aimais si tendrement. Je considérais que d'être « sorti de prison pour vous jeter dans un parti héré- « tique et schismatique, c'était proprement avoir « laissé votre gloire dans la prison, puisque tout « l'honneur que vous aviez acquis en y entrant, ve- « nant de l'Église dont vous étiez les membres, c'était « le perdre absolument que d'en sortir pour vous « séparer d'elle; car quoique nous croyions voir quel- « quefois de la zizanie dans l'Église, et que nous en « voyions en effet, cela ne doit point ébranler notre « foi et notre charité, ni être cause de nous en faire « sortir (1). Tout ce que nous avons à faire, c'est de « travailler à nous rendre de bon grain, afin que « lorsqu'on commencera à serrer le bon grain dans « les greniers du Seigneur, nous puissions recueillir « le fruit de nos bonnes œuvres et de nos travaux. « L'apôtre dit dans une de ses épîtres (2) :

« Dans une grande maison, il n'y a pas seulement « des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de « terre ; les uns sont pour des usages honorables, et « les autres sont pour des usages vils et honteux.

« Efforçons-nous de tout notre pouvoir d'être de « ces vases d'or et d'argent : mais n'entreprenons pas « de briser les vases de terre; car il n'y a que Notre « Seigneur à qui cela appartienne, parce que lui seul « a reçu le SCEPTRE DE FER (3).

(1) Comme avaient fait Novatien et ceux de son parti.

(2) Seconde épître de saint Paul à Timothée, II, 20.

(3) Psaume II, verset 9.

« Le serviteur n'est pas plus grand que son « maître (1).

« Et il n'est permis à personne d'usurper, par un « jugement humain (2), ce que le Père accorde au « Fils seul, de purger l'aire, ou de séparer l'ivraie du « froment. C'est une entreprise téméraire et présomp- « tueuse dont il n'y a que des gens furieux qui soient « capables. Mais, comme il y en a toujours quelques- « uns qui s'emportent au-delà des bornes d'une jus- « tice modérée (3), ils quittent l'Église et périssent, « et tandis qu'ils s'élèvent fièrement et insolemment, « aveuglés par leur propre orgueil, ils perdent la lu- « mière de la vérité. C'est pour éviter cet écueil, que, « tâchant de garder un milieu entre les extrémités « vicieuses, et jetant les ieux sur la balance de Notre « Seigneur et sur la bonté et la miséricorde de Dieu le « Père, nous avons pesé long-tems toutes choses entre « nous pour trouver quelque tempérament juste et « raisonnable en ce que nous avions à faire. C'est ce que « vous pourrez voir dans le Traité que j'ai fait lire ici (4), « et que je vous avais aussi envoyé pour lire, parce que « je vous aime beaucoup. Car, comme d'un côté, nous « y reprenons fortement ceux qui sont tombés, nous « n'oublions pas de l'autre les remèdes qui peuvent « servir à leur guérison. Nous avons aussi composé « (*art.* XLIII et suivans) quelque chose selon notre

(1) Évangile de saint Jean, XIII, 16.

(2) *Humano judicio.*

(3) On voit que saint Ciprien parle ici des Novatiens.

(4) Celui sur les tombés. Voyez ci-dessus, art. XXXI et suivans.

« peu de pouvoir sur l'unité de l'Église catholique, « et je crois que ce Traité ne vous déplaît pas, puis- « que je vois que vous l'approuvez vous-même par « votre propre conduite, en retournant à l'unité de « l'Église.

« Je souhaite, mes très chers frères, en regrettant « d'être si éloigné de vous, que vous soyez toujours « bien portans. »

Moïse et Maxime, prêtres de l'Église romaine, sous le pontificat de saint Fabien, avaient été arrêtés pour la foi avec plusieurs autres chrétiens, dont les principaux étaient Nicostrate et Rufin, diacres, Célerin, Urbain, Sidonius, Macaire, surnommé aussi Célerin, Calphurnius et Augende. Ils étaient restés long-tems en prison, et quelques-uns d'eux avaient confessé généreusement Jésus-Christ. On voit, par leurs lettres à saint Ciprien, et par celles que saint Ciprien leur écrivit alors, qu'ils avaient une sainte liaison avec cet illustre évêque (1). Ils méritent de nous occuper ici.

Des confesseurs de Rome, martirisés l'an 251. Lettre de saint Denis d'Alexandrie.

LVI. Les confesseurs à Carthage, sollicitant avec vivacité la réconciliation des chrétiens qui étaient

(1) Vies des Saints, par Godescard. Paris, 1826, 25 novembre, p. 540.

tombés pendant la persécution, ceux de Rome leur représentèrent que leur charité n'était point assez éclairée, et qu'elle portait une atteinte préjudiciable à la discipline de l'Église. Saint Ciprien les remercia de leur zèle.

Enfin, la liberté fut rendue à nos saints confesseurs. Mais quelques-uns eurent le malheur de se laisser séduire par les discours artificieux de Novat, le principal auteur du schisme formé par Novatien contre le saint pape Corneille. Maxime, Nicostrate, Urbain, Sidonius et Macaire devinrent schismatiques. Moïse, qui resta constamment attaché à l'unité, fut arrêté de nouveau (1) sans doute lorsque Gallus, de retour à Rome, après avoir fait une paix honteuse avec les Perses, se crut obligé de marcher sur les traces de son prédécesseur et de persécuter, comme lui, les chrétiens dont les malheureuses divisions, conséquence fâcheuse du schisme de Novatien, devaient leur nuire surtout dans l'esprit des prêtres païens et de leurs fauteurs.

Les confesseurs tombés dans le schisme avaient enfin ouvert les ieux, d'après les lettres qu'ils avaient reçues de saint Denis d'Alexandrie et de saint Ciprien. Le livre de l'Unité de l'Église, que ce dernier leur avait adressé, avait achevé de les éclairer. Ils avaient reconnu leur faute, et obtenu le pardon qu'ils sollicitaient, avec l'absolution de tout le passé. Leur conversion, comme on vient de le voir, fut

1 Id., ibidem.

un grand sujet de joie pour saint Ciprien et le saint pape Corneille (1). Mais à Rome, elle dut irriter vivement Novatien dont la colère fut peut-être assez forte pour diriger la persécution contre ceux qui l'avaient abandonné.

On croit que Maxime remporta cette année la couronne du martire, et que c'est de lui que fait mention le martirologe romain, sous le 19 novembre. Quant à Urbain, Sidonius et Macaire, on ignore ce qu'ils sont devenus après leur réunion à l'Église (2). Ce que l'on sait certainement, c'est que Moïse souffrit le martire l'an 251. Il est nommé le 25 novembre dans le martirologe romain (3). Ce jour fut vraisemblablement celui de sa mort, et c'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter la persécution d'Alexandrie dont l'évêque Denis parle en ces termes (4) :

« Plusieurs furent déchirés en pièces par les païens « dans les villes et dans les bourgs. J'en rapporterai « ici un exemple. Iscurion fesait les affaires d'un « homme de qualité, qui lui commanda de sacrifier « aux idoles, et sur le refus qu'il fit de lui obéir en « ce point, il le maltraita : ne pouvant rien gagner « par ses mauvais traitemens, il lui fit des outrages « plus sensibles, par lesquels, n'ayant pu ébranler sa « fermeté, il le tua en lui enfonçant un pieu dans les

(1) Id., p. 540 et 541.

(2) Id., p. 541.

(3) Id., p. 540. Voyez ci-après l'art. LIX où saint Ciprien le qualifie martir.

(4) Histoire de l'Église, par Eusèbe, livre VI, chap. 42.

« entrailles. Qu'est-il besoin de parler d'une multi-
« tude innombrable de personnes, qui sont mortes de
« faim, de soif, ou de froid, sur les montagnes ou
« dans les déserts, ou qui ont été tuées par les vo-
« leurs, ou dévorées par les bêtes? Ceux qui restent
« sont des témoins irréprochables du choix que Dieu
« avait fait d'eux par sa grâce, et de la victoire qu'ils
« ont remportée par leur foi. Je n'en rapporterai ici
« qu'un exemple pour faire éclater la vérité. Un vieil-
« lard, nommé Chérémon, évêque de Nilus (1), s'é-
« tant enfui avec sa femme sur une montagne d'Ara-
« bie, n'en est jamais revenu, et nos frères ne l'ont
« jamais pu trouver, quelque soin qu'ils aient pris de
« le chercher. Plusieurs ont été pris par les Sarrasins
« sur cette montagne, et emmenés en captivité, dont
« les uns se sont rachetés à prix d'argent, et les
« autres sont encore entre leurs mains.

« Je vous écris tout ceci, mon très cher frère, pour
« vous faire connaître quelle a été la persécution de
« notre Église, dont ceux qui l'ont soufferte com-
« prennent mieux la grandeur et la violence que
« personne.

« Denis ajoute un peu après ce qui suit:

« Au reste, les saints martirs, qui sont maintenant
« assis avec Jésus-Christ dans son royaume, et qui

(1) Ville du nome Héracléotès, le second des sept de Ptolémée, pour l'Égipte du milieu ou l'Heptanomide, située dans une île du Nil. C'est dans la partie inférieure de cette île qu'était Nilopolis ou simplement Nilus, dont parle Étienne de Bizance. Ptolémée dit qu'elle était resserrée par les eaux du fleuve. Voyez Cellarius, *Geogr. antiq. Lipsiæ*, 1706. *Africa*, p. 63.

« jugeront avec lui le monde, ont reçu ceux qui « étaient tombés durant la persécution, et qui avaient « sacrifié aux idoles; et ayant cru que leur pénitence « pourrait être agréable à celui qui aime mieux la « conversion du pécheur que sa mort, les ont ac- « cueillis favorablement, les ont admis dans leur « compagnie, et ont souffert qu'ils aient prié et mangé « avec eux. Quelle conduite nous conseillez-vous « donc de tenir à leur égard? que devons-nous faire? « Suivrons-nous l'avis des saints martirs? confirme- « rons-nous la sentence qu'ils ont rendue, ou plutôt « la grâce qu'ils ont accordée en traitant ces péni- « tens avec douceur, ou bien nous établirons-nous « juges des saints martirs? Examinerons-nous leur « sentence? la casserons-nous? renverserons-nous ce « qu'ils ont établi? ferons-nous injure à leur douceur? « et exciterons-nous la colère de Dieu? »

Telles sont les questions que Denis d'Alexandrie adressait à Fabius, ou Fabien, évêque d'Antioche, qui penchait pour la sévérité. Ciprien avait écrit en latin et son ouvrage pouvait n'avoir pas pénétré encore dans l'orient où tout le monde parlait et écrivait en grec. Novatien voulut en profiter. Il s'éleva avec orgueil contre ceux qui étaient tombés, leur ôtant toute espérance de salut, quoi qu'ils fissent pour obtenir le pardon de leur faute, quoiqu'ils la confessassent humblement, et qu'ils en eussent un repentir sincère. Il se fit ainsi le chef de la secte de ceux qui s'honoraient eux-mêmes du nom de purs. Mais un concile de soixante évêques, et d'un plus grand nombre de prê-

tres et de diacres, ayant été assemblé à Rome sur ce sujet, et plusieurs autres assemblées d'évêques ayant été faites en d'autres pays, il fut ordonné que Novatien et ceux qui s'étaient élevés avec lui pour traiter leurs frères si inhumainement, seraient retranchés de l'Église, et que ceux qui étaient tombés seraient soulagés par les remèdes salutaires de la pénitence (1). Ainsi triompha la doctrine établie par saint Ciprien (*art.* XXX et suivans).

Lettre du pape Corneille sur le schisme de Novatien.

251.

LVII. L'historien Eusèbe mérite d'autant plus de confiance, qu'il ne parle que sur le vu des pièces originales. Il le prouve en s'exprimant ainsi (2):

« Nous avons entre les mains la lettre de Corneille, « évêque de Rome, à Fabius, évêque d'Antioche, où « il rapporte ce qui avait été résolu dans le concile « romain, et les avis des évêques d'Italie et d'Afrique. « Nous avons aussi les lettres de Ciprien et des autres « évêques d'Afrique, qui s'étaient assemblés avec

(1) Id., chap. 43. Eusèbe ne distingue pas Novat de Novatien.

(2) Id., ibidem.

« lui, écrites en latin, par lesquelles il paraît qu'ils « étaient demeurés d'accord de secourir ceux qui « avaient succombé à la tentation, et d'excommunier « Novatien et ceux de son parti. Il y a deux autres « lettres de Corneille, attachées à celles de Ciprien, « par l'une desquelles il rapporte ce qui avait été « ordonné dans le concile de Rome; et dans l'autre, « il décrit l'esprit et les mœurs de Novatien. J'en in- « sérerai ici quelque chose, afin que ceux qui liront « mon histoire, puissent connaître le caractère de « cet hérétique. Voici donc la peinture qu'il en « fait :

« Je vous dirai comment Novatien, cet homme « admirable, brûlant depuis long-tems du désir d'être « évêque, a caché son ambition déréglée sous le voile « de la sainteté des confesseurs, qu'il avait engagés « dans ses intérêts. Maxime, prêtre de notre église, « et Urbain, tous deux fort célèbres par la générosité « avec laquelle ils ont confessé deux fois devant les « païens la foi chrétienne, de plus Sidonius et Cé- « lerin, dont le dernier a souffert les plus cruels « tourmens par la force de la grâce, et qui, soute- « nant la faiblesse de son corps par la fermeté de sa « foi, a vaincu l'ennemi; tous ces hommes, dis-je, « l'ayant connu, et ayant découvert ses artifices et ses « tromperies, ses mensonges et ses parjures, son « humeur farouche, éloignée de toute sorte de dou- « ceur, ont renoncé à son amitié, et sont revenus à « l'Église. Ils ont publié en présence des évêques, des « prêtres, et de plusieurs laïques, la malice qu'il ca-

« chait sous l'apparence d'une fausse humilité. Ils ont « pleuré le malheur où ils étaient tombés de s'être « séparés de l'Église, pour avoir été trompés par les « fourberies de cet imposteur.

« Un peu plus bas il ajoute :

« Nous avons vu, mon très cher frère, un chan- « gement admirable arrivé en un moment à sa per- « sonne. Cet homme, qui avait juré avec des sermens « exécrables, qu'il n'avait point d'ambition pour la « dignité épiscopale, a paru tout d'un coup évêque. « Ce docteur, ce défenseur de la discipline de l'É- « glise, voulant usurper l'épiscopat, auquel Dieu ne « l'avait point appelé, s'associa deux hommes per- « dus, et les envoya en un coin de l'Italie, pour « tromper trois évêques. »

Je me contente de répéter ici le commencement de cette lettre que j'ai déjà rapportée tout entière (*art.* XVII et XVIII). Mais c'est ici qu'elle devait être placée selon l'ordre des dates, ayant été écrite peu après la mort de Moïse que je viens de fixer au 25 novembre de cette année 251, dont je crois avoir parlé suffisamment. Il était nécessaire de la bien connaître pour développer l'état du christianisme à l'époque de la mission de saint Denis, évêque de Paris. Nous allons passer à présent aux événemens de l'an 252.

Événemens de l'an 252 dans l'empire romain.

LVIII. Les consuls de l'année 252 furent Gallus et son fils, nommés dans les Fastes Caïus Vibius Trébonianus Gallus II, Caïus Volusianus Cæsar.

Volusien n'était encore que César et prince de la jeunesse au commencent de ce consulat (1). Mais il eut, dès la même année, le titre d'Auguste avant le 31 juillet (2). Il semble que cet honneur fut accordé avant le retour de son père à Rome, et il ne peut guère y être revenu antérieurement à cette année. Il y revint tout glorieux, dit Zosime (3), d'avoir fait une paix honteuse avec les Barbares, et continua de même à gouverner avec une mollesse et une négligence qui le firent mépriser par tous les peuples voisins (4). On prétend qu'il était assez populaire. Mais, s'il se fesait aimer du peuple, il s'en fesait mépriser d'un autre côté par l'étalage de son luxe et par les délices dans lesquels lui et son fils se plongeaient (5), de sorte qu'ils ne firent rien de mémorable.

(1) *Goltzii thesaurus rei antiquariæ. Antuerpiæ, anno* 1618, p. 110, *c.* *Onuphrii Panvinii Fasti consulares. Heidelbergæ, anno* 1588, *p.* 262, *a.*

(2) *Francisci Mediobarbi Biragi numismata. Mediolani, anno* 1683, p. 359.

(3) Livre I, chap. 25.

(4) Aurélius Victor, chap. 30.

(5) Eutrope et le Syncelle.

Il eut néanmoins quelque tems de prospérité, et ses affaires réussirent selon ses désirs (1). Tous ses sujets l'aimaient, et tous ses voisins vivaient en paix avec lui (2). Mais son règne n'est guère connu que par les maladies et la peste qui ravagèrent alors tout l'empire (3), c'est-à-dire par cette terrible contagion qui, ayant commencé dès l'an 250, sous l'empereur Décius, avec la persécution de l'Église chrétienne, parut davantage sous Gallus, où tous les historiens la marquent, et durait encore en 262, comme on le verra dans la suite. Gallus et Volusien s'acquirent quelque honneur auprès du peuple de Rome par le soin qu'ils prirent des funérailles (4) de ceux qu'emportait la maladie, sans excepter les personnes les plus viles (5). Mais il n'est pas dit qu'ils aient songé aux remèdes, ni qu'ils aient donné les ordres nécessaires pour arrêter la contagion et empêcher qu'elle se communiquât (6). Il semble que, pour arrêter la peste, ils n'imaginèrent autre chose que d'ordonner de faire partout l'empire des sacrifices à leurs dieux : et, comme les chrétiens refusaient de prendre part à ce qu'ils regardaient comme des sacriléges, on croit que ce fut de là que l'on prit occasion de renouveler la

(1) Eusèbe, livre 7, chap, 1. Il cite Denis, évêque d'Alexandrie.

(2) Jornandès, *de rebus Gothicis*, c. 19, p. 638.

(3) Eutrope, livre 9.

(4) *Exequias*.

(5) *Annales Cyprianici*, dans l'édition d'Oxford des OEuvres de saint Ciprien, an 252, § 10.

(6) Histoire des empereurs, par Crévier, VIII, 76.

persécution avec plus de force, ce qui commença vers le milieu de cette année, ou peu après, comme on peut le juger par l'exil du pape saint Corneille, suivi de sa mort, le 14 septembre (1).

On prétend que la peste emporta Hostilien peu après qu'il eut été fait Auguste (2). Zosime (3) dit que ce fut Gallus qui, craignant que, dans quelque mouvement populaire, le souvenir de Décius, son père, ne lui fît donner l'autorité souveraine dont il avait déjà le titre, le fit mourir sans considérer qu'il l'avait adopté, ni ce que l'honneur et la justice exigeaient de lui, et il fit sans doute courir le bruit que le jeune prince était mort de la peste. Le consulat auquel Hostilien avait été destiné l'année précédente, et dont il n'est pas fait mention dans les Fastes (4), peut faire juger qu'il est mort cette année (5), au mois de février, comme on le verra par la lettre de saint Ciprien à Antonien, que je vais rapporter.

Le bruit qui courut d'un crime aussi peu vraisemblable, annonce la haine que l'on avait pour Gallus. La tranquillité que Rome goûta la première année de son administration (6) servit plutôt à enflammer qu'à apaiser le mécontement public; et, dès que le

(1) Histoire des empereurs, par Tillemont, III. 385.

(2) Aurélius Victor, chap. 30.

(3) Livre 1, chap. 25.

(4) *Francisci Mediobarbi Biragi numismata*, p. 357.

(5) Hist. des empereurs, par Tillemont, III, 385.

(6) Jornandès, c. 19. L'écrivain goth a du moins observé la paix que ses compatriotes victorieux avaient jurée à Gallus.

danger de la guerre eut été éloigné, on sentit plus fortement, et d'une manière bien plus vive l'infamie de la paix (1).

Mais quel dut être le ressentiment des Romains lorsqu'ils découvrirent qu'ils n'avaient point assuré leur repos, même au prix de leur honneur! Le fatal secret de l'opulence et de la faiblesse de l'empire avait été révélé à l'univers. De nouveaux essaims de Barbares, enhardis par le succès de leurs compatriotes, et, ne se croyant pas enchaînés par les mêmes traités, répandirent la désolation dans la province de l'Illirie, et portèrent la terreur jusqu'au pié du Capitole. Un gouverneur de Pannonie et de Mœsie, né d'un sang très obscur (2), entreprit la défense de l'État, que paraissait abandonner le timide Gallus. Émilien rallia les troupes dispersées, et ranima leur courage abattu. Tout à coup les Barbares sont attaqués, mis en déroute, chassés et poursuivis au-delà du Danube. Le général victorieux distribua aux compagnons de ses exploits l'argent destiné pour le tribut, et les acclamations de l'armée le proclamèrent empereur sur le champ de bataille (3).

L'historien Zosime, à qui nous devons ces détails, nomme les Barbares qui furent défaits par Émilien, et les distingue en deux nations.

L'une était asiatique et portait le nom de Perses.

(1) Hist. de la décadence de l'empire romain, par Gibbon, revue par M. Guizot. Paris, 1819. II, 124.

(2) Eutrope, livre 9.

(3) Gibbon. II, 124 et 125.

Ils ravagèrent l'Asie, entrèrent dans la Mésopotamie, allèrent jusques en Sirie et prirent Antioche. Ils ruinèrent tous les ouvrages publics et toutes les maisons de cette capitale de l'Orient, massacrèrent une partie de ses habitans, et emmenèrent les autres en captivité. Il leur eût été facile de conquérir toute l'Asie, s'ils n'eussent eu trop de joie d'avoir entre les mains un butin inestimable, et trop de passion de le conserver (1).

L'autre nation, désignée par le nom général de Scithes, fit d'abord irruption sur ses voisins; puis, s'étant avancés peu à peu, ils coururent jusqu'à la mer, pillèrent tous les sujets de l'empire, prirent toutes les places qui n'étaient pas fermées de murailles et une partie de celles qui en étaient fermées. La maladie contagieuse étant survenue au milieu de ces courses, elle enleva tout ce que la fureur des armes avait épargné, et fit un plus horrible dégât qu'on n'en n'avait jamais vu (2).

Les empereurs n'ayant aucun moyen de s'opposer à ces désordres, sans doute parce que leur autorité n'était pas encore assez affermie, et étant obligés d'abandonner la défense de tout ce qui était hors de Rome, les Goths, si nous en croyons Zosime, en cela contraire à Jornandès, les Boranes, les Bourguignons et les Carpes, pillèrent l'Europe, et se rendirent maîtres de tout ce qui y était resté (3). Une multi-

(1) Zosime, livre 1, chap. 27.

(2) Id., chap. 26.

(3) Id., chap. 27.

tude incroyable de Scithes se répandit en Italie, et courut la Macédoine, la Thessalie et la Grèce. Une partie de ces peuples ayant traversé la mer Méotide, entra par le Bosphore dans le Pont Euxin, et ruina plusieurs provinces (1). Ce fut ainsi qu'ils firent des courses à Pessinunte et jusques à Éphèse. Émilien, général des troupes de Pannonie, voyant que leur courage était abattu par la prospérité des barbares, tâcha de le relever, et de les faire souvenir de l'ancienne vertu romaine. Il fondit à l'improviste sur les Scithes, en tua un grand nombre, entra dans leur pays, tailla en pièces, contre son espérance, tout ce qu'il y trouva, délivra les prisonniers qui étaient dans leurs fers, et mérita ainsi d'être proclamé empereur (2).

État de l'Église chrétienne l'an 252.

Lettre de saint Ciprien à Antonien, évêque d'Afrique, sur Corneille et Novatien.

LIX. L'Église chrétienne n'était pas moins agitée que l'empire par le schisme de Novatien. On tint un sinode à Rome en 252 au sujet de l'erreur de cet hé-

(1) Zonare, sous l'an 252.
(2) Zosime, livre 1, chap. 28.

rétique. Ce sinode était composé de prêtres et de diacres (1); ce qui fait voir que les diacres étaient associés aux prêtres.

Un évêque d'Afrique, appelé Antonien, ayant été ébranlé par les lettres que l'anti-pape Novatien lui avait écrites, saint Ciprien s'efforça de le confirmer dans le parti du pape Corneille, par une lettre écrite au commencement de l'année 252. Il lui prouve dans cette lettre qui va être rapportée en entier, que l'élection de Corneille est bonne, et celle de Novatien illégitime et schismatique (2).

Ciprien à Antonien, son frère.

« J'ai reçu votre première lettre, mon très cher « frère, où, conservant l'union avec tout le collége « sacerdotal (3), et vous tenant attaché à l'Église ca« tholique, vous me témoignez que vous ne commu« niquiez point avec Novatien, mais que vous suiviez « le conseil que je vous donnais, en sorte que vous « étiez attaché au parti de Corneille, notre collègue. « Vous me chargiez même de lui envoyer une copie « de votre lettre, afin de l'assurer que vous commu-

(1) Eusèbe. Hist. de l'Église, livre 6, chap. 45, dans l'édition de Valois. Histoire de l'Église et de l'empire, par Lesueur. Amsterdam, 1701, tome I, p. 32.

(2) L'épître qu'on va lire est cotée 52 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726; 51 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 55 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(3) C'est-à-dire des évêques.

« niquiez avec lui, c'est-à-dire avec l'Église catholi-
« que. Mais depuis j'ai reçu une autre lettre de vous,
« que le prêtre Quintus, notre confrère, m'a envoyée,
« et j'y ai reconnu que, touché des lettres que Novatien
« vous avait écrites, vous commenciez à chanceler;
« car au lieu que dans la première vous me marquiez
« fixement votre résolution, vous désirez en celle-ci
« que je vous apprenne quelle hérésie Novatien a
« introduite, ou par quelle raison Corneille commu-
« nique avec Trophime et les autres qui ont offert de
« l'encens aux idoles (1). Il est vrai néanmoins que
« si vous ne souhaitiez de savoir ces choses que pour
« vous éclaircir davantage de la vérité, il n'y aurait
« rien à dire à cette question, puisque votre incerti-
« tude ne viendrait que de la crainte de Dieu et de
« celle que vous auriez de vous tromper. Mais je vois
« que ce sont les lettres de Novatien qui sont cause
« que vous ne demeurez pas ferme dans votre senti-
« ment.

« Je vous dirai d'abord, mon très cher frère, que
« des hommes sages qui ont été une fois solidement
« établis sur la pierre, ne se laissent point emporter
« aux plus violentes tempêtes, beaucoup moins à une
« légère agitation. Autrement ils demeureraient tou-
« jours flottans et incertains, poussés par des opinions

(1) On a vu que, selon Novatien, ces sortes de personnes devaient rester excommuniées toute leur vie, et ne devaient pas même être réconciliées à la mort, l'Église, suivant lui, n'en ayant pas le pouvoir. C'était là son hérésie. Quant à Trophime, j'en ai parlé assez au long (*art.* XVI).

« différentes comme par des vents contraires; et, « changeant sans cesse de résolution, ils s'expose- « raient à être blâmés de légèreté et d'inconstance. « Afin donc, mon frère, que les lettres de Novatien ne « produisent pas cet effet sur vous ni sur aucun autre, « je vous rendrai raison en peu de mots de ce que « vous demandez. Et parce que vous paraissez aussi « être formalisé de ma conduite, je commencerai par « ma justification ; de peur que quelqu'un ne pense « que j'aie quitté légèrement mon premier dessein, et « qu'après avoir défendu d'abord la vigueur de l'Évan- « gile (1), je me sois relâché ensuite de cette sévérité, « étant d'avis qu'on accordât la paix à ceux qui « avaient souillé leur conscience par des billets (2) « ou offert des sacrifices abominables; car je n'ai fait « l'un et l'autre qu'après avoir long-tems pesé et « examiné la chose. En effet, lorsque nous avions « encore les armes à la main, que la persécution était « encore allumée, et que l'on combattait avec chaleur, « il était nécessaire d'encourager puissamment les « soldats de Jésus-Christ, et surtout de relever les « esprits abattus de ceux qui étaient tombés, afin que « non-seulement ils entrassent dans la voie de la « pénitence par leurs prières et leurs gémissemens, « mais que, comme l'occasion s'offrait encore de re-

(1) C'est-à-dire de la discipline. En effet, la discipline de l'Église sur les pénitens, a pour fondement l'Évangile, comme saint Ciprien l'a prouvé en une infinité d'endroits.

(2) Voyez la lettre 15 de l'édition de Pamélius ou de celle de 1726. Voyez encore ci-dessus l'article XII.

« tourner au combat et de réparer leur faute, ils se « portassent, aidés par nos exhortations, à confesser « Jésus-Christ et à gagner la couronne du martire. « C'est pourquoi les prêtres et les diacres m'ayant « écrit que quelques-uns d'entr'eux se précipitaient « pour obtenir leur recommandation, et la deman- « daient avec trop d'empressement; je leur répondis « entr'autres choses ces mêmes paroles que l'on « peut voir dans la lettre que j'écrivis alors sur ce « sujet (1) : —

« S'ils sont pressés, ils ont en leur pouvoir ce qu'ils « demandent, et le tems où nous sommes leur pré- « sente un beau moyen d'obtenir plus même qu'ils « ne demandent. La guerre n'est pas finie; on com- « bat encore tous les jours. S'ils se repentent vérita- « blement et solidement du crime qu'ils ont commis, « et que ce soit l'ardeur de la foi qui les anime, celui « qui n'a pu recevoir le pardon, peut gagner la cou- « ronne.

« J'ai différé néanmoins de rien résoudre sur le « sujet de ceux qui étaient tombés, jusqu'à ce que, la « paix étant rendue à l'Église, nous puissions nous « assembler avec les évêques pour en délibérer en- « semble, et ordonner ce que nous jugerions à pro- « pos; ayant seulement trouvé bon que si quelqu'un « voulait communiquer avec les apostats avant qu'on « eût fait un réglement là-dessus, il serait lui-même

(1) C'est la lettre 14 dans l'édition de Pamelius et dans celle de 1726.

« retranché de la communion. C'est ce que je fis en-
« tendre au clergé de Rome, qui n'avait point alors
« d'évêque, au prêtre Maxime, et aux autres confes-
« seurs qui étaient en prison, et qui sont maintenant
« dans l'Église, unis à Corneille, et vous pourrez le
« connaître par leur réponse (1). Car voici ce qu'ils
« disent entr'autres choses :

« Ce n'est pas que nous ne soyons bien de votre
« sentiment, que, pour une affaire de si grande im-
« portance, il faut attendre que la paix soit rendue à
« l'Église, afin qu'on puisse prendre l'avis des évêques,
« des prêtres, des diacres, des confesseurs et des
« laïques qui sont demeurés fermes dans leur foi,
« pour juger la cause de ceux qui sont tombés.

« Ils ajoutaient encore, et c'était Novatien lui-
« même qui écrivait la lettre, et qui relisait ce qu'il
« avait écrit ; et le prêtre Moïse, alors confesseur, et
« maintenant martir (2), qui y souscrivait : ils ajou-
« taient, dis-je, qu'on donnât la paix à ceux qui
« étaient tombés, lorsqu'ils seraient malades à l'ex-
« trémité. Cette lettre a été envoyée par tout le
« monde, et est venue à la connaissance de toute
« l'Église et de tous nos frères.

« Depuis, la persécution étant éteinte, comme on
« eut la liberté de s'assembler, nous nous sommes

(1) C'est la lettre 31 dans l'édition de Pamélius et dans celle de 1726. Je l'ai rapportée ci-dessus, p. 38. Le passage cité ici est à la page 45.

(2) On a vu qu'il était mort le 25 novembre 251 (*art.* LVI).

« réunis un grand nombre d'évêques dont Notre « Seigneur a conservé la foi pure, et après avoir « discuté les passages de l'Écriture sur ce sujet, nous « avons balancé les choses avec beaucoup de pré- « caution, afin d'un côté de ne pas ôter absolument « aux apostats l'espérance de leur réconciliation, de « peur que cette rigueur ne les décourageât, voyant « que l'entrée de l'Eglise leur était fermée, et ne les « portât à suivre le monde et à vivre comme les « païens; et de l'autre aussi, de ne pas ruiner la sé- « vérité salutaire de l'Évangile en leur accordant trop « facilement la communion, mais de prolonger le « tems de leur pénitence, afin qu'ils tâchassent, par « leurs larmes, d'obtenir miséricorde de Dieu, et « d'avoir égard aux raisons, au désir et au besoin de « chacun en particulier, suivant ce qui est contenu « dans le Traité (1) que je pense être venu jusqu'à « vous, qui comprend la plupart des règlemens que « nous avons faits sur ce sujet. Et, si l'on trouvait « que le nombre des évêques d'Afrique n'eût pas été « assez grand, nous avons encore écrit à Rome sur « cette affaire à Corneille, notre collègue, qui, ayant « aussi convoqué un concile de plusieurs évêques, a « été du même avis que nous, et a suivi le même « tempérament; ce que j'ai jugé nécessaire de vous « dire, afin que vous sachiez que je n'ai rien fait en

(1) C'est le Traité de ceux qui étaient tombés pendant la persécution (*art.* XXX), auquel étaient sans doute joints ces réglemens, qui composaient ce que Baronius dit être un pénitenciel.

« cela légèrement. Car ayant remis toutes choses au « tems où nous pourrions nous assembler pour en « décider, comme il paraît par mes lettres, je n'ai « communiqué en attendant avec aucun des apostats, « parce qu'ils pouvaient encore non-seulement obte- « nir le pardon de leur faute en fesant pénitence, « mais acquérir même la couronne du martire. Dans « la suite, je me suis laissé allé au consentement « général de tous mes collègues, qui ont cru néces- « saire, pour retenir nos frères dans l'Église et gué- « rir leurs plaies, d'user de quelque condescendance, « et de pourvoir au salut de tant de personnes. Et « maintenant je ne crois pas devoir me départir des « choses qui ont été une fois résolues parmi nous, « quoique plusieurs en parlent d'une manière dés- « avantageuse, et qu'on répande de tous côtés contre « les évêques de Dieu des calomnies sorties de la « bouche du diable pour rompre la paix et l'unité « catholiques. Il faut donc que, comme un bon frère « qui est bien d'accord avec ses frères, vous ne rece- « viez pas aisément ce que disent des méchans et des « apostats, mais que vous considériez plutôt ce que « font vos collègues qui sont des personnes graves « et retenues, et que vous jugiez leurs sentimens par « leur conduite. »

Première suite de la lettre de saint Ciprien à l'évêque Antonien. Éloge du pape saint Corneille.

252.

LX. « Je viens maintenant, mon très cher frère, « à la personne de Corneille, notre collègue, afin « que vous le connaissiez mieux que vous ne faites, et « que vous ne le jugiez pas sur les mensonges de « personnes fourbes et médisantes, mais sur le juge- « ment de Dieu qui l'a fait évêque, et sur le témoi- « gnage des autres évêques répandus dans tout le « monde, qui ont tous, d'un commun accord, con- « senti à son élection. Car ce qui le rend encore plus « recommandable à Dieu, à Jésus-Christ et à son « Église, c'est qu'il n'est pas parvenu tout d'un coup « à l'épiscopat, mais n'est monté à ce haut faîte du « sacerdoce qu'après avoir passé par tous les degrés « inférieurs, et avoir souvent attiré les graces de « Dieu sur lui dans les autres fonctions ecclésiasti- « ques. De plus, il ne l'a point désiré, ni demandé, « ni envahi, comme font les autres qui sont portés « par l'orgueil et l'ambition; mais, étant paisible et « modeste, humble et retenu comme le sont ceux que « Dieu choisit pour ces dignités, il a plutôt souffert « que fait violence pour être évêque. Il a été élu par « plusieurs de nos collègues qui étaient alors à Rome,

« et nous ont envoyé des lettres pleines de témoi-
« gnages avantageux en sa faveur. Il a été élu par le
« jugement de Dieu et de Jésus-Christ, par la voix de
« presque tout le clergé de Rome, par les suffrages
« de tout le peuple qui se trouva présent alors, et
« par le consentement des bons et anciens évêques,
« personne n'ayant été créé avant lui, et la place
« de Fabien, c'est-à-dire celle de saint Pierre, et la
« chaire sacerdotale, étant vacante. Maintenant donc
« qu'il l'a remplie par la volonté de Dieu, et que son
« élection a été confirmée par le jugement de tous
« tant que nous sommes, quiconque voudra être
« évêque de Rome, le sera nécessairement hors de
« l'Église, et puisqu'il en rompra l'unité, son ordi-
« nation sera illégitime. Quel qu'il soit, quelque bonne
« opinion qu'il ait de lui-même, quelque chose qu'il
« s'attribue, c'est un profane, c'est un étranger, c'est
« un apostat. Car deux évêques ne pouvant occuper
« le même siége, celui qui est créé après l'élection du
« premier n'est pas le second; il n'est rien. D'ailleurs,
« après avoir été ainsi élevé à l'épiscopat, sans brigue,
« sans violence, par la seule volonté de Dieu qui fait
« les évêques, combien n'a-t-il point fait paraître de
« vertu, de résolution et de foi, de s'être assis hardi-
« ment dans la chaire épiscopale dans un tems où un
« tiran ennemi des évêques de Dieu jetait feu et
« flamme contr'eux, et eût mieux aimé un compéti-
« teur à l'empire qu'un évêque à Rome (1)? Ne

(1) Rigault corrige ici une faute du texte de Pamélius qui est évidente et contraire aux manuscrits.

« sommes-nous pas obligés, mon très cher frère, de « louer hautement sa foi et son courage? Ne devons- « nous pas mettre au nombre des confesseurs et des « martirs celui qui s'est tenu si long-tems assis en at- « tendant ses bourreaux, et que les ministres de la rage « du tiran vinssent venger sur lui, par l'épée, par les « croix, par le feu, ou par quelqu'autre genre extra- « ordinaire de supplices, le mépris général qu'il fe- « sait de ses édits détestables, de ses menaces et de « ses tourmens? Ainsi, quoique la bonté et la puis- « sance de Dieu aient protégé l'évêque qu'il avait élu, « on peut dire néanmoins que Corneille a souffert, « par son zèle et sa fermeté, tout ce qu'il pouvait « souffrir, et qu'il a vaincu le tiran (1) par ses vertus « épiscopales avant que ce tiran eût été vaincu par « la force des armes (2).

« Il ne faut pas cependant vous étonner de ce que l'on « fait courir contre lui des bruits désavantageux; car « vous savez que le diable prend toujours à tâche de « décrier les serviteurs de Dieu, et de flétrir leur ré- « putation. Mais sachez que nos collègues, après des « informations très exactes, ont trouvé qu'il n'a ja- « mais pris de billets des magistrats comme quelques- « uns le publient, ni communiqué avec les évêques « qui ont sacrifié aux idoles, mais qu'il a seulement « réuni avec nous ceux dont la cause a été examinée,

(1) L'empereur Décius.

(2) Par les armes des Goths et la trahison de Gallus, qui lui avait succédé à l'empire.

« et l'innocence justifiée. Et pour ce qui est de Tro-
« phime, dont vous avez désiré que je vous écrivisse,
« la chose ne s'est point passée comme quelques ca-
« lomniateurs vous l'ont fait entendre. Car notre
« très cher frère Corneille n'a fait en cela que se
« rendre à la nécessité, comme nos prédécesseurs ont
« fait souvent en pareilles rencontres lorsqu'il a été
« question de faire revenir plusieurs de nos frères à
« l'Église. Comme donc une grande partie du peuple
« s'en était séparée avec Trophime, Trophime retour-
« nant, avouant sa faute, en demandant pardon, et
« ramenant avec lui tous ceux qu'il venait d'emme-
« ner, on a eu égard à ses prières, et on l'a reçu dans
« l'Église du Seigneur, non tant Trophime lui-même,
« que ce grand nombre de nos frères qui le suivaient
« et qui n'y fussent point revenus sans lui. Ainsi,
« après avoir mis la chose en délibération avec plu-
« sieurs évêques, Trophime a été reçu, tant de per-
« sonnes qu'il ramenait avec lui satisfesant en quel-
« que sorte pour lui. Et néanmoins on l'a tellement
« reçu qu'il ne communie que comme laïque, et n'est
« pas rentré dans sa dignité, comme des personnes
« mal intentionnées vous l'ont écrit. Ce qu'on vous a
« rapporté de même, que Corneille communique indif-
« féremment avec ceux qui ont sacrifié, est une autre
« calomnie des apostats. Et véritablement aussi il est
« malaisé que ceux-là nous louent, qui s'éloignent
« de nous, et nous ne devons pas espérer de plaire à
« ceux qui nous déplaisent et qui, s'étant révoltés
« contre l'Église, font tout ce qu'ils peuvent pour dé-

« baucher les fidèles. C'est pourquoi, mon très cher « frère, n'ajoutez pas foi légèrement à tout ce que « l'on dit de Corneille et de nous.

« Nous réconcilions ceux qui sont en danger de « mort, comme on en est convenu ; mais s'ils viennent « ensuite à recouvrer la santé, faut-il que nous les « étouffions ? Comme s'il était nécessaire qu'ils mou- « russent parce qu'ils ont reçu la paix ; au lieu que « c'est une preuve de la miséricorde de Dieu sur eux, « de ce qu'après avoir reçu le gage de vie (1), ils de- « meurent encore en vie. C'est donc une chose tout- « à-fait déraisonnable de faire un crime de cette in- « dulgence aux évêques, puisqu'ils ne font que suivre « le réglement qui a été fait là-dessus, du consente- « ment de tous les fidèles. Ne croyez pas non plus, « mon très cher frère, comme le font quelques-uns, « qu'il faille mettre au rang de ceux qui ont sacrifié « aux idoles les libellatiques (2), puisqu'il faut même « souvent avoir égard à quelque différence entre ceux « qui ont sacrifié. Car il n'y a point de comparaison « entre celui qui d'abord s'est offert volontairement « pour immoler aux faux dieux, et celui qui, après « avoir combattu et résisté long-tems, s'est enfin laissé « aller ; entre celui qui s'est prostitué à ces sacrifices « abominables, lui et tous les siens, et celui qui, « s'exposant au danger pour les autres, a mis à cou-

(1) C'est-à-dire l'eucharistie.

(2) Ceux qui avaient reçu des billets des magistrats qui déclaraient qu'ils avaient sacrifié aux idoles, quoiqu'ils ne l'eussent pas fait. Voyez ci-dessus, p. 61.

« vert sa femme, ses enfans et toute sa maison ; entre « celui qui a engagé ses hôtes ou ses amis à apostasier, et celui qui leur a épargné cette impiété, et « qui a même donné retraite chez lui à plusieurs de « ses frères qui avaient été bannis pour la foi, ou « avaient pris la fuite, offrant à Dieu tant d'ames « saines et vivantes afin d'intercéder pour une seule « malade et blessée. »

Seconde suite de la lettre de saint Ciprien à l'évêque Antonien. Indulgence qu'il faut avoir pour les tombés dont la situation n'est pas la même.

252.

LXI. « Puis donc qu'il y a beaucoup de différence « entre ceux mêmes qui ont sacrifié, quelle inhumanité serait-ce de vouloir confondre avec eux ceux « qui se sont seulement servis de billets? Car ne peuvent-ils pas dire pour leur défense : —

« Il est vrai que j'avais lu et appris de mon évêque « qu'il ne faut point sacrifier aux idoles, et qu'un serviteur de Dieu ne les doit point adorer; et c'est aussi « afin de ne point faire ce qui était défendu, que l'occasion d'un billet s'étant offerte, car je ne l'aurais « pas recherchée de moi-même, je me suis présenté

« devant le magistrat, ou j'ai donné ordre à un autre « qui s'est présenté pour moi, de dire que j'étais « chrétien, qu'il ne m'était pas permis de sacrifier, « que je ne pouvais aller aux autels du diable, et que « j'aimais mieux donner quelque chose pour m'en « exemter.

« Cependant, sur ce que nous avons représenté à « une personne qui donnait cette excuse, qu'il ne « devait pas même se permettre cela (1), et que « bien que sa main et sa bouche soient pures (2), sa « conscience ne l'est pas ; il pleure, il se lamente, il « proteste d'avoir plutôt péché par erreur qu'autre- « ment, et qu'à l'avenir il se gardera bien de tomber « en pareille faute. Si nous rejetons la pénitence de « ces pécheurs qui ont quelqu'excuse apparente, le « diable les portera aussitôt à se jeter dans l'hérésie « ou dans le schisme avec leurs femmes et leurs en- « fans, qu'ils avaient garantis du naufrage ; et il nous « sera reproché au jour du jugement de n'avoir pas « pris soin des brebis malades, et, pour une qui était « blessée, d'en avoir perdu plusieurs qui se portaient « bien : de sorte qu'au lieu que Notre Seigneur a « laissé (3) quatre-vingt-dix-neuf brebis pour en aller « chercher une qui s'était égarée, et l'a rapportée lui- « même sur ses épaules parce qu'elle était lasse, nous

(1) C'est-à-dire donner de l'argent pour acheter un billet du magistrat, par lequel ce magistrat se déclarait content de lui.

(2) Puisqu'il n'avait point offert d'encens aux idoles, ni mangé des viandes qui leur avaient été offertes.

(3) Évangile de saint Matthieu. XVIII. 12

« au contraire, non-seulement ne chercherions pas « ceux qui se sont égarés, mais nous les chasserions « lorsqu'ils se présenteraient pour rentrer; et tandis « que de faux prophètes (1) ne cessent de ravager et « de déchirer le troupeau de Jésus-Christ, nous con-« spirerions en quelque manière avec ces loups pour « perdre par notre inhumanité ceux que la persécu-« tion n'a pu faire périr. Mais quand est-ce, mon très « cher frère, qu'aura lieu ce que dit l'apôtre (2):

« Je m'efforce de plaire à tous en toutes choses, ne « cherchant point ce qui m'est avantageux en parti-« culier, mais ce qui est utile aux autres pour leur « salut. Soyez mes imitateurs, comme je le suis de « Jésus-Christ.

« Et (3):

« Je me suis rendu faible avec les faibles, pour « gagner les faibles.

« Et encore (4):

« Dès qu'un membre souffre, tous les autres souf-« frent avec lui; et lorsqu'un membre se réjouit (5), « tous les autres prennent part à sa joie.

« Les philosophes stoïciens disent que tous les « péchés sont égaux, et qu'il ne faut pas qu'un « homme sage se laisse fléchir aisément. Mais il y a

(1) Les Novatiens.

(2) Première épître aux Corinthiens, X, 33, et XI, 1.

(3) Id., IX, 22.

(4) Id., XII, 26.

(5) *Lætatur*, dit saint Ciprien. Notre Vulgate écrit *gloriatur*, ce qui ne me paraît pas aussi bien.

« bien de la différence entre les chrétiens et les phi-
« losophes; et puisque l'apôtre dit (1) :

« Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise par « la philosophie et par de vaines subtilités;

« Il faut que nous évitions les choses qui ne sont « pas conformes à la bonté de Dieu, mais qui partent « d'une philosophie orgueilleuse et inhumaine. Aussi « nous lisons de Moïse dans l'Écriture (2), que « c'était un homme extrêmement doux; et Notre Sei-« gneur nous dit dans son Évangile (3) :

« Soyez miséricordieux, comme votre père est mi-« séricordieux.

« Et encore (4) :

« Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont « besoin de médecin, mais les malades.

« Quelle médecine peut exercer celui qui dit : Je ne « guéris que ceux qui se portent bien, parce que « ceux-là n'ont pas besoin de médecin?

« Ce sont ceux qui sont blessés, que nous devons « traiter et secourir. Et ne nous imaginons pas qu'ils « soient entièrement morts : ils ne le sont qu'à demi; « car s'ils l'étaient tout-à-fait, ils ne deviendraient « jamais dans la suite des confesseurs et des martirs. « Mais parce qu'il y a encore en eux quelque reste « de vie, il faut que la pénitence les ranime et leur « rende la foi et le courage; ce qui ne peut se faire

(1) Épître aux Colossiens, II, 8.
(2) Les Nombres, XII, 3.
(3) Évangile de saint Luc, VI, 36.
(4) Évangile de saint Matthieu, IX, 12.

« si on les jette dans le désespoir en leur fermant « cruellement l'entrée de l'Église, et les portant ainsi « à retourner au paganisme ou à se ranger du côté « des hérétiques et des schismatiques, où quand ils « viendraient à endurer la mort pour la confession du « nom de Jésus-Christ, ils n'obtiendraient point la « couronne du martire, parce qu'ils seraient hors de « l'Église, séparés de la charité et de l'unité. C'est « pourquoi, mon très cher frère, nous avons trouvé « bon, après avoir examiné la cause de chacun, de « recevoir présentement ceux qui se sont servis de « billets, et de réconcilier à la mort ceux qui ont sa- « crifié; parce qu'il n'y a point de confession de ses « péchés dans l'autre monde (1), et que nous n'avons « pas droit d'obliger personne à faire pénitence, si « nous lui ôtons le fruit de la pénitence. Si la guerre « survient avant qu'ils tombent malades, elle les « trouvera fortifiés et armés pour le combat; et s'ils « deviennent malades auparavant, ils auront la « consolation de mourir avec la communion et la « paix.

« Par cette condescendance, nous ne portons aucun « préjudice au jugement du Seigneur. Nous n'empê- « chons point que, s'il trouve la pénitence du pécheur « pleine et entière, il ne confirme ce que nous avons « fait; et que si le pécheur au contraire nous a

(1) Saint Ciprien fait ici allusion à ces paroles du psaume 6, verset 5 : *In inferno autem quis confitebitur tibi?* « Qui chantera « vos louanges dans le sépulcre. »

« trompés par une fausse satisfaction, Dieu, dont on « ne se moque point et qui voit le cœur de l'homme, « ne juge de ce que nous n'avons pas si bien aperçu, « et que le maître ne réforme la sentence des servi- « teurs. Mais nous devons pourtant toujours, mon « très cher frère, nous souvenir qu'il est écrit (1) :

« Le frère qui aide son frère sera honoré. »

Troisième suite de la lettre de saint Ciprien à l'évêque Antonien. Dans les cas douteux, il faut être indulgent.

252.

LXII. « C'est de la même manière que l'apôtre a « dit (2) :

« Mes frères, si quelqu'un est tombé par surprise « en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, « ayez soin de le relever dans un esprit de douceur ; « chacun de vous réfléchissant sur soi-même, et crai- « gnant d'être tenté comme lui. Portez les fardeaux « les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi « de Jésus-Christ.

« Pareillement, reprenant ceux qui sont présomp-

(1) Proverbes, XVIII, 19.

(2) Épître aux Galates, VI, versets 1 et 2.

« tueux, et voulant rabattre leur orgueil, il dit dans « une de ses épîtres (1):

« Que celui qui croit être ferme, prenne garde de « tomber.

« Et dans un autre endroit (2):

« Qui êtes-vous, pour oser ainsi condamner le ser- « viteur d'autrui? S'il tombe, ou s'il demeure ferme, « cela regarde son maître. Mais il demeurera ferme, « parce que Dieu est tout puissant. pour le sou- « tenir.

« Saint Jean témoigne aussi que Notre Seigneur « Jésus-Christ nous sert d'avocat et d'intercesseur « pour nos péchés, lorsqu'il dit (3):

« Mes petits enfans, je vous écris ceci, afin que « vous ne péchiez point. Cependant, s'il arrive que « quelqu'un pèche, nous avons pour avocat auprès « du Père, Jésus-Christ qui est le juste; car c'est lui « qui intercède pour nos péchés (4).

« Et l'apôtre saint Paul, dans le même esprit (5):

« Lors même que nous étions encore pécheurs, « Jésus-Christ est mort pour nous au tems marqué. « Maintenant que nous sommes justifiés par son « sang, nous serons à plus forte raison délivrés par « lui de la colère de Dieu.

(1) Première épître aux Corinthiens, X, 12.

(2) Épître aux Romains, XIV, 4.

(3) Première épître de saint Jean, II, 1 et 2.

(4) *Ipse est deprecator pro peccatis nostris.* Au lieu de *deprecator* ou *deprecatio* dans d'autres manuscrits, la Vulgate dit *propitiatio*. J'ai cru devoir préférer le texte de saint Ciprien.

(5) Épître aux Romains, V, 8 et 9.

« Ayant donc devant les ieux l'exemple de sa dou-« ceur et de sa bonté, ne soyons pas si rudes à nos « frères; mais prenons part à leur affliction et à leurs « larmes, et tâchons de relever autant qu'il nous est « possible leurs courages abattus; en sorte que si « d'une part nous ne devons pas être trop faciles à « leur accorder la communion, il ne faut pas aussi « de l'autre que nous nous montrions cruels et impi-« toyables envers eux. Voilà votre frère couché par « terre, que l'ennemi a blessé dans le combat. D'un « côté le diable s'efforce de tuer celui qu'il a blessé, « et de l'autre Jésus-Christ l'encourage, afin que « celui qu'il a racheté ne périsse pas sans ressource. « Quel parti prendrons-nous? Nous mettrons-nous « du côté du diable afin qu'il l'achève, et comme le « prêtre et le lévite de l'Évangile (1), abandonnerons-« nous notre frère à demi mort? Ou plutôt, comme « des prêtres de Dieu et de Jésus-Christ, fesant ce « que Jésus-Christ a enseigné et a fait, ne le retire-« rons-nous pas de la gueule du lion, afin que l'ayant « traité et pansé, nous en laissions le jugement à « Dieu?

« Et ne croyez pas, mon très cher frère, que cette « condescendance diminue le courage de nos frères, « et empêche qu'il n'y ait des martirs! Ceux qui ont « une véritable foi, et qui aiment et craignent Dieu « de tout leur cœur, n'en seront pas moins fermes et « inébranlables; car vous savez que nous admettons

(1) Évangile de saint Luc, X, 31.

« les adultères à la pénitence, et que nous leur « donnons ensuite la paix; et cependant la virginité « n'a pas disparu dans l'Église, et cela n'empêche pas « qu'il n'y ait tous les jours des personnes généreuses « qui se proposent de garder la continence. Une infi- « nité de vierges brillent dans l'Église, et l'on ne « voit pas que la chasteté y fleurisse moins qu'aupa- « ravant. Il y a bien de la différence entre attendre « le pardon (1) et parvenir à la gloire (2); entre être « mis en prison et n'en point sortir qu'on n'ait payé « toute sa dette jusqu'à la dernière obole (3), et re- « cevoir à l'heure même la récompense de sa foi et de « son courage; entre souffrir de longs travaux pour « ses péchés, et être purifié long-tems dans le feu, et « avoir effacé tous ses péchés par le martire; et enfin « entre attendre en suspens le jour du jugement et « l'arrêt du Seigneur, et être couronné sur-le-champ « par le Seigneur (4).

« Il y a eu aussi autrefois quelques évêques de « notre province (5) qui n'ont pas cru que l'on dût « accorder la paix aux adultères, et qui leur ont ab- « solument fermé l'entrée à la pénitence; mais ils ne « se sont pas pour cela séparés des autres évêques, et

(1) Comme les pénitens.

(2) Comme les confesseurs et les martirs.

(3) Évangile de saint Matthieu, V, 26.

(4) Ainsi l'indulgence dont on use envers ceux qui ont apostasié ne doit point engager les autres à imiter leur lâcheté.

(5) L'Afrique proprement dite qui avait été réduite en province, après la prise de Carthage, et qui portait le nom de Zeugitane.

« n'ont pas rompu l'unité de l'Église. Le lien de la « concorde restant toujours entier et indissoluble, « chaque évêque fait ce qu'il juge à propos, et rendra « compte à Dieu de sa conduite.

« Je m'étonne au reste qu'il y en ait qui soient si « opiniâtres que de ne vouloir pas qu'on admette à « la pénitence ceux qui sont tombés, ou qu'on leur « accorde le pardon après qu'ils l'ont accomplie, puis- « qu'il est écrit (1) :

« Souviens-toi d'où tu es tombé, fais pénitence, et « reprends tes premières œuvres.

« Car cela est dit à une personne qui certainement « était tombée, et que Notre Seigneur exhorte à se « relever en fesant de bonnes œuvres, parce qu'il est « écrit que (2) :

« L'aumône délivre de la mort,

« Non de celle que le sang de Jésus-Christ a dé- « truite, et dont la grace salutaire du batême et de « notre Rédempteur nous a délivrés, mais de celle où « nous tombons ensuite par nos péchés. Et en un « autre endroit de l'Écriture, Dieu donne pareille- « ment le tems de faire pénitence, et menace celui « qui ne la fera pas, disant (3) :

« J'ai quelque chose à te reprocher : tu permets « que Jézabel, cette femme qui se dit prophétesse, « enseigne et séduise mes serviteurs, afin de les faire

(1) Apocalypse, II, 5.

(2) Tobie, IV, 11.

(3) Apocalypse, II, 20, 21 et 22.

« tomber dans la fornication, et de leur faire manger « des viandes immolées aux idoles. Je lui ai donné un « tems pour faire pénitence, et elle ne veut point se « repentir de sa prostitution. Je la réduirai sur sa « couche, et ceux qui commettent l'adultère avec « elle seront dans une très grande affliction, s'ils ne « font pénitence de leurs œuvres.

« Notre Seigneur ne les exciterait pas à faire « pénitence s'il ne pardonnait pas à ceux qui la « font. »

Quatrième suite de la lettre de saint Ciprien à l'évêque Antonien. L'indulgence est ordonnée par l'Écriture sainte.

252.

LXIII. « Jésus-Christ dit dans l'Évangile (1) :

« Je vous dis qu'il y aura plus de joie dans le ciel « pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour « quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin « de pénitence.

« Car puisqu'il est écrit (2) :

« Dieu n'a point fait la mort, et ne se réjouit pas « de la perte des vivans;

« Sans doute que celui qui ne veut pas que per-

(1) Évangile de saint Luc, XV, 7.

(2) Livre de la Sagesse, I, 13.

« sonne périsse, désire que les pécheurs fassent pé-« nitence, et recouvrent la vie, par ce moyen. C'est « pourquoi il crie par la bouche du prophète Joël, et « voici ses expressions (1) :

« Maintenant donc, dit l'Éternel, convertissez-vous « à moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, dans les « larmes, dans les gémissemens. Déchirez vos cœurs « et non vos vêtemens; et retournez au Seigneur « votre Dieu, parce qu'il est bon et clément, qu'il « est plein de douceur et de patience, et qu'il révo-« que souvent les arrêts de sa justice (2) :

« Nous voyons aussi dans les Psaumes un témoi-« gnage de la sévérité et de la clémence de Dieu, « menaçant en même tems qu'il pardonne, et punis-« sant afin de corriger pour conserver ensuite ceux « qu'il a punis, il dit (3) :

« La verge à la main, je visiterai leurs iniquités, « je frapperai leur péché par des fléaux; mais je ne « retirerai point ma miséricorde de dessus eux (4).

« Notre Seigneur pareillement dans l'Évangile, « montrant quelle est la bonté de Dieu le père, « dit (5) :

(1) Joël, chap. II, 12 et 13.

(2) La Vulgate dit *et præstabilis super malitia*; mais saint Ciprien fait parler Joël plus clairement : *Et qui sententiam flectat adversus malitias irrogatas*. Il s'énonce de même dans sa citation de Joël à la fin du Traité des tombés, *art* XXXVIII, p. 186 de ce volume.

(3) Psaume 88, V, 32 et 33.

(4) La Vulgate dit *eo*; mais saint Ciprien dit avec raison *eis*.

(5) Évangile de saint Matthieu, VII, 9, 10 et 11.

« Quel est l'homme, parmi vous, qui donne une « pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain? Ou, « s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un « serpent? Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez « donner de bonnes choses à vos enfans; combien « plus votre père, qui est dans les cieux, donnera-« t-il de bonnes choses à ceux qui les lui deman-« dent!

« Notre Seigneur compare ici l'affection d'un père « ordinaire avec la bonté immense et infinie de Dieu « le père: si donc un père qui est homme et méchant, « selon l'Évangile, ayant été cruellement offensé par « son fils, ne laisse pas de lui pardonner lorsqu'il se « repent de sa faute et qu'il change de mœurs et de « conduite, et de se réjouir avec lui d'un si heureux « changement; combien plus cet unique et véritable « père, si bon et si plein de miséricorde, ou plutôt la « bonté et la miséricorde même, se réjouit-il de la « pénitence de ses enfans? Et quand il les voit tou-« chés de douleur gémir et soupirer, croyez-vous « qu'il les menace pour lors de les punir, ou plutôt « ne leur promet-il pas de leur faire grace? C'est « pourquoi Notre Seigneur, dans l'Évangile (1), ap-« pelle bienheureux ceux qui pleurent, parce que « celui qui pleure attire la miséricorde de Dieu sur « lui, au lieu que celui qui est orgueilleux et endurci « s'amasse des peines et des supplices pour le jour « du jugement. C'est pour cela aussi, mon très cher

(1) Id., V, 5.

« frère, que nous avons cru devoir absolument refu-
« ser la communion à ceux qui, n'ayant point fait pé-
« nitence, ni donné par leurs larmes des marques
« d'une véritable douleur, commencent à la demander
« lorsqu'ils se voient surpris de quelque maladie pé-
« rilleuse; parce qu'alors ce n'est pas tant le regret
« de leur faute, que la crainte de la mort qui les
« oblige à faire cette demande, et que celui-là ne
« mérite pas de recevoir cette consolation à la mort,
« qui n'a pas songé qu'il fallait mourir.

« Quant à ce qui regarde la personne de Novatien,
« dont vous m'avez écrit, mon très cher frère, que
« vous seriez bien aise de savoir quelle est l'hérésie
« qu'il a introduite, je vous dirai en premier lieu que
« peu nous importe ce qu'il enseigne, puisqu'il en-
« seigne hors de l'Église. Quel qu'il soit, et quelles
« perfections qu'il ait, celui-là n'est point chrétien,
« qui n'est point dans l'Église de Jésus-Christ. Qu'il
« se vante tant qu'il lui plaira, et fasse sonner bien
« haut son savoir et son éloquence, celui qui n'a
« point conservé la charité fraternelle ni l'unité ec-
« clésiastique, a perdu même toutes les bonnes qua-
« lités qu'il pouvait avoir d'ailleurs. Vous ne regardez
« sans doute pas comme évêque celui qui, après qu'un
« autre a été ordonné dans l'Église par seize de ses
« collègues, tâche par ses brigues d'être élu en sa place
« par des déserteurs : de sorte qu'au lieu qu'il n'y a
« qu'une Église établie par Jésus-Christ, et divisée en
« plusieurs membres par toute la terre, non plus
« qu'un épiscopat répandu de tous côtés en plusieurs

« évêques qui sont tous unis ensemble : lui, violant « cette tradition divine, et rompant l'unité de l'Église « catholique, s'efforce d'établir une église humaine, et « envoie en plusieurs villes ses nouveaux apôtres « jeter les fondemens de sa nouvelle doctrine, et a « la hardiesse de créer d'autres faux évêques sur ceux « qui ont été ordonnés il y a déjà long-tems dans « toutes les provinces et dans chaque ville, et qui « sont également vénérables par leur âge, recomman- « dables par l'intégrité de leur foi, et illustres par les « épreuves qu'ils ont souffertes pendant la persécu- « tion. Ainsi il prétend pouvoir changer par son opi- « niâtreté et par ses cabales toute la face du monde, « et rompre les nœuds qui lient ensemble les membres « du corps de l'Église, en jetant partout des semences « de division et de discorde. Il ne sait pas que les « schismatiques font toujours d'abord quelques pro- « grès, mais que cela ne dure pas, et que leurs en- « treprises illégitimes s'écroulent bientôt avec eux. « De plus il ne pourrait pas même être évêque quand « il aurait été le premier, s'il se séparait du corps de « ses collègues et de l'unité de l'Église, puisque « l'apôtre nous avertit de nous supporter l'un l'autre « de peur de détruire l'unité établie par Dieu même « lorsqu'il dit (1) :

« Supportez-vous les uns les autres avec charité ; « travaillez à conserver l'unité d'un même esprit par « le lien de la paix.

(1) Épître aux Éphésiens, IV, 2.

« Celui donc qui ne conserve ni l'unité d'un même « esprit, ni le lien de la paix, mais se sépare de « l'Église et de la compagnie des évêques, ne peut « avoir ni la puissance, ni la dignité d'évêque, parce « qu'il ne veut pas garder la paix ni l'unité de l'épis-« copat. »

Cinquième suite de la lettre de saint Ciprien à l'évêque Antonien. C'est à Dieu de discerner l'ivraie du bon grain. »

252.

LXIV. « Au reste ne faut-il pas être bien présomp-« tueux, et avoir bien oublié l'humilité et la douceur, « pour oser entreprendre une chose que Notre Sei-« gneur n'a pas même accordée aux apôtres, de « séparer le froment d'avec l'ivraie, et la paille d'avec « le blé, comme s'il avait reçu le pouvoir de nettoyer « l'aire? d'oser choisir les vases d'or et d'argent que « l'apôtre dit (1) être mêlés dans une grande maison « avec ceux de terre et de bois, et rejeter, mépriser « et condamner ceux-ci, au lieu d'attendre que le jour « du Seigneur consume ceux de bois, et que ceux de « terre soient brisés par ceux à qui le sceptre de « fer (2) a été donné?

(1) Seconde épître à Timothée, II, 20.

(2) Psaume II, 9.

« Que s'il se constitue juge du cœur et des inten-
« tions des hommes (1), qu'il garde donc une même
« règle dans ses jugemens; et puisqu'il sait que Jésus-
« Christ a dit (2):

« Voilà que tu es guéri, ne pèche plus désormais,
« de peur qu'il ne t'advienne pire;

« Qu'il se sépare aussi des voleurs et des adultères,
« puisque le crime d'un adultère est bien plus grand
« que celui d'un libellatique; car celui-ci n'a péché
« que par nécessité, au lieu que le premier a péché
« volontairement. L'un a été trompé sur ce qu'il
« croyait que ce lui était assez de ne point sacrifier,
« et l'autre a violé un corps sanctifié et le temple de
« Dieu, par une impureté détestable, ou en souillant
« la couche d'autrui, ou en allant dans un lieu de
« débauche, selon cette parole de l'apôtre (3):

« Tout autre péché que commet l'homme, est hors
« du corps: mais celui qui commet la fornication,
« pèche contre son propre corps.

« Cependant on admet ces sortes de personnes à la
« pénitence, et on leur laisse l'espérance de pouvoir
« satisfaire à Dieu par leurs larmes, selon le même
« apôtre qui dit (4):

« Je crains qu'en retournant chez vous je ne sois
« réduit à en pleurer plusieurs qui, après avoir péché,
« n'ont point fait pénitence des impuretés, des forni-

(1) Ainsi que l'est Dieu. Apocalypse, II, 23.

(2) Évangile de saint Jean, V, 14.

(3) Première épître aux Corinthiens, VI, 18.

(4) Seconde épître aux Corinthiens, XII, 21.

« cations, et des impudicités qu'ils ont commises.

« Que les nouveaux hérétiques (1) ne se flattent « donc point de ce qu'ils ne communiquent pas avec « ceux qui ont idolâtré, puisqu'il y a parmi eux des « adultères et des voleurs, qui doivent passer pour « des idolâtres suivant cette parole de l'apôtre (2) :

« Sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul « avare, dont le vice est une idolâtrie, ne sera héritier « du royaume de Jésus-Christ et de Dieu.

« Et encore (3) :

« Faites mourir les membres de l'homme terrestre « qui est en vous : la fornication, l'impureté, les pas- « sions déshonnêtes, les mauvais désirs, et l'avarice, « qui est une idolâtrie. Ce sont ces crimes qui attirent « la colère de Dieu sur les hommes.

« Car comme nos corps sont les membres de Jésus- « Christ, et que chacun de nous est le temple de « Dieu, quiconque viole le temple de Dieu par un « adultère, viole la sainteté de Dieu même; et celui « qui obéit au diable en péchant, honore les démons « et les idoles; car les mauvaises actions ne viennent « pas du Saint-Esprit, mais de l'impulsion de l'en- « nemi; et les convoitises qui naissent de l'esprit « immonde nous portent à nous révolter contre Dieu, « et à servir le diable. S'ils prétendent donc qu'on est « souillé par les péchés d'autrui, et que l'idolâtrie

(1) Les Novatiens.

(2) Épître aux Éphésiens, V, 5.

(3) Épître aux Colossiens, III, 5 et 6.

« passe à celui qui communique avec un idolâtre, ils « ne peuvent pas se laver de ce crime, puisque nous « avons prouvé par l'apôtre, que les adultères et les « voleurs, avec lesquels ils communiquent, sont des « idolâtres. Mais pour nous, conformément à la foi « et à la raison, nous pensons que chacun est coupable « de son péché, et que nul ne répond des fautes des « autres, suivant cette parole du Seigneur (1) :

« La justice du juste sera sur lui, et l'impiété de « l'impie sera sur lui.

« Et encore (2) :

« Les pères ne mourront pas pour les fils, et les « fils ne mourront point pour leurs pères, mais cha- « cun mourra pour son péché.

« Ainsi nous croyons qu'il ne faut priver personne « du fruit de la satisfaction et de l'espérance de la « paix, sachant que Dieu, dans l'Écriture, exhorte « lui-même les pécheurs à faire pénitence, et ne leur « refuse point le pardon lorsqu'ils la font; car n'est-ce « pas se moquer des fidèles et se jouer de leurs larmes, « de les porter comme font ces hérétiques (3) à satis- « faire à Dieu par la pénitence, et de leur ôter ce « pour quoi (4) on fait pénitence? de dire à ses « frères :

(1) Ézéchiel, XVIII, 20.

(2) Id. et quatrième livre des Rois, XIV, 6. Ce livre ne fait que citer le Deutéronome, XXIV, 16, où la même chose est dite textuellement.

(3) Les Novatiens.

(4) La réconciliation et l'eucharistie

« Pleurez et gémissez jour et nuit, et faites quan-
« tité de bonnes œuvres pour effacer votre crime ;
« mais vous ne laisserez pas après tout cela de mourir
« hors de l'Église. Vous ferez tout ce qu'il faut pour
« obtenir la paix ; mais on ne vous la donnera cepen-
« dant pas.

« Qui est celui qu'un semblable discours ne déses-
« pérerait? Qui ne serait détourné par là de pleurer
« et de soupirer? Pensez-vous que ce fût le moyen
« de faire travailler un paysan, de lui dire :

« Labourez ce champ avec grand soin, et employez
« tout ce que vous avez d'adresse pour le bien cul-
« tiver; mais vous ne recueillerez point la moisson,
« vous ne ferez point la vendange, les olives ni les
« autres fruits ne seront point à vous?

« Ou d'engager un marchand à trafiquer sur mer,
« en lui tenant ce langage :

« Mon ami, achetez du meilleur bois que vous
« pourrez trouver, et construisez un bon navire,
« équipez-le d'un excellent gouvernail, de cordages,
« de voiles et de toutes choses; mais vous n'aurez
« aucune part aux bénéfices de la navigation?

« Certes c'est fermer le chemin de la douleur et du
« repentir; et au lieu que Notre Seigneur, dans
« l'Écriture, caresse ceux qui retournent à lui et font
« pénitence, nous ôtons la pénitence même en ôtant,
« par notre cruauté, le fruit de la pénitence. Puis
« donc que nous trouvons que nul ne doit être em-
« pêché de la faire, et que les évêques, secondant la
« bonté de Dieu, peuvent réconcilier ceux qui implo-

« rent sa miséricorde, il faut recevoir les gémissemens « de ceux qui pleurent (1), et ne pas leur refuser ce « qu'ils demandent (2). Et parce qu'il n'y a point de « confession de ses péchés dans le tombeau (3), ceux « qui se repentent de tout leur cœur et demandent « avec instance de rentrer dans l'Église, y doivent « être reçus, et il en faut réserver le jugement au « Seigneur, qui, lorsqu'il viendra, jugera ceux qu'il « y trouvera. »

Conclusion de la lettre de saint Ciprien à l'évêque Antonien. Il ne faut pas se réconcilier avec les ennemis de l'unité de l'Église.

252.

LXV. « On peut donc pardonner à ceux qui se « repentent. Mais pour les apostats et les déserteurs, « ou les ennemis qui déchirent l'Église de Jésus-« Christ, quand ils seraient mis à mort pour son nom, « ils ne peuvent point être admis à la paix de l'Église

(1) Comme David, psaume VI, 6.

(2) C'est-à-dire la réconciliation.

(3, Ce passage a été cité à la page 301 avec le mot *exomolegesim* qui est répété ici. C'est le verset 5 du psaume 6.

« selon l'apôtre (1), parce qu'ils n'ont conservé ni « l'unité d'un même esprit, ni celle de l'Église.

« Voilà, mon très cher frère, une petite partie de « beaucoup d'autres choses que j'aurais encore à vous « dire sur ce sujet. Et je vous ai écrit ceci tant afin « de satisfaire à votre désir, que pour tâcher de vous « unir de plus en plus à notre corps. Mais, lorsque « vous aurez l'occasion et la commodité de nous ve-« nir voir, nous pourrons traiter ensemble plus am-« plement du bien et de la concorde.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous soyez « toujours en bonne santé. »

L'épître de saint Paul, à laquelle saint Ciprien fait ici allusion, est extrêmement positive pour faire sentir le besoin de l'union et de la charité, qui n'est pas toujours bien compris. La charité surtout est la partie essentielle du christianisme. Voici ce que dit saint Paul à ce sujet (2) :

« Quand je parlerais toutes les langues des hommes, « et des anges mêmes, si je n'ai point la charité, je « ne suis que comme un airain sonnant et une cim-« bale retentissante.

« Quand j'aurais le don de prophétie, que je pé-« nétrerais tous les mistères, et que je posséderais « toutes les sciences; et quand j'aurais toute la foi

(1) Première épître aux Corinthiens, XIII, 3.

(2) Première épître aux Corinthiens, I et suivans. Voyez plus haut, p. 229, une partie de cette citation fortifiée d'une autre de saint Jean.

« possible, jusqu'à transporter les montagnes; si je « n'ai point la charité, je ne suis rien.

« Et quand je distribuerais toutes mes richesses « pour nourrir les pauvres, et que je livrerais mon « corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, « tout cela ne me sert de rien.

« La charité est patiente, elle est douce et bienfe- « sante. La charité n'est point envieuse; elle n'est « point téméraire et précipitée; elle ne s'enfle point « d'orgueil.

« Elle n'est point dédaigneuse; elle ne cherche « point ses propres intérêts; elle ne se pique et ne « s'aigrit point; elle ne pense point le mal.

« Elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle « se réjouit de la vérité.

« Elle supporte tout, elle croit tout, elle espère « tout, elle souffre tout.

« La charité ne finira jamais; au lieu que les pro- « phéties s'anéantiront, que les langues cesseront, et « que la science sera abolie.

« Car ce que nous avons maintenant de science et « de prophétie est très imparfait.

« Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout « ce qui est imparfait sera aboli. »

Telle était la doctrine de saint Ciprien, pleine d'indulgence et de sagesse. On croit que ce fut à cette époque, c'est-à-dire au commencement de l'an 252, que, se trouvant dans son diocèse, il composa un Traité qui n'avait pas rapport, comme celui des tombés et celui de l'unité de l'Église, à des événemens

actuels, mais qui s'occupait de tous les lieus et de tous les tems en expliquant l'oraison dominicale, cette prière si belle et si touchante, qui caractérise le christianisme, la religion que saint Denis prêchait alors à Paris.

Traité de l'Oraison dominicale, par saint Ciprien.

252.

LXVI. « Les préceptes de l'Évangile, mes très « chers frères, ne sont autre chose que des enseigne- « mens divins, les fondemens de notre espérance, « les appuis de notre foi, la nourriture du cœur, des « guides pour nous conduire, des secours pour nous « sauver. Car, tandis qu'ils instruisent sur la terre les « esprits dociles des fidèles, ils les mènent au royaume « des Cieux. Dieu a voulu que les prophètes, ses ser- « viteurs, dissent plusieurs choses de sa part, et « qu'on les écoutât; mais combien plus grandes sont « celles qu'a dites son Fils lui-même, que la parole « de Dieu, qui a parlé par l'organe des prophètes, « nous fait entendre de sa propre bouche, ne com- « mandant plus qu'on prépare la voie pour le recevoir « quand il viendra, mais venant lui-même et nous « la montrant, afin qu'après avoir langui si long- « tems dans les ténèbres de la mort, éclairés de la « lumière de la grace, nous marchions sous sa con-

« duite dans le chemin de la vie! Or, entre les di-
« vins enseignemens qu'il a donnés à son peuple pour
« le sauver, il lui a donné aussi une formule de
« prière, et lui-même nous a instruits de ce que nous
« devons lui demander.

« Celui qui nous a donné la vie nous a aussi appris
« à prier, par cette même bonté avec laquelle il nous
« a comblés de tant d'autres biens; afin que, nous ser-
« vant de la prière du Fils pour parler au Père, le
« Père nous accorde plus aisément ce que nous lui
« demanderons. Il avait prédit (1) que le tems appro-
« chait où les vrais adorateurs adoreraient le Père en
« esprit et en vérité, et il a accompli sa promesse;
« car, après avoir reçu l'esprit et la vérité par la
« sanctification de sa grace (2), nous l'adorons aussi
« vraiment et spirituellement par la prière qu'il nous
« a laissée. En effet, peut-il y avoir une prière plus
« spirituelle que celle qui nous a été donnée par ce-
« lui-là même qui nous a donné le saint-Esprit? Et
« peut-on adresser au Père une prière plus véritable
« que celle qui est sortie de la propre bouche du
« Fils, qui est la vérité même (3)? Ce n'est donc
« pas seulement une ignorance, mais une faute, de
« prier autrement qu'il nous l'a enseigné, puisqu'il
« reproche aux Juifs dans l'Évangile (4) de rejeter le
« commandement de Dieu pour conserver leur tradi-

(1) Évangile de saint Jean, IV, 23.
(2) Id., XIV, 6.
(3) Id., ibidem.
(4) Évangile de saint Marc, VII, 8.

« tion. Prions donc, mes très chers frères, comme « notre maître et notre Dieu nous l'a enseigné. C'est « une belle et agréable prière que celle que nous « adressons à Dieu comme venant de lui, que celle « qui frappe ses oreilles par des paroles que Jésus-« Christ lui-même a formées. Que le Père reconnaisse « les paroles de son Fils quand nous le prions; que « celui qui habite dans notre cœur soit lui-même « sur nos lèvres; et puisque c'est lui qui intercède « auprès du Père pour nos péchés (1), lorsque nous « prions pour en obtenir le pardon, servons-nous des « paroles de notre intercesseur. Car, puisqu'il nous « assure que le Père nous accordera tout ce que nous « lui demanderons au nom de son Fils, combien « nous l'accordera-t-il plutôt encore si nous ne le lui « demandons pas seulement en son nom, mais par « ses paroles mêmes?

« Au reste, quand nous prions, que ce soit avec « beaucoup de respect et de retenue. Songeons que « nous sommes en la présence de Dieu, et que nous de-« vons lui plaire aussi bien par notre contenance que « par le ton de notre voix. Ce serait une espèce d'im-« prudence de crier extrêmement haut en priant; mais « il faut prier modestement. Aussi Notre Seigneur « nous commande (2) de prier en secret et en des lieux « retirés comme dans une chambre, parce que cela

(1) Première épître de saint Paul, II, 1.

(2) Évangile de saint Jean, XVI, 23.

(3) Évangile de saint Matthieu, VI, 6.

« convient mieux à la foi, et que nous devons savoir « que Dieu est présent partout, qu'il nous entend et « nous voit tous, et qu'il remplit de sa majesté les « lieus les plus cachés, suivant ce qui est écrit (1) :

« Penses-tu que je sois Dieu de près, et que je ne « sois plus Dieu de loin? Si un homme se cache dans « les ténèbres, ne le verrai-je pas? Est-ce que je ne « remplis pas le ciel et la terre?

« Et ailleurs (2) :

« Les ieux de l'Éternel sont en tous lieus, contem- « plant les bons et les méchans.

« Ainsi, lorsque nous nous assemblons pour célé- « brer les divins sacrifices avec l'évêque, souvenons- « nous d'être retenus, et de ne pas faire un bruit « confus de voix tumultueuses, au lieu d'adresser « modestement nos prières à Dieu. Car il n'écoute « pas la voix, mais le cœur; et il n'est pas nécessaire « de réveiller par des clameurs celui qui voit les pen- « sées des hommes, comme l'Écriture nous le té- « moigne, lorsque Jésus-Christ dit (3) :

« Que méditez-vous de mal dans vos cœurs?

« Et en un autre endroit (4) :

« Toutes les Églises sauront que je suis celui qui « sonde les reins et les cœurs.

« Aussi nous voyons au premier livre des Rois,

(1) Prophéties de Jérémie, XXIII, 23 et 24.

(2) Proverbes, XV, 3.

(3) Évangile de saint Luc, V, 22. Saint Ciprien ajoute *nequam* qui n'est pas dans la Vulgate.

(4) Apocalypse, II, 23.

« qu'Anne, qui était la figure de l'Église, en usa ainsi, « et qu'elle ne priait pas Dieu d'une voix haute et « éclatante, mais tout bas et modestement, dans le « secret de son cœur. Sa prière était cachée; mais sa « foi était visible. Elle priait, non de la bouche, mais « du cœur, parce qu'elle savait bien que Dieu entend « ceux qui le prient ainsi. Aussi obtint-elle ce qu'elle « demandait, parce qu'elle le demandait avec foi. « L'Écriture sainte en rend témoignage en ces « termes (1) :

« Anne parlait en son cœur, et le seul tremblement « de ses lèvres était sensible; sa voix ne pouvait être « entendue... et Dieu l'exauça.

« Nous lisons aussi dans les psaumes (2) :

« Repassez en silence, dans le lieu de votre repos, « les pensées de votre cœur, et soyez touché de re- « gret.

« Le saint-Esprit nous enseigne la même doctrine « par le prophète Jérémie qui s'exprime ainsi (3) :

« C'est vous, Seigneur, qu'il faut adorer en esprit.

« Or, quand nous adorons Dieu, mes très chers « frères, il faut nous rappeler de quelle manière le « publicain priait dans le temple. Il ne levait pas « impudemment les ieux et les mains au ciel; mais, « frappant sa poitrine et se reconnaissant coupable, « il implorait la miséricorde de Dieu. Il n'imita pas

(1) Premier livre des Rois, I, 13.
(2) Psaume IV, 5.
(3) Baruch, VI, 5.

« le pharisien qui se complaisait en lui-même; mais, « sans se confier de son salut en son innocence, parce « qu'il n'y a personne d'innocent devant Dieu, il « confessa humblement ses péchés; et Dieu, qui par- « donne toujours aux humbles, l'exauça. C'est ce que « Notre Seigneur déclare lui-même dans son Évan- « gile (1).

« Deux hommes montèrent au temple pour prier : « l'un était pharisien, et l'autre publicain. Le phari- « sien, étant debout, priait ainsi en lui-même : — « Mon Dieu, je vous grace de ce que je ne suis pas « comme le reste des hommes, voleur, injuste, adul- « tère, ni même comme ce publicain. Je jeûne deux « fois la semaine; je donne la dîme de tout ce que je « possède. — Et le publicain, se tenant au loin, n'o- « sait pas même lever les ieux au ciel; mais il se frap- « pait la poitrine, disant : — Mon Dieu, soyez-moi « propice, à moi pécheur. — Moi (le Fils de Dieu), « je vous dis : — Celui-ci revint en sa maison justifié, « et non pas l'autre : car quiconque s'élève sera « abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. — »

(1) Évangile de saint Luc, XVIII, 10 et suivans jusqu'à 14.

Première suite du Traité de saint Ciprien. Commentaire sur l'Oraison dominicale.

252.

LXVII. « Après avoir appris, mes très chers « frères, comment nous devons approcher de l'orai- « son, apprenons maintenant du même maître ce « que nous devons demander : voici ce que lui-même « nous dicte (1) :

« Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom « soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre « volonté soit faite sur la terre comme au ciel ! Don- « nez-nous aujourd'hui notre pain quotidien (2), et « remettez-nous nos dettes, comme nous les remet- « tons à ceux qui nous doivent : et ne nous induisez « point en tentation (3), mais délivrez-nous du mal. « Ainsi soit-il. »

« Il faut considérer premièrement que le docteur « de la paix et le maître de l'unité ne veut pas,

(1) Évangile de saint Matthieu, VI, 9-13.

(2) *Quotidianum,* dit saint Ciprien ; la Vulgate dit *super substantialem,* qui est au-dessus de toute substance, c'est-à-dire donnez-nous ce qui est nécessaire chaque jour pour la vie de l'ame et du corps. On trouvera le commentaire de saint Ciprien sur ces paroles aux articles LXIX et LXX.

(3) Saint Ciprien dit ici avec Tertullien : « Et ne permettez pas que nous soyons induits en tentation. » Voyez ci-après l'article LXXI.

« quand on prie, qu'on prie seulement pour soi. Car « nous ne disons pas :

« Mon Père, qui êtes aux cieux;

« Ni :

« Donnez-moi aujourd'hui mon pain,

« Et ainsi du reste. Notre prière est une prière « publique et commune, et quand nous prions, ce « n'est pas pour un seul, mais pour tout le peuple, « parce que tout le peuple fidèle ne forme qu'un « corps. Le Dieu de la paix et le maître de la con- « corde, qui nous a si fort recommandé l'union, a « voulu qu'un seul priât pour tous, de même qu'il « nous a tous portés en lui seul. Les trois enfans de « Babilone pratiquèrent cette façon de prier dans la « fournaise, et y conservèrent cette union d'esprit. « C'est ce que témoigne l'Écriture sainte; et en même « tems qu'elle nous rapporte ce qu'ont fait ces « saints, elle nous donne un exemple de ce que nous « devons faire pour devenir semblables à eux. Elle « dit (1) :

« Alors tous trois, comme d'une même bouche, « louaient, glorifiaient et bénissaient le Seigneur.

« Ils priaient comme d'une même bouche, quoique « Jésus-Christ, fait homme, ne leur eût pas encore « appris à prier; et parce que leur prière était simple, « spirituelle et animée d'un esprit de paix, elle fut « très efficace, et mérita de leur faire obtenir de Dieu « ce qu'ils demandaient. C'est ainsi que nous voyons

(1) Daniel, III, 51.

« les apôtres et les disciples prier après l'ascension « de Notre Seigneur. L'Écriture dit (1) :

« Tous ceux-ci persévéraient unanimement dans « la prière avec les femmes et Marie, mère de Jésus, « et ses frères.

« Ce qui montre quelle était et la ferveur et l'u- « nion de leurs prières. Aussi (2)

« Dieu, qui fait habiter dans une même maison « ceux qui sont bien unis ensemble,

« Ne reçoit dans ses demeures éternelles que ceux « dont la prière est animée d'un même esprit. Mais « que de mistères contient l'oraison dominicale, mes « très chers frères! qu'ils sont grands et féconds en « vertu, quoique courts en paroles! car nous ne pou- « vons rien demander à Dieu dans nos prières qui « ne soit compris en abrégé dans cette prière céleste.

« Notre Seigneur dit (3) :

« Vous prierez ainsi : NOTRE PÈRE, QUI ÊTES AUX « CIEUX.

« L'homme nouveau, rené dans le batême, et « rendu à son Dieu, l'appelle d'abord son Père, parce « qu'il est déjà son enfant. Saint Jean dit (4) :

« Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont pas reçu : « mais il a donné le droit d'être faits enfans de Dieu

(1) Actes des Apôtres, I, 14.

(2) Psaume LXVII, 6 dans la Vulgate. L'hébreu dit : Dieu qui rappelle les exilés dans leur patrie.

(3) Évangile de saint Matthieu, VI, 9.

(4) Évangile de saint Jean, I, 11 et 12

« à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en « son nom.

« Celui donc qui, par sa foi en Dieu, est devenu « son fils, doit commencer par lui en rendre graces, « en professant publiquement ce qu'il est, et l'appe- « lant son Père. Et en disant que son Père est aux « cieux, il témoigne, par ces premières paroles, pro- « férées après sa renaissance divine, qu'il a renoncé « à son père charnel, et qu'il ne connaît pas d'autre « père que celui qui est aux cieux. C'est ainsi qu'il « justifie cette parole de l'Écriture (1) :

« Ceux qui disent à leur père et à leur mère : je ne « vous connais pas; à leurs frères : je ne sais qui « vous êtes, et ceux qui oublient leurs enfans, ob- « servent ma loi et gardent mon alliance.

« Notre Seigneur nous défend dans l'Évangile (2) « d'appeler personne notre père sur la terre, comme « n'ayant qu'un père qui est au ciel. Et il répondit à « ce disciple qui disait que son père était mort (3) :

« Suivez-moi, et laissez les morts ensevelir leurs « morts,

« Pour nous apprendre que le père des fidèles est « toujours vivant. Mais nous ne l'appelons pas seule- « ment le Père qui est aux cieux; nous ajoutons :

« Notre Père,

« C'est-à-dire le père de ceux qui croient, de ceux

(1) Deutéronome, XXXIII, 9.

(2) Évangile de saint Matthieu, XXIII, 9.

(3) Id., VIII, 22.

« qui, sanctifiés par lui et renouvelés par la naissance « spirituelle du batême, commencent à devenir ses « enfans. Cette parole (1) est un arrêt contre les Juifs « qui n'ont pas seulement méprisé, mais fait cruelle« ment mourir le Christ qui leur avait été annoncé « par les prophètes, et qui leur a été envoyé avant « tous les autres. Car ils ne peuvent plus nommer « Dieu leur père, puisque Notre Seigneur les a con« fondus quand il leur a dit (2);

« Le père dont vous êtes né est le démon, et vous « voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été « homicide dès le commencement, et il n'a point per« sévéré dans la vérité, car la vérité n'est point en « lui.

« Et Dieu indigné crie par le prophète Isaïe (3) :

« J'ai nourri des enfans, je les élevés, et ils se « sont révoltés contre moi. Le taureau connaît son « maître; l'âne, son étable : Israël m'a méconnu; « mon peuple est sans intelligence. Malheur à cette « nation perverse, à ce peuple chargé de crimes, « à cette race d'iniquité, à ces enfans corrupteurs! Ils « ont abandonné l'Éternel, ils ont blasphémé le saint « d'Israël; ils se sont éloignés de lui.

« C'est donc un reproche que nous leur fesons, « nous autres chrétiens, quand, en priant, nous ap« pelons Dieu

« Notre Père!

(1) Nôtre.

(2) Évangile de saint Jean, VIII, 43

(3) Prophéties d'Isaïe, I, 2, 3, 4

« Parce qu'il a commencé d'être à nous et cessé « d'être aux Juifs qui l'ont abandonné, et qu'un « peuple pécheur ne peut pas conserver la qualité « d'enfant de Dieu, mais bien ceux qui ont reçu le « pardon de leurs péchés et la promesse d'une éter- « nité bienheureuse. C'est ce que Notre Seigneur lui- « même déclare dans l'Évangile (1).

« Quiconque commet le péché est esclave du pé- « ché; or, l'esclave ne demeure pas toujours dans la « maison, et le fils y demeure toujours.

« Mais considérez combien Notre Seigneur est bon « de vouloir que nous appelions Dieu notre Père, « et que, de même qu'il est son Fils, nous prenions « la qualité de ses enfans. Certainement ce nom est « si grand, que nous n'aurions jamais osé le prendre « ainsi, si lui-même ne nous l'eût permis. C'est pour- « quoi, mes très chers frères, nous devons songer, « quand nous appelons Dieu notre Père, qu'il faut « nous comporter comme des enfans de Dieu, afin « que, comme nous nous réjouissons de l'avoir pour « Père, il ait sujet de se réjouir de nous avoir pour « ses enfans. Vivons donc comme doivent vivre les « temples de Dieu, afin qu'il paraisse que Dieu ha- « bite en nous ! Que nos actions ne démentent point « l'esprit que nous avons reçu ; et puisque nous avons « commencé d'être tout célestes et tout spirituels, ne « pensons qu'aux choses célestes et spirituelles ! Car « Dieu a dit (2) :

(1) Évangile de saint Jean, VIII, 34 et 35.

(2) Premier livre des Rois, II, 30.

« Je glorifierai celui qui m'aura glorifié; mais ceux « qui me méprisent seront couverts d'ignominie.

« Et le bienheureux apôtre, en l'une de ses épî- « tres (1) :

« Vous n'êtes plus à vous-mêmes : car vous avez « été achetés d'un grand prix. Glorifiez Dieu, et por- « tez-le dans votre corps. »

Seconde suite du Traité de saint Ciprien. Suite du commentaire sur l'Oraison dominicale.

252.

LXVIII. « Nous disons ensuite :

« Que votre nom soit sanctifié!

« Ce n'est pas que nous souhaitions que Dieu soit « sanctifié par nos prières; mais c'est que nous lui « demandons que son nom soit sanctifié en nous. Car, « par qui Dieu pourrait-il être sanctifié, puisque c'est « lui qui sanctifie toutes choses? Mais, comme il a « dit (2) :

« Sanctifiez-vous parce que je suis saint (3),

« Nous le prions de nous faire la grace de conser-

(1) Première aux Corinthiens, IV, 19 et 20.

(2) Lévitique, XX, 7.

(3) *Sancti estote, quoniàm et ego sanctus sum.* La Vulgate dit conformément à l'hébreu : *Estote sancti, quià ego sum Dominus Deus vester.*

« ver la sainteté que nous avons reçue au batême, et « nous lui répétons tous les jours cette demande ; « car nous avons tous les jours besoin d'être sancti- « fiés et purifiés de nos péchés, parce que nous pé- « chons tous les jours. Or, l'apôtre nous apprend « quelle est cette sanctification que Dieu nous donne « par sa bonté, lorsqu'il dit (1) :

« Ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adul- « tères, ni les efféminés, ni les sodomites, ni les vo- « leurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médi- « sans, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne seront « héritiers du royaume de Dieu. C'est ce que quel- « ques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez « été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été « justifiés, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, « et par l'esprit de notre Dieu.

« C'est cette sanctification que nous demandons « qui demeure en nous ; et parce que Notre Seigneur « et notre juge défend de pécher désormais à celui « qu'il a guéri et sanctifié.

« De peur qu'il ne lui advienne pire (2).

« Nous le prions sans cesse, jour et nuit, qu'il « daigne, par sa bonté, conserver en nous la sainteté « et la vie qu'il nous a communiquées par sa grace.

« Il y a après :

« Que votre règne arrive !

« Nous demandons à Dieu son règne dans le même

(1) Première épître aux Corinthiens, VI, 9, 10, 11.

(2) Évangile de saint Jean, V, 14.

« sens que nous lui avons demandé la sanctification « de son nom. Car quand est-ce que Dieu ne règne « point, ou quand commence en lui ce qui a toujours « été et ne cesse jamais d'être? Nous demandons « donc l'avénement du règne que Dieu nous a pro- « mis, et qui nous est acquis par le sang et les souf- « frances de Jésus-Christ, afin qu'au lieu que nous « étions les esclaves du siècle, nous régnions avec « Jésus-Christ régnant, comme lui-même nous le « promet quand il dit (1) :

« Venez, les bénis de mon Père, possédez le « royaume qui vous a été préparé dès le commence- « ment du monde.

« On peut dire aussi, mes très chers frères, que le « royaume de Dieu, c'est Jésus-Christ lui-même, que « nous désirons toujours voir arriver, et dont nous « souhaitons le promt avénement. Car, comme il « est notre résurrection, parce que nous ressuscitons « en lui, on peut dire de même qu'il est le royaume « de Dieu, parce que nous régnerons en lui. Or, nous « avons raison de demander le royaume de Dieu, « c'est-à-dire un royaume céleste, car il y a aussi un « royaume terrestre. Mais celui qui a renoncé au « siècle, est au-dessus de tous ses honneurs et de tous « ses royaumes. Ce qui fait qu'une personne qui se « consacre à Dieu et à Jésus-Christ ne désire point « les royaumes de la terre, mais celui du ciel. Il est « nécessaire de prier sans cesse pour n'être point ex-

(1) Évangile de saint Matthieu, XXV, 34.

« clus de ce royaume; comme les Juifs à qui il avait
« été premièrement promis, suivant cette parole si
« claire de Notre Seigneur (1) :

« Plusieurs viendront d'Orient et d'Occident, avec
« Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux.
« Mais les enfans du royaume seront jetés dans les
« ténèbres extérieures; là seront les pleurs et les grin-
« cemens de dents.

« Cela nous fait voir que les Juifs étaient enfans du
« royaume tant qu'ils ont été enfans de Dieu; mais
« aussitôt qu'ils ont cessé de l'avoir pour Père, ils
« ont cessé d'avoir part au royaume : et c'est pour-
« quoi nous autres chrétiens, qui appelons Dieu
« notre Père, nous lui demandons aussi qu'il nous
« fasse bientôt entrer dans son royaume.

« Nous ajoutons :

« QUE VOTRE VOLONTÉ SOIT FAITE SUR LA TERRE
« COMME AU CIEL!

« Non pas afin que Dieu fasse ce qu'il veut, mais
« afin que nous-mêmes puissions faire ce qui lui
« plaît. Car qui peut empêcher Dieu de faire ce qu'il
« veut? Mais parce que le diable s'efforce de nous
« empêcher d'être parfaitement soumis à Dieu en
« toutes choses, nous demandons que la volonté de
« Dieu s'accomplisse en nous. Or, pour cela, nous
« avons besoin de cette même volonté de Dieu, c'est-
« à-dire de son secours et de sa protection, parce que
« personne n'est fort par ses propres forces, mais

(1) Évangile de saint Matthieu, VIII, 11.

« par la bonté et la miséricorde de Dieu. Lui-même « nous fait connaître cette faiblesse de l'homme dont « il s'était revêtu, lorsqu'il dit (1) :

« Mon Père, que ce calice, s'il est possible, s'é« loigne de moi !

« Pour apprendre aussi à ses disciples à ne pas « faire leur volonté, mais celle de Dieu, il ajoute (2) :

« Cependant qu'il soit, non comme je veux, mais « comme vous voulez !

« C'est ce qui lui fait dire ailleurs (3) :

« Je suis descendu du ciel, non pour faire ma vo« lonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.

« Que si le Fils a fait ainsi la volonté de son Père, « combien plus le serviteur doit-il faire celle de son « maître ! Saint Jean nous y exhorte dans une de ses « épîtres, où il dit (4) :

« N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le « monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du « Père n'est point en lui ; car tout ce qui est dans le « monde est ou concupiscence de la chair, ou concu« piscence des ieux, ou orgueil de la vie ; ce qui ne « vient pas du Père, mais du monde. Or, le monde et « la concupiscence passent ; mais celui qui fait la vo« lonté de Dieu demeure dans l'éternité.

« Si nous voulons demeurer éternellement, il faut « que nous fassions la volonté de Dieu qui est éternel.

(1) Id., XXVI, 39.
(2) Ibidem.
(3) Évangile de saint Jean, VI, 38.
(4) Première épître de saint Jean, II, 15, 16 et 17

« Or, la volonté de Dieu, c'est ce que Jésus-Christ a « fait et enseigné. C'est l'humilité, la fermeté dans la « foi, la retenue, la justice, la miséricorde, la bonne « conduite; c'est de ne faire tort à personne, et de « souffrir le tort qu'on nous fait, de conserver la paix « avec ses frères, d'aimer Dieu de tout son cœur, de « l'aimer comme son père et de le craindre comme « son Dieu, de ne rien préférer à Jésus-Christ comme « il ne vous a rien préféré, de s'unir inséparablement « à lui, d'embrasser sa croix avec courage et avec « confiance, et, quand il s'agit de son honneur, d'être « constans, hardis, généreux, et prêts à souffrir la « mort. C'est là vouloir être cohéritier de Jésus-Christ; « c'est accomplir les commandemens de Dieu et la « volonté du Père. »

Troisième suite du Traité de saint Ciprien. Suite du commentaire sur l'Oraison dominicale.

252.

LXIX. « Nous demandons que la volonté de Dieu « soit faite sur la terre COMME AU CIEL, parce que de « l'un et de l'autre dépend la consommation de notre « salut; car comme nous avons un corps qui a été pris « de la terre, et une ame qui tire son origine du ciel,

« nous sommes terre et ciel tout ensemble, et nous « prions Dieu que sa volonté s'accomplisse en l'un et « l'autre, c'est-à-dire en notre corps et en notre es- « prit; car il y a une guerre continuelle entre la chair « et l'esprit, de sorte que nous ne fesons pas ce que « nous voulons, l'esprit se portant vers les choses du « ciel, et la chair vers celles d'ici bas. C'est pour cela « que nous demandons instamment à Dieu qu'il lui « plaise accorder ces deux parties qui nous composent, « afin que l'ame qui a été régénérée par lui puisse « être sauvée. C'est ce que l'apôtre saint Paul dé- « clare expressément lorsqu'il dit (1) :

« La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, « et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair; et « ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne « faites pas les choses que vous voudriez... (2) Or, il « est aisé de connaître les œuvres de la chair, qui « sont la fornication, l'impureté, la luxure, l'idolâ- « trie, les empoisonnemens, les dissensions, les ini- « mitiés, les jalousies, les animosités, les querelles, « les divisions, les hérésies, les envies, les meurtres, « les ivrogneries, les débauches, et autres crimes sem- « blables, sur lesquels je vous déclare, comme je vous « l'ai déjà dit, que ceux qui les commettent ne pos- « sèderont point le royaume de Dieu. Mais les fruits « de l'esprit sont la charité, la joie, la paix, la pa- « tience, l'humanité, la bonté, la longanimité, la

(1) Épître aux Galates, V, 17.

(2) Id., 19, 20, 21, 22.

« douceur, la foi, la modestie, la tempérance, la « chasteté.

« C'est pourquoi nous demandons à Dieu tous les « jours, ou plutôt à tous les momens, que sa volonté « s'accomplisse à notre égard au ciel et en la terre, « parce que la volonté de Dieu est que les choses ter- « restres le cèdent aux célestes, et que les divines et « spirituelles l'emportent.

« On peut encore donner un autre sens à ces pa- « roles : c'est que, comme Notre Seigneur nous or- « donne (1) d'aimer nos ennemis mêmes, et de prier « pour ceux qui nous persécutent, nous demandons « pour ceux qui ne sont que terre, et n'ont pas encore « commencé d'être célestes, que la volonté de Dieu « soit accomplie en eux, comme Jésus-Christ l'a ac- « complie en conservant et réparant l'homme; car « puisque Notre Seigneur n'appelle plus terre ses dis- « ciples, mais qu'il leur dit (2) :

« Vous êtes le sel de la terre,

« Et que l'apôtre dit que (3) :

« Le premier homme est le terrestre formé de la « terre; et le second homme est le céleste, qui vient « du ciel;

« C'est avec raison que, devant ressembler à notre « Père (4)

« Qui fait lever son soleil sur les bons et sur les

(1) Évangile de saint Matthieu, V, 44.

(2) Id., verset 13.

(3) Épître première aux Corinthiens, XV, 47.

(4) Évangile de saint Matthieu, V, 45.

« méchans, et qui fait pleuvoir sur les justes et les « injustes,

« Nous le prions pour le salut de tous les hommes; « afin que, comme sa volonté a été accomplie dans le « ciel, c'est-à-dire en nous par notre foi pour nous « faire devenir célestes, elle le soit aussi en la terre, « c'est-à-dire dans les infidèles, en sorte que ceux « qui sont encore terrestres par leur première nais- « sance, commencent à être célestes lorsqu'ils en re- « cevront une seconde par l'eau et par l'esprit.

« Après cela nous disons : DONNEZ-NOUS AUJOUR- « D'HUI NOTRE PAIN QUOTIDIEN. Cela se peut entendre « ou spirituellement ou à la lettre, et l'un et l'autre « de ces deux sens peut être utile; car le pain de vie, « c'est Jésus-Christ, et ce pain-là n'est pas pour « tous, mais nous appartient : et comme nous « disons :

« Notre Père,

« Parce que Dieu n'est le père que de ceux qui « le connaissent et qui croient en lui; ainsi nous « disons :

« Notre pain,

« Parce que Jésus-Christ est notre pain, de nous « qui touchons son corps. Or, nous demandons que « ce pain nous soit donné tous les jours, de peur que « nous qui sommes incorporés en Jésus-Christ, et qui « recevons tous les jours l'Eucharistie comme un ali- « ment salutaire, ne soyons séparés du corps de « Jésus-Christ, étant empêchés par quelque péché « considérable de participer au pain céleste. C'est ce

« que Notre Seigneur nous fait entendre dans son « Évangile lorsqu'il dit (1) :

« Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel. Si « quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternelle« ment; et le pain que je donnerai, c'est ma chair, « pour la vie du monde.

« Lors donc qu'il dit que celui qui mangera de son « pain vivra éternellement, comme il est manifeste « que ceux-là sont vivans qui touchent son corps et « ont droit de recevoir l'Eucharistie, il est bien à « craindre au contraire que celui qui en est privé et « séparé par là du corps de Jésus-Christ, ne soit aussi « fort éloigné du salut et de la vie, suivant cette « menace de Notre Seigneur (2) :

« Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, « et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en « vous.

« C'est donc pour cela que nous demandons qu'on « nous donne tous les jours notre pain, c'est-à-dire « Jésus Christ; afin que comme nous vivons et de« meurons en lui, nous ne soyons jamais séparés de « son corps et de sa grace. On peut encore entendre « ces paroles de cette sorte : qu'après avoir renoncé « au monde par la foi, à ses pompes et à ses richesses, « nous ne demandons plus que la nourriture néces« saire pour vivre, selon cet enseignement de Notre « Seigneur (3) :

(1) Évangile de saint Jean, VI, 51, 52.
(2) Id., verset 54.
(3) Évangile de saint Luc, XIV, 33.

« Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède, « ne peut être mon disciple.

« Celui donc qui, suivant les avertissemens de son « maître, a commencé d'être son disciple en renon- « çant à toutes choses, ne doit plus demander que la « nourriture qu'il lui faut pour chaque jour, sans « étendre plus loin ses désirs, comme Notre Seigneur « nous ordonne encore quand il dit (1) :

« Ne vous inquiétez point pour le lendemain; car « le jour de demain s'inquiétera pour lui-même : à « chaque jour suffit sa peine. »

Quatrième suite du Traité de saint Ciprien, sur l'Oraison dominicale. Du pain quotidien, et de la rémission des péchés.

252.

LXX. « C'est donc avec raison qu'un disciple de « Jésus-Christ ne demande que la nourriture dont il « a besoin chaque jour, puisqu'il lui est défendu de « penser au lendemain. En effet, il y aurait quelque « chose de contradictoire à souhaiter de demeurer « long-tems au monde, et cependant à demander que

(1) Évangile de saint Matthieu. VI, 34.

« le royaume de Dieu arrive bientôt. C'est aussi ce « que le bienheureux apôtre nous enseigne pour for- « tifier notre foi et notre espérance, en disant (1) :

« Nous n'avons rien apporté en ce monde; et il est « certain que nous ne pouvons non plus en rien em- « porter. Ayant donc de quoi nous nourrir et de quoi « nous couvrir, nous devons être contens. Mais ceux « qui veulent devenir riches, tombent dans la tenta- « tion et dans le piége du diable, et en plusieurs « désirs inutiles et pernicieux, qui précipitent les « hommes dans l'abîme de la perdition et de la dam- « nation; car le désir des richesses est la racine de tous « les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se « sont égarés de la foi, et se sont jetés dans de « grandes douleurs.

« L'apôtre nous apprend ainsi que les richesses ne « sont pas seulement méprisables, mais dangereuses, « parce qu'elles renferment la racine de plusieurs « maux qui nous flattent et nous trompent sous une « fausse apparence. De là vient que Notre Seigneur « reprend dans l'Évangile ce riche insensé qui ne « songeait qu'à amasser du bien, et qui se réjouissait « de l'abondance de sa récolte; Jésus lui dit (2) :

« Insensé, en cette même nuit on te redemande « ton ame; et les choses que tu as, à qui seront- « elles?

« Cet insensé, qui devait mourir la nuit même, se

(1) Première épître à Timothée, VI, 7, 8, 9, 10

(2) Évangile de saint Luc, XII, 20.

« réjouissait de son opulence ; et celui qui était prêt « de laisser la vie, ne pensait qu'à amasser abondamment de quoi vivre. Notre Seigneur au contraire « nous enseigne (1) que, pour être parfait, il faut « vendre tous ses biens et les distribuer aux pauvres, « afin d'acquérir un trésor dans le ciel. Il dit que « celui-là peut le suivre et imiter sa passion glorieuse, « qui se dégage de l'embarras des affaires temporelles, « et envoie ses biens à Dieu devant lui, pour les « suivre après cela même. Afin donc que nous puissions nous élever à ce degré de perfection, prions « comme notre Seigneur nous l'a enseigné, et apprenons par nos prières quels nous devons être ; car le « juste ne saurait manquer de la nourriture qui lui « est nécessaire chaque jour, puisqu'il est écrit (2) :

« Le Seigneur ne laissera point mourir le juste de « faim.

« Et ailleurs (3) :

« J'ai été jeune et j'ai vieilli, et je n'ai point vu « le juste abandonné, ni ses enfans mendier leur « pain.

« Et Jésus-Christ dit (4) :

« Ne vous inquiétez point, disant : — Que mangerons-nous ? ou que boirons-nous ? ou de quoi nous « vêtirons-nous ? — Car les gentils s'occupent de toutes

(1) Évangile de saint Matthieu, XIX, 21.

(2) Proverbes, X, 3.

(3) Psaume XXXVI, 25.

(4) Évangile de saint Matthieu, XI, 31, 32, 33.

« ces choses; mais votre Père sait que vous en avez « besoin. Cherchez donc premièrement le royaume de « Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront « données par surcroît.

« Il promet que toutes choses seront données à ceux « qui cherchent le royaume et la justice de Dieu; car « tout étant à Dieu, rien ne peut manquer à celui qui « possède Dieu, pourvu qu'il ne manque pas lui-même « à Dieu. C'est ainsi que Daniel (1), enfermé par « l'ordre du roi dans la fosse aux lions, y fut nourri « miraculeusement (2), et ne reçut aucune fâcheuse « atteinte de ces animaux farouches et affamés. C'est « ainsi que le prophète Élie (3), s'enfuyant pour « éviter la persécution, fut nourri dans le désert par « des corbeaux : étranges exemples de la malice et de « la cruauté humaines, que des lions épargnent les « hommes, et les oiseaux les nourrissent, tandis que « des hommes maltraitent et persécutent d'autres « hommes!

« Ensuite nous prions pour nos péchés, en disant : « REMETTEZ-NOUS NOS DETTES, COMME NOUS LES RE- « METTONS A CEUX QUI NOUS DOIVENT. Après avoir « demandé notre nourriture, nous demandons le « pardon de nos offenses, afin que ceux que Dieu « nourrit vivent de Dieu, et n'aient pas soin seule- « ment de la vie présente, mais de l'éternelle, à la-

(1) Daniel, XIV, 30.

(2) Par l'entremise du prophète Habacuc.

(3) Troisième livre des Rois, XVII, 6.

« quelle on ne peut arriver que par le pardon de ses « péchés. Notre Seigneur les nomme ici des DETTES, « comme il fait encore ailleurs dans son Évangile, « quand il dit (1) :

« Je t'ai remis toute ta dette, parce que tu m'as « prié.

« Or, tandis que Notre Seigneur nous ordonne de « prier pour nos péchés, il nous avertit que nous « sommes pécheurs : et combien cet avertissement « nous est-il utile et même nécessaire pour nous faire « rentrer en nous-mêmes! De crainte donc que quel-« qu'un n'eût de la complaisance en soi-même, « comme s'il était innocent, au lieu qu'il n'y a per-« sonne qui le soit, et pour qu'en s'élevant il ne « tombe pas de plus haut, Notre Seigneur nous ap-« prend que nous péchons tous les jours, en nous « commandant de prier tous les jours pour nos péchés. « C'est ce que saint Jean nous enseigne aussi dans son « épître, où il s'exprime ainsi (2) :

« Si nous disons que nous sommes sans péché, nous « nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point « en nous. Mais si nous confessons nos péchés, il est « fidèle et juste pour nous les remettre.

« Ces paroles comprennent deux vérités : l'une que « nous devons prier pour nos péchés, l'autre qu'il « faut nous en confesser pour en obtenir le pardon. « C'est pourquoi il dit que le Seigneur est fidèle pour

(1) Évangile de saint Matthieu, XVIII, 32.
(2) Première épître de saint Jean, I, 8, 9.

« nous les remettre, comme s'il voulait dire que Dieu « ne manque point de tenir ses promesses parce que, « comme c'est lui qui nous enseigne à prier pour nos « péchés, c'est lui-même aussi qui nous promet que « son père nous les remettra. Il est vrai que Notre « Seigneur ajoute une condition qui est que nous « pardonnions à ceux qui nous ont offensés. C'est ce « que prescrivent ces paroles : — Comme nous les re- « mettons à ceux qui nous doivent. — C'est ce qui fait « dire autre part (1) :

« La mesure dont vous vous serez servis, on s'en « servira avec vous.

« Et (2) le serviteur qui ne voulut pas remettre à « son compagnon ce qu'il lui devait, après que son « maître lui eût remis toute sa dette, fut envoyé en « prison, et perdit la grace qu'il venait de recevoir, « parce qu'il ne voulut pas faire à un autre la même « grace. C'est ce que Jésus-Christ déclare ailleurs en- « core plus fortement, en disant (3) :

« Lorsque vous irez pour prier, pardonnez si vous « avez quelque chose contre quelqu'un, afin que votre « père, qui est dans les cieux, vous remette vos fautes. « Que si vous ne pardonnez pas, votre père, qui « est dans les cieux, ne vous remettra point vos « fautes. »

(1) Évangile de saint Matthieu, VII, 2.
(2) Id., XVIII, 28.
(3) Évangile de saint Marc, XI, 25, 26.

Cinquième suite du Traité de saint Ciprien sur l'Oraison dominicale. Nécessité des réconciliations. Lutte contre les tentations.

252.

LXXI. « Si vous n'avez point pardonné, vous « n'aurez aucune excuse au dernier jour, puisque « vous serez jugé par votre propre jugement, et traité « comme vous aurez traité les autres; car Dieu veut « que nous vivions en paix dans sa maison, et que « nous ne déshonorions point la seconde naissance « que nous avons reçue de lui; mais que, comme nous « avons commencé à être ses enfans, nous conser- « vions sa paix, et que ceux qui ne sont animés que « d'un même esprit n'aient aussi qu'une même vo- « lonté. C'est pour cela qu'il ne reçut point le sacri- « fice d'un frère (1) qui était mal avec son frère; et « que, dans l'Évangile (2), il commande à celui qui « est déjà devant l'autel, d'aller auparavant se récon- « cilier avec son frère, afin que ses prières étant faites « dans un esprit de paix, Dieu puisse les écouter fa- « vorablement. La paix, la concorde, l'union frater-

(1) Genèse, IV, 5.

(2) De saint Matthieu, V, 24.

« nelle, qui tire son origine de l'unité du Père, du « Fils et du Saint-Esprit, est le plus grand sacrifice « que l'on puisse faire à Dieu. Aussi voyons-nous que « dans les sacrifices (1) d'Abel et de Caïn, qui furent « les premiers que les hommes lui offrirent, il n'eut « pas tant égard à leurs présens qu'à leur cœur, et « qu'il n'eut agréable que le présent de celui dont le « cœur lui plaisait. Le juste et paisible Abel offrit son « sacrifice à Dieu dans l'innocence; il nous apprit « ainsi à n'approcher des autels qu'avec la crainte de « Dieu, avec un cœur simple, avec un esprit de jus- « tice et de paix. C'est avec beaucoup de raison qu'of- « frant à Dieu, dans une disposition si sainte, il « mérita ensuite lui-même de lui être offert en sacri- « fice, et de tracer le premier la voie du martire; et « il était juste que celui qui avait toujours si bien con- « servé la justice et la paix de Notre Seigneur, donnât « commencement à sa passion (2) par l'effusion glo- « rieuse de son sang. Ce sont des hommes aussi ver- « tueux, que Dieu couronne et qu'il vengera avec son « fils au jour du jugement. Mais ceux qui sont désunis « d'avec leurs frères ne sauraient, selon le témoi- « gnage de l'apôtre et de l'Écriture, effacer le crime « de cette division quand même ils souffriraient la « mort pour le nom de Jésus-Christ; car, comme dit « saint Jean (3),

« Tout homme qui hait son frère, est homicide.

(1) Genèse, IV, 3, 4, 5.

(2) C'est qu'on le regarde comme une figure de Jésus-Christ.

(3) Première épître de saint Jean, III, 15.

« Or, un homicide ne peut jamais aller au ciel ni « vivre avec Dieu. Un homme qui aime mieux imiter « Judas que Jésus-Christ, ne peut être avec Jésus-« Christ. Quel est donc ce crime que le batême du « sang ne saurait effacer? quel est ce crime que le « martire même ne saurait expier?

« Notre Seigneur veut que nous ajoutions encore « comme une chose fort nécessaire : Et ne nous in-« duisez pas en tentation (1), ce qui nous montre « que notre ennemi ne peut rien contre nous si Dieu « ne le lui permet; cette prière doit ainsi nous con-« vaincre que Dieu seul doit être craint, puisque le « malin esprit n'a aucun pouvoir de nous tenter, si « Dieu ne le lui donne. L'Écriture sainte le justifie « quand elle dit (2) :

« Nabuchodonosor, roi de Babilone, vint devant « Jérusalem et l'assiégea, et Dieu la livra entre ses « mains.

« Or, Dieu ne donne ce pouvoir au démon que « lorsque nous péchons, suivant cette parole de l'É-« criture (3) :

(1) Saint Ciprien dit : *Et ne nos patiaris induci in tentationem.* « Ne permettez pas que nous soyons induits en tentation. » Il substitue ainsi au texte de saint Matthieu l'interprétation de Tertullien, qui, dans son livre *de Oratione*, dit : *Ne nos inducas in tentationem, id est ne nos patiaris induci ab eo utique qui tentat.* J'ai cru devoir rétablir le texte, fort bien expliqué par l'évêque de Carthage, dans son commentaire.

(2) Quatrième livre des Rois, XXIV, 11. La fin de ce verset ne se trouve point dans notre texte; mais la suite du récit permet de l'ajouter.

(3) Prophéties d'Isaïe, XLII, 24, 25.

« Qui livrera Jacob en proie, et Israël aux ravages « des ennemis? Le Seigneur, direz-vous alors, le Sei« gneur que nous avons offensé. Vous ne voulûtes pas « le suivre dans ses voies, ni obéir à ses préceptes; « et il a répandu les flots de son indignation et de sa « fureur.

« Et ailleurs sur le sujet de Salomon qui avait violé « les commandemens de Dieu, l'Écriture dit (1):

« Le Seigneur suscita un ennemi (2) contre Salo« mon.

« Mais quand Dieu donne ce pouvoir sur nous au « démon, c'est ou pour nous punir, ou pour nous « éprouver. C'est de cette dernière manière qu'il en « usa à l'égard de Job, quand il dit à Satan (3):

« Je te donne pouvoir sur tout ce qu'il a; mais « ne porte pas la main sur lui.

« Et c'est encore suivant cela que Notre Seigneur, « au tems de sa passion, dit à Pilate (4):

« Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne « vous avait été donné d'en haut.

« Or, quand nous demandons à Dieu qu'il ne nous « induise pas en tentation, c'est-à-dire qu'il ne per« mette pas que nous tombions en tentation, cela « nous fait souvenir de notre faiblesse, et nous aver« tit de ne point nous enorgueillir, de ne nous rien

(1) Troisième livre des Rois, XI, 14.

(2) La version rapportée par saint Ciprien dit *Satanam*, d'après l'hébreu où *Satan* signifie adversaire.

(3) Job, I, 12.

(4) Évangile de saint Jean, XIX, 11.

« attribuer, et de ne pas croire que, lorsque nous con-
« fessons Jésus-Christ ou que nous endurons la mort
« pour lui, la gloire nous en soit due; car Notre
« Seigneur lui-même, nous enseignant l'humilité,
« nous a dit (1) :

« Veillez et priez, afin que vous n'entriez pas en
« tentation; car l'esprit est promt, mais la chair est
« faible.

« Il a voulu ainsi nous apprendre que, lorsque nous
« reconnaissons humblement notre impuissance, et
« que nous attribuons tout à la grace de Dieu, sa
« bonté nous accorde tout ce que nous lui deman-
« dons ainsi avec crainte et respect. »

Sixième suite du Traité de saint Ciprien sur l'Oraison dominicale. Fin de cette Oraison.

252.

LXXII. « Enfin cette prière est terminée par une
« demande qui comprend en abrégé toutes les autres :
« MAIS DÉLIVREZ-NOUS DU MAL. Car ces paroles em-
« brassent tout le mal que l'ennemi tâche de nous
« faire en ce monde; et nous devons croire assuré-
« ment qu'il ne nous en pourra faire aucun, si Dieu

(1) Évangile de saint Marc, XIV, 38.

« nous en délivre, et qu'il lui plaise d'exaucer notre « prière et de nous assister de son secours. Lors donc « que nous lui demandons qu'il nous délivre du mal, « il ne reste plus rien à lui demander; car ayant « une fois obtenu sa protection, nous demeurons à « couvert contre ce que tout le monde et le diable « nous pourraient faire. En effet, comment celui-là « peut-il craindre quelque chose du monde, qui a « Dieu pour protecteur? Quelle merveille au reste, « mes très chers frères, que cette prière contienne « en abrégé toutes nos autres prières, puisque « c'est Dieu même qui l'a composée, et que cela « avait été prédit auparavant par le prophète Isaïe, « lorsque plein du Saint-Esprit, parlant de la puis- « sance et de la bonté de Dieu, il dit (1):

« C'est une parole qui consomme et abrége avec « justice, parce que le Seigneur fera une parole « abrégée par toute la terre.

« Car Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la pa- « role de Dieu, est venu ici bas pour tous les hommes; « il a voulu instruire les savans et les ignorans de « tout âge et de tout sexe : il a donc abrégé extrême- « ment ses préceptes, afin de soulager la mémoire, « et que l'on pût apprendre en peu de tems ce qui

(1) Isaïe, X, 23. *Consummationem enim et abbreviationem Dominus Deus exercituum faciet in medio omnis terræ.* « Le Seigneur « Dieu des armées réduira son peuple à un petit nombre au milieu « des armées. » Il s'agit ici du peuple d'Israël qui doit être presque détruit par le roi d'Assirie. Saint Ciprien dénature ce passage pour lui donner un autre sens plus convenable à son sujet.

« est absolument nécessaire pour la foi. Ainsi lors-
« qu'il a voulu enseigner ce que c'est que la vie
« éternelle, il l'a divinement comprise en peu de
« mots (1) :

« La vie éternelle consiste à vous connaître, vous
« le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous
« avez envoyé.

« De même quand il voulut tirer de la loi et des
« prophètes les premiers et les plus grands préceptes
« de l'Évangile, il s'exprima ainsi (2) :

« Écoute, Israël, le Seigneur est ton Dieu, ton
« seul Dieu. Et tu aimeras le Seigneur ton Dieu de
« tout ton cœur et de toute ton ame, de toute ta
« pensée et de toute ta force. C'est là le premier com-
« mandement. Et le second, semblable au premier :
« Tu aimeras ton prochain comme toi-même.... (3).
« Ces deux commandemens renferment la loi et les
« prophètes.

« Et ailleurs (4) :

« Tout ce que vous voulez que les hommes vous
« fassent, faites-le leur aussi ; car c'est la loi et les
« prophètes.

« Or, Notre Seigneur ne nous a pas seulement en-
« seigné à prier par ses paroles, mais aussi par ses
« actions, priant souvent lui-même, et nous mon-

(1) Évangile de saint Jean, XVII, 3.

(2) Évangile de saint Marc, XII, 29, 30, 31.

(3) Évangile de saint Matthieu, XXII, 40.

(4) Id., VII, 12.

« trant ainsi l'exemple. Ce sont les expressions de « l'Évangile (1) :

« Il se retirait au désert, et il priait.

« Et encore (2) :

« Il s'en alla sur une montagne pour prier, et il « passa la nuit à prier Dieu.

« Que si celui qui était sans péché priait ainsi, « combien sommes-nous plus obligés de prier, nous « qui sommes pécheurs! Et s'il passait la nuit en « prières, combien ne devons-nous pas veiller! Or, « Jésus-Christ ne priait pas pour lui-même; car « qu'eût-il demandé pour lui, étant innocent? Il « priait pour nos péchés, comme lui-même le déclare « quand il dit à saint Pierre (3) :

« Voilà que Satan a désiré te passer au crible « comme le froment : et moi, j'ai prié pour toi (4), « afin que ta foi ne défaille pas.

« Et quelque tems après, priant son Père pour « tous, il dit (5) :

« Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore « pour ceux qui doivent croire en moi par leur pa- « role; afin que tous ils soient un, comme vous, mon « Père, en moi, et moi en vous; qu'ils soient de « même un en nous.

(1) Évangile de saint Luc, V, 16.

(2) Id., VI, 12.

(3) Évangile de saint Luc, XXII, 31, 32.

(4) Ce passage et le suivant sont un signe de l'unité qui doit régner dans l'Église.

(5) Évangile de saint Jean, XVII, 20, 21.

« Il faut avouer que Notre Seigneur est souveraine-
« ment bon de ne pas se contenter de nous racheter
« par son sang, mais de vouloir encore prier pour
« nous. Considérez, je vous prie, ce qu'il demande :
« que comme son Père et lui sont une même chose,
« nous demeurions aussi unis entre nous; ce qui fait
« voir quel crime c'est de rompre l'unité, puisque
« Notre Seigneur a prié particulièrement pour cela.
« Il a voulu sauver son peuple par la paix, parce
« qu'il savait que la discorde n'a point d'entrée dans
« le royaume de Dieu. Or, quand nous prions, mes
« très chers frères, il faut que ce soit de tout notre
« cœur; il faut bannir toutes les pensées charnelles et
« séculières : nous ne devons songer uniquement
« qu'à ce que nous fesons. C'est pour cela que le
« prêtre, avant de commencer l'oraison, y prépare
« les fidèles par cette préface :

« Élevez vos cœurs;

« Afin que le peuple répondant :

« Nous les avons élevés au Seigneur;

« Cela le fasse souvenir qu'il ne doit penser à rien
« autre qu'à Dieu. Fermons à l'ennemi toutes les
« avenues de notre cœur, et qu'il ne soit ouvert que
« pour Dieu seul; car souvent l'ennemi s'y glisse sub-
« tilement, et nous détourne de l'attention que nous
« devons avoir à Dieu, si bien que nos paroles ne
« répondent pas à nos pensées, au lieu que ce n'est
« pas de bouche, mais d'esprit qu'il le faut prier. Mais
« quelle négligence est-ce là de se laisser emporter
« pendant la prière à des pensées profanes et inutiles,

« comme si nous avions alors autre chose à penser « qu'à ce que nous disons à Dieu? Comment voulez-« vous que Dieu vous entende, si vous ne vous en-« tendez pas vous-même? Ou comment pouvez-vous « prétendre qu'il se souvienne de vous, tandis que « vous vous oubliez ainsi? Vous faites bien voir par là « que vous avez peu de soin de vous garder des sur-« prises de l'ennemi. Vous priez Dieu, mais vous of-« fensez sa majesté, en le priant si négligemment. « Vos ieux veillent, mais votre cœur dort, au lieu « que le cœur d'un chrétien doit veiller lors même que « ses ieux sont endormis, suivant cette parole que « l'épouse dit au nom de l'Église dans le Cantique des « Cantiques (1) :

« Je dors; mais mon cœur veille. »

Conclusion du Traité de saint Ciprien sur l'Oraison dominicale. Utilité de la prière.

252.

LXXIII. « C'est pour occuper utilement son cœur, « que l'apôtre nous avertit (2) de persévérer dans la « prière et d'y être vigilans, pour nous apprendre

(1) V, 2

(2) Épître aux Colossiens, IV, 2.

« qu'il n'y a que ceux qui prient de la sorte, qui ob-
« tiennent de Dieu ce qu'ils lui demandent. Or, nos
« prières ne doivent pas être stériles et infruc-
« tueuses (1); autrement elles demeurent sans effet.
« Car, comme, selon l'Évangile, tout arbre qui ne
« porte point de fruit doit être coupé et jeté au feu (2);
« de même Dieu n'écoute point nos paroles, si elles
« ne sont accompagnées de bonnes œuvres. C'est ce
« qui fait dire à l'Ecriture (3) :

« La prière est bonne avec le jeûne et l'aumône.

« Car celui qui, au dernier jour, doit nous récom-
« penser de nos bonnes œuvres et de nos aumônes,
« écoute maintenant favorablement ceux qui accom-
« pagnent leurs prières de leurs bonnes œuvres. C'est
« ainsi que le centurion Corneille mérita d'être
« exaucé. En effet, l'Écriture dit (4) :

« Il fesait beaucoup d'aumônes au peuple, et priait
« Dieu sans cesse. Un jour donc qu'il était en orai-
« son environ vers la neuvième heure du jour (5),
« un ange de Dieu lui apparut (pour lui rendre té-
« moignage du mérite de ses bonnes œuvres), et lui
« dit : — Tes prières et tes aumônes sont montées
« en présence de Dieu, et il s'est souvenu de toi.

« Car les prières accompagnées du mérite des

(1) C'est-à-dire qu'elles doivent être accompagnées de bonnes œuvres.

(2) Évangile de saint Matthieu, VII, 19.

(3) Tobie, XII, 8.

(4) Actes des Apôtres, X, 2, 3, 4.

(5) Trois heures après midi.

« bonnes œuvres montent bientôt à Dieu. C'est ainsi « que l'ange Raphaël rendit un pareil témoignage à « Tobie qui s'appliquait continuellement à la prière « et à des œuvres de charité. Il lui dit (1) :

« Il est honorable de révéler et de confesser les « œuvres de Dieu. Quand tu priais avec larmes (2), « et que tu ensevelissais les morts, et que tu laissais « ton repas, et que tu cachais durant le jour les « morts en ta maison, et que tu les ensevelissais la « nuit, je présentai ta prière au Seigneur. Et parce « que tu étais agréable au Seigneur, il a été néces-« saire que la tentation t'éprouvât. Et maintenant le « Seigneur m'a envoyé pour prendre soin de toi, et « pour délivrer Sara, la femme de ton fils, du démon. « Car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui as-« sistent devant le Seigneur.

« Dieu nous enseigne encore la même chose par la « bouche d'Isaïe, qui dit (3) :

« Rompez les liens de l'iniquité, portez les fardeaux « de ceux qui sont accablés, donnez des consolations « aux affligés, brisez les liens des captifs, partagez « votre pain avec celui qui a faim, et recevez sous « votre toit ceux qui n'ont point d'asile : lorsque « vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne mé-« prisez point la chair dont vous êtes formés. Alors « votre lumière brillera comme l'aurore; je vous

(1) Tobie, 7, 12, 13, 14, 15.

(2) C'est ainsi qu'écrit le texte. Saint Ciprien dit : avec Sara.

(3) Prophéties d'Isaïe, LVIII, 6, 7, 8, 9.

« rendrai la santé; votre justice marchera devant « vous, vous serez environnés de la gloire du Sei-« gneur. Alors vous invoquerez le Seigneur, et il vous « exaucera; à votre premier cri, le Seigneur répon-« dra : — Me voici.

« Voilà comment Dieu promet d'écouter et de se-« courir ceux qui dégagent leur cœur de toute injus-« tice, et qui font l'aumone à ses serviteurs comme « il l'a commandé. Et véritablement ceux qui font ce « que Dieu leur ordonne, méritent bien que Dieu « fasse ce qu'ils demandent. Le bienheureux apôtre « saint Paul ayant été assisté par les fidèles dans une « nécessité puissante, appelle ces actions de charité « des sacrifices, en disant (1) :

« Maintenant j'ai tout, et en abondance; je suis « comblé de biens depuis que j'ai reçu d'Épaphrodite « ce que vous m'avez envoyé, comme une oblation « d'excellente odeur, comme une hostie (un sacrifice) « que Dieu accepte, et qui lui est agréable.

« Car, avoir pitié des pauvres, c'est prêter à Dieu « à intérêt; et donner aux plus petits, c'est donner à « Dieu même et lui offrir un sacrifice spirituel d'en-« cens et de parfums. Quant au tems de la prière, « nous voyons ces trois enfans de Babilone, que la « fermeté de leur foi rendit victorieux dans leur cap-« tivité même, observer avec Daniel l'heure de tierce, « de sexte et de none, comme pour figurer le mistère « de la Trinité, qui devait être révélé dans les der-

(1) Épître aux Philippiens, IV, 18

« miers tems. Car il y a trois heures depuis la pre-
« mière jusqu'à tierce, trois depuis tierce jusqu'à
« sexte, et trois depuis sexte jusqu'à none, si bien
« que chaque intervalle d'une de ces heures à l'autre
« marque la Trinité, et toutes les trois prises en-
« semble l'accomplissent. C'est ainsi que les adora-
« teurs du vrai Dieu distinguaient autrefois le tems
« de leurs prières, et l'on a vu clairement depuis
« que cela était une figure de ce qui devait arriver.
« Car ce fut à l'heure de tierce (1) que le Saint-Es-
« prit descendit sur ses disciples, et les combla de
« graces, comme Notre Seigneur le leur avait pro-
« mis. Ce fut à l'heure de sexte que saint Pierre (2),
« étant monté au haut de la maison où il était, Dieu
« lui apprit de bouche et par une vision à admettre
« indifféremment tout le monde au batême (3), parce
« qu'auparavant il fesait difficulté de le donner aux
« gentils. Et enfin, Notre Seigneur ayant été cru-
« cifié à l'heure de sexte (4), ce fut à l'heure de none
« qu'il lava nos péchés dans son sang, et qu'il con-
« firma sa victoire par sa mort pour nous racheter et
« nous vivifier. Mais à présent, mes très chers frères,
« les tems pour prier se sont multipliés avec les mis-
« tères; car il faut prier aussi le matin afin de célé-
« brer la mémoire de la résurrection de Notre Sei-
« gneur. Aussi, voyons-nous que ce tems a été

(1) Actes des Apôtres, II, 15.
(2) Id., X, 9.
(3) C'est-à-dire à la grace du salut.
(4) Évangile de saint Luc, XXIII, 44.

« marqué par le Saint-Esprit dans les psaumes (1), « où David s'écrie :

« Entendez le cri de ma douleur, ô mon roi! ô « mon Dieu! soyez attentif à ma prière. Seigneur; dès « le matin, vous entendrez ma voix; dès le matin, je « me présente devant vous, et je vous contemple.

« Le Seigneur dit encore par un autre prophète (2) :

« Dans leur affliction, ils se hâteront dès le matin « vers moi : venez, diront-ils; retournons au Sei- « gneur.

« Nous sommes encore obligés de prier sur la fin « du jour; quand le soleil se couche. Car, comme Jé- « sus-Christ est le vrai jour et le vrai soleil, c'est « alors que nous devons demander qu'il nous éclaire, « c'est-à-dire qu'il hâte son avénement pour nous « donner la grace de la lumière éternelle. Or, que « Jésus-Christ soit le jour, le Saint-Esprit le déclare « dans les psaumes, quand il dit (3) :

« La pierre que les architectes avaient rejetée est « devenue la pierre angulaire. Ici est l'œuvre du Sei- « gneur, la merveille pour tous les yeux. C'est ici le « jour que le Seigneur a fait : réjouissons-nous en « lui, tressaillons d'allégresse!

« Et qu'il soit un soleil, le prophète Malachie le « témoigne par ces paroles (4) :

« Pour vous qui craignez mon nom, se lèvera

(1) Psaume V, 2, 3, 4.
(2) Osée, VI, 1.
(3) Psaume CXVII, 22, 23, 24.
(4) Malachie, IV, 2.

« le soleil de justice; le salut sera à l'ombre de ses « ailes.

« Puis donc que, selon l'Écriture, Jésus-Christ est « le vrai jour et le vrai soleil, et que les chrétiens sont « dans Jésus-Christ, il n'y a point d'heure du jour à « laquelle nous ne devions prier Dieu. Et quand la « nuit vient, elle ne doit pas nous en empêcher, « parce que la nuit même est lumineuse pour les en- « fans de la lumière. Car, quand peut être sans lu- « mière celui qui porte la lumière dans son cœur? ou « quand est-ce qu'il ne fait pas jour et soleil pour ce- « lui de qui Jésus-Christ est le soleil et le jour? Ainsi, « puisque nous sommes toujours en Jésus-Christ, « c'est-à-dire dans la lumière, nous ne devons pas « même durant la nuit cesser de prier. C'est ainsi « qu'Anne, cette sainte veuve, veillait et priait sans « relâche pour attirer sur elle les graces de Dieu, « comme l'Évangile le témoigne (1) : ce sont les ex- « pressions de l'évangéliste.

« Elle ne s'éloignait pas du temple, servant Dieu « jour et nuit dans les jeûnes et dans les prières.

« C'est aux gentils qui n'ont pas encore été éclairés « de cette lumière, et aux juifs qui l'ont perdue et « marchent dans les ténèbres, à voir ce qu'ils ont à « faire : mais, pour nous, mes très chers frères, qui « sommes toujours dans la lumière du Seigneur, et « savons ce que nous avons commencé d'être par la « grace que nous avons reçue, ne mettons point de dif-

(1) Évangile de saint Luc, II, 37.

« férence entre la nuit et le jour. Croyons toujours « marcher dans la lumière; que les ténèbres d'où nous « sommes sortis ne fassent plus d'obstacles; que la « nuit ne fasse point de tort à nos prières, et ne serve « point de prétexte à notre paresse. Ayant été spiri- « tuellement renouvelés et régénérés par la miséri- « corde divine, anticipons dès ici-bas sur l'état dans « lequel nous serons un jour. Et comme, dans le pa- « radis, il n'y aura plus qu'un jour qui ne sera suivi « d'aucune nuit, veillons dès à présent durant la « nuit comme pendant le jour. Là nous prierons Dieu; « nous le remercierons sans cesse; ici donc ne ces- « sons point de le prier et de le remercier. »

Lettre de saint Ciprien à Fortunat et aux autres évêques, sur ceux qui n'ont pu résister aux tourmens.

252.

LXXIV. Les principes exposés dans le Traité qu'on vient de lire rappellent plusieurs fois ceux que saint Ciprien avaient professés dans son Traité sur les tombés. On trouvera une nouvelle application de ces derniers principes dans la lettre que l'on va lire; elle fut écrite vers le tems de Pâques, l'an 252, c'est-à-dire vers le 11 avril.

Ciprien à Fortunat, Ahimnius, Optatus, Privatianus, Donatulus et Félix, ses frères (1).

« Vous m'avez écrit, mes très chers frères, que, « comme vous étiez à Capsa (2), pour l'ordination « d'un évêque, vous apprîtes de notre collègue Su« périus, que nos frères Ninus, Clémentianus et Flo« rus, après avoir été pris durant la persécution, « confessé le nom de Notre Seigneur, surmonté la « violence du magistrat et la fureur du peuple, étant « ensuite tourmentés cruellement devant le procon« sul, avaient été vaincus par la grandeur des sup« plices et étaient déchus de la gloire qu'ils avaient « acquise par leur foi et par leur courage; que néan« moins depuis leur chute que l'on doit moins impu« ter à leur volonté qu'à la nécessité, ils n'ont cessé « pendant ces trois années-ci de faire pénitence : sur « quoi vous avez cru devoir nous consulter pour sa« voir si l'on pouvait à cette heure les admettre à la « communion. Puisque vous me demandez mon avis, « je crois qu'on ne doit point refuser le pardon à « ceux que l'on sait certainement avoir combattu,

(1) Cette lettre est numérotée 53 dans les éditions de Pamélius et de Baluze; 52 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert : 56 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(2) Ville d'Afrique sous l'archevêché de Carthage, au nord-ouest de cette ville. C'était la capitale des *Maxyes* qui prétendaient descendre des Troyens. Elle était située dans la Bizacène, et Jugurtha y avait caché ses trésors.

« avoir confessé le nom de Jésus-Christ, avoir géné-
« reusement soutenu la violence des magistrats et
« l'effort d'une populace irritée, avoir souffert la pri-
« son, et enfin au milieu des menaces d'un proconsul,
« et des clameurs d'une multitude qui frémissait au-
« tour de lui, avoir long-tems résisté aux déchire-
« mens et aux tortures. Car leurs mérites précédens
« doivent servir d'excuse à la faiblesse de la chair
« qui a été vaincue dans un si long combat, et c'est
« bien assez qu'ils aient perdu leur gloire; mais on
« ne doit point leur fermer la porte de la miséricorde,
« ni priver des effets de la bonté paternelle de Dieu
« et de notre communion ceux à qui nous croyons
« qu'il peut suffire, pour solliciter sa clémence, d'avoir
« continuellement pendant trois ans, comme vous
« nous l'écrivez, pleuré, soupiré et accompli tous les
« autres exercices de la pénitence. Assurément je ne
« pense pas que ce soit une témérité d'accorder la
« paix à ceux que nous voyons n'avoir cédé qu'à la
« force et à la longueur des tourmens, et qui peuvent
« même recouvrer leur gloire dans une autre occa-
« sion. Car, puisqu'on a jugé à propos d'accorder la
« réconciliation à ceux qui font pénitence lorsqu'ils
« viennent à être dangereusement malades, ceux-là
« me semblent avoir quelqu'avantage sur eux, qui
« ne sont point tombés par lâcheté, mais qui, après
« avoir combattu et reçu des plaies honorables,
« vaincus par l'infirmité de la chair, n'ont pu rem-
« porter le prix qu'avait mérité leur confession. Ils
« ont désiré la mort; mais on ne leur a pas fait la

« faveur de les tuer, de sorte qu'ils ont été plutôt « lassés que vaincus, et ce n'est pas leur foi, mais « leur patience, que les tourmens ont surmontée. Ce- « pendant, puisque vous m'écrivez que je mette la « chose en délibération avec plusieurs de mes col- « lègues, parce qu'elle est importante, et que la plu- « part, dans ces premiers jours de la fête de Pâques, « sont retenus chez eux, lorsqu'elle sera passée, et « qu'ils commenceront à venir me voir, j'en traiterai « plus particulièrement avec eux, et je vous ferai « savoir notre résolution sur ce sujet.

« Je souhaite, mes très chers frères, que vous vous « portiez toujours bien. »

On voit que la persécution à laquelle avaient cédé Ninus, Clémentianus et Florus, était celle de l'empereur Décius, commencée l'an 249, et dont le pape saint Fabien avait été la victime, ainsi qu'on l'a vu dans le volume précédent (1). Il paraît que le prêtre Victor, dont il sera question dans la lettre suivante, avait sacrifié aux idoles dans le même tems. Celui-ci avait été réconcilié un peu précipitamment, ainsi qu'on va le voir. C'est l'évêque Thérapius qui, moins prudent que saint Ciprien, avait fait cette faute en exagérant la douceur de l'évêque de Carthage.

(1) Page 402.

Lettre de saint Ciprien à l'évêque Fidus, sur le prêtre Victor, et sur le batême des enfans (1).

252.

LXXV. Cette lettre a été écrite après les ides de mai (2), c'est-à-dire après le 15 mai.

Ciprien et ses collègues qui se sont trouvés au concile au nombre de soixante-dix, à Fidus, leur frère (3).

« Nous avons lu votre lettre, mon très cher frère, « dans laquelle vous nous parlez d'un certain Victor, « autrefois prêtre (4), auquel notre collègue Thérapius a donné indiscrètement la paix avant qu'il eût « entièrement accompli la pénitence, et satisfait à

(1) Cette lettre est numéroiée 59 dans l'édition de Pamélius et dans celle de Baluze; 58 dans celle de Rigault et dans la traduction de Lombert; 64 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(2) Édition de Baluze.

(3) On croit que l'évêché de Fidus était voisin de celui de Thérapius. Édition d'Amsterdam, p. 279.

(4) C'est qu'il avait été déposé et mis en pénitence pour avoir sacrifié aux idoles. Or, depuis que les ecclésiastiques avaient été déposés de leur dignité, ils n'y rentraient jamais. C'est ce que j'ai observé pour Trophime, conjecturé évêque d'Arles.

« Dieu qu'il avait offensé. Cela nous a assez surpris, « qu'on ait ainsi méprisé l'autorité de notre décret, « et accordé la réconciliation à un coupable avant le « tems ordonné pour la satisfaction, sans la partici- « pation du peuple, et sans qu'aucune maladie pres- « sante y obligeât. Néanmoins, après avoir long-tems « balancé la chose, nous avons jugé que c'était assez « de faire une réprimande à notre collègue Théra- « pius, et de l'avertir de n'en plus user ainsi à « l'avenir. Nous n'avons pas même cru convenable « d'ôter la réconciliation une fois donnée par l'évêque « de quelque manière qu'elle eût été accordée, et nous « avons permis à Victor de jouir de la communion (1) « qu'il avait obtenue.

« Pour ce qui regarde les enfans, que vous dites que « l'on ne doit pas batiser deux ou trois jours après « qu'ils sont nés, mais attendre la huitaine, selon la « loi de l'ancienne circoncision, nous avons tous été « d'un autre avis que vous, et nous avons cru qu'il « ne fallait refuser à personne la grace et la miséri- « corde de Dieu; car puisque Notre Seigneur dit dans « son Évangile que (2)

« Le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre « les ames, mais pour les sauver;

« Nous n'en devons perdre aucune, autant que cela « est en notre pouvoir. En effet, que manque-t-il à « celui qui a une fois été formé par les mains de Dieu

(1) Cela doit s'entendre de la communion laïque.

(2) Évangile de saint Luc, IX, 56.

« dans le sein de sa mère? Car ce n'est qu'à nous et à
« nos ieux que ceux qui sont nés semblent prendre
« de l'accroissement par le cours des jours et des
« tems; mais toutes les choses que Dieu crée sont par-
« faites à l'égard de sa majesté et de l'ouvrage. Aussi
« l'Écriture sainte nous fait bien voir que les dons de
« Dieu sont également pour les enfans et pour les
« personnes âgées, lorsqu'elle nous montre (1) Élizée
« couché sur l'enfant mort de la Sunamite, mettre sa
« tête contre sa tête, son visage contre son visage, et
« tous ses autres membres contre chacun des mem-
« bres de cet enfant; car si l'on considère ce fait en
« lui-même, le corps de l'enfant ne pouvait pas être
« mesuré au corps du prophète, ni ses petits mem-
« bres répondre parfaitement à d'autres beaucoup
« plus grands. Mais ce récit figure une égalité divine
« et spirituelle, et nous fait comprendre que tous les
« hommes sont égaux lorsqu'une fois Dieu les a
« formés, en sorte que nos corps peuvent différer les
« uns des autres selon la diversité des âges, mais Dieu
« n'a point égard à cela; à moins qu'on ne veuille dire
« que la grace même qui est donnée aux batisés est
« donnée plus grande ou plus petite selon l'âge de
« ceux qui la reçoivent, ce qui ne peut être puisque
« le Saint-Esprit est communiqué égalément à tous,
« non avec mesure, mais par la bonté et l'indulgence
« paternelles de Dieu; car il ne fait pas plus accep-

(1) Quatrième livre des Rois, IV, 34.

« tion des âges que des personnes (1), et se montre « également le père de tous, en accordant à tous sa « grace céleste. Et quant à ce que vous dites que les « enfans, au sortir du ventre de leur mère, ne sont « pas encore purs, et que nous avons horreur de les « baiser en cet état, nous ne croyons pas non plus « que cela doive empêcher qu'on ne les baise, puis- « qu'il est écrit (2) que

« Tout est pur pour ceux qui sont purs.

« Nous ne devons point avoir horreur de ce que « Dieu a fait; mais au contraire, en baisant l'enfant « au batême, il faut révérer ses mains encore toutes « récentes dans un ouvrage qui ne fait qu'en sortir; « car pour ce qui est de la circoncision des juifs où « l'on observait le huitième jour, c'était une figure « qui a été accomplie lorsque Jésus-Christ, qui est la « vérité, est venu; comme le huitième jour, c'est- « à-dire le premier d'après le jour du sabat, était « celui auquel Notre Seigneur devait ressusciter et « nous donner une vie et une circoncision spirituelles, « c'est pour cela qu'il a été conservé dans l'ancienne « loi. C'est pourquoi nous pensons que cela ne doit « point faire de tort à la loi nouvelle, qui n'exclut « personne de la grace de Jésus-Christ, selon ce que « dit saint Pierre dans les Actes des Apôtres (3)

(1) Épître aux Galates, II, 6.
(2) Épître à Tite, I, 15.
(3) XI, 9.

« Le Seigneur m'a dit : — N'appelez pas impur ce « que Dieu a purifié.

« D'ailleurs, si quelque chose pouvait empêcher « quelqu'un de recevoir la grace du batême, les pé- « chés des adultes et des personnes âgées les en de- « vraient bien plutòt empêcher. Si donc les plus « grands pécheurs, venant à croire, reçoivent le par- « don de leurs crimes, et sont admis au batême, à « plus forte raison y doit-on admettre les enfans qui, ne « fesant que de naître, n'ont d'autre péché que celui « qu'ils tirent d'Adam, et qui reçoivent d'autant plus « aisément le pardon, que ce ne sont pas leurs pro- « pres péchés qui leur sont remis, mais ceux d'au- « trui !

« Voilà, mon très cher frère, ce que nous avons « ordonné dans notre assemblée, et que nous pen- « sons devoir être observé à l'égard des enfans, d'au- « tant plus qu'ils sont d'un âge qui mérite davantage « notre assistance et la miséricorde divine. Ils sem- « blent même ne demander autre chose par leurs « cris et par leurs larmes.

« Nous souhaitons, mon très cher frère, que vous « vous portiez toujours bien. »

On voit par le commencement de cette lettre que Ciprien soutient toujours les principes de son écrit sur les tombés (*art.* xxx) en les admettant à faire pénitence, en les recevant à la communion des fidèles lorsque cette pénitence avait été accomplie, mais en ne leur rendant jamais l'exercice des fonctions dont ils avaient été chargés, telles que celles d'évêque ou

de prêtre. C'est dans ces principes qu'est écrite la lettre suivante au sujet de Fortunatianus, évêque des Assuritains, qui, étant tombé dans l'idolâtrie pendant la persécution, avait été déposé. Il avait même sans doute été remplacé, puisqu'on trouve dans les signataires du concile de Carthage de cette année un évêque des Assuritains, appelé Victor.

Lettre de saint Ciprien à Épictète et au peuple d'Assures, au sujet de Fortunatianus, autrefois leur évêque.

252.

LXXVI. On vient de voir qu'Assures avait un autre évêque appelé Victor. Mais il était plus convenable que ce fût saint Ciprien, comme métropolitain, qui instruisît le peuple d'Assures de la décision qui avait été prise, et l'évêque de Carthage ne nomme même pas ce Victor dans sa lettre.

Ciprien à Épictète, son frère, et au peuple d'Assures (1).

« J'ai été extrêmement touché, mes très chers « frères, d'apprendre que Fortunatianus, autrefois

(1) C'est la lettre 64 dans les éditions de Pamélius et de Baluze;

« votre évêque, après être tombé si honteusement « dans l'idolâtrie, veut encore rentrer dans sa dignité, « et en faire les fonctions. J'en ai été vivement affligé, « premièrement pour l'amour de lui, qui, tout-à-fait « aveuglé par le diable, ou trompé par les persua- « sions sacriléges de quelques personnes, et si misé- « rable, qu'au lieu de songer à satisfaire à Dieu, au « lieu de passer les jours et les nuits en larmes et en « prières pour tâcher de le fléchir, il a la hardiesse « de s'installer dans le sacerdoce qu'il a trahi, « comme s'il était permis d'approcher de l'autel de « Dieu au sortir de celui des démons, comme s'il « n'attirait pas encore davantage sa vengeance sur « lui pour le jour du jugement, en ne se contentant « pas de n'avoir pu donner à ses frères l'exemple de « foi et de courage qu'il était obligé de leur donner, « mais voulant encore leur en donner un de perfidie, « de hardiesse et de témérité; enfin, au lieu de leur « avoir enseigné à soutenir vaillamment le combat, « de leur apprendre à ne pas même demander pardon « à Dieu après avoir été vaincus et terrassés. Cepen- « dant le Seigneur dit (1) :

« Vous répandez des libations, vous leur offrez des « sacrifices. Et mon indignation ne s'allumerait pas « contre vous!

« Et en un autre lieu (2) :

63 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 65 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(1) Isaïe, LVII, 6.

(2) Exode, XXII, 20.

« Celui qui sacrifie à des dieux autres que le Seigneur, sera puni de mort (1).

« Et ailleurs (2) :

« Ils ont adoré l'ouvrage de leurs propres mains ; « ils se sont courbés et prosternés devant ces idoles. « C'est pourquoi je ne leur pardonnerai point.

« Nous lisons aussi dans l'Apocalipse comment « Dieu menace de sa colère ces sortes de personnes « lorsqu'il dit (3) :

« Celui qui adorera la bête et son image, et qui en « portera le caractère sur son front ou dans sa main ; « celui-là boira du vin pur de la colère de Dieu, « qui est préparé dans le calice de sa colère ; et il « sera tourmenté dans le feu et dans le soufre devant « les saints anges, et en présence de l'agneau. La « fumée de ses tourmens s'élèvera dans les siècles des « siècles, et il n'y aura de repos ni jour ni nuit pour « ceux qui auront adoré la bête et son image.

« Puis donc qu'il menace de ces tourmens au jour « du jugement ceux qui obéissent au diable et sacri- « fient aux idoles, comment celui-là croit-il pouvoir « faire les fonctions d'un prêtre de Dieu, qui a obéi « aux prêtres du diable ? Ou comment, pour offrir le « sacrifice de Dieu et la prière du Seigneur, peut-il « se servir d'une main qui a commis un crime et un « sacrilége ? Vu que, dans l'Écriture sainte, Dieu

(1) L'hébreu désigne ce verset par le nombre 19. Je suis ici la Vulgate qui est d'accord avec le samaritain et les septante.

(2) Isaïe, II, 8 et 9.

(3) Apocalypse, XIV, 9, 10, 11.

« défend aux prêtres d'offrir le sacrifice pour des « fêtes beaucoup plus légères ; car il dit dans le Lévi- « tique (1) :

« Celui qui aura une tache n'offrira point les « pains à Dieu, et n'approchera point de son minis- « tère.

« Et dans l'Exode (2) :

« Que les prêtres qui s'approchent du Seigneur « soient sanctifiés, de peur que le Seigneur ne les « frappe !

« Et encore (3) :

« Lorsqu'ils entreront dans le tabernacle du témoi- « gnage et qu'ils s'approcheront de l'autel pour y « offrir l'encens au Seigneur, ils ne seront souillés « d'aucun péché, de peur qu'ils ne meurent.

« Ceux donc qui se sont souillés de grands crimes, « c'est-à-dire qui ont fait des sacrifices sacriléges en « immolant aux idoles, ne peuvent point s'attribuer « le sacerdoce de Dieu, ni faire en sa présence au- « cune prière pour leurs frères, puisqu'il est écrit « dans l'Évangile (4)

« Dieu n'écoute point les pervers; il exauce celui « qui est son serviteur et qui fait sa volonté.

« Mais il y a des hommes qui sont enveloppés de « ténèbres si épaisses, que la lumière des préceptes « salutaires de Dieu ne saurait parvenir jusqu'à eux,

(1) XXI, 17.
(2) XIX, 22.
(3) Exode, XXX, 20, 21.
(4) De saint Jean, IX, 31

« si bien que depuis qu'ils se sont une fois détournés « du droit chemin, ils tombent d'un crime à l'autre « comme en autant de précipices. Il ne faut pas « trouver étrange qu'en rejetant nos conseils ils mé- « prisent les commandemens du Seigneur, puisqu'ils « l'ont renié. Ils sont âpres aux distributions et aux « offrandes, dont ils étaient auparavant insatiables : « et vous les voyez maintenant rechercher avec avi- « dité les bonnes tables et les bons morceaux, comme « autrefois ils les désiraient avec passion; de sorte « qu'il paraît clairement, qu'ils ne servaient pas Dieu « alors, mais leur gourmandise. Et c'est ce qui me « fait croire que c'est un effet de la justice de Dieu « sur eux, de ce qu'ils ne sont point demeurés à « l'autel, et qu'il n'a pas permis que des hommes si « criminels corrompissent davantage la pureté de « l'Église; des perfides, sa foi; des profanes, sa reli- « gion. Nous devons donc faire tous nos efforts pour « les empêcher de retourner à l'autel, et d'infecter « nos frères : nous devons nous opposer courageuse- « ment à leur témérité et à leur audace; de crainte « que ceux qui, après être tombés d'une chute mor- « telle, se sont encore précipités dans une ruine plus « grande (1), n'entreprennent de se jacter comme « évêques. Mais si ces furieux veulent persister dans « leur crime, et que, le Saint-Esprit s'éloignant d'eux, « ils restent dans leur aveuglement, nous croyons « qu'il sera nécessaire de séparer nos frères d'avec

(1) En ne voulant pas faire pénitence.

« eux, et de les retirer d'une compagnie si conta-
« gieuse qui les pourrait faire tomber dans l'erreur.
« Aussi bien l'oblation ne peut être sanctifiée où le
« Saint-Esprit n'est pas, et Notre Seigneur n'accorde
« rien aux prières de ceux qui l'ont trahi. Que si
« Fortunatianus, oubliant son crime, et aveuglé par
« le diable, ou voulant lui servir de ministre pour
« tromper nos frères, persévère dans sa fureur, tra-
« vaillez de tout votre pouvoir à empêcher que parmi
« ces ténèbres que le démon répand, nos frères ne
« s'engagent dans l'erreur, et ne se rendent complices
« de la folie et des crimes de ces désespérés, au lieu
« de conserver inviolablement la fidélité qu'ils ont
« gardée à Dieu jusqu'à cette heure. Et quant à ceux
« qui sont tombés, reconnaissant la grandeur de leur
« faute, qu'ils ne cessent d'avoir recours à la misé-
« ricorde de Notre Seigneur, et qu'ils ne se retirent
« point de l'Église catholique qui seule a été établie
« par Dieu; mais qu'ils tâchent d'apaiser le Seigneur
« par une longue et pleine satisfaction, et qu'ils
« frappent à la porte de l'Église, afin de pouvoir être
« reçus dans le lieu où ils ont été, et retourner à
« Jésus-Christ qu'ils ont abandonné! Qu'ils n'écou-
« tent point ceux qui les veulent surprendre par
« des conseils trompeurs et mortels, puisqu'il est
« écrit (1):

« Que nul ne vous séduise par de vains dis-
« cours; car c'est là ce qui attire la colère de Dieu

(1) Épître aux Éphésiens, V, 6 et 7.

« sur les opiniâtres! N'ayez donc rien de commun « avec eux.

« Que personne donc ne suive des rebelles et des « gens qui, ne craignant point Dieu, se séparent ab- « solument de l'Église! S'il s'en trouve quelqu'un qui, « s'impatientant de la longueur du tems nécessaire « pour apaiser un Dieu offensé, ne veut pas acquies- « cer à nos avis, et préfère de se joindre à des « hommes perdus et désespérés, il ne s'en devra « prendre qu'à lui-même au jour du jugement. Car, « comment celui-là pourra-t-il alors fléchir le Sei- « gneur qui a renié Jésus-Christ et quitté son Église, « qui, n'écoutant point des évêques demeurés sains et « entiers, s'est uni à ceux qui se sont donné le coup « de la mort?

« Je souhaite, mes très chers frères, que vous vous « portiez toujours bien. »

Trois évêques simultanément à Carthage. Gallus, après avoir proclamé auguste son fils Volusien, recommence à persécuter les chrétiens.

252.

LXXVII. Les Novatiens profitaient de la sévérité de l'évêque de Carthage pour propager leur schisme, et ils n'étaient pas les seuls qui déchirassent en ce

tems-là l'Église chrétienne par la nomination du premier antipape. Félicissime, ainsi qu'on l'a déjà vu (*art.* XXIII), en avait formé un autre à Carthage dès l'année précédente ; et, ce qui est étrange, c'est que ces deux sectes qui avaient toutes deux le même Novat pour auteur, ruinaient la pénitence par les deux excès contraires. Car, si Novatien l'abolissait en la rejetant absolument, Félicissime ne l'abolissait pas moins en admettant sans elle ceux qui étaient tombés dans le péché. De même que Novatien avait désiré d'être admis à la communion des évêques d'Afrique, Félicissime s'efforça d'obtenir celle du pape véritable. Il l'avait déjà tenté inutilement; car il était venu à Rome où il avait été chassé de l'Église par saint Corneille. Il l'essaya une seconde fois ; mais, désespérant d'y parvenir par la persuasion, il employa ouvertement la violence, et voici à quelle occasion.

Les Novatiens ayant établi le prêtre Maxime pour faux évêque de Carthage, la faction de Félicissime l'imita peu de tems après; et ayant rassemblé cinq évêques, partie hérétiques, partie déposés pour avoir apostasié, ils ordonnèrent un prêtre nommé Fortunat, compagnon du schisme et de la condamnation de Félicissime. Il choisit Félicissime pour porter lui-même à Rome, avec quelques autres, la nouvelle de son élection, et pour présenter au pape les lettres de ce troisième évêque de Carthage, dans lesquelles il y avait aussi peu de vérité que dans le titre d'évêque que s'attribuait Fortunat.

Félicissime vint donc à Rome, accompagné, dit

saint Ciprien, d'une troupe de factieux et de gens sans aveu. Le pape le rejeta d'abord avec la vigueur digne d'un évêque; et c'est ce qu'il écrivit à saint Ciprien. Mais Félicissime n'en insista pas moins avec une étrange impudence; il menaça que si l'on ne voulait pas lire les lettres dont il était chargé, il les lirait publiquement, et publierait des choses infâmes et dignes de lui. Ces menaces jetèrent quelque effroi dans l'esprit de saint Corneille, qui écrivit à saint Ciprien une seconde lettre où il témoignait un peu de faiblesse et de timidité. Il envoya ces deux lettres par l'acolite Sature, et saint Ciprien répondit par l'excellente lettre 55 qne je vais traduire et rapporter en entier. Il y observe que saint Corneille et lui avaient coutume de lire à leur clergé et à leur peuple les lettres qu'ils recevaient l'un de l'autre. Il prie Corneille de le faire particulièrement en cette occasion, afin d'étouffer toutes les calomnies que ces schismatiques pourraient avoir répandues contre lui.

Nous apprenons encore par cette lettre que la persécution se renouvelait alors, et que l'on avait publié des édits dans l'Afrique pour obliger le peuple à sacrifier aux Dieux (1) :

Nous avons vu (*art.* IV) qu'après la mort de Décius, c'est-à-dire l'an 251, Caïus Vibius Trébonianus Gallus, que l'on croit avoir pris part au triste sort de

(1) Mém. ecclésiast., par Tillemont. Paris, 1701, III, 464 et 465. C'est à la page 459 qu'il parle de la nomination de Maxime, faux évêque de Carthage, après Ciprien et avant Fortunat.

cet empereur, avait été proclamé empereur lui-même par les troupes de Mésie et de Thrace. Nous avons vu aussi qu'il donna les titres d'empereur et d'auguste à Hostilien, fils de Décius, qui mourut peu de tems après. Il fit en même tems César Volusien son fils (*art.* IV), et le déclara auguste vers la fin de juillet 252 (1).

Gallus, dit le pieux évêque d'Alexandrie, saint Denis (2), « ne reconnut pas la faute de son prédé« cesseur; et ne s'aperçut pas de ce qui avait causé la « ruine de Décius. Il se heurta à une pierre qui était « devant ses ieux. Au milieu de la plus grande pros« périté de ses affaires, et pendant que tout lui réus« sissait selon ses désirs, il persécuta les saints qui « priaient Dieu pour sa santé et pour sa gloire. Il se « priva du fruit de leurs prières, en les chassant hors « de son empire. »

Il est fâcheux que les chrétiens se soient nui à eux-mêmes par leurs divisions qui provoquaient en quelque sorte les persécutions de leurs ennemis communs. On verra dans la lettre suivante que saint Ciprien est obligé d'avertir l'évêque de Rome Corneille de ne point ajouter foi aux calomnies que Fortunat ou Félicissime répandaient contre lui.

(1) L'Art de vérifier les dates, chron. des empereurs. Voyez l'Hist. des empereurs, par Crévier. Paris, 1827, VIII, 76.

(2) Cité par Eusèbe, Hist. de l'Église, livre VII, chap. 1.

Lettre de saint Ciprien à Corneille, sur Fortunat et Félicissime, ou contre les hérétiques (1).

252.

Ciprien à Corneille, son frère.

LXXVIII. « J'ai lu, mon très cher frère, la lettre « que vous m'avez envoyée par l'acolite Sature, notre « frère, pleine sans doute d'affection, dictée par la « vigueur de la discipline ecclésiastique et par la gra- « vité épiscopale. Vous m'y écrivez que Félicissime, « qui n'est pas d'aujourd'hui l'ennemi de Jésus- « Christ, mais qui a été excommunié, il y a déjà « long-tems, pour plusieurs crimes très graves, et « condamné non-seulement par moi, mais par la sen- « tence d'un grand nombre de nos collègues (2), a « aussi été rejeté par vous, et qu'étant venu envi- « ronné d'une troupe de factieux et de désespérés, « il a été chassé de l'Église avec ce zèle et cette fer- « meté qui doivent caractériser un évêque. Vous avez « donc confirmé en cela ce que nous avions déjà fait.

(1) Cette lettre est numérotée 55 dans les éditions de Pamélius et de Baluze; 54 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 59 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(2) Voyez les lettres 38 et 39 de saint Ciprien, édition de Baluze; 37 et 38, édit. de Rigault.

« Car, comme je viens de le dire, il y a long-tems « qu'il en a été chassé avec ses semblables par l'au- « torité de Dieu même et par la juste sévérité de « Jésus-Christ, Notre Seigneur et notre juge, afin « que l'auteur du schisme, le voleur du bien de « l'Église (1), le corrupteur des vierges et des femmes « mariées, ne violât pas davantage par sa présence « la chasteté de l'épouse de Jésus-Christ, qui est pure, « sainte et sans tache. Mais après avoir lu une autre « de vos lettres, que vous avez jointe à cette pre- « mière, j'ai été surpris de voir que vous paraissiez « un peu touché de leurs violences, et de ce qu'ils « vous ont abordé avec fureur, comme vous me le « mandez, et menacé, si vous ne vouliez recevoir les « lettres qu'ils vous avaient apportées, de les lire « publiquement, et de répandre sur moi des choses « infâmes et dignes d'eux. Si cela est ainsi, mon très « cher frère, si l'insolence des méchans devient redou- « table, si ce qu'ils ne peuvent obtenir par justice et « par raison, ils l'obtiennent par leur audace et leur « désespoir, c'en est fait de la vigueur de l'épiscopat « et de la puissance sublime et divine de gouverner « l'Église; et il ne faut plus parler d'être chrétiens, « si l'on en est réduit à craindre les menaces et les « embûches des scélérats. Les gentils, les juifs, les « hérétiques, et généralement tous ceux dont le diable

(1) Voyez la lettre 38, où il l'accuse de fraudes et de rapines; et la lettre 49, où il accuse aussi Novat, prêtre de la faction de Félicissime, d'avoir volé et pillé le bien de l'Église. J'ai rapporté cette lettre 49 à l'article LIII, p. 259.

« obsède le cœur, nous menacent de même, et font « paraître tous les jours par des clameurs furieuses la « rage envenimée qu'ils ont conçue contre nous; et « néanmoins il ne faut pas leur céder pour cela; et « parce que l'ennemi usurpe un si grand pouvoir en « ce monde, il ne faut pas croire qu'il soit plus puis« sant que Jésus-Christ. Nous devons toujours con« server, mon très cher frère, une foi immobile et un « courage ferme et inébranlable, contre lequel, « comme contre un rocher, se vienne briser tout l'ef« fort des vagues les plus impétueuses. Il n'importe « de quelle part le danger menace un évêque, puis« qu'il est exposé à toute sorte de dangers, et que « tous concourent à sa gloire. Car nous ne devons « pas seulement être préparés contre la violence des « gentils ou des Juifs, puisque nous voyons que Notre « Seigneur lui-même a été saisi par ses frères, et trahi « par celui qu'il avait choisi pour être l'un de ses « apôtres; qu'au commencement du monde Abel fut « tué par son frère, Jacob poursuivi par son frère, « Joseph vendu par ses frères, et que l'Évangile (1) « nous a prédit que nos ennemis seront particulière« ment nos parens, et (2) que ceux qui étaient natu« rellement les plus unis, se trahiraient l'un l'autre. « Il n'importe qui trahisse, puisque Dieu permet que « l'on trahisse ceux qu'il veut couronner; et ce ne « nous est pas un déshonneur de souffrir de nos frères

(1) De saint Matthieu, X, 36.

(2) Id., verset 21.

« ce que Jésus-Christ en a souffert, comme ce ne leur « est pas un grand sujet de gloire de faire ce qu'a « fait Judas. Mais quelle sotte vanité est-ce à eux de « me menacer à Rome où je ne suis pas, puisqu'ils « m'ont ici en leur pouvoir ! Nous ne craignons point « leurs médisances qui leur font plus de tort qu'à « nous; nous ne redoutons ni leurs menaces, ni leurs « violences. Ils sont homicides devant Dieu, parce « qu'ils le sont volontairement; mais ils ne peuvent « tuer personne qu'autant que Dieu le leur permettra. « Nous ne devons mourir qu'une fois, et eux nous « font mourir tous les jours, autant qu'ils en sont ca- « pables, par leurs paroles meurtrières, par leur « haine, et par leurs attentats. Mais il ne faut pas, « mon très cher frère, abandonner la discipline ec- « clésiastique, ni rien relâcher de la gravité épisco- « pale, parce qu'on nous charge d'injures, ou qu'on « tâche de nous épouvanter. En effet, l'Écriture sainte « nous dit (1) :

« Un homme orgueilleux et présomptueux ne fera « jamais rien, parce qu'il ne met point de bornes à « son ambition.

« Et encore (2) :

« Ne craignez pas les menaces de l'homme pécheur, « parce que toute sa gloire sera livrée aux vers. Il « s'élève aujourd'hui, et demain on ne le trouvera « plus, parce qu'il est allé dans la terre d'où il est « venu; et que ses pensées se sont évanouies.

(1) Habacuc, II, 5.
(2) Premier livre des Machabées, II, 62, 63

« Et ailleurs (1) :

« J'ai vu l'impie fort, élevé comme le cèdre; et « j'ai passé, et il n'était plus; je l'ai cherché, et je n'ai « pas trouvé sa place.

« La présomption et la vaine gloire ne viennent « pas de Jésus-Christ qui n'enseigne que l'humilité, « mais de l'antechrist, à qui le Seigneur fait ce re- « proche par le prophète (2) :

« Tu disais dans ton cœur : je monterai par- « dessus les cieux, j'établirai mon trône au-dessus « des astres; je me reposerai près de l'aquilon, sur « la plus haute des montagnes (3); je m'élèverai au- « dessus des nues; je serai semblable au Très-Haut.

« Et il ajoute (4) :

« Mais tu seras jeté dans l'enfer, au plus profond « de l'abîme, et ceux qui te verront seront épouvan- « tés de ta chute.

« Et l'Écriture, en un autre endroit, menace de « châtier de même ceux qui lui ressembleront, lors- « qu'elle dit (5) :

« Le jour du dieu des armées menace les superbes « et les hautains; les orgueilleux seront confondus. »

(1) Psaume XXXVI, 35, 36.

(2) Isaïe, XIV, 13 et 14.

(3) *In monte alto*, dit saint Ciprien ; la Vulgate dit : *in monte testamenti*, sur la montagne de l'alliance. C'est la montagne de Sion, où le temple était bâti et où tous les Juifs s'assemblaient pour adorer.

(4) Verset 15 et suivans.

(5) Isaïe, II 12.

Première suite de la lettre de saint Ciprien contre les hérétiques. Les schismatiques seront punis.

252.

LXXIX. « Chacun donc fait connaître par ses « paroles quel il est ; on voit ainsi ce qu'il a dans le « cœur, si c'est Jésus-Christ ou l'antechrist, selon ce « que Notre Seigneur dit dans l'Évangile (1) :

« Race de vipères, comment pouvez-vous dire de « bonnes choses, vous qui êtes mauvais? Car la « bouche parle de l'abondance du cœur. L'homme « bon tire de bonnes choses d'un bon trésor ; et « l'homme mauvais tire de mauvaises choses d'un « mauvais trésor.

« Aussi, voyons-nous ce riche pécheur (2), du mi- « lieu des flammes qui le brûlent, implorer le secours « du Lazare qui est dans le sein d'Abraham, et n'a- « voir point de parties dans son corps où il souffre « davantage que sa langue, comme celle par laquelle « il a le plus offensé Dieu. Car, puisqu'il est écrit (3) :

« Les médisans ne posséderont point le royaume « de Dieu ;

(1) Évangile de saint Matthieu, XII, 34, 35.

(2) Évangile de saint Luc, XVI, 23.

(3) Première épître aux Corinthiens, VI, 10.

« Et que Notre Seigneur dit dans son Évangile (1) :

« Celui qui dira à son frère : vous êtes un fou, « sera condamné par le Conseil ; et celui qui l'appel- « lera insensé, sera condamné au feu de l'enfer ;

« Comment ceux-là pourront-ils éviter la con- « damnation du Dieu vengeur, qui vomissent de « semblables injures, non-seulement contre leurs « frères, mais contre des évêques, que Dieu a com- « mandé qu'on respectât de telle sorte que quiconque « ne voulait pas obéir au grand-prêtre, et à celui qui « jugeait ici bas dans le tems, était mis à mort sur- « le-champ ? Car voici en quels termes le Seigneur « Dieu s'exprime dans le Deutéronome (2) :

« Quiconque sera si orgueilleux que de ne vouloir « pas obéir au grand-prêtre ou au ministre qui sera « alors, on le fera mourir, afin que le peuple, voyant « cela, craigne et prenne garde de ne plus s'enor- « gueillir.

« Pareillement, il dit à Samuel, lorsque les Juifs le « méprisaient (3) :

« Ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, c'est moi.

« Et Notre Seigneur, dans l'Évangile (4) :

« Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise, « me méprise : or, qui me méprise, méprise celui qui « m'a envoyé.

(1) Évangile de saint Matthieu, V, 22.
(2) XVII, 12, 13.
(3) Premier livre des Rois, VIII, 7.
(4) Évangile de saint Luc, X, 16

« Et après qu'il eut guéri le lépreux; il dit (1) :

« Allez vous montrer aux prêtres.

« C'est pour cela aussi qu'au tems de sa passion, « comme le serviteur du grand-prêtre lui eut donné « un soufflet après lui avoir dit (2) :

« Est-ce ainsi que tu réponds au grand-prêtre?

« Notre Seigneur ne dit rien d'offensant contre le « grand-prêtre, et ne diminua en rien le respect qui « lui était dû; mais, justifiant son innocence, il ré- « pondit (3) :

« Si j'ai mal parlé, montrez ce que j'ai dit de « mal; mais, si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez- « vous?

« On voit de même dans les Actes des apôtres que « comme on eut dit à saint Paul (4) :

« Quoi ! tu maudis le grand-prêtre de Dieu !

« Quoique Notre-Seigneur ayant déjà été crucifié, ce « fussent des sacriléges, des impies et des homicides, « et qu'ils ne retinssent plus rien de l'honneur et de « l'autorité sacerdotale, néanmoins saint Paul, res- « pectant en quelque façon le nom et l'ombre même « de la prêtrise, répondit (5) :

« Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand-

(1) Évangile de saint Matthieu, XVIII, 4.

(2) Évangile de saint Jean, XVIII, 22.

(3) Id., verset 23.

(4) Actes des Apôtres, XXIII, 4. Il avait appelé le grand-prêtre : muraille blanchie

(5) Id., verset 5

« prêtre, car il est écrit : vous ne maudirez pas le
« chef de votre peuple.

« Vu donc ce grand nombre d'exemples, sans par-
« ler de beaucoup d'autres par lesquels Dieu a daigné
« établir la puissance sacerdotale, quelle opinion
« avez-vous de ceux qui se déclarent ennemis des
« évêques, et, se soulevant contre l'Église catholique,
« ne sont épouvantés ni des menaces du Seigneur,
« ni de l'attente de son jugement? Car les hérésies et
« les schismes ne viennent que de ce qu'on n'obéit
« pas à l'évêque de Dieu, et qu'on ne considère point
« qu'il n'y a dans l'Église qu'un évêque et qu'un juge
« qui tient pendant un tems la place de Jésus-Christ.
« Et certainement si tous les fidèles lui obéissaient,
« comme Notre Seigneur a commandé de le faire,
« nul ne s'élèverait contre le collége des évêques, nul
« n'entreprendrait, après le jugement de Dieu, après
« les suffrages du peuple, après le consentement des
« autres évêques, de se constituer juge non de son
« évêque, mais de Dieu même; nul ne diviserait
« l'Église de Jésus-Christ en rompant l'unité; nul ne
« formerait de nouvelles hérésies par une vaine et
« présomptueuse complaisance en soi-même; si ce
« n'est qu'on ait tellement perdu l'esprit et étouffé
« tous les sentimens de religion, que de croire qu'un
« évêque se fasse sans que Dieu y ait part, tandis
« que Notre Seigneur nous dit dans son Évangile (1) :

(1) Évangile de saint Matthieu X, 29.

« N'est-il pas vrai que deux passereaux ne se vendent « qu'une petite pièce de cuivre (1)? Et cependant il « n'en tombe aucun sur la terre sans l'ordre de votre « père.

« Puis donc que Notre Seigneur nous enseigne « que les moindres choses n'arrivent point sans la « volonté de Dieu, quelqu'un peut-il s'imaginer que « les plus grandes et les plus considérables arrivent « dans son Église sans qu'il le sache ou sans qu'il le « permette, et que les évêques, c'est-à-dire ses éco- « nomes, ne soient pas ordonnés selon son bon plai- « sir? Certes ce ne serait point avoir la foi qui nous « fait vivre; ce serait refuser à Dieu l'honneur qui « lui appartient, à lui par les ordres de qui nous « savons et croyons que toutes choses sont gouver- « nées. Il est vrai que les évêques qui se font hors de « l'Église, ne se font pas par la volonté de Dieu, « mais contre la disposition de l'Évangile, selon que « le Seigneur lui-même le dit dans le Recueil des « douze prophètes (2) :

« Ils se sont choisi un roi que je n'ai point choisi.

« Et encore (3) :

« Leurs sacrifices seront comme le pain des funé- « railles, tous ceux qui y touchent seront souillés.

(1) *Asse* dans la Vulgate.

(2) Ce sont ceux que l'on appelle les douze petits prophètes, savoir : Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. Celui qui est cité ici est Osée, VIII, 4. Notre Vulgate est ici un peu différente.

(3) Osée, IX, 4.

« Le Saint-Esprit crie aussi par le prophète Isaïe, « en disant (1) :

« Malheur à vous, enfans rebelles; voici ce que dit « le Seigneur : Vous formez des desseins sans moi; « vous ourdissez des trames criminelles; et vous ajou- « tez l'iniquité à l'iniquité. »

Seconde suite de la lettre de saint Ciprien contre les hérétiques. Usurpation de l'évêché de Carthage.

252.

LXXX. Ces principes sont incontestables. Saint Ciprien se les applique à lui-même en continuant ainsi : « Mais, et je le dis à regret, et parce qu'on « m'oblige à le dire, quand un évêque est substitué « en la place de celui qui est mort (2), quand il est « élu pendant la paix par les suffrages de tout le « peuple; quand il est particulièrement protégé de « Dieu pendant la persécution, uni inviolablement à « tous ses collègues, approuvé par son peuple pen- « dant quatre années d'épiscopat, observant exacte-

(1) Isaïe, XXX, 1.

(2) On a vu dans le volume précédent, p. 394, que saint Ciprien avait été élu évêque de Carthage, l'an 248, après la mort de Donat.

« ment la discipline durant le calme, proscrit durant « la tempête, demandé tant de fois par son nom (1) « dans le cirque et dans l'amphithéâtre pour être ex- « posé aux lions, et encore tout récemment à l'occa- « sion d'un sacrifice que tout le peuple fesait par l'au- « torité du magistrat ; quand un tel évêque est attaqué « par des gens perdus et désespérés, et qui sont hors « de l'Église, on voit aisément, mon très cher frère, « d'où vient cette persécution, on voit qu'elle ne vient « pas de Jésus-Christ qui établit ou protége les évêques, « mais de l'ennemi de Jésus-Christ et de son Église, « lequel suscite cette guerre à celui qui en a la con- « duite, afin que, n'ayant plus de pilote, le vaisseau « soit submergé. Celui qui est affermi dans la foi, et « qui se souvient de l'Évangile et des avertissemens « de l'apôtre, ne doit point être ému de ce que, dans « les derniers tems, quelques hommes superbes et « ennemis des évêques de Dieu, se retirent de l'É- « glise, ou font des entreprises contr'elle, puisque « Notre-Seigneur et ses apôtres ont prédit qu'il de- « vait y en avoir de semblables. On ne doit pas s'é- « tonner qu'un serviteur établi sur la famille du « maître soit abandonné par quelques-uns, puisque « le maître même, fesant des miracles prodigieux, et « autorisant ses miracles par la sainteté de sa vie, « n'a pas laissé d'être abandonné par ses disciples. « Et toutefois il ne reprit point aigrement ceux qui

(1) Par le nom de sa dignité « Qu'on nous donne, » disaient-ils, « l'évêque Ciprien. »

« le quittaient, et ne les menaça point : mais, se « tournant vers ses apôtres, il leur dit (1) :

« Et vous, ne voulez-vous point vous en aller aussi?

« Observant la loi par laquelle l'homme, laissé à « sa liberté, se procure à lui-même la vie ou la mort. « Mais saint Pierre, sur qui le même Seigneur avait « fondé l'Église, prenant lui seul la parole pour tous « les autres, et répondant au nom de l'Église, dit (2) :

« Seigneur, à qui irons-nous? vous avez les paroles « de la vie éternelle; et nous avons cru et nous avons « connu que vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant.

« Il fesait voir par cette réponse que ceux qui « abandonnent Jésus-Christ périssent par leur faute; « que néanmoins l'Église, qui croit en Jésus-Christ, « et qui se tient à ce qu'elle a une fois connu, ne « l'abandonne jamais entièrement; enfin, que ceux-là « sont l'Église, qui demeurent dans la maison de « Dieu, au lieu que ceux que nous voyons n'avoir « pas la solidité du froment, mais être emportés « comme la paille par les vents des tentations que « l'ennemi excite, sont des plantes (3) que Dieu le « Père n'a point plantées. Aussi est-ce d'eux que saint « Jean dit dans son épître (4) :

« Ils sont sortis du milieu de nous; mais ils n'é- « taient pas de nous, car, s'ils eussent été de nous, « ils seraient demeurés avec nous.

(1) Evangile de saint Jean, VI, 68.

(2) Id., versets 69 et 70.

(3) Évangile de saint Matthieu, XV, 13.

(4) Première, II, 19.

« Saint Paul de même nous avertit de ne point « nous étonner lorsque les méchans sortent de l'Église, « et de n'en pas avoir moins de foi. C'est ce qu'il ex- « prime ainsi (1) :

« Si quelques-uns d'eux n'ont pas cru, leur infidé- « lité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu ? Non, sans « doute. Dieu est véritable, et au contraire tout « homme est menteur.

« Quant à nous, mon très cher frère, tout ce que « nous pouvons faire pour la décharge de notre con- « science, c'est de prendre garde que nul ne quitte « l'Église par notre faute. Mais, si quelqu'un en sort « de lui-même, et par ses crimes, et qu'il ne veuille « pas faire pénitence, ni y retourner, nous n'en ré- « pondrons point au jour du jugement, et lui seul « sera châtié pour n'avoir point voulu suivre les bons « avis que nous lui avons donnés. Nous ne devons « pas non plus être touchés des médisances de ces « sortes de personnes, ni nous en écarter d'un point, « du droit chemin, et des règles invariables de l'Évan- « gile, puisque l'apôtre nous dit (2) :

« Si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas « serviteur de Jésus-Christ.

« Il faut voir si c'est aux hommes que nous vou- « lons plaire, ou à Dieu. Si nous voulons plaire aux « hommes, nous déplairons à Dieu ; mais, si nous

(1) Épître de saint Paul aux Romains, III, 3, 4.

(2) Épître aux Galates, I, 10.

« voulons tâcher de plaire à Dieu, nous devons mé-
« priser les injures et les médisances des hommes.

« Au reste, mon très cher frère, si je ne vous ai « pas écrit plus tôt sur le sujet de Fortunat, ce faux « évêque, élu par un petit nombre d'hérétiques opi- « niâtres, c'est que j'ai cru ne devoir pas si fort me « presser de vous instruire de cette élection, comme « si elle eût été bien importante et bien redoutable, « vu principalement que vous connaissiez assez quel « était ce Fortunat (*art.* XLI), l'un des cinq prêtres « qui ont abandonné l'Église il y a déjà long-tems, et « qui, depuis peu, ont été excommuniés par la sen- « tence de plusieurs évêques nos collègues, personnes « très sages, qui nous écrivirent l'année passée sur « cette affaire. Je pensais aussi que vous vous ressou- « viendriez de Félicissime, le chef de cette faction, dont « il est également parlé dans la même lettre de ces « évêques, et qui non-seulement a été ici excommu- « nié par eux, mais que vous-même avez naguère « chassé de l'Église. Comme donc je croyais que vous « saviez toutes ces choses, et qu'assurément vous « vous en souveniez, je n'avais pas imaginé qu'il fût « nécessaire de vous mander si promtement les sot- « tises des hérétiques; car il n'est pas de la majesté de « l'Église catholique de s'informer beaucoup de ce « que font entr'eux les hérétiques et les schismatiques. « On dit que le parti de Novatien a élu ici évêque « le prêtre Maxime que Novatien nous a député il y « a long-tems, et que nous avons retranché de notre « communion. Cependant je ne vous en ai rien écrit,

« parce que je méprise tout cela, et que je vous ai « envoyé naguère les noms des évêques d'ici qui « sont demeurés sains et entiers dans l'Église catho- « lique. »

Troisième suite de la lettre de saint Ciprien contre les hérétiques. Intrigues des schismatiques.

252.

LXXXI. « Ce que nous avons tous jugé à propos « de faire, c'est de prendre cette voie abrégée pour « démêler la vérité d'avec le mensonge, pour que « vous sussiez, vous et nos collègues, à qui vous de- « viez écrire, et de qui vous deviez attendre des lettres, « en sorte que si quelqu'un hors ceux dont le nom « était contenu dans notre lettre osait vous écrire, « vous ne doutassiez point qu'il n'eût sacrifié aux « idoles, ou ne se fût servi de billets, ou que ce ne « fût quelque hérétique. Comme néanmoins j'ai « trouvé l'occasion de l'acolithe Félicien, mon ami « intime, et que vous aviez envoyé avec l'évêque « Persée, je vous ai écrit quelque chose de ce Fortu- « nat parmi les autres objets dont j'ai cru devoir vous « informer. Mais notre frère Félicien ayant été re- « tardé ici quelques jours, tant parce que le vent

« n'était pas favorable, que parce que nous avions « encore d'autres lettres à lui donner, il a été pré- « venu par Félicissime qui s'est hâté d'arriver vers « vous; car c'est l'ordinaire des coupables d'en user « ainsi, comme si cela pouvait prévaloir contre l'in- « nocence. Je vous ai donc mandé par Félicien que « Privat est venu à Carthage, ce vieux hérétique de « la colonie de Lambèse, condamné il y a plusieurs « années pour des crimes atroces par la sentence de « quatre-vingt-dix évêques, et taxé même par les « lettres de nos prédécesseurs Fabien et Donat, comme « vous ne l'ignorez pas. Ce Privat ayant déclaré qu'il « voulait défendre sa cause dans l'assemblée que nous « tînmes le quinzième du mois de mai dernier, nous « refusâmes de l'entendre. Alors il créa évêque ce « Fortunat, homme vraiment digne de son collége « épiscopal. Avec lui est aussi venu un certain Félix « qu'il a ordonné depuis long-tems évêque hors de « l'Église. Il a encore amené Jovinus et Maxime, con- « damnés par neuf évêques de nos collègues à cause « de leur idolâtrie, et d'autres crimes dont ils ont été « convaincus, et tout nouvellement excommuniés par « plusieurs de nous dans le concile de l'année passée. « A ces quatre s'est joint Répostus, évêque de Su- « turne, qui non-seulement est tombé lui-même pen- « dant la persécution, mais qui a fait tomber aussi « la plus grande partie de son peuple par ses sollici- « tations sacriléges. Ces cinq-là avec un petit nombre « d'autres qui ont sacrifié aux faux dieux, ou qui se « sentent coupables d'autres crimes, se sont élu For-

« tunat pour évêque (1), afin que les criminels s'unis-
« sant ensemble, celui qui gouverne les autres fût
« pareil à ceux qu'il gouverne. Par cela seul, mon très
« cher frère, vous pouvez connaître la fausseté des
« bruits qu'ont répandus ces hommes perdus et dés-
« espérés; car n'y ayant eu que cinq évêques héréti-
« ques ou qui ont sacrifié, qui soient venus à Carthage,
« et qui aient choisi Fortunat pour compagnon de
« leur folie, eux néanmoins, comme menteurs et en-
« fans du diable, ont osé se vanter, ainsi que vous me
« l'écrivez, que vingt-cinq évêques se sont trouvés
« présens à son ordination, ce qui est une fausseté
« qu'ils répandaient ici auparavant parmi nos frères,
« publiant partout que vingt-cinq évêques viendraient
« de Numidie pour leur faire un évêque (2). Ainsi après
« avoir été convaincus ici d'imposture, parce qu'il
« n'en est venu que cinq, et encore des évêques apos-
« tats et que nous avions excommuniés, honteux et
« confus, ils sont allés à Rome débiter leur mensonge,
« comme si la vérité ne pouvait pas les suivre et les
« convaincre par des preuves indubitables. C'est là
« une véritable folie, mes très chers frères, de ne pas
« songer que les faussetés ne trompent pas long-tems,
« que la nuit dure tant qu'il n'y a pas de jour, mais
« que le jour venant à paraître, et le soleil à se lever,
« les ténèbres sont dissipées par la lumière, et les bri-

(1) C'est-à-dire pour archevêque de Carthage, au lieu de saint Ciprien et au lieu de Maxime nommé par les Novatiens.

(2) C'est-à-dire un archevêque de Carthage; car cet archevêché comprenait aussi les provinces de Numidie et Mauritanie.

« gandages que l'on fesait dans l'obscurité, cessent.
« Enfin si vous leur demandiez les noms de ces prétendus évêques, ils ne pourraient vous les dire; et la disette des méchans même est telle parmi eux, qu'ils ne peuvent compter vingt-cinq qui les aient suivis, tant des apostats que des hérétiques. Et cependant, pour surprendre les simples et ceux qui sont éloignés, ils en grossissent le nombre; comme si, quand ils en auraient autant qu'ils le publient, l'Église pouvait être vaincue par des hérétiques, ou la justice par des injustes et des méchans.

« Mais je ne veux pas les imiter, mon très cher frère, et rapporter en particulier les crimes qu'ils ont commis et qu'ils commettent encore tous les jours; car il faut que des évêques de Dieu prennent garde à ce qu'ils écrivent, et je suis obligé de donner davantage à la modération et à la retenue, qu'à la justice de mes ressentimens, de peur qu'il ne semble qu'ayant été attaqué, je ne réponde plutôt par des médisances que par des reproches véritables. Je passe donc sous silence les vols qu'ils ont faits à l'Église, leurs conjurations, leurs adultères, et beaucoup d'autres sortes de crimes; je ne parlerai que d'un seul, parce qu'il ne s'y agit pas de mon intérêt ni de celui des hommes, mais de l'intérêt de Dieu même. Dès le premier jour de la persécution, les plaies de ceux qui étaient tombés étant encore toutes récentes, et leurs mains et leurs bouches fumant encore de sacrifices abominables, aussi bien que les autels du diable, ils n'ont cessé de commu-

« niquer avec eux et d'empêcher qu'ils ne fissent pé-
« nitence. Dieu s'écrie (1) :

« Celui qui sacrifie à des dieux autres que le Sei-
« gneur sera puni de mort.

« Notre Seigneur dit dans l'Évangile (2) :

« Je renoncerai celui qui me renoncera;

« Enfin Dieu fait paraître son ressentiment et sa
« colère, lorsqu'il dit (3) :

« Vous répandez des libations, vous leur offrez des
« sacrifices. Et mon indignation ne s'allumera pas
« contre vous!

« Le Seigneur parle ainsi; et ces hommes empê-
« chent qu'on n'apaise Dieu disant lui-même qu'il est
« en colère. Ils empêchent qu'on ne fléchisse Jésus-
« Christ par des prières et des satisfactions, lui qui
« proteste qu'il renoncera celui qui l'aura renoncé.
« Pendant la persécution, nous écrivîmes sur ce
« sujet (*art.* xxx); mais ils ne nous écoutèrent point.
« Dans une nombreuse assemblée d'évêques, nous
« avons ordonné sous des peines comminatoires que
« les frères fissent pénitence, et que nul ne donnât
« témérairement la paix à ceux qui ne l'auraient
« point faite; et eux, impies contre Dieu et furieux
« contre ses évêques, se retirant de l'Église, et pre-
« nant les armes contre leur mère, travaillent pour
« couronner leurs attentats par une malice diaboli-

(1) Exode, XXII, 20.

(2) Évangile de saint Matthieu, X, 33.

(3) Isaïe, LVII, 6.

« que, à empêcher que Dieu, par sa bonté, ne gué-
« risse dans son Église ceux qui ont été blessés!

Quatrième suite de la lettre de saint Ciprien contre les hérétiques, qui s'opposent à la pénitence.

252.

LXXXII. « Ils corrompent la pénitence par leurs « mensonges et leurs artifices, de peur que ces « malheureux ne satisfassent à Dieu irrité, de peur « que celui qui a rougi ou craint de se dire chrétien, « ne cherche Notre Seigneur Jésus-Christ, et de peur « que celui qui avait abandonné l'Église, n'y re- « tourne. Ils ne veulent pas qu'on rachète ses péchés « par une satisfaction légitime, et qu'on les efface « par ses larmes. On ôte une paix véritable pour in- « troduire à la place une paix fausse et trompeuse. « Une marâtre (1) ferme aux enfans le sein de leur « mère; elle étouffe leurs plaintes et leurs soupirs. On « les oblige même, pour comble de malheur, d'em- « ployer la bouche et la langue dont ils se sont servis « dans le Capitole (2) pour trahir Jésus-Christ, à

(1) L'hérésie.

(2) Ce n'est pas celui de Rome, mais de Carthage : car on appelait Capitole, dans toutes les villes, le lieu où se fesaient les sacrifices.

« vomir des injures contre ses évêques, et à couvrir « d'opprobres des confesseurs, des vierges, et d'au« tres personnes pieuses, qui se sont illustrés dans « l'Église par leur foi. Mais leurs médisances leur font « plus de tort à eux-mêmes, qu'elles ne blessent la « modestie et l'humilité de ceux qu'ils attaquent; car « ce n'est pas celui à qui l'on fait outrage qui est « misérable, mais celui qui le fait. Ce n'est pas celui « qui est frappé par son frère qui viole la loi, mais son « frère qui le frappe; et lorsque les coupables font « injure aux innocens, ceux qui croient faire injure « la souffrent, et c'est une punition de la violence « qu'ils commettent, d'être si stupides que de ne pas « voir cela; car c'est un effet de la colère de Dieu de « ne pas reconnaître ses fautes de peur qu'on ne s'en « repente, ainsi qu'il est écrit (1) :

« Le Seigneur a répandu sur eux un esprit d'assou« pissement,

« Afin qu'ils ne soient point guéris en l'apaisant « par une juste et légitime satisfaction.

« C'est ce que l'apôtre saint Paul dit aussi (2) :

« Ils n'ont pas reçu et chéri la vérité afin d'être « sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra une sé« duction si efficace, qu'ils croiront au mensonge; « afin que tous ceux qui n'ont point cru à la « vérité, et qui ont consenti à l'iniquité, soient con« damnés.

(1) Isaïe, XXIX, 10.

(2) Seconde épître aux Thessaloniciens, II. 10 et 11.

« C'est un grand bonheur de ne point pécher, et « ce n'est pas être tout-à-fait malheureux de recon- « naître son péché; car celui qui ne pèche pas con- « serve son innocence, et celui qui fait pénitence la « recouvre. Mais ceux-ci ont perdu à la fois la grace « du batême et le secours de la pénitence. Pensez- « vous, mon très cher frère, que ce soit une faute « légère contre Dieu, d'empêcher qu'on apaise sa « majesté irritée, d'ôter la crainte du jour terrible du « Seigneur, et de désarmer la foi des soldats de « Jésus-Christ, tandis que son ennemi (1) est sur le « point de venir? C'est aux laïcs à voir comment ils « remédieront à un si grand mal; mais les évêques « ont en cela un intérêt encore plus sensible: c'est « la gloire de Dieu qu'ils sont tenus de procurer en « toute occasion, sans que l'on puisse leur reprocher « aucune négligence sur cet objet. Dieu lui-même les « en avertit en s'écriant (2):

« Et maintenant, prêtres, à vous ce commande- « ment. Si vous ne voulez point m'écouter, dit le « Seigneur des armées, si vous ne voulez point vous « reposer sur mon cœur pour rendre gloire à mon « nom, j'enverrai sur vous la détresse, je maudirai « vos bénédictions.

« Est-ce donc rendre honneur à Dieu; n'est-ce « pas au contraire le mépriser que, pendant qu'il se « déclare indigné contre ceux qui sacrifient aux

(1) L'antechrist.

(2) Malachie, II, 1 et 2.

« idoles, et qu'il les menace de supplices éternels, des « impies osent dire qu'il ne faut point penser à sa « colère et à son jugement, ni frapper à la porte de « Jésus-Christ; que des prêtres, abolissant la péni- « tence, ne voulant point qu'on fasse aucune confes- « sion de son crime, méprisant et foulant aux piés les « évêques, donnent une paix trompeuse; et que des « excommuniés offrent la communion aux autres, « pour empêcher que ceux qui sont tombés ne se re- « lèvent, ou que ceux qui sont hors de l'Église n'y « retournent? Mais ils ne se sont pas contentés de « s'être éloignés de l'Évangile, d'avoir ôté à ceux qui « sont tombés l'espérance de la satisfaction, d'avoir « éteint tous les sentimens de pénitence en ceux qui « étaient souillés d'idolâtrie ou d'adultère; ils se sont « encore assemblés hors de l'Église contre l'Église, « avec une troupe de scélérats et de gens qui ne « veulent point satisfaire à Dieu pour leurs crimes. « Après tous ces excès et s'être élu un évêque (1) hé- « rétique, ils ont encore la hardiesse d'aller à Rome, « et de porter des lettres de la part des schismatiques « à la chaire de saint Pierre et à la première Église, « source de l'unité sacerdotale, sans réfléchir que « ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains dont « l'apôtre (2) a loué si hardiment la foi, et auprès « desquels la perfidie ne saurait trouver d'accès. Mais « quelle raison ont-ils d'y aller, et de rapporter ce

(1) Un faux archevêque de Carthage.

(2) Épître aux Romains, I. 8.

« qu'ont fait de faux évêques contre de véritables « évêques? Ou ils trouvent bien ce qu'ils ont fait, « et persévèrent dans leur crime; ou, s'ils s'en re- « pentent, ils savent où ils doivent revenir; car « puisque c'est un ordre établi partout, et qui est « très juste, que la cause de chacun soit examinée où « le crime a été commis, et qu'une portion du trou- « peau a été donnée à chaque pasteur pour la gou- « verner et en rendre compte au Seigneur, il ne faut « pas que ceux qui sont sous notre conduite courent « çà et là, et mettent la désunion entre les évêques « par leur témérité et leurs artifices, mais qu'ils se « défendent au lieu où ils peuvent avoir des accusa- « teurs et des témoins de leurs crimes, à moins que « ce petit nombre de personnes désespérées n'imagine « que les évêques d'Afrique, qui les ont déjà jugés et « condamnés encore depuis peu pour plusieurs mau- « vaises actions, n'ont pas assez d'autorité pour « connaître de leur cause. Leur affaire a déjà été « examinée, la sentence a été prononcée; et il serait « indigne de la gravité des évêques qu'on pût leur « reprocher d'être légers et inconséquens, après que « Notre Seigneur a dit (1) :

« Ne dites que oui ou non.

« Si l'on compte ceux qui jugèrent leur cause l'an- « née passée, avec les prêtres et les diacres, on trou- « vera qu'il y en eut beaucoup plus qu'il n'y en a « maintenant d'unis à Fortunat; car il faut que vous

(1) Évangile de saint Matthieu, V. 37.

« sachiez, mon très cher frère, que, depuis qu'il a « été ordonné évêque par ces hérétiques, presque « tout le monde l'a abandonné. »

Cinquième suite de la lettre de saint Ciprien contre les hérétiques. Condamnation des schismatiques de Carthage.

252.

LXXXIII. « En effet, ceux qu'ils repaissaient au« paravant de vaines espérances de retour à l'Église, « voyant qu'ils avaient fait un faux évêque, ont re« connu qu'ils avaient été trompés, de sorte qu'ils « reviennent tous les jours, et frappent à la porte de « l'Église pour y rentrer. Mais, parce que nous de« vons rendre compte à Dieu de notre administra« tion, nous examinons avec beaucoup de soin qui « sont ceux que nous devons recevoir. Les crimes de « quelques-uns sont si énormes, ou l'opposition des « frères si forte et si violente, qu'on ne pourrait les « recevoir sans en scandaliser plusieurs et les exposer « à un danger manifeste. Car il faut prendre garde « qu'en voulant rejoindre des membres coupés, on « ne blesse ceux qui sont sains, et il y aurait de « l'imprudence à un pasteur de mettre dans sa berge« rie des brebis malades qui infecteraient tout le « troupeau. Oh! si vous pouviez être ici présent avec

« nous, mon très cher frère, lorsque ces sortes de
« personnes reviennent de leur schisme, vous verriez
« combien j'ai de peine à persuader à nos frères de
« quitter leur juste indignation contr'eux, et de souf-
« frir qu'on les reçoive, et qu'on tâche de les gué-
« rir. Car autant ils se réjouissent lorsqu'ils en voient
« revenir qui ne sont pas si coupables, autant ils fré-
« missent et se soulèvent toutes les fois que ceux qui
« sont coupables d'adultère et d'idolâtrie sont encore
« fiers et superbes, et ne semblent retourner à l'É-
« glise que pour corrompre les autres. Il faut en quel-
« que sorte que je fasse violence au peuple pour les
« recevoir, et surtout depuis qu'un ou deux, reçus
« malgré son opposition, par mon excessive condes-
« cendance, sont devenus pires qu'ils n'étaient, et
« n'ont pu persévérer dans leur pénitence, parce
« qu'ils n'étaient pas venus avec un véritable esprit
« de pénitence.

« Mais que dirai-je de ceux qui sont allés vous
« trouver avec Félicissime, homme tout couvert de
« crimes, députés par Fortunat, et qui vous appor-
« tent des lettres aussi fausses que celui qui vous les
« envoie est un faux évêque, que sa conscience est
« criminelle, et sa vie honteuse et abominable, en
« sorte que, si de pareilles gens étaient dans l'Église,
« on les en devrait chasser? Comme ils se sentent
« coupables, et qu'ils n'osent plus se présenter devant
« nous, après avoir erré dans toute notre province
« pour surprendre nos frères, chassés de tous lieux,
« parce que tout le monde commence à les con-

« naître, ils vont enfin vers vous. Car ils n'ont pas « le front de demeurer parmi nous à cause des crimes « honteux que tous nos frères leur reprochent. S'ils « veulent se soumettre à notre jugement, qu'ils vien- « nent, et s'ils désirent avoir encore quelque excuse « raisonnable, voyons quelle satisfaction ils sont « prêts à faire, et quels sont les fruits de leur péni- « tence. On ne ferme ici l'Église à personne; l'évêque « ne refuse d'écouter qui que ce soit; il tâche au con- « traire de se montrer doux et affable à tout le monde. « Je souhaite que tous retournent à l'Église. Je « souhaite que tous les soldats du Seigneur soient « renfermés dans l'enceinte du camp de Jésus-Christ « et dans la maison de Dieu le Père. Je dissimule « beaucoup de fautes par le désir de rassembler tous « nos frères. Je n'examine pas dans toute la rigueur « celles que l'on commet contre Dieu; et je pèche « presque moi-même pour être trop facile à re- « mettre les péchés des autres. J'embrasse avec joie « et avec amour ceux qui retournent vers moi touchés « d'une véritable douleur de leur crime, et qui le « confessent humblement et simplement. Mais s'il y « en a quelques-uns qui croient pouvoir revenir à « l'Église, non par des prières, mais par des menaces, « et s'ouvrir un chemin par la terreur au lieu de se « servir de larmes et de gémissemens, qu'ils sachent « que l'Église du Seigneur demeure fermée pour de « telles personnes, et que le camp de Jésus-Christ, « qui est fortifié et protégé par Dieu même, ne les « appréhende point. Un évêque de Dieu, attaché à

« l'Évangile, et qui observe les préceptes de Jésus-« Christ, peut être tué, mais ne peut être vaincu. Za-« charie nous en fournit un exemple : ne pouvant « être effrayé par les menaces des Juifs, ils le lapi-« dèrent dans le temple de Dieu parce qu'il leur avait « fait ce reproche que nous fesons tous les jours aux « hérétiques (1) :

« Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez aban-« donné les voies du Seigneur, et il vous abandon-« nera.

« Car, sur ce qu'un petit nombre de personnes « violentes et emportées abandonnent les voies salu-« taires de Notre Seigneur, et sont abandonnées du « Saint-Esprit, parce que leur conduite n'est pas « sainte, il ne faut pas qu'oubliant la tradition divine, « nous croyions que les crimes de ces furieux pré-« valent sur le jugement des évêques, ni que les ef-« forts des hommes soient plus puissans que la pro-« tection de Dieu. Laisserons-nous en proie, mon « très cher frère, la dignité de l'Église catholique, la « majesté du peuple fidèle, et l'autorité sacerdotale, « afin que ceux qui sont hors de l'Église soient les « juges de leur évêque, que des hérétiques jugent un « catholique, ceux qui sont malades celui qui est « sain, ceux qui sont blessés celui qui n'a aucune « blessure, ceux qui sont tombés par terre celui qui « est resté debout, des criminels leur juge, et des « scélérats un évêque de Jésus-Christ? Si cela est, il

(1) Second livre des Paralipomènes, XXIV, 20.

« ne reste plus rien à faire : l'Église doit s'incliner de-
« vant le Capitole (1) ; les évêques doivent se retirer et
« abandonner l'autel du Seigneur pour que les idoles
« des faux dieux passent avec leurs autels dans le lieu
« vénérable et sacré où notre clergé s'assemble. Nous
« devons donner encore un plus beau champ à Novatien
« pour déclamer contre nous, si ceux qui ont sacri-
« fié aux idoles, nié publiquement Jésus-Christ, ne
« sont pas seulement priés de rentrer et reçus sans
« avoir fait pénitence, mais commencent même à do-
« miner et à se rendre redoutables. »

Sixième suite de la lettre de saint Ciprien contre les hérétiques. Résistance qu'il faut leur opposer.

252.

LXXXIV. « S'ils demandent la paix, qu'ils quit-
« tent les armes ; et s'ils veulent satisfaire pour leurs
« crimes, pourquoi user de menaces ? mais qu'ils
« sachent que leurs menaces ne font point peur aux
« évêques de Dieu ; car lorsque l'Antechrist viendra,
« il aura beau menacer, il n'entrera point dans l'Église,
« et l'on ne lui cédera point parce qu'il menacera de

(1) Voyez sur le Capitole la note au commencement de l'article XXXII, p. 403.

« faire mourir ceux qui lui résisteront. Les hérétiques « croient pouvoir nous épouvanter par leur audace, « et ce sont des armes qu'ils nous donnent. Au lieu de « nous abattre pendant la paix, ils nous relèvent et « nous animent pour le combat, en rendant la paix « plus dangereuse pour nos frères que la persécution. « Nous souhaitons cependant qu'ils n'en viennent « point aux extrémités dont ils nous menacent; nous « préférons qu'ils se contentent d'être cruels en pa-« roles. Nous demandons très humblement à Dieu « qu'ils ne cessent d'irriter, nous lui demandons, « dis-je, qu'ils s'adoucissent; qu'oubliant leur fureur, « ils recouvrent leur bon sens; que les ténèbres ré-« pandues dans leurs esprits par leurs crimes soient « dissipées par les lumières de la pénitence, et qu'ils « demandent plutôt les prières que le sang de leur « évêque. Mais s'ils persévèrent dans leur obstination « furieuse, s'ils continuent à nous dresser des em-« bûches et à tenir des discours inhumains, qu'ils « apprennent qu'aucun évêque de Jésus-Christ ne sera « assez faible ni assez lâche pour ne pas s'élever gé-« néreusement contre ces ennemis de Dieu. Au con-« traire, Dieu nous remplira tous de force et de vi-« gueur. Il nous importe peu quand et par qui nous « serons tués, puisque nous recevons toujours de « Notre Seigneur le prix de notre mort. C'est de « ceux-là qu'il faut déplorer la condition (1), que

(1) Je lis *conditio* avec M. Rigault. L'édition d'Amsterdam, p. 268, convient qu'on lit *conditio* dans plusieurs manuscrits. Il

« le diable aveugle tellement que, sans penser aux « supplices de l'enfer, ils s'efforcent d'imiter l'avénement de l'Antechrist, qui est déjà proche. Au reste, « mon très cher frère, quoique je sache que l'affection que nous nous devons et que nous avons aussi « l'un pour l'autre, fait que vous lisez toujours mes « lettres à votre clergé très florissant qui préside à « Rome avec vous, et au peuple très saint et très « illustre, je vous avertis néanmoins et vous conjure « de faire cette fois-ci à ma prière ce que vous avez « fait les autres fois de vous-même, et pour me rendre « honneur, afin qu'après la lecture de cette lettre, si « les bruits malicieux qu'on a semés contre moi « avaient laissé quelque mauvaise impression dans « l'esprit de nos frères, elle soit entièrement effacée, « et que l'amitié des gens de bien ne souffre aucune « atteinte des médisances des hérétiques. Que nos « très chers frères aient grand soin d'éviter le commerce de ceux dont (1) les discours corrompent « comme la gangrène. Car, comme dit l'apôtre (2) :

« Les mauvais entretiens corrompent le bon naturel.

« Et encore (3) :

« Fuyez celui qui est hérétique, après un premier

préfère de lire *concisio* et cite l'épître de saint Paul aux Philippiens où ce mot signifie circoncision, ce qui ne pourrait donner ici aucun sens raisonnable. Cependant l'édition de Baluze écrit aussi *concisio*, comme Pamélius.

(1) Seconde épître à Timothée, II, 17.

(2) Première épître aux Corinthiens, XV, 33.

(3) Épître à Tite, III. 10 et 11.

« avertissement, sachant qu'un tel homme est per-« verti, et qu'il pèche, étant condamné par son « propre jugement.

« Et le Saint-Esprit dit par Salomon (1) :

« Un méchant homme porte la mort dans sa bouche, « et cache le feu sous ses lèvres.

« Il nous donne encore le même avertissement, lors-« qu'il dit (2) :

« Environne tes oreilles d'une haie d'épines, n'é-« coute pas la langue perverse.

« Et ailleurs (3) :

« Le méchant ajoute foi aux calomnies des mé-« chans; mais l'homme de bien ne les croit point.

« Je sais bien que nos frères de Rome, instruits par « vous, et assez vigilans d'eux-mêmes, sont à couvert « des piéges des hérétiques, et que la crainte de « Dieu, qu'ils ont dans le cœur, ne leur permet pas « de s'écarter en rien de ses commandemens; néan-« moins le soin que j'ai d'eux, ou mon affection, « m'ont porté à vous écrire cette lettre, afin qu'ils « n'aient aucune liaison avec ces sortes de personnes, « aucun commerce avec les méchans, et que nous « soyons autant séparés d'eux qu'ils le sont de l'Église, « puisqu'il est écrit (4) :

(1) Proverbes, XVI, 27. La Vulgate dit moins bien que saint Ciprien.

(2) Ecclésiastique, XXVIII, 28.

(3) Proverbes, XVII, 4. La seconde phrase est différente dans la Vulgate.

(4) Évangile de saint Matthieu, XVIII, 17.

« S'il n'écoute point l'Église, qu'il vous soit comme « un gentil et un publicain;

« Et que le bienheureux apôtre ne nous avertit pas « seulement, mais nous commande de nous éloigner « d'eux, lorsqu'il dit (1):

« Nous vous ordonnons, mes frères, au nom de « Notre Seigneur Jésus-Christ, que vous ayez à vous « séparer de tous ceux d'entre nos frères qui se con- « duisent d'une manière déréglée, et non selon la tra- « dition qu'ils ont reçue de nous.

« Il ne peut y avoir de société entre un fidèle et « un perfide. Celui qui n'est point avec Jésus-Christ, « qui est son adversaire, qui est ennemi de sa paix et « de son unité, ne peut pas être uni avec nous. S'ils « viennent avec humilité et soumission, à la bonne « heure : qu'on les écoute; mais s'ils n'ont dans la « bouche que des injures et des menaces, il faut les « rejeter.

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous « portiez toujours bien. »

Les troubles qui furent l'occasion de cette lettre annonçaient une persécution. Les chrétiens, divisés entr'eux, se nuisaient mutuellement; et l'Afrique, avec cette foule d'évêques opposés à Carthage et dans les autres diocèses, ne pouvait y échapper. Telle fut l'occasion de la lettre suivante, adressée au peuple de Thibaris, ville de la Zeugitane. C'est peut-être Thibinis que Ptolémée place dans la *Mauritania Cœsa-*

(1) Épître aux Thessaloniciens, III, 6.

riensis, ou Tibilis, dont parle saint Augustin, épître 128, écrite Thibilis dans la Table de Peutinger; Mannert la place dans la Numidie, et dit que c'est aujourd'hui Hamise. Pamélius s'étonne avec quelque raison que saint Ciprien adresse sa lettre au peuple de Thibaris, sans parler de l'évêque, tandis qu'on trouve un Vincent, évêque de Thibaris, parmi ceux qui ont signé au concile des quatre-vingt-sept évêques d'Afrique, sur le batême des hérétiques (1). Mais peut-être cet évêque n'était-il pas nommé encore l'an 252.

Lettre de saint Ciprien aux Thibaritains. Exhortation au martire.

252.

Ciprien au peuple de Thibaris (2).

LXXXV. « J'avais fait le projet d'aller vous voir « moi-même, mes très chers frères, et je le souhai- « tais extrêmement si le tems et l'état des choses me « l'eussent permis, tant pour satisfaire votre désir que

(1) Édition de saint Ciprien de 1726, p. 334.

(2) C'est la lettre 56 dans l'édition de Pamélius et dans celle de Baluze; 55 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 58 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« pour vous fortifier autant que j'en suis capable par « ma présence et mes exhortations. Mais parce que « nous sommes tellement accablés d'affaires que nous « ne saurions nous éloigner beaucoup ni quitter pour « long-tems le peuple que la bonté de Dieu a mis « sous notre conduite, je vous envoie cette lettre en « attendant que je puisse aller moi-même. Car, puis- « que Notre Seigneur nous fait la grace de nous en- « courager souvent et de nous avertir, il est juste que « nous vous fassions part des avertissemens qu'il nous « donne. Vous saurez donc, mes très chers frères, et « vous le devez tenir pour entièrement certain, que « l'orage est déjà formé sur nos têtes, et que la fin « du monde et le tems de l'Antechrist approche, afin « que nous nous disposions tous au combat et que « nous ne pensions plus qu'à la gloire de la vie éter- « nelle et à la couronne du martire. Et ne vous ima- « ginez pas que la persécution qui est prête de s'éle- « ver (1) soit semblable aux précédentes. Nous « sommes menacés d'une guerre bien plus grande et « bien plus cruelle, et il faut que les soldats de Jésus- « Christ s'y préparent par une foi incorruptible et « un courage inébranlable, considérant que c'est pour « cela qu'ils boivent tous les jours le calice du sang « de Jésus-Christ, afin qu'eux-mêmes puissent ré- « pandre leur sang pour Jésus-Christ. Car le véri-

(1) C'est la persécution que commencèrent cette année Gallus et Volusien, et qui, ayant un peu cessé par leur mort l'année suivante 253, fut continuée avec plus de violence par Valérien et Gallien, comme on le verra dans le volume qui suivra.

« table moyen d'être joint à Jésus-Christ, c'est de « faire ce qu'il a fait et enseigné, suivant cette parole « de l'apôtre saint Jean (1) :

« Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit « marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché.

« Et cette autre de saint Paul (2) :

« Nous sommes enfans de Dieu; or, si nous sommes « enfans, nous sommes aussi héritiers, je dis héritiers « de Dieu et co-héritiers de Jésus-Christ, pourvu « toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous « soyons glorifiés avec lui.

« Il faut que nous réfléchissions sur tous ces ensei-« gnemens, afin de ne désirer plus rien de ce monde « qui va finir, mais de suivre Jésus-Christ qui vit « éternellement et fait vivre ses serviteurs établis dans « la foi de son nom. Car nous sommes parvenus, mes « très chers frères, à l'époque depuis long-tems an-« noncée par notre Seigneur, quand il dit (3) :

« L'heure vient que quiconque vous fera mourir « croira être agréable à Dieu. Ils vous feront ces « maux, parce qu'ils ne connaissent ni mon Père ni « moi. Or, je vous ai dit ces choses afin que, quand « cette heure sera venue, vous vous souveniez que je « vous les ai dites.

« Que personne donc ne s'étonne de ce que nous « sommes si souvent affligés et persécutés, puisque

(1) Première épître de saint Jean, II, 6.

(2) Épître aux Romains, VIII, 16, 17.

(3) Évangile de saint Jean, XVI, 2, 3, 4.

« Notre Seigneur a prédit que cela devait être ainsi « dans les derniers tems, et nous a exhortés à avoir « bon courage. Son apôtre saint Pierre nous a aussi « prédit que les persécutions arrivent afin que nous « soyons éprouvés et unis à Dieu par la mort et par « les souffrances, à l'exemple des justes qui nous ont « précédés. Car voici ce qu'il dit dans une de ses « épîtres (1) :

« Mes très chers frères, lorsque Dieu vous éprouve « par le feu des afflictions, n'en soyez point surpris, « comme s'il vous arrivait quelque chose d'extraordi- « naire ; mais réjouissez-vous de ce que vous avez « part aux souffrances de Jésus-Christ, afin que vous « soyez aussi comblés de joie dans la manifestation « de sa gloire. Vous êtes bien heureux, si vous êtes « outragés pour le nom de Jésus-Christ, parce que « l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu, et son es- « prit, reposent sur vous.

« Ce qu'ils appellent blasphème, selon nous, est « un honneur. Les apôtres ne nous ont enseigné que « ce qu'eux-mêmes avaient appris de Notre Seigneur, « qui nous dit pour nous fortifier (2) :

« Nul ne quittera sa maison, ou son champ, ou son « père et sa mère, ou ses frères, ou ses sœurs, ou sa « femme, ou ses enfans, pour le royaume de Dieu,

(1) Première épître de saint Pierre, IV, 12, 13, 14.

(2) Évangile de saint Luc, XVIII, 29, 30. Au lieu de *septies*, sept fois, que dit saint Ciprien ; la Vulgate dit *multò plura*, beaucoup davantage, ce qui vaut mieux.

« qu'il n'en reçoive sept fois autant dès ce monde, et « la vie éternelle dans le siècle à venir.

« Et encore (1) :

« Vous serez bien heureux quand les hommes vous « haïront et vous sépareront, et vous feront des ou- « trages, et repousseront votre nom comme mauvais, « à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce « jour-là, et soyez dans l'allégresse : voici que votre « récompense est grande dans le ciel.

« Notre Seigneur veut que nous nous réjouissions « dans les persécutions, parce que c'est alors que la « foi reçoit des couronnes, que les soldats de Dieu « sont éprouvés, que les cieux sont ouverts aux mar- « tirs. Car nous ne sommes pas enrôlés pour demeu- « rer en repos et refuser le combat, puisque Notre « Seigneur, le premier, comme le maître de l'huma- « nité, de la patience et de la souffrance, a vécu dans « la guerre, ayant bien voulu faire avant nous tout « ce qu'il nous a enseigné, et souffrir pour nous au- « paravant ce qu'il nous exhorte de souffrir pour lui. « Remettons-nous devant les ieux, mes très chers « frères, que celui qui a reçu lui seul du Père tout le « pouvoir de juger, et qui doit venir pour l'exercer, « a déjà prononcé la sentence de son jugement lors- « qu'il a protesté (2) qu'il avouerait devant son Père « ceux qui l'auraient avoué, et qu'il renoncerait ceux « qui l'auraient renoncé. Si nous pouvions éviter la

(1) Id., VI. 22, 23.

(2) Évangile de saint Matthieu, X, 32

« mort, nous aurions sujet de la craindre. Mais, « puisqu'il faut mourir une fois, embrassons l'occa- « sion que la bonté de Dieu va bientôt nous offrir. « Mourons pour devenir immortels; et ne craignons « point de perdre la vie pour acquérir des couronnes, « et que personne ne soit troublé, mes très chers « frères, lorsqu'il verra notre peuple s'enfuir çà et là « pendant la persécution, et qu'il n'entendra plus « les évêques instruire tous les frères réunis. Car ceux « auxquels il n'est pas permis de tuer les autres, et « qui sont obligés de souffrir qu'on les tue eux-mêmes, « ne peuvent pas alors être tous ensemble. »

Première suite de la lettre de saint Ciprien aux Thibaritains. La gloire d'être martirisé en fuyant n'est pas moindre.

252.

LXXXVI. « Partout où chacun des fidèles se « trouvera en ce tems-là, séparé de corps et non d'es- « prit du reste du troupeau, qu'il ne soit point épou- « vanté de l'horreur de la solitude où il sera contraint « de se retirer. Celui-là n'est pas seul, qui, conser- « vant le temple de Dieu, n'est point sans Dieu, quel- « que part où il soit. Et quand, s'enfuyant dans les « montagnes, il serait tué par des voleurs, ou dé-

« chiré par des bêtes farouches, ou mourrait de « faim, de soif, ou de froid; ou que, montant sur « mer, il serait submergé par la tempête, Jésus-« Christ regarde partout combattre son soldat, et lui « donne, après sa mort, la même récompense qu'il a « promise à ceux qui meurent pour la défense de « son nom. La gloire du martire n'est pas moindre « pour ne pas mourir publiquement, lorsque c'est « pour Jésus-Christ qu'on meurt. Un martir n'a be-« soin d'autre témoin que de celui qui éprouve et « couronne les martirs. Imitons le juste Abel, mes « très chers frères, qui a donné commencement au « martire, en mourant le premier pour la justice. « Imitons Abraham, l'ami de Dieu, qui, pour lui « témoigner sa foi et son obéissance, n'hésita point « à lui immoler son fils de ses propres mains. Imi-« tons les trois enfans de Babilone, qui, par la gran-« deur de leur foi, surmontant la faiblesse de leur « âge, et, ne se laissant point abattre dans la capti-« vité, vainquirent au milieu de son royaume un roi « victorieux qui venait de subjuguer la Judée, et de « prendre la ville de Jérusalem (1). Car, ayant reçu « un ordre d'adorer la statue que Nabuchodonosor « avait fait faire, ils triomphèrent des menaces de ce « prince et des flammes mêmes, criant à haute voix « pour rendre témoignage de leur foi (2):

« Nabuchodonosor, nous ne pouvons te le pro-

(1) L'an 592 avant notre ère. Voyez le tome II, p. 160.

(2) Daniel, III, 16, 17, 18.

« mettre : car notre Dieu, que nous honorons, peut « nous délivrer de la fournaise du feu, et nous arra- « cher de tes mains, ô roi. Que s'il ne le veut, sache, « ô roi, que nous n'honorons point tes Dieux, et « n'adorons point la statue d'or que tu as élevée.

« Ils croyaient que Dieu pouvait les garantir de « ce danger; mais ils ajoutèrent (1) :

« Que s'il ne le veut,

« Afin que le roi sût qu'ils étaient prêts de mourir « pour le Dieu qu'ils adoraient. Car c'est en cela que « consiste la fermeté de la foi, de croire que Dieu « peut nous préserver de la mort qui nous menace, « et toutefois de ne pas la craindre, pour donner en- « core une plus grande preuve de sa foi. Ces paroles « généreuses et dignes du Saint-Esprit qui les inspi- « rait, sortirent de leur bouche pour confirmer la « vérité de celles que Notre Seigneur a dites dans « son Évangile (2) :

« Lorsqu'ils vous feront comparaître, ne vous in- « quiétez pas comment vous parlerez, ni de ce que « vous direz : ce que vous devez dire vous sera in- « spiré à l'heure même. Car ce n'est pas vous qui « parlez, mais l'esprit de votre Père qui parle en « vous.

« Il dit que ce que nous devons répondre nous sera « donné d'en haut, et que ce ne sera pas nous qui « parlerons, mais l'esprit de Dieu le Père, qui n'a-

(1) Id., verset 18.
(2) Évangile de saint Matthieu, X, 19, 20.

« bandonnant point ceux qui le confessent, parle « lui-même en nous, et y est couronné. C'est ainsi « que, comme on voulait contraindre Daniel d'adorer « l'idole de Bel que le roi et tout le peuple adoraient, « il parla avec toute la liberté qu'une foi généreuse « lui donnait pour maintenir l'honneur de son Dieu, « et dit (1) :

« Je n'adore que le Dieu vivant, qui a créé le ciel « et la terre.

« Que dirai-je des tourmens horribles des bienheu- « reux martirs Maccabées (2), de ces supplices si di- « vers et si cruels des sept frères, et de cette admirable « mère qui encourageait ses enfans au milieu de leurs « tortures, et qui souffrit la mort avec eux? Ne nous « ont-ils pas donné de grands exemples de foi et de « courage? et ne nous exhortent-ils pas encore par « leurs souffrances à remporter la gloire du martire?

« Que dirai-je des prophètes que le Saint-Esprit « a inspirés pour prédire l'avenir, ou des apôtres « que Notre Seigneur a choisis? En mourant pour « la justice, ne nous ont-ils pas appris à mourir? La « naissance de Jésus-Christ a commencé par le mar- « tire des innocens (3); et une infinité d'enfans, de- « puis deux ans et au-dessous, furent mis à mort « pour son nom. Un âge qui n'était pas encore assez « fort pour le combat, l'a été assez pour recevoir la

(1) Daniel, XIV, 4.

(2) Second livre des Maccabées, chapitre 7.

(3) Évangile de saint Matthieu, II, 16.

« couronne, et afin qu'il parût que ceux que l'on fait « mourir pour Jésus-Christ sont innocens, des enfans « ont été tués pour l'amour de lui. Cela fait voir que « nul n'est exemt du danger de la persécution, puis« que ces enfans ont été martirisés. Ne serait-ce « donc pas une honte que le serviteur ne voulût pas « souffrir ce que le maître a souffert le premier, et « endurer pour ses péchés ce qu'il a enduré pour ceux « d'autrui? Le Fils de Dieu a souffert pour nous « rendre enfans de Dieu, et l'enfant de l'homme ne « veut pas souffrir pour conserver la qualité d'enfant « de Dieu! Si le monde nous hait, il a haï Jésus« Christ avant nous. Si nous endurons des affronts, « l'exil, les tourmens, le maître et le Créateur du « monde a enduré bien d'autres choses, et lui-même « nous dit (1) :

« Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï « avant vous. Si vous étiez du monde, le monde ai« merait ce qui serait à lui; mais parce que vous « n'êtes point du monde, et que je vous ai choisis au « milieu du monde, c'est pour cela que le monde « vous hait. Souvenez-vous de ma parole que je vous « ai dite : le serviteur n'est pas plus grand que le « maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécute« ront aussi.

« Notre Seigneur et notre Dieu a fait tout ce qu'il « a enseigné, afin que le disciple n'ait point d'excuse, « s'il ne fait pas ce qu'il a appris. »

(1) Evangile de saint Jean, XV, 18, 19, 20.

Seconde suite de la lettre de saint Ciprien aux Thibaritains. Annonce d'une grande persécution. Conclusion.

252.

LXXXVII. « Que personne de vous, mes très « chers frères, ne s'effraie donc de la persécution « qui va s'élever, ni de l'avénement de l'Antechrist « qui s'approche! mais que l'Évangile et l'Écriture « nous fournissent des armes contre tous les dangers! « L'Antechrist vient; mais Jésus-Christ vient aussi « après lui. L'ennemi exerce contre nous sa rage et sa « fureur; mais le Seigneur nous suit aussitôt pour « nous venger. Notre adversaire est en colère et « nous menace; mais il y a quelqu'un qui peut nous « délivrer de ses mains. Celui-là est à craindre, dont « nul ne pourra éviter la colère, comme lui-même « nous le dit (1) :

« Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et ne « peuvent tuer l'ame; mais plutôt craignez celui qui « peut précipiter l'ame et le corps dans l'enfer!

« Et encore (2) :

« Celui qui aime sa vie, la perdra; et celui qui

(1) Évangile de saint Matthieu, X, 28.

(2) Évangile de saint Jean, XII, 25

« hait sa vie en ce monde, la garde pour la vie éter-
« nelle.

« Et il donne cet avertissement dans l'Apoca-
« lipse (1) :

« Celui qui adorera la bête et son image, et qui
« en portera le caractère sur son front ou dans sa
« main; celui-là boira du vin pur de la colère de
« Dieu, qui est préparé dans le calice de sa colère,
« et il sera tourmenté dans le feu et dans le soufre
« devant les saints anges, et en présence de l'agneau :
« et la fumée de leurs tourmens s'élèvera dans les
« siècles des siècles, et il n'y aura de repos ni jour
« ni nuit pour ceux qui auront adoré la bête et son
« image.

« On exerce les athlètes pour le combat, et ils tien-
« nent à grand honneur d'être couronnés en présence
« du prince et de tout le peuple. Voici un combat
« illustre et glorieux, dont la récompense est une
« couronne immortelle ! il se fait en présence
« de Dieu qui voit avec plaisir ceux qu'il a daigné
« rendre ses enfans y donner des preuves de leur cou-
« rage. Dieu nous regarde lorsque nous combattons
« pour notre foi, les anges nous regardent, Jésus-
« Christ nous regarde. Quelle gloire et quel bonheur
« de combattre aux ieux de Dieu, et d'être couron-
« nés de la main de Jésus-Christ! Armons-nous de
« tout notre pouvoir, mes très chers frères, et dispo-
« sons-nous à cette guerre par notre pureté, notre

(1) XIV, 9, 10, 11.

« foi et notre zèle ! Que l'armée de Dieu s'avance « pour entrer dans le champ de bataille ! Que ceux « qui sont demeurés debout se tiennent prêts, de « peur qu'ils ne perdent ce qu'ils ont conservé en- « tier jusqu'à cette heure ! Que ceux qui sont tombés « se préparent aussi, afin qu'ils recouvrent ce qu'ils « ont perdu ! Que l'honneur excite les premiers, et « que la douleur anime les autres ! L'apôtre saint Paul « nous donne des armes lorsqu'il dit (1) :

« Nous avons à combattre, non contre des « hommes de chair et de sang, mais contre les « principautés, contre les puissances, contre les « princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle téné- « breux, contre les esprits de malice répandus dans « l'air. C'est pourquoi prenez les armes de Dieu, afin « que, fortifiés en tout, vous puissiez, au jour mau- « vais, résister et demeurer fermes. Tenez-vous donc « prêts : que la vérité soit la ceinture de vos reins, « et que la justice soit votre cuirasse. Ayez aussi la « chaussure aux piés, pour être prêts à l'Évangile de la « paix. Servez-vous surtout du bouclier de la foi, pour « pouvoir éteindre tous les traits enflammés de l'esprit « malin. Prenez encore le casque du salut, et l'épée « spirituelle qui est la parole de Dieu.

« Prenons donc ces armes célestes, et couvrons- « nous-en pour pouvoir, dans le mauvais tems, résis- « ter aux attaques du diable. Revêtons-nous de la « cuirasse de la justice, afin de mettre notre cœur

(1) Épître aux Éphésiens, X, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

« à couvert contre les flèches de l'ennemi! Que les « enseignemens de l'Évangile nous servent d'une « forte chaussure, afin que, lorsque nous marcherons « sur la tête du serpent, il ne puisse nous mordre. « Portons hardiment le bouclier de la foi qui arrête « et repousse tous les traits que notre adversaire lan- « cera contre nous. Prenons pour habillement de tête « un casque salutaire qui nous couvre les oreilles « pour ne point entendre des édits sacriléges, les ieux « pour ne pas voir des idoles détestables; le front pour « conserver entier le signe sacré du Seigneur, et la « bouche pour confesser Jésus-Christ d'une langue « victorieuse. Armons aussi notre main d'une épée « spirituelle, afin qu'elle rejette courageusement des « sacrifices funestes, et que se souvenant de l'eucha- « ristie, celle qui a reçu le corps de Notre Sei- « gneur (1) l'embrasse lui-même pour recevoir en- « suite de lui des couronnes. O grand et illustre jour, « mes très chers frères, où le Seigneur fera la revue « de son peuple, et jugera des mérites de chacun, en- « verra dans l'enfer les coupables et ceux qui nous « persécutent, pour y brûler dans les flammes éter- « nelles, et nous rendra la récompense de notre foi « et de notre zèle! Quelle gloire et quelle joie sera-ce « alors d'être admis à voir Dieu et à jouir avec Notre « Seigneur Jésus-Christ d'une félicité immortelle! de « saluer Abraham, Isaac, Jacob, tous les patriarches « et les prophètes, tous les apôtres et tous les mar-

(1) On recevait autrefois l'Eucharistie dans la main.

« tirs! d'être en la compagnie bienheureuse des justes « et des amis de Dieu, et de goûter là ce que l'œil (1) « n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, « ce que le cœur de l'homme n'a jamais conçu! Car « l'apôtre nous assure que nous recevrons de plus « grandes récompenses que nous ne pouvons mériter « ici-bas par nos travaux et par nos souffrances, « lorsqu'il dit (2) :

« Les souffrances de la vie présente n'ont aucune « proportion avec cette gloire qui doit un jour écla- « ter en nous.

« Lorsque le tems de cette révélation sera venu, « lorsque la lumière de Dieu se répandra sur nous, « nous serons aussi heureux et aussi contens que « ceux-là seront tristes et misérables, qui se sont ré- « voltés contre Dieu et ont obéi au diable, quand « ils se verront tourmentés avec lui d'un feu qui ne « s'éteindra jamais.

« Que toutes ces choses, mes très chers frères, de- « meurent gravées dans vos cœurs! Que ce soient-là « vos préparatifs de guerre! que ce soit votre mé- « ditation pendant le jour et pendant la nuit, d'a- « voir toujours présens devant les ieux les supplices « des méchans et les récompenses des bons, les peines « dont Notre Seigneur menace ceux qui le renieront, « et la gloire qu'il promet à ceux qui le confesseront! « Si la persécution vous surprend dans ces saintes

(1) Première épître de saint Paul aux Corinthiens, II, 9.

(2) Épître aux Romains, III, 18.

« pensées, les soldats de Jésus-Christ ne redouteront « point le combat; mais ils remporteront des cou« ronnes.

« Je souhaite, mes très chers frères, que vous vous « portiez toujours bien. »

Lettre de saint Ciprien à Corneille, au nom du sinode d'Afrique : qu'il faut donner la paix à ceux qui sont tombés.

252.

LXXXVIII. On a vu, dans la lettre précédente, qu'une nouvelle persécution menaçait le christianisme. D'anciens malheurs avaient déjà fait reconnaître que l'indulgence était nécessaire. On crut devoir ramener les faibles par une plus grande tolérance. Non-seulement on persista dans la résolution qui avait été prise de pardonner aux tombés qui venaient à être dangereusement malades, ainsi qu'il avait été convenu dans le sinode d'Afrique précédent; on crut devoir une pareille indulgence à tous ceux des tombés qui, le jour de leur chute, avaient commencé à faire pénitence. La persécution, prête à s'élever, motiva cette résolution, comme on le verra dans la lettre suivante.

Ciprien, Libéralis, Caldonius, Nicomèdès, Cœcilius, Junius, Marrutius, Félix, Successus, Faustinus, Fortunat, Victor, Saturnin, un autre Saturnin, Rogatianus, Tertullus, Lucien, Eutychès, Amplus, Sattius, Secundinus, un troisième Saturnin, Aurélius, Priscus, Herculanus, Victoric, Quintus, Honorat, Montanus, Hortensianus, Vérianus, Jambus, Donat, Pompéius, Policarpe, Démétrius, un autre Donat, Privatianus, un autre Fortunat, Rogatus et *Monulus, à Corneille, leur frère, salut.*

« Il y a long-tems, mon très cher frère, que nous « avions ordonné, d'un commun consentement, que « ceux qui, ayant été supplantés par l'ennemi pen- « dant la persécution, auraient fait une longue péni- « tence, recevraient la paix s'ils venaient à être « dangereusement malades. Car la bonté paternelle « de Dieu ne souffrait pas que l'on fermât la porte « de l'Église à ceux qui frappaient pour y entrer, et « qui, touchés de regret, demandaient instamment « qu'on leur accordât l'objet de leurs vœux et de leur « espérance, ni qu'au sortir de cette vie on les en- « voyât à Notre Seigneur sans leur donner la commu- « nion et la paix, puisque celui même qui a fait la loi « a dit (1) que ce qui aurait été lié sur la terre, le se-

(1) Évangile de saint Matthieu, XVI, 19.

« rait aussi dans le ciel, et qu'on y délierait de même
« ce qui serait délié ici bas par l'Église. Mais, comme
« nous prévoyons que le tems d'une seconde persécu-
« tion s'approche, et que nous sommes avertis par de
« fréquentes visions de nous tenir prêts pour le com-
« bat, d'y préparer par nos exhortations le peuple que
« la bonté de Dieu nous a confié, et de rassembler
« dans le camp du Seigneur tous les soldats de Jésus-
« Christ qui veulent s'enrôler et demandent à com-
« battre, nous avons trouvé à propos, dans une néces-
« sité si pressante, d'accorder la paix à ceux qui ne
« sont point sortis de l'Église, et n'ont fait autre
« chose depuis le premier jour de leur chute que de
« faire pénitence, répandre des larmes, et demander
« pardon au Seigneur, afin d'être armés et fortifiés
« contre la tempête qui va s'élever. Car nous sommes
« obligés d'obéir aux avertissemens que le ciel nous
« donne, et il ne faut pas que les pasteurs abandon-
« nent leur troupeau pendant le danger; ils doivent
« au contraire rassembler leurs brebis et organiser
« l'armée du Seigneur. Il était convenable de prolon-
« ger long-tems la pénitence des apostats, et de ne les
« réconcilier qu'à la mort, lorsque la paix souffrait
« de ce retardement. Mais à présent, ce n'est pas à
« des personnes infirmes qu'il est nécessaire de don-
« ner la communion; ce n'est pas à des mourans, mais
« à des gens qui doivent être pleins de vie et de force,
« afin de ne pas laisser désarmés ceux que nous exhor-
« tons au combat, mais de les munir puissamment
« par la réception du corps et du sang de Jésus-Christ;

« et puisque l'eucharistie n'est donnée que pour servir « de défense à ceux qui la reçoivent, afin de fortifier « ceux que nous voulons mettre à couvert de l'inva- « sion de l'ennemi, en les rassasiant de cette nourri- « ture divine. Car, comment les engagerons-nous à « répandre leur sang pour la confession du nom de « Jésus-Christ, si, lorsqu'ils sont prêts d'entrer au « combat, nous leur refusons le sang de Jésus-Christ? « ou comment les disposerons-nous à boire le calice « de leur passion, si nous ne leur laissons boire au- « paravant le calice du Seigneur? Il doit y avoir de « la différence, mon très cher frère, entre ceux qui, « après avoir apostasié, sont retournés au monde au- « quel ils avaient renoncé et qui vivent comme les « gentils (1), ou qui, s'étant joints aux hérétiques, « prennent tous les jours des armes parricides contre « l'Église, et ceux qui, ne s'éloignant pas de la porte « de l'Église et implorant sans cesse avec douleur la « bonté paternelle de Dieu, déclarent qu'ils sont ac- « tuellement prêts à combattre généreusement pour « la confession du nom de Notre Seigneur et pour « leur salut. Car, de cette sorte, ce n'est pas don- « ner la paix à des personnes endormies, mais à des « gens qui se tiennent sur leurs gardes; ce n'est pas « la donner pour vivre dans les délices, mais pour « faire la guerre; ce n'est pas pour le repos, mais pour

(1) Lombert fait ici un contresens en disant les *païens*, p. 163; les idolâtres n'ont reçu le nom de païens que sous les empereurs chrétiens, parce qu'ils se réfugièrent alors dans les *pagi*, c'est-à-dire à la campagne et dans les villages. Saint Ciprien dit *gentiliter vivunt*.

« le combat. S'ils demeurent fermes, s'ils terrassent « l'ennemi avec nous, comme ils nous le promettent, « et que nous le croyons et le souhaitons, nous n'au- « rons pas sujet de nous repentir d'avoir accordé la « réconciliation à de si braves soldats. Au contraire, « il nous sera glorieux d'avoir donné la paix à des « martirs, et que des évêques qui offrent tous les « jours le divin sacrifice, aient préparé ces hosties « et ces victimes au Seigneur. Mais si, ce qu'à Dieu « ne plaise, quelqu'un d'eux nous trompe, et de- « mande frauduleusement la paix, pour ne pas « combattre ensuite comme il faut, qu'il sache que « lui-même se trompe le premier. Pour nous, nous « ne voyons que l'apparence, nous ne pouvons pé- « nétrer plus avant : mais Dieu, qui doit bientôt ve- « nir juger, et qui perce jusqu'aux plus secrets replis « du cœur, saura bien les punir de ce déguisement. »

Fin de l'Épître sinodique. Nécessité de l'indulgence.

252.

LXXXIX. « Il n'est cependant pas juste que les « méchans fassent tort aux bons, puisqu'au contraire « c'est aux bons à aider les méchans; et il ne faut pas « refuser la paix à ceux qui souffriront le martire, « parce qu'il y en a qui renièrent Jésus-Christ, puis- « que c'est pour cela même qu'il faut donner la paix

« à tous ceux qui combattront de peur d'en omettre « quelqu'un qui doit remporter la couronne. Qu'on « ne dise point que celui qui obtient la couronne « du martire est batisé dans son sang, et qu'il « n'a pas besoin que l'évêque lui donne la paix, « puisque sa gloire lui tiendra lieu de paix, et qu'il « recevra une bien plus grande récompense de la « bonté de Notre Seigneur! Car premièrement ce-« lui-là ne peut être capable de souffrir le martire, « que l'Église n'arme point pour le combat, et si « nous ne sommes soutenus et animés par l'eucharis-« tie, notre courage demeure languissant et abattu. « C'est ce qui fait que Notre Seigneur dit dans son « Évangile (1) :

« Lorsque les magistrats vous feront comparaître, « ne vous inquiétez pas comment vous parlerez, ni « de ce que vous direz : ce que vous devez dire vous « sera inspiré à l'heure même. Car ce n'est pas vous « qui parlez, mais l'esprit de votre Père, qui parle en « vous.

« Puisqu'il dit que c'est l'esprit du Père qui parle « en ceux qui sont livrés pour la confession de son nom, « comment celui-là peut-il être prêt pour le confes-« ser, qui, n'ayant pas reçu la paix, n'a pas reçu non « plus l'esprit du Père, qui, fortifiant ses serviteurs, « parle lui-même en eux, et le confesse! De plus, si, « abandonnant tout son bien, il s'enfuit, et qu'il « tombe entre les mains des voleurs, ou qu'il meure

(1) Évangile de saint Matthieu, X, 19 et 20.

« de maladie et de misère, ne nous imputera-t-on pas « d'avoir laissé mourir sans réconciliation un si gé- « néreux soldat qui a quitté tout ce qu'il possédait; « et méprisé ses enfans et ses proches pour suivre « son Seigneur ? Ne nous accusera-t-on pas de négli- « gence ou de cruauté le jour du jugement, de ce « que nous n'avons voulu ni prendre soin, durant la « paix, des brebis qui nous avaient été confiées, ni « les armer pendant la guerre? Notre Seigneur ne « nous fera-t-il pas le même reproche qu'il fait par « son prophète, lorsqu'il dit (1) :

« Vous mangiez le lait, et vous vous couvriez de « la laine; vous preniez les brebis les plus grasses « pour les tuer, et vous ne paissiez pas mon troupeau. « Vous ne fortifiiez point les faibles, vous ne guéris- « siez pas les malades, vous ne pansiez pas les bles- « sés, vous n'avez point relevé celles qui étaient « tombées, et vous n'avez point cherché celles qui « s'étaient perdues : mais vous leur commandiez avec « rigueur et avec empire. Et mes brebis ont été dis- « persées, parce qu'elles n'avaient point de pasteur; « et elles sont devenues la proie de toutes les bêtes « farouches, et elles ont été dispersées... Nul ne les « cherchait pour les rassembler. C'est pourquoi, « ô pasteurs, écoutez la parole du Seigneur qui dit : « — Je viens, moi, à ces pasteurs; je redemanderai « mon troupeau à leurs mains, et j'empêcherai « qu'ils ne paissent mon troupeau, et que ces pas-

(1) Ezéchiel, XXXIV, 3-10.

« teurs ne se paissent eux-mêmes; et j'arracherai « mon troupeau à leur bouche, et désormais il ne sera « plus leur pâture... Je les conduirai moi-même avec « discernement. —

« De peur donc que si, suivant plutôt les maximes « cruelles d'une philosophie humaine (1), que les « mouvemens charitables de la bonté divine, nous « refusons la paix aux brebis dont le Seigneur nous « a chargés, il ne nous les redemande, nous avons « trouvé à propos, le Saint-Esprit nous le suggérant « ainsi, et Dieu nous ayant avertis par plusieurs révé-« lations très certaines, que l'ennemi se prépare à « nous attaquer, de rassembler dans le camp les « soldats de Jésus-Christ, et après avoir examiné la « cause de chacun, de donner la paix à ceux qui sont « tombés, ou plutôt de fournir des armes à ceux qui « doivent combattre; et nous croyons que, considé-« rant la miséricorde du Seigneur, vous approuverez « notre conduite. Que s'il y en a parmi nos collègues « qui pensent que bien que le combat s'approche, ils « ne doivent pas pour cela donner la paix à nos « frères, ils rendront raison à Dieu, au jour du juge-« ment, ou de leur sévérité hors de propos, ou de « leur inhumanité. Quant à nous, c'est pour nous « acquitter de ce que nous devions à notre conscience « et à la charité, que nous avons déclaré que le tems « du combat approche, que l'ennemi va bientôt nous « livrer un rude assaut, et que cette guerre-ci ne

(1) Celle des stoïciens, qui égalaient tous les péchés, et que suivaient les Novatiens.

« sera pas comme l'autre, mais beaucoup plus cruelle « et plus sanglante. C'est ce que Dieu nous fait con- « naître très souvent; c'est ce dont sa providence et sa « miséricorde nous avertissent; et nous espérons que, « comme pendant la paix il annonce la guerre à ses « soldats, lorsqu'elle sera arrivée, il leur donnera « la force nécessaire pour remporter la victoire.

« Nous souhaitons, mon très cher frère, que vous « vous portiez toujours bien. »

Ces prédictions furent vérifiées par l'événement, et la persécution commença à Rome, où Gallus, inspiré peut-être par Novatien et ses partisans, fit de nouvelles victimes. Le pape Corneille, après les avoir secourues, fut attaqué lui-même, et confessa généreusement Jésus-Christ. Il fut exilé à Centum celles, aujourd'hui Civita-Vecchia. Saint Ciprien, qui ne le perdait pas de vue, lui écrivit la lettre suivante.

Lettre de saint Ciprien à Corneille, exilé, au sujet de la confession de ce pape.

252.

Ciprien à Corneille, son frère (1).

XC. « Nous avons appris, mon très cher frère, les « glorieux témoignages de votre courage et de votre

(1) C'est la lettre 57 dans les éditions de Pamélius et de Baluze; 56 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 60 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« foi; et la joie que nous en avons ressentie est si « grande, qu'elle nous fait participer en quelque « sorte à l'honneur que vous avez acquis. En effet, « étant aussi liés que nous le sommes par l'unité d'une « même Église, par la conformité de notre es« prit et de nos sentimens, quel est l'évêque qui ne « se réjouirait pas des avantages d'un autre évêque, « comme il le ferait des siens propres, ou quels sont « les frères qui ne mêleraient pas leur allégresse avec « celle de leurs frères? Certainement je ne puis vous « exprimer quels ont été les transports de notre joie « en apprenant que vous vous êtes comporté si géné« reusement, que vous avez servi de chef à nos frères « dans la confession du nom de Jésus-Christ, qu'ayant « marché à leur tête, vous avez eu beaucoup de com« pagnons de votre gloire, et l'avez rehaussée par ce « moyen, et qu'enfin, en confessant le premier pour « tous, vous les avez rendus tous confesseurs; si bien « que nous ne savons ce qui mérite le mieux nos « éloges en cette occasion, ou l'ardeur et la fermeté « de notre foi, ou l'amour incomparable de nos « frères. L'évêque, par son exemple, a donné une « preuve publique de son courage, et les frères, en « le suivant, en ont donné une de leur affection. « Ainsi n'y ayant parmi vous qu'un même esprit et « qu'une même voix, toute l'Église romaine a confessé « Jésus-Christ. Cette foi que le bienheureux apôtre « a si hautement célébrée (1), s'est rendue illustre en

(1) Épître aux Romains, I, 8.

« cette occasion. Il prévoyait dès lors en esprit votre « courage et votre fermeté, et, en louant les vertus « des pères, il excitait l'émulation des enfans. Par « votre union et votre générosité, vous avez donné « un grand exemple à tous les fidèles. Vous leur avez « appris à craindre Dieu et à s'attacher étroitement à « Jésus-Christ. Vous avez montré au peuple à se « joindre à ses évêques dans le danger, et aux « frères à ne point se séparer de leurs frères. Vous « leur avez enseigné qu'on ne peut être vaincu quand « on est bien uni, et que le Dieu de paix accorde à « ceux qui vivent en paix tout ce qu'ils lui deman- « dent en commun. L'ennemi était venu fondre sur « l'armée de Jésus-Christ pour la mettre en désordre. « Mais il a été vivement repoussé, et a trouvé autant « de hardiesse et de fermeté, qu'il avait apporté de « rage et de fureur. Il avait cru pouvoir encore sup- « planter les serviteurs de Dieu; et avoir à faire, « comme il n'est que trop ordinaire, à des soldats « apprentis et mal disciplinés. Il avait d'abord essayé « d'en attaquer un, comme un loup qui veut séparer « une brebis du troupeau, ou un épervier qui tâche « de tirer une colombe de la compagnie des autres; « car n'étant pas assez fort pour combattre les fidèles « tous ensemble, il cherche à les prendre chacun à « part. Mais repoussé vigoureusement par les efforts « d'une armée bien unie, il a reconnu que les soldats « de Jésus-Christ sont armés pour le combat et se « tiennent sur leurs gardes; qu'on peut les faire « mourir, mais qu'ils ne peuvent être vaincus; et que

« c'est en cela même qu'ils sont invincibles, puisqu'ils « ne craignent point la mort, qu'ils ne se défendent « point contre ceux qui les attaquent, parce qu'il « n'est pas permis à des innocens de faire mourir « même des coupables, mais qu'ils sont toujours dis- « posés à donner leur sang et leur vie, afin de sortir « plus tôt de la compagnie des méchans dont le monde « est rempli. Quel spectacle aux ieux de Dieu, quelle « joie à l'Église de Jésus-Christ de voir que l'armée « tout entière de ses soldats soit sortie pour com- « battre l'ennemi! Car il est certain que tous seraient « venus s'ils avaient entendu le bruit de la trompette, « puisque tous ceux qui l'ont entendue sont accourus. « Combien y en a-t-il de ceux qui étaient tombés, qui « se sont relevés par une glorieuse confession? Ils « sont demeurés fermes et inébranlables; et touchés « de regret et de honte, ils sont revenus plus forts « au combat; ils ont fait voir qu'ils avaient été sur- « pris, la première fois, par la nouveauté de la chose. « Car ensuite, rentrés en eux-mêmes, la crainte de « Dieu leur a donné de nouvelles forces et une foi « à l'épreuve de toutes les souffrances, de sorte qu'ils « ne sont plus maintenant en peine d'obtenir le « pardon, et qu'ils se flattent d'obtenir des couronnes. « Que dit à cela Novatien? Ce fait ne suffit-il pas « pour le faire abjurer son erreur? Ou bien, comme « c'est l'ordinaire de ces personnes insensées, de si « heureux succès ne servent-ils qu'à accroître encore « sa fureur? A mesure que la foi et l'union augmen- « tent ici, se plaît-il à multiplier la discorde et la

« perfidie à Rome? Et au lieu de guérir sa plaie, ne « fait-il que l'envenimer? Ne cesse-t-il point d'em- « ployer sa langue à perdre nos frères, et son élo- « quence empoisonnée à les corrompre, suivant plutôt « les maximes cruelles d'une philosophie séculière, « que les mouvemens doux et paisibles de la sagesse « divine? Est-il toujours un déserteur de l'Église, un « ennemi de la miséricorde, un meurtrier de la péni- « tence, un docteur d'orgueil, un corrupteur de la « vérité, un destructeur de la charité? Ne reconnaît- « il point à cette heure qui est le véritable évêque de « Dieu, où sont l'Église et la maison de Jésus-Christ, « qui sont ses serviteurs que le diable attaque, qui « sont les chrétiens que l'antechrist combat? Car il « ne cherche pas ceux qu'il a déjà vaincus, et ne « pense pas à renverser ceux qui sont à lui. L'ennemi « de l'Église méprise comme des captifs ceux qu'il en « a fait sortir, et ne s'attache qu'à ceux en qui il voit « que Jésus-Christ habite. Quand même cependant « quelqu'un de ceux-là serait pris, il n'aurait pas le « droit de se glorifier du nom de confesseur de Jésus- « Christ, puisqu'il est certain que, quand même un « impénitent serait mis à mort hors de l'Église, ce ne « serait pas une récompense de sa foi, mais une « punition de sa perfidie : et celui-là n'habiterait pas « dans la maison de Dieu avec ceux qui sont bien « d'accord ensemble, qui s'en serait retiré par une « fureur schismatique.

« Nous vous exhortons, mon très cher frère, autant « que nous le pouvons et que la charité qui nous lie

« ensemble nous y oblige, puisque Notre Seigneur « daigne par sa bonté nous avertir que le jour du « combat approche, de ne point cesser avec tout le « peuple de vaquer aux jeûnes, aux veilles et aux « prières. Élevons continuellement nos voix et nos « soupirs vers le ciel; car ce sont là les armes spiri- « tuelles qui nous protégent puissamment et nous « font persévérer. C'est là ce qui nous met à couvert « des attaques de l'ennemi. Souvenons-nous toujours « les uns des autres; prions les uns pour les autres; « consolons-nous mutuellement dans nos afflictions; « et que celui à qui Dieu fera la grace de partir le « premier conserve toujours sa charité devant le Sei- « gneur, et ne cesse de lui demander sa miséricorde « pour nos frères et pour nos sœurs!

« Je souhaite, mon très cher frère, que vous vous « portiez toujours bien. »

Mort du pape saint Corneille, remplacé par saint Lucius.

Lettre de saint Ciprien à Lucius, pape, c'est-à-dire évêque de Rome, retourné de son exil.

252.

XCI. Ce fut le pape Corneille qui, plus exposé à la persécution de Novatien, scella le premier sa con-

fession de son sang, le 14 septembre 252, n'ayant tenu le Saint-Siége qu'un an, trois mois et dix jours. La persécution de Gallus, ainsi qu'on l'a déjà vu, ne fut pas le seul orage que l'Église de Rome essuya sous le pontificat de Corneille. Novat, prêtre d'Afrique, homme sans mœurs et sans religion, y excita un dangereux schisme, par le ministère de Novatien qui (1) devint le premier antipape. Au schisme, il joignit l'hérésie, en contestant à l'Église le pouvoir de remettre les péchés mortels commis après le batême. Il rejeta aussi les secondes noces, et traita d'adultères les veuves qui se remariaient. Ce schisme déplorable passa de Rome en Afrique, où il subsista long-tems. Saint Ciprien, ami de saint Corneille, n'oublia cependant rien pour éteindre l'incendie dès sa naissance (2).

Novatien, après avoir dit que Dieu seul pouvait absoudre les pécheurs, alla bientôt jusqu'à prétendre que ceux qui étaient tombés dans l'apostasie n'avaient plus à espérer de salut, et ne pouvaient plus être rétablis dans leur premier état, quoiqu'ils fissent les plus excellentes œuvres de pénitence : de sorte qu'il n'était plus permis, selon lui, ou du moins il était

(1) Et non pas *et devint*, comme dit l'Art de vérifier les dates, chronologie des papes. Voyez les Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont, III, 433 et suivantes, où le prêtre Novat est fort bien distingué de l'antipape Novatien. J'ai marqué distinctement cette différence d'après Tillemont, et plus encore d'après saint Ciprien.

(2) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.

inutile de faire pénitence après le batême. Il soutenait que le martire même ne pouvait mériter le pardon à ces pécheurs. Il convenait à la vérité qu'il fallait faire pénitence; mais c'était seulement pour ne pas se rendre trop odieux; car ses raisonnemens fesaient voir qu'il la croyait aussi inutile pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés, que pour l'obtenir de l'Église (1). Cette doctrine épouvanta tellement quelques-uns de ceux qui avaient eu la faiblesse de sacrifier aux idoles, qu'ils se désespérèrent et retournèrent à l'ancien culte qu'ils avaient abandonné.

Il ajoutait à cela que l'on participait aux crimes de tous ceux avec lesquels on communiquait, et que l'on était souillé. Il portait cette impiété rigoureuse jusqu'à dire que l'Église périssait en recevant les pécheurs; et il prétendait en effet que tant les confesseurs que tout le reste des catholiques, s'étaient perdus en recevant ceux qui avaient renoncé à la foi pendant la persécution de Décius.

On ne voit pas bien s'il excluait de l'espérance du pardon tous ceux qui avaient péché mortellement après le batême, ou s'il se restreignait à ceux qui avaient abjuré la foi de Jésus-Christ. Saint Ciprien donne quelque lieu de croire que Novatien se contentait d'abord de ce dernier excès. Mais il peut bien enfin être tombé dans l'autre, puisqu'on exprime ordinairement son dogme en termes assez généraux.

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris. 1701, III, 472.

Un auteur ancien dit que cet antipape refusait le pardon aux fornicateurs; et, selon saint Grégoire de Nazianze, Novatien était aussi cruel pour ceux qui tombaient dans ces sortes de péchés, que s'il n'avait pas eu un corps aussi bien qu'eux. Saint Ambroise dit positivement de lui en particulier, qu'il ne fesait aucune distinction des péchés, mais qu'il leur refusait à tous le pardon, et ne voulait point qu'on donnât la pénitence à personne (1).

On sentit la nécessité de remplacer promtement le pape Corneille, pour que Novatien ne fût pas seul évêque de Rome. Saint Lucius, élu, le 25 septembre 252, pour succéder à saint Corneille, acquit en même tems la qualité d'évêque et celle de confesseur, ayant été banni aussitôt qu'il fut élu : ce qui lui procura la lettre suivante de saint Ciprien sur sa promotion et son exil qui ne fut pas long; car il fut rappelé peu de tems après (2).

Ciprien et ses collègues à Lucius, leur frère (3).

« Il n'y a pas long-tems, mon très cher frère, que « nous vous félicitâmes du double honneur que la bonté

(1) Id., p. 473. Voyez les citations de Tillemont, et la suite de son article.

(2) L'Art de vérifier les dates, chronologie des papes.

(3) Cette lettre est cotée 58 dans les éditions de Pamélius et de Baluze; 57 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert, 61 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

« divine vous avait fait, d'être en même tems évêque « et confesseur; et maintenant nous ne vous félici- « tons pas moins, vous, ceux qui vous ont accompa- « gné, et tous nos frères, de ce que la protection « puissante du même Seigneur vous a fait retourner « parmi les siens avec la même gloire que vous les « aviez quittés, c'est-à-dire de ce que le pasteur a été « rendu au troupeau, le pilote au vaisseau, et le con- « ducteur à son peuple; de sorte qu'il semble que « Dieu n'a pas tant permis votre exil pour priver « l'Église de son évêque, que pour l'y faire revenir « plus grand et plus glorieux. Car le martire des trois « enfans de Babilone (1) ne fut pas moins illustre « pour être sortis sains et entiers de la fournaise ar- « dente; et la gloire de Daniel (2) ne perdit rien de « son éclat de ce qu'ayant été exposé aux lions pour « être dévoré par eux, Dieu l'en tira pour le combler « d'honneurs. Le délai du martire dans les confesseurs « de Jésus-Christ fait paraître la puissance de Dieu « qui les a conservés, mais ne diminue pas le mérite « de leur confession. Nous voyons en vous une image « de ce que dirent autrefois ces illustres et généreux « enfans à un grand roi (3) : qu'ils étaient prêts à « être brûlés tout vifs pour ne point servir ses dieux, « ni adorer la statue qu'il avait fait faire, et que « néanmoins le Dieu qu'ils adoraient et que nous

(1) Daniel, chap 3.

(2) Id., chap. 14.

(3) Id., 3, 19.

« adorons aussi avait le pouvoir de les tirer de la « fournaise, de les délivrer des mains du roi et du « supplice dont il les menaçait.

« C'est ce que nous trouvons qui s'est fait à votre « égard, lorsque vous avez confessé le nom du Sei-« gneur, et qu'il vous a protégés. Car, comme d'un « côté, vous avez été disposés à souffrir toute sorte « de tourmens, Dieu, de l'autre, vous en a garantis « afin de vous réserver pour son Église. Votre retour « n'a donc point fait de tort à la gloire de votre con-« fession, et a augmenté l'autorité de votre épiscopat, « puisqu'on verra monter à l'autel un évêque qui n'a « pas exhorté son peuple au martire par des paroles, « mais par ses actions, et qui, pour encourager les « soldats de Jésus-Christ au combat qui se prépare, « ne se sert pas de discours, mais leur propose son « exemple. Nous reconnaissons maintenant, mon très « cher frère, les desseins de la providence de Dieu, « et pourquoi il a permis à Rome cette persécution « soudaine (1), et que les puissances du monde se « soient élevées tout d'un coup contre l'Église de « Jésus-Christ, contre le bienheureux évêque et mar-« tir Corneille; et contre vous tous. Car ç'a été pour

(1) C'est celle qu'excitèrent Gallus et Volusien, et que fomenta sans doute Novatien, dans laquelle le pape Corneille fut martirisé, et Lucius envoyé en exil. Saint Ciprien appelle cette persécution soudaine, à cause du peu de tems qu'elle dura, ayant cessé par la mort de ces empereurs, qui ne tinrent pas l'empire une année entière, Volusien ayant été déclaré Auguste avant la fin de juillet 252, et ayant été tué avec son père vers la fin de mai 253, comme on le verra dans le volume suivant.

« confondre les hérétiques (1), et montrer où était « l'Église (2), qui en était l'unique évêque choisi par « l'ordre de Dieu même, quel était le véritable clergé « et le peuple véritable et fidèle, quels étaient ceux « que le diable attaquait, et ceux qu'il épargnait « comme étant à lui. En effet, l'ennemi de Jésus-« Christ ne persécute que les soldats de Jésus-Christ. « Il méprise et laisse les hérétiques parce qu'il les a « déjà vaincus et assujétis; mais il s'efforce de ter-« rasser ceux qu'il voit encore demeurer debout. Et « plût à Dieu, mon très cher frère, qu'il nous fût « permis d'être présens à votre retour, afin que, « comme nous vous aimons tendrement, nous pus-« sions aussi, avec les autres, participer à la joie « qu'ils en ont. Car quelle est maintenant l'allégresse « de tous nos frères de Rome! quel concours de peuple « pour vous aller recevoir et embrasser! Leurs ieux « sont continuellement attachés sur vous, et ils ne « sauraient se lasser de vous regarder. Par cette joie « que nos frères ressentent à votre arrivée, ils peu-« vent déjà s'imaginer par avance combien grande et « assurée sera celle qu'ils éprouveront quand Jésus-« Christ viendra. Car votre retour est comme une « image de son avénement qui s'approche : et,

(1) Les Novatiens.

(2) De Rome. Car il ne s'agit ici que de celle-là, comme c'est celle-là seule dont Novatien s'était fait élire évêque, après et malgré l'ordination de Corneille. Le schisme de Carthage et des autres églises où les Novatiens avaient fait nommer des évêques intrus, n'était qu'une dérivation de celui-là.

« comme saint Jean-Batiste, son précurseur et son « héraut, annonça qu'il était venu, de même l'évêque « et le confesseur du Seigneur retournant, cela fait « voir que le Seigneur lui-même va bientôt revenir.

« Nous vous envoyons donc cette lettre, mes col- « lègues, tous nos frères et moi, pour suppléer à notre « présence, et vous témoigner, par cette marque « d'amitié, la joie que nous avons de votre retour. « Nous ne cessons pas non plus, dans nos sacrifices « et dans nos prières, d'en rendre de très humbles « actions de graces à Dieu le Père et à son Fils Notre « Seigneur Jésus-Christ, et de lui demander que, « puisqu'il a en lui toute sorte de perfections, et « qu'il en est la source, il lui plaise de conserver et de « consommer en vous la couronne glorieuse de votre « confession, lui qui peut-être ne vous a rappelé que « parce qu'il voulait rendre votre gloire plus écla- « tante en rendant votre martire plus public. Car « une victime qui donne aux fidèles un exemple de « foi et de courage, doit être immolée en présence « des fidèles.

« Nous souhaitons, mon très cher frère, que vous « vous portiez toujours bien. »

Lettre de saint Ciprien à Rogatien le jeune et aux autres confesseurs qui étaient en prison (1).

252.

Ciprien à Sergius, Rogatien et aux autres confesseurs, salut perpétuel en Notre Seigneur.

« XCII. « Je vous salue, mes très chers frères, et « je souhaiterais extrêmement de jouir de votre pré« sence, s'il m'était libre de sortir du lieu où je « suis (2). Car, que me pourrait-il arriver de plus « agréable que d'être maintenant avec vous, et de « baiser ces mains pures et innocentes qui, conser« vant la foi due au Seigneur, ont généreusement re« jeté un culte impie? Que me pourrait-il arriver « de plus heureux et de plus glorieux tout ensemble « que d'approcher mes lèvres de ces bouches qui ont « confessé hautement le nom de Jésus-Christ, et

(1) C'est la lettre 81 dans les éditions de Pamélius et de Baluze; 80 dans celle de Rigault et la traduction de Lombert; 6 dans celles d'Oxford et d'Amsterdam.

(2) Selon Rigault, ce lieu est Curube où saint Ciprien avait été relégué. Mais cette interprétation sera combattue victorieusement à l'article XCIV; saint Ciprien parle du lieu où sa dignité d'évêque le plaçait à Carthage.

« d'être regardé par des ieux qui, ayant méprisé le « siècle, se sont rendus dignes de voir le Seigneur? « Mais, puisqu'il ne m'est pas permis de me donner « une telle satisfaction, je vous envoie cette lettre « pour suppléer à ma présence, et pour vous féliciter « et vous exhorter en même tems de ne point trahir « la gloire de votre confession et de persévérer con- « stamment à marcher dans la voie où vous êtes en- « trés, afin de recevoir la couronne due à votre cou- « rage. Car vous avez le Seigneur pour protecteur et « pour guide, puisque lui-même a dit (1):

« Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consom- « mation du siècle.

« O bienheureuse prison, qui a été éclairée par « votre présence! ô bienheureuse prison, qui envoie « au ciel des hommes de Dieu! ô ténèbres plus écla- « tantes que le soleil, et plus lumineuses que la lu- « mière même, séjour des temples de Dieu, et de « ces membres saints, consacrés par la confession de « son nom! Que rien autre chose donc n'occupe « maintenant vos corps et vos esprits, mes très chers « frères, que les divins préceptes et les célestes com- « mandemens dont le Saint-Esprit s'est toujours servi « pour vous encourager à supporter patiemment vos « souffrances! Que personne de vous ne pense à la « mort, mais à l'immortalité qui doit la suivre! Ne « songez point à des peines passagères, mais à la

(1) Évangile de saint Matthieu, XXVIII, 20.

« gloire éternelle qui vous attend! Car il est écrit (1) :

« La mort des élus du Seigneur est agréable à ses « ieux.

« Et encore (2) :

« Le sacrifice que Dieu demande est une ame bri-« sée de douleur; vous ne dédaignerez pas, mon Dieu, « un cœur contrit et humilié.

« Et quand l'Écriture sainte parle des tourmens qui « consacrent les martirs de Dieu et les sanctifient « par les épreuves qu'ils subissent, elle dit (3) :

« Si les justes ont souffert des tourmens devant les « hommes, leur espérance est pleine d'immortalité. « Leur affliction a été légère, et leur récompense sera « grande, parce que Dieu les a éprouvés, et les a « trouvés dignes de lui; il les a éprouvés comme l'or « dans la fournaise, et les a reçus comme un holo-« causte, et ils resplendiront au jour qu'il les visi-« tera; et ils brilleront comme la flamme qui court « dans le chaume aride; ils jugeront les nations, et « ils domineront les peuples, et le Seigneur régnera « à jamais.

« Lors donc que vous pensez qu'un jour vous de-« vez juger et régner avec Notre Seigneur Jésus-« Christ, cette pensée ne vous doit-elle pas combler « de joie, et vous faire fouler aux piés les maux pré-« sens, dans l'espérance des biens à venir? Car vous

(1) Psaume CXV, 7.

(2) Psaume L, 18.

(3) Livre de la Sagesse, III, 4-8,

« savez que c'est un ordre établi dès le commence-
« ment du monde, que la vertu soit persécutée ici-
« bas, puisqu'à sa naissance l'innocent Abel fut
« meurtri et traça la voie aux prophètes, aux apôtres,
« et à tous les justes qui sont venus après lui. Notre
« Seigneur en a aussi donné un exemple en sa propre
« personne, et nous a appris que ceux-là seuls arri-
« vent à son royaume, qui y tendent par le chemin
« que lui-même nous a marqué. Telles sont ses ex-
« pressions (1) :

« Celui qui aime sa vie, la perdra; et celui qui
« hait sa vie en ce monde, la garde pour la vie éter-
« nelle.

« Et encore (2) :

« Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne
« peuvent tuer l'ame; mais plutôt craignez celui qui
« peut précipiter l'ame et le corps dans l'enfer.

« Saint Paul nous exhorte de même à imiter Notre
« Seigneur en toutes choses, si nous voulons recevoir
« l'effet de ses promesses. Cet apôtre dit (3) :

« Nous sommes les enfans de Dieu. Or, si nous
« sommes enfans, nous sommes aussi héritiers, je dis
« héritiers de Dieu, et co-héritiers de Jésus-Christ,
« pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin
« que nous soyons glorifiés avec lui.

(1) Évangile de saint Jean, XII, 25.
(2) Évangile de saint Matthieu, X, 28.
(3) Épître aux Romains, VIII, 16, 17.

« Il ajoute encore une comparaison du tems pré-
« sent et de la gloire à venir, en disant (1) :

« Car je crois que les souffrances de la vie présente « n'ont aucune proportion avec la gloire qui doit un « jour éclater en nous.

« Ainsi, jetant les ieux sur l'éclat de cette gloire « divine, il faut que cela nous fasse supporter pa- « tiemment la persécution, puisque l'Écriture sainte « nous assure (2) qu'en quelque nombre que soient « les afflictions des justes, ils sont délivrés de toutes « quand ils mettent en Dieu leur confiance. Que les « femmes aussi qui sont avec vous et qui ont confessé « le nom de Jésus-Christ sont heureuses d'avoir con- « servé inviolable la foi qu'elles doivent avoir à leur « Seigneur, et, s'élevant au-dessus de la faiblesse de « leur sexe, en même tems qu'elles se sont approchées « de la couronne, d'avoir donné aux autres femmes « un si bel exemple de courage et de vertu! Mais afin « que rien ne manquât pour accomplir votre nombre, « et que tout sexe et tout âge eussent part à votre « gloire, la bonté de Dieu vous a associé même les « enfans : en quoi il nous fait voir quelque chose de « semblable à ce que firent autrefois ces illustres en- « fans de Babilone, Ananias, Azarias et Misahël (3), « que le feu respecta dans la fournaise, et à qui les

(1) Id., verset 18.

(2) Psaume XXXIII, 19.

(3) La Vulgate dit *Sidrach, Misach et Abdenago.*

« flammes servirent de rafraichissement, Notre Sei-
« gneur étant présent avec eux, et montrant claire-
« ment par un si grand miracle que l'ardeur du feu
« ne peut rien contre ses confesseurs et ses martirs,
« et que ceux qui croient en Dieu sont partout en sû-
« reté. Mais je vous supplie de considérer un peu
« combien grande était la foi de ces enfans, puis-
« qu'elle mérita de recevoir un effet tellement signalé
« de la protection de Dieu. Car, étant préparés à tout
« comme nous devons l'être tous, ils dirent au roi (1) :

« Nabuchodonosor, nous ne pouvons te rien pro-
« mettre. Car notre Dieu que nous honorons peut
« nous délivrer de la fournaise de feu, et nous arra-
« cher de tes mains, ô roi! que, s'il ne le veut, sache,
« ô roi, que nous n'honorons point tes dieux, et que
« nous n'adorons point la statue d'or que tu as
« élevée !

« Ils croyaient certainement que Dieu pouvait les
« délivrer du supplice dont on les menaçait, mais ils
« ne voulurent pas néanmoins insister là-dessus, et
« dirent :

« Que, s'il ne le veut,

« De crainte que cette assurance ne diminuât quel-
« que chose de la grandeur et de la générosité de
« leur confession. Ils ajoutèrent donc que tout était
« possible à Dieu, mais que néanmoins ils ne met-
« taient pas leur confiance en cet espoir, et qu'ils
« avaient plutôt en vue la gloire d'une liberté éter-

(1) Daniel, III, 16, 17, 18

« nelle, que celle d'une délivrance passagère. Animés « donc par l'exemple d'une si grande foi et le médi- « tant nuit et jour, élevons vers Dieu toute l'ardeur « de nos désirs : méprisant les choses présentes, ne « pensons qu'à celles qui sont à venir, à la récom- « pense d'un royaume éternel, aux chastes embras- « semens de Notre Seigneur, et à la vue bienheureuse « de Dieu! Suivez en toutes choses la voie que le prêtre « Rogatien, ce glorieux vieillard, vous trace par son « courage. Car c'est lui, avec notre frère Félicissime, « lequel s'est toujours comporté avec beaucoup de « sagesse et de retenue, qui a soutenu les efforts « d'un peuple furieux, et vous a été préparer une « demeure dans la prison ; de sorte que, vous ayant « servi pour ainsi dire de fourrier, il a donné com- « mencement à cet ouvrage que je prie Dieu sans « cesse d'achever, afin que, le consommant, il lui « plaise de couronner ceux auxquels il a fait la grace « de confesser son nom !

Je souhaite, mes très chers et très heureux frères, « que vous vous portiez toujours bien en Notre Sei- « gneur, et que vous puissiez parvenir à la gloire de « la couronne céleste. »

Observations sur cette lettre.

XCIII. La prédiction que fait saint Ciprien dans cette lettre d'une persécution prête à commencer, ne

fut pas vaine. Les précautions qu'il y prend pour fortifier les chrétiens eurent un heureux succès. L'ennemi de notre salut s'éleva à Rome pour troubler le camp de Jésus-Christ par une terreur violente. Mais le courage de l'évêque mort depuis peu de tems, qui s'était montré publiquement, avait donné un trop bon exemple pour qu'il ne fût pas suivi. On vit en quelque manière toute l'Église romaine composée de confesseurs. Ce ne furent pas seulement quelques soldats qui s'avancèrent au combat; ce fut le camp tout entier. Tous ceux qui entendirent parler d'une persécution s'y présentèrent. Plusieurs de ceux qui étaient tombés sous l'empereur Décius, réparèrent leur faute par une glorieuse confession. La douleur même de la pénitence les avait rendus plus forts pour le combat, en sorte que l'on reconnut que la faiblesse qu'ils avaient eue lors de la première persécution ne venait que de la surprise d'un danger qu'ils ne connaissaient point. C'est ce que nous apprenons par cette lettre (*art.* XC), où Ciprien félicite Corneille, exilé à *Centum Cellæ*, sur la glorieuse confession de ce pape, et où il communique cette connaissance que la providence de Dieu lui avait donnée pour l'avertir du combat qui allait être livré. Il recommande à la fin de sa lettre que le premier qui succombera prie Dieu pour celui qui restera, ainsi que pour les autres frères et les sœurs. Cette prédiction avait bientôt été accomplie pour Corneille, mort à *Centum Cellæ*, le 14 septembre de cette année 252, comme les hommes les plus savans en conviennent. Pendant ce tems-là,

Novatien, comme l'observe Ciprien, n'était pas en repos. Toujours ennemi de l'unité de l'Église, il ne participait nullement à ses triomphes, et la persécution ne l'atteignit en aucune manière. Lucius, qui fut le successeur de Corneille, obtint à la fois la gloire du sacerdoce et de l'exil. Mais il fut rappelé peu de tems après, et son triomphe fut réservé pour l'année suivante, ainsi qu'on le verra dans l'histoire de cette année. Ciprien l'ayant félicité sur son sacerdoce que nous appellerions aujourd'hui son épiscopat et sur sa confession par une lettre qui n'est pas venue jusqu'à nous, lui fit compliment sur son retour par une seconde lettre (*art.* XCI) écrite en son nom et en celui de ses collègues. Il y joint le témoignage de la satisfaction que lui cause son élection aux expressions de la commune joie qu'en éprouve l'Église romaine. Il dit qu'il ne cesse point « dans ses sacrifices et dans ses « prières, d'en rendre graces à Dieu le Père et à son « Fils Notre Seigneur Jésus-Christ. » Il ajoute « qu'il « les prie également et qu'il leur demande que celui « qui est parfait et qui perfectionne ses ouvrages, « conserve et perfectionne en Lucius la couronne « de la confession. » Il semble prévoir ce qui arriva dans la suite; il soupçonne que ce confesseur n'a été rappelé de son exil que pour sacrifier sa vie à Jésus-Christ, sous les ieux de son Église. Nous apprenons que Lucius confirma les décrets de Corneille sur les tombés, par saint Ciprien lui-même, qui qualifie Corneille et Lucius d'heureux martirs; il dit honorer leur mémoire; il affirme qu'étant pleins de l'esprit de Dieu

et glorieusement martirisés, ils ont cru que la paix devait être donnée aux tombés et qu'on ne peut refuser à ces malheureux la récompense de la communication et de la paix lorsqu'ils ont fait leur pénitence. C'est ce qu'il affirme qu'ils ont signé dans la lettre 67, édition de Pamélius, dont j'ai rapporté une partie (1).

Quoique la persécution eût commencé d'une manière menaçante contre saint Ciprien, puisqu'il fut appelé pour être déchiré par un loup, il ne s'éloigna pas comme il l'avait fait pendant la persécution de Décius; il ne fut ni chassé, ni proscrit. Le premier qui soutint le choc de la colère du peuple à Carthage, comme on le voit par la lettre qui forme l'article précédent, fut le vieux Rogatien, déjà couvert de gloire. Il avait mérité le titre de confesseur sous la persécution de Décius, et, lorsqu'il fut sorti de prison, il fut adjoint par Ciprien à deux évêques et au prêtre Numidique (2), pour gouverner l'église de Carthage Ayant été le premier jeté en prison avec Félicissime, dans cette persécution élevée par Gallus et Volusien, c'est sous la date du 25 octobre qu'il fut martirisé, plus d'un mois après la mort de Corneille. Ciprien dit que Félicissime, bien différent du schismatique, qui reçut la couronne du martire avec lui, était sobre et toujours tranquille. Ciprien, dans sa lettre de l'ar-

(1) Tome XVI, p. 476.

(2) Ce prêtre Numidique était un illustre confesseur, célèbre pour la grandeur de sa vertu et de sa foi, et qui excellait par son humilité et sa douceur. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Tillemont, III, 389.

ticle précédent, exhorte les autres confesseurs, renfermés en prison, à imiter Rogatien. Il assure qu'il prie Dieu constamment pour leur faire obtenir la même couronne. Parmi ces confesseurs, brillaient de jeunes garçons et des femmes, ce qui arriva aussi sous la persécution de Décius, ainsi que nous l'apprenons du Livre des tombés (1), et dans la persécution de Valérien, comme nous le verrons dans la suite (2). Ceux qui étaient tombés sous Décius avaient mérité ce même titre de confesseurs, comme l'observe saint Ciprien lui-même. Mais cet éloge ne peut être donné à tous, quoiqu'il le soit à un grand nombre. C'est ce que nous apprend l'auteur du livre adressé à Novatien, qui observe que d'autres de ce nombre fesaient encore leur pénitence. Mais, comme cette épître LXXXI que l'on vient de lire est attribuée par les uns à la persécution de Valérien, et par d'autres à celle de Décius, il faut exposer les motifs qui doivent nous persuader plutôt qu'il faut la croire écrite sous la persécution de Gallus et de Volusianus (3). C'est avec Baluze que nous allons examiner cette importante question. Nous ne pouvons guère choisir un meilleur guide.

(1) P. 143 et 144 de ce volume.

(2) Lettre 77 de l'édition de Pamélius, écrite l'an 257.

(3) *Sancti Cæcilii Cypriani opera. Parisiis*, 1726. *Vita sancti Cypriani*. p. 99 et 100.

Époque à laquelle a été écrite la lettre précédente.

XCIV. Pamélius et Baronius comptent cette lettre parmi les dernières de saint Ciprien, et la croient écrite sous la persécution de Valérien. Ils y sont principalement engagés par la raison que Rogatien, prêtre et confesseur, qui a certainement survécu à la persécution de Décius, a perdu la vie pour Jésus-Christ avec Félicissime. Baronius ajoute que ce fait est conforme aux tables ecclésiastiques dans lesquelles on place la mort de Rogatien et de Félicissime « sous « le même jour, le 7 des calendes de novembre, » ou le 25 octobre.

Au contraire, Péarson prétend que cette épître a été écrite sous Décius, lorsque Ciprien était caché; c'est ce qu'il prouve par les premiers mots de la lettre : « Je vous salue, mes très chers frères, désirant « jouir aussi de votre vue si les circonstances du lieu « me permettaient de parvenir jusqu'à vous. » C'est ainsi, en effet, que saint Ciprien parle de sa retraite dans son épître 5 (1). « Et parce que les circonstances « du lieu (2) ne me permettent pas d'y assister; » et dans l'epître 37 (3) au même clergé : « Plût à Dieu « que les circonstances du lieu et du rang que j'oc-

(1) Édition de Pamélius.

(2) *Conditio loci.*

(3) Édition de Pamélius. *Loci et gradûs mei conditio.*

« cupe me permissent que j'y pusse être actuelle-
« ment présent! » De ce rapprochement, Péarson conclut que ces expressions ne se rapportent pas à l'exil de Ciprien sous Valérien, mais à sa retraite sous Décius.

Quant à la mort de Rogatien, Péarson croit qu'elle doit être prise dans un autre sens, et qu'une erreur s'est glissée dans les tables ecclésiastiques, où Béda cite la lettre de Ciprien, rapportée ci-dessus (*art.* XCII), et en conclut que Rogatien et Félicissime ont reçu la couronne du martire, opinion adoptée sans examen par Usuard, Adon et d'autres.

Tillemont (1) adopte l'opinion de Péarson ; cependant on reconnaît à plusieurs signes que cette lettre n'a point été écrite à Curube, mais à Carthage, lorsque Rogatien était déjà mort, non pas cependant sous Valérien, mais sous Gallus et Volusien. Le texte de saint Ciprien est effectivement trop formel pour nier que Rogatien et Félicissime eussent été alors couronnés par le martire. Voici ses expressions (*art.* XCII) :

« Animés par l'exemple d'une si grande foi, et le
« méditant nuit et jour, élevons vers Dieu toute l'ar-
« deur de nos désirs : méprisant les choses présentes,
« ne pensons qu'à celles qui sont à venir, à la récom-
« pense d'un royaume éternel, aux chastes embrasse-
« mens de Notre Seigneur, et à la vue bien heureuse
« de Dieu ! Suivez en toutes choses la voie que le

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Paris, 1701, III, 388.

« prêtre Rogatien, ce glorieux vieillard, vous trace « par son courage. Car c'est lui, ainsi que notre frère « Félicissime, lequel s'est toujours comporté avec « beaucoup de sagesse et de retenue, qui a soutenu « les efforts d'un peuple furieux, et vous a été prépa- « rer une demeure dans la prison; de sorte que, vous « ayant servi pour ainsi dire de fourrier, il a donné « commencement à cet ouvrage que je prie Dieu sans « cesse d'achever, afin que, le consommant, il lui « plaise de couronner ceux auxquels il a fait la grace « de confesser son nom! »

Il n'est presqu'aucun mot de ce passage qui ne prouve que Rogatien avait souffert pour Jésus-Christ. Ciprien l'appelle ce GLORIEUX VIEILLARD, parce que le sujet de son discours est la gloire à laquelle Rogatien est parvenu. Il loue les confesseurs de ce qu'ils ne pensent qu'aux choses à venir, afin d'obtenir les chastes embrassemens de Notre Seigneur, afin de suivre en tout les exemples de Rogatien qu'ils avaient déjà imité en beaucoup de choses. En effet, Rogatien était déjà parvenu à voir Dieu, et c'était parvenir aussi à voir Dieu que de suivre en tout l'exemple de Rogatien. Rogatien avait été préparer leur première demeure dans la prison; où pouvait-il préparer la seconde ailleurs que dans le ciel, comme une espèce de fourrier? Enfin Ciprien prie que l'ouvrage commencé en eux par Dieu, soit consommé par la couronne du martire. Ainsi, Rogatien avait déjà obtenu cette couronne. Or, il ne l'avait pas obtenue sous la persécution de Décius; mais il était

sorti de prison avant que Ciprien sortît de sa retraite. Il est donc nécessaire de rapporter cette épître à un un autre tems.

Tillemont insiste sur ces mots : IL VOUS TRACE PAR SON COURAGE LA VOIE QUE VOUS DEVEZ SUIVRE (1), comme prouvant qu'il n'était pas mort lorsque cette lettre était écrite. Mais qui ne sait que la stérilité de la langue latine oblige souvent à employer ces expressions? Les martirs, dans l'épître 78 (2), louent Ciprien de ce qu'ayant le premier donné le signal de la confession, son ame

« Non-seulement avait commencé à s'associer aux « martirs déjà sortis du siècle, mais avait contracté « une céleste amitié avec ceux qui devaient le de- « venir. »

Saint Ciprien, par une figure semblable, exhorte les confesseurs, dans son épître 9 (3), à suivre le martir Mappalique, en disant :

« Je vous exhorte à suivre ce martir à présent sou- « verainement heureux, et ceux qui ont participé à « son combat, qui ont été les fermes compagnons de « sa foi, qui ont été patiens dans la douleur, et vain- « queurs dans les interrogations accompagnées de « tourmens. Je le désire vivement pour vous et pour « les autres, afin que ceux qui ont été réunis par le

(1) *Viam facientem, vos antecedit.*

(2) Suivant la notation de Pamélius : cette lettre a été écrite l'an 258. On la rapportera sans sa date.

(3) Suivant la notation de Pamélius : cette lettre a été écrit l'an 250.

« lien de la confession et le séjour de la prison, le « soient encore par la consommation de leur courage « et par la couronne céleste. »

Péarson n'a pas bien compris ces mots : « S'il m'é- « tait libre de sortir du lieu où je suis (1). » Car saint Ciprien dit seulement (*art.* XCII) :

« Que me pourrait-il arriver de plus heureux et « de plus glorieux tout ensemble que d'approcher « mes lèvres de ces bouches qui ont confessé haute- « ment le nom de Jésus-Christ, et d'être regardé par « des ieux qui, ayant méprisé le siècle, se sont rendus « dignes de voir le Seigneur. Mais il ne m'est pas « permis de me donner une telle satisfaction (2). »

L'expression n'est donc pas la même, et le mot *locus* ne se trouve pas dans la lettre dont il est ici question : quand il s'y trouverait, cela même ne prouverait rien. En effet, ce mot *locus* ne désigne pas seulement un lieu placé hors de Carthage comme Curube ; il peut aussi indiquer un lieu situé dans Carthage et différent de celui dans lequel étaient détenus les confesseurs. En effet, il est naturel que l'évêque ne se montrât point dans l'endroit où étaient les confesseurs, pour ne pas exciter de tumulte, et c'est ce qui se pratiquait ordinairement, même avant saint Ciprien (3).

C'est donc à l'année 252 que cette lettre doit être

(1) *Si me ad vos pervenire loci conditio permitteret.* Épître 5.

(2) *Quoniam huic lætitiæ interesse facultas non datur.*

(3) On peut en voir les preuves dans l'édition de saint Ciprien, publiée en 1726, *Vita sancti Cypriani*, p. 102.

rapportée, ce qui produit un changement assez remarquable dans toutes les vies de saint Ciprien qui ont été composées avant que cette preuve eût été donnée. Dans le volume suivant, je continuerai ce travail qui jettera un nouveau jour sur l'histoire ecclésiastique de cette époque. Lorsqu'on l'aura bien comprise, on jugera beaucoup mieux la mission de saint Denis. J'ai déjà fait voir ici que saint Ciprien nous donne les noms des évêques Trophime, Saturnin et Martial, qui se trouvent dans le passage de Grégoire de Tours (1). Ce sont les évêques envoyés à Arles, à Toulouse et à Limoges. Ils habitaient les parties méridionales de la France, et pouvaient ainsi avoir des relations avec l'Afrique, tandis que saint Denis, évêque de Paris, n'en aurait eu que bien difficilement. Rien n'oblige donc à refuser sa croyance au père de notre histoire, le seul qui puisse au contraire nous instruire sur ces commencemens de notre civilisation chrétienne.

(1) Voyez le tome précédent, p. 448.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Suite des Annales de Hainaut, par Jean Lefèvre.

FIN DE LA TABLE.

AUTRES OUVRAGES

DU MÊME AUTEUR.

Principes de Morale naturelle, quatrième édition, suivie d'un Essai sur l'Immortalité de l'Ame, 3 vol. in-12. Prix : 6 fr.

Homère et ses Écrits, un vol. in-8. 6 fr.

Essai sur l'Origine de l'Écriture, sur son introduction dans la Grèce, et son usage jusqu'au tems d'Homère, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1,000 avant notre ère, avec plusieurs planches, in-8. 7 fr. 50 c.

Sur les trois Sistèmes d'Écriture des Égiptiens, in-8. 1 fr.

Sur l'Écriture hiérogliphique, 7 p. in-8. Extrait de la *France littéraire*.

Mémoire sur la langue phénicienne, extrait du *Journal asiatique*. 56 p. in-8. 1 fr.

Examen d'un Diplôme attribué à Louis-le-Bègue, roi de France, suivi d'un Traité sur saint Denis, premier évêque de Paris, deux vol. in-12 6 fr.

Œuvres choisies de M le vicomte de Châteaubriand, avec des Notes par M. le marquis de Fortia, et trois cartes pour l'itinéraire. 27 fr.

On a tiré à part les notes suivantes :

1. Notice sur Aristarque de Samos, 22 p. in-12.
2. Sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, 21 p. in-12.
3. Histoire du Pont sur le Rhône, à Avignon, 47 p. in-12.
4. Sur la véritable situation de l'île de Calipso, 36 p. in-12.
5. Chronologie de Jésus-Christ, 124 p. in-12.

Histoire de la marquise de Ganges, in-12. 3 fr.

L'Art de vérifier les Dates, ou la Suite chronologique des faits remarquables dans toutes les parties du monde connu, est un ouvrage dont toutes les bibliothèques un peu étendues sentent aujourd'hui la nécessité. Il forme, à lui seul, la bibliothèque historique la plus complète et la mieux ordonnée. Il est d'ailleurs distingué par l'exactitude la plus scrupuleuse.

Les cinq premiers volumes in-8, ou le premier vol. in-4, vont depuis le commencement du monde jusqu'à l'ère chrétienne.

Les dix-huit suivans, formant cinq volumes in-4, commencent à cette époque et s'étendent jusqu'à l'an 1770.

Les huit derniers, composant deux volumes in-4, continuent l'histoire jusqu'au tems actuel.

Comme l'ancienne édition de la seconde partie a été publiée en trois volumes in-folio, on a imprimé quelques exemplaires, aussi in-folio, de la première et de la troisième partie, pour ceux qui voudront se compléter dans le même format.

Une table alfabétique des matières a été composée pour les dix-huit volumes in-8, ainsi que pour les cinq volumes in-4. Elle

est plus complète que celle des Bénédictins. Une autre table a été faite pour les huit volumes de la continuation dans les trois formats ; elle est très étendue, contenant tous les noms propres qui s'y trouvent, et non pas seulement ceux des souverains, comme dans la table précédente. Les deux volumes in-4 et in-folio sont complets, et les souscripteurs pourront les faire relier avec la table.

Une suite de la continuation donne l'histoire de l'Amérique, ouvrage entièrement nouveau. Les volumes neuvième, dixième, onzième et douzième qui complètent le troisième volume in-4, ou in-folio de la continuation sont complets et terminés par une table alfabétique des matières très détaillée.

Les treizième, quatorzième et quinzième terminant l'histoire de l'Amérique méridionale, sont aussi imprimés, et ont été publiés. Les cinq suivans compléteront cette importante addition à la continuation. Le seizième donnera l'histoire des Antilles; les dix-sept, dix-huit et dix-neuvième donneront celle des États-Unis; le vingtième et dernier, celle du Canada, en sorte que l'Amérique seule contiendra douze volumes.

Voici le tableau de l'édition in-8 :

5 vol.	de l'histoire ancienne	5 à 7 fr.	35 fr.
18	de l'histoire moderne	18	126
	Table de ces 18 volumes	1	7
8	de la continuation	8	56
	Table de ces 8 volumes	1	7
4	premiers de l'Amérique	4	28
	Table de ces 4 volumes	1	7
3	suivans de l'Amérique	3	21
	Total.	41 vol.	287 fr.

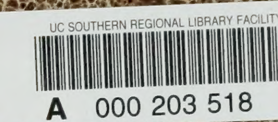
Édition in-4 :

1 vol.	de l'histoire ancienne	1 à 45 fr.	45 fr.
5	de l'histoire moderne	5	225
	Table payée comme une livraison.	1/4	11 fr. 25
2	de la continuation	2	90
	Table	1/4	11 fr. 25
1	de l'Amérique	1	45
	Table	1/4	11 fr. 25
3 livraisons	du tome II de l'Amérique	3/4	33 fr. 75
	Total.	10 1/2	467 fr. 50

En papier vélin les prix de l'in-4 sont doubles.

L'in-folio a le même nombre de volumes que l'in-4, et le prix est de 75 fr. le volume.

On souscrit, pour cet ouvrage, chez l'Auteur, rue de La Rochefoucaud, n° 12, et chez M. Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, n° 23.


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 203 518


Univer
Sou
Lib